REVUE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU MAINE

REVUE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU MAINE

TOME TRENTE-CINQUIÈME

ANNÉE 1894. — PREMIER SEMESTRE.

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

MAISON DITE DE LA REINE BÉRENGÈRE, GRANDE-RUE, 11,

AU MANS.

MAMERS

G. FLEURY & A. DANGIN

IMPRIMEURS

Place des Grouas.

LE MANS

PELLECHAT

LIBRAIRE-EDITEUR

Rue St-Jacques.

1894

Int. Geol. Congr.
Library

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE

Membres du Bureau

PRÉSIDENT

Cte De BASTARD D'ESTANG, ✻.

VICE-PRÉSIDENTS

ROBERT TRIGER, l'abbé G. ESNAULT et Bon SÉBASTIEN DE LA BOUILLERIE.

SECRÉTAIRES

ALEXANDRE CELIER et R. P. Dom HEURTEBIZE.

TRÉSORIER

ALBERT MAUTOUCHET.

BIBLIOTHÉCAIRES-ARCHIVISTES

LOUIS BRIÈRE et JULES CHAPPÉE.

Membres d'Honneur

NN. SS. LES ÉVÊQUES du Mans et de Laval.

MM. le Préfet de la Sarthe.
le Préfet de la Mayenne.
le Maire du Mans.
le Maire de Laval.

MM. Léopold DELISLE, C ✻, ✿ I, membre de l'Institut, administrateur général directeur de la Bibliothèque Nationale, rue des Petits-Champs, 8, à Paris.

De LA TRÉMOILLE (le duc), avenue Gabriel, 4, Paris.

SINGHER (Adolphe), C ✠, rue Chanzy, 37, au Mans.

Membres Honoraires

De LASTEYRIE (le comte Robert), ✻, ✿, membre de l'Institut, professeur à l'École nationale des Chartes, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*, à Paris.

LEFÈVRE-PONTALIS (Eugène), archiviste-paléographe, bibliothécaire du Comité des Travaux historiques, rue de Téhéran, 5, Paris.

De MARSY (le comte), ✿, ✠, ✠, archiviste paléographe, directeur de la Société française d'archéologie à Compiègne (Oise).

PALUSTRE (Léon), ✻, ✿ I, Rampe de la Tranchée, 61, à Tours.

PORT (Célestin), O ✻, ✿ I, membre de l'Institut, archiviste de Maine-et-Loire, à Angers.

Membres Fondateurs

De BASTARD D'ESTANG (le comte), ✻, maire d'Avoise, ancien sous-préfet, au château de Dobert, par Parcé (Sarthe), et 21, rue Saint-Dominique, à Paris.

De BEAUCHAMPS DE MONTHÉARD (le baron), au château de Beauchamps, par La Ferté-Bernard (Sarthe), et 62 *bis*, rue Duplessis, à Versailles.

Des CARS (le duc), ✠, conseiller général de la Sarthe, au château de Sourches, par Bernay (Sarthe), et 75, rue de Grenelle, Paris.

MM. FLEURY et DANGIN, imprimeurs à Mamers (Sarthe).

De LA ROCHEFOUCAULD, duc de DOUDEAUVILLE (Marie-Charles-Gabriel-Sosthène, comte), grand'croix de l'ordre de Pie IX, grand'croix de l'ordre de Saint-Janvier et de Constantin des Deux-Siciles, chevalier de Malte, ancien ambassadeur, député et conseiller général de la Sarthe, rue de Varennes, 47, à Paris, et au château de Bonnétable (Sarthe).

Le COMTE (Ernest), ✻, au château de Montigny, par La Fresnaye (Sarthe), et 124, rue de Provence, à Paris.

De MAILLY-NESLE, prince d'ORANGE, (le marquis), au château de la Roche-Mailly, près Pontvallain (Sarthe).

MENJOT D'ELBENNE (le vicomte), ✪, ✠, ✠, secrétaire d'ambassade, ancien sous-chef du bureau historique aux Affaires Étrangères, conseiller d'arrondissement, au château de Couléon, par Tuffé (Sarthe), et rue Las Cases, 25, à Paris.

Membres Titulaires

D'ACHON (Charles), 4, rue Montplaisir, au Mans et à la Roche-de-Gennes, par Gennes (Maine-et-Loire).

D'AILLIÈRES (Fernand), ✻, ✪, député et conseiller général de la Sarthe, à Aillières, par Mamers (Sarthe), et rue Bayard, 16, Paris.

D'AMÉCOURT (le baron), à Saint-Calais (Sarthe).

D'ANGÉLY-SÉRILLAC (le comte), au château de Sérillac, par Beaumont-le-Vicomte, et 2, rue du Mail, au Mans.

ANGOT (l'abbé), à Louverné (Mayenne).

ANIS (l'abbé), licencié ès-lettres, vicaire à Audouillé (Mayenne).

MM. APPERT (Jules), à Flers (Orne).

AVENEAU DE LA GRANCIÈRE (Paul), au château de Moustoir-Lan, en Malguenac, par Pontivy (Morbihan).

BACHELIER (Henri), notaire, rue Montauban, Le Mans.

De BEAUCHESNE (le comte), rue Boccador, 6, à Paris et château de Torcé, par Ambrières (Mayenne).

De LA BEAULUÈRE (Louis), au château de la Drujoterie, à Entrammes (Mayenne).

BERTRAND DE BROUSSILLON (Arthur), ✠, ❁, archiviste-paléographe, ancien conseiller de préfecture de la Sarthe, rue de Tascher, 15, au Mans, et à Pont-sur-Yonne (Yonne).

BLANCHARD (Jacques), ❋, Faubourg Saint-Honoré, 164, Paris.

BLIN, au château de Dollon (Sarthe).

De LA BOUILLERIE (le baron Sébastien), au château de la Bouillerie, par La Flèche (Sarthe) et 7, rue Saint-Dominique, à Paris.

BOULAY DE LA MEURTHE (le vicomte), rue de l'Université, 23, à Paris.

BRIÈRE (Louis), quai Louis-Blanc, 134, au Mans.

BRINDEAU (Paul), archiviste-adjoint du département de la Sarthe, rue Victor-Hugo, 54, au Mans.

De BROGLIE (le prince), ❋, député de la Mayenne, rue de la Boétie, 48, à Paris.

BRUNEAU (l'abbé Henri), vicaire de la Cathédrale, Parvis Saint-Michel, 1, au Mans.

CAILLAUX (Eugène), ❋, ancien sénateur et ancien ministre, au château de Vaux, à Yvré-l'Evêque (Sarthe) et boulevard Malesherbes, 64, Paris.

CANDÉ (le docteur), ancien médecin de la marine, lauréat des Sociétés de géographie, au Lude (Sarthe).

CELIER (Alexandre) ✠, avocat, avenue de Paris, 31, au Mans et aux Mortrais, par Coulans (Sarthe).

MM. CHAMBOIS (l'abbé Émile), curé de Villaine-la-Gosnais, par La Ferté-Bernard, (Sarthe).

De CHAMILLART DE LA SUZE (le comte), au château du Plessis de Vaiges, par Noyen (Sarthe).

CHANSON (l'abbé) François-René, chanoine titulaire, curé-archiprêtre de la Cathédrale, rue Saint-Vincent, 21, au Mans.

CHANSON (l'abbé Léon), chanoine titulaire, 17, rue de Ballon, au Mans.

CHAPPÉE (Jules), carrefour Saint-Pavin, au Mans.

CHARDON (Henri), ✠, maire de Marolles-les-Braults, et 38, rue de Flore, au Mans (Sarthe).

CHARLOT (l'abbé François), curé-archiprêtre de Bonnétable (Sarthe).

CHEDEAU (Charles), avoué à Mayenne, président de la Société archéologique de Mayenne (Mayenne).

De CONTADES (le comte Gérard), au château de Saint-Maurice, par la Ferté-Macé (Orne).

CORMAILLE (Victor), à Fresnay-sur-Sarthe (Sarthe).

De COURCIVAL (le marquis), ✠, au château de Courcival, par Bonnétable (Sarthe), et 112, rue Marcadet, à Paris.

Mme De COURTILLOLES, au château de Courtilloles par Saint-Paterne (Sarthe).

MM. COUTARD (l'abbé), curé de Vallon (Sarthe).

De CUMONT (le marquis), au château de la Roussière, près Coulonges-sur-l'Autise (Deux-Sèvres).

DENIS (l'abbé), à l'abbaye des Bénédictins de Ligugé (Vienne).

DESVIGNES (l'abbé), curé-doyen de Montmirail, (Sarthe).

DEVAUX (l'abbé), curé de Tennie, par Conlie, (Sarthe).

DOBREMER (Alfred), O ✠, ancien officier d'artillerie, au château de Montertreau, par Foulletourte, (Sarthe).

MM. DUBOIS (l'abbé Ernest), vicaire à N.-D. de la Couture, rue de Paris, 25, au Mans.

DUBOIS-GUCHAN (Gaston), archiviste-paléographe, place du Friche-Saint-Martin, à Séez (Orne).

DUFOSSÉ (le docteur), à Sablé, (Sarthe).

DUGUÉ (Albert), membre du Conseil municipal de Saint-Calais (Sarthe).

DUNOYER DE SEGONZAC, ancien élève de l'École des Chartes, archiviste du département de la Sarthe, avenue Thiers, 22, au Mans.

D'ELVA (le comte Olivier), au château de Coulans (Sarthe), et rue de l'Université, 99, Paris.

ESNAULT (l'abbé Gustave), ✿, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue de Ballon, 39, au Mans.

D'ESPINAY, ancien conseiller à la Cour d'Appel, rue Tarin, 28, à Angers.

De FARGY (Paul), 20, rue Dorée, à Château-Gontier.

De FOUCAULT (le marquis), ancien sous-préfet, au château de Lorgerie, par Villaines-la-Juhel (Mayenne), et rue de la Chaussée-d'Antin, 64, Paris.

FOUQUÉ (l'abbé Gabriel), chanoine honoraire, directeur du collège Saint-Louis, rue Marengo, 2, au Mans.

De FRESNAY (le marquis), au château de Montcorbeau, par Ambrières (Mayenne), et 7, rue du Colysée, à Paris.

FROGER (l'abbé), curé de Rouillon, par le Mans.

GARNIER (Louis), architecte, inspecteur des édifices diocésains, rue de Bel-Air, 19, à Laval.

De GASTINES (le comte Léonce), archiviste-paléographe, au château de la Denisière, par Coulans (Sarthe), et rue de Recouvrance, 32, à Orléans.

GAUTIER (Raoul), rue Lenoir, 35 *bis*, au Mans.

MM. GILLARD (l'abbé), curé de Saint-Fraimbault de Lassay (Mayenne).

LE GONIDEC DE TRAISSAN (le comte Yves), au château de Bel-Air, à Laval (Mayenne).

De GRANDVAL (Georges), au château de la Groierie, à Trangé, près Le Mans, et rue du Cirque, 2, au Mans.

GROSSE - DUPERRON, juge de paix à Mayenne (Mayenne).

GUESDON (l'abbé), curé d'Aron (Mayenne).

D'HAUTERIVE (Albert), chef de bataillon au 161e de ligne, membre correspondant de la Société française de numismatique et d'archéologie, camp de Châlons.

HEURTEBIZE (le R.-P. Dom Benjamin), à Solesmes, par Sablé, (Sarthe).

HOUEAU, au château du Grand-Perray, près Vaas (Sarthe).

HUCHER (Ferdinand), à la Renardière, près Le Mans, et rue de la Mariette, 126, au Mans.

Mme De JUIGNÉ (la marquise), au château de Juigné, par Sablé (Sarthe), et rue du Faubourg Saint-Honoré, 135, à Paris.

MM. De LAMANDÉ (Louis-Jules), au château de Doussay, à La Flèche (Sarthe).

De LA SELLE (le comte Paul), ancien sous-préfet, au château de la Barbée, par Bazouges (Sarthe).

LEBLANC (Edmond), conseiller général de la Mayenne, à Mayenne (Mayenne).

LEBRAULT, rue Auvray, 4, au Mans.

LEDRU (l'abbé Ambroise), aumônier des Petites-Sœurs des Pauvres, place du Château, 4, au Mans.

Mme LE FIZELIER, rue de Bel-Air, à Laval.

MM. LEGEAY (Fortuné), rue d'Orléans, 11, au Mans.

LIGER, architecte, ancien inspecteur divisionnaire de la voirie de Paris, au château de Courmenant, par Sillé-le-Guillaume (Sarthe).

MM. De LINIÈRE (Raoul), lieutenant au 72e de ligne, rue du Boucagne, 62, Amiens (Somme), et au château du Maurier, par Foulletourte (Sarthe).

LIVET (l'abbé Julien), chanoine honoraire, curé de Notre-Dame-du-Pré, au Mans.

De LORIÈRE (Gustave), O ✠, au château de Chevillé, par Brûlon (Sarthe).

De LUCINGE-FAUCIGNY (le prince Louis), au château de Chardonneux, par Ecommoy (Sarthe).

MABILLE DU CHÊNE (Arthur), ❋, archiviste paléographe, rue de la Barre, à Beaugé (Maine-et-Loire), et au château de la Crochardière.

MAUTOUCHET (Albert), 9, rue de la Motte, au Mans.

MONNOYER (Edmond), imprimeur, conseiller municipal, 12, place des Jacobins, au Mans.

De MONTESSON (le marquis René), rue Pierre-Belon, 11, au Mans, et au château de Maquillé, par Chemiré-le-Gaudin (Sarthe).

De MONTESSON (le vicomte Charles), ❋, rue Sainte-Croix, 8, au Mans, et au château de Montauban, à Neuville-sur-Sarthe, par Le Mans.

De MONTI DE RÉZÉ (Claude), 3, quai Ceneray, à Nantes.

MORANCÉ (Charles), négociant, quai de l'Amiral-Lalande, 26, au Mans.

MOULARD (Pierre), maire de Sougé-le-Ganelon (Sarthe).

De NICOLAY (le marquis), ❋, conseiller général, au château de Montfort-le-Rotrou (Sarthe).

PATARD (l'abbé), curé de Villaines-sous-Malicorne, par La Flèche (Sarthe).

PICHON (l'abbé Frédéric), chanoine titulaire, secrétaire-général de l'Évêché, au Séminaire, au Mans.

MM. PLANTÉ (Jules), notaire à Ballots (Mayenne).

Du PLESSIS D'ARGENTRÉ (le comte Paul), maire de Saint-Julien-du-Terroux, par Lassay (Mayenne), 8, rue d'Anjou, Versailles, et château de la Bermondière, par Couterne (Orne).

POINTEAU (l'abbé), aumônier de l'hospice de Craon (Mayenne).

PRALON (l'abbé), vicaire à la Cathédrale, rue Saint-Vincent, au Mans.

QUANTIN (Albert), ✻, ✿ I, rue du Regard, 6, Paris, et au château de Glatigny, par Savigny-sur-Braye (Loir-et-Cher).

RICORDEAU (Auguste), architecte, rue du Faubourg Saint-Antoine, 56, Paris.

ROBERT, ✿, inspecteur-primaire à Sillé-le-Guillaume (Sarthe).

De ROCHAMBEAU (le marquis), ✻, ✿ A, ✠, à Rochambeau par Vendôme (Loir-et-Cher), et rue de Naples, 51, à Paris.

ROMMÉ (Édouard), à Sougé-le-Ganelon (Sarthe).

ROQUET (Henri), à Laigné, par Saint-Gervais-en-Belin (Sarthe).

De ROUGÉ (le vicomte Jacques), lauréat de l'Institut, ancien auditeur au Conseil d'État, au château de Bois-Dauphin, par Précigné (Sarthe), et rue de l'Université, 35, à Paris.

De SAINT-HILLIER (l'abbé), rue Saint-Bertrand, 6, au Mans.

TAMIZEY DE LARROQUE (Jacques-Philippe), ✻, correspondant de l'Institut, pavillon Peirese, par Gontaud (Lot-et-Garonne).

De TALHOUET (le marquis), au château du Lude (Sarthe), et 135, faubourg Saint-Honoré, à Paris.

De LA TREMBLAYE (le R. P. Dom), à l'abbaye de Ligugé (Vienne).

MM. TRIGER (Robert), docteur en droit, conseiller d'arrondissement, correspondant du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, rue de l'Évêché, 5, au Mans, et aux Talvasières, près Le Mans.
VADUNTUN, rue Sainte-Croix, 13, au Mans.
VAVASSEUR (l'abbé Joseph), vicaire à Mayet (Sarthe).
De VIBRAYE (le comte), au château de Vibraye (Sarthe), et 11, rue Saint-Dominique, à Paris.
BIBLIOTHÈQUE de la ville du Mans.
BIBLIOTHÈQUE du collège de Sainte-Croix, au Mans.
BIBLIOTHÈQUE des Frères-Mineurs Capucins, rue de Prémartine, au Mans.
CERCLE DE L'UNION, place de l'Étoile, au Mans.

Membres associés

ALBIN (l'abbé Laurent), vicaire-général et chanoine titulaire, rue Saint-Vincent, 27, au Mans.
Mme ALLOUIS, rue Saint-Vincent, 51 *bis*, au Mans.
MM. ALMA (l'abbé), curé de Saint-Pavin, au Mans.
ASHER, Unter der Linden, à Berlin.
D'AUBIGNY (Charles), rue du 27 Juin à Beauvais, (Oise)
BARRÉ (l'abbé), professeur au Grand-Séminaire, Laval.
De BEAUCHESNE (le marquis), à Lassay, (Mayenne) et 81, boulevard Malesherbes, à Paris.
De BEAUREPOS (le comte), au château de Cerisay, à Assé-le-Boisne, par Fresnay-sur-Sarthe (Sarthe).
BERNIER (Arsène), rue de l'Étoile, 13 *bis*, au Mans.
BESNARD (l'abbé), curé-doyen de Beaumont-sur-Sarthe.
BILARD, ancien magistrat, rue Chanzy, 9, au Mans.
BLÉTRY (René), au château de la Freslonnière, maire de Souligné-sous-Ballon, par Ballon (Sarthe), et rue Chanzy, 11, au Mans.

MM. BLOUÈRE (Raphaël), docteur en droit, ancien magistrat, à Ecommoy (Sarthe).

BOUCHET, conseiller général, château de la Boisardière, à Bazouges.

De LA BOUILLERIE (le baron Gonzague), ✻, ✠, au château de Mazouet, par Vaas (Sarthe).

Le BRET (le comte Robert Gardin), au château de la Potardière, à Crosmières, par La Flèche (Sarthe).

Le BRETON (Paul), sénateur de la Mayenne, à Saint-Mélaine, près Laval (Mayenne).

BRETONNIÈRE (Louis), ✻, conseiller général, 10, rue de l'Évêché, à Laval (Mayenne).

De BROC (vicomte Hervé), lauréat de l'Institut, château des Feugerets, par Bellême (Orne).

CAREL (Jules), rue Saint-André, 4, au Mans.

Du CASSE (le baron), rue des Plantes, 27, au Mans, et à Chenu, par Vaas (Sarthe).

De CASTILLA (Charles), au château d'Amigné, par Yvré-l'Évêque (Sarthe).

Mme CHARTIER, rue Saint-Jean, 9, à Mamers.

MM. De CHASTEIGNIER (le vicomte Henry), maire de Rouillon, près Le Mans.

De CHAUVIGNY (René), ✻, 8, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, à Paris, et au château de la Massuère, par Bessé (Sarthe).

CHAUVIN, maire de Poncé (Sarthe).

De CHAVAGNAC (le comte Xavier), ✻, conseiller référendaire à la Cour des Comptes, rue de Varennes, 8, à Paris.

CORNU (Henri), conseiller général, à Joué-en-Charnie (Sarthe), et rue Montauban, 4, au Mans.

COUANIER DE LAUNAY (l'abbé Stéphan), chanoine honoraire, à Laval (Mayenne).

De CUMONT (le comte), conseiller général, au château de l'Hôpitau, par Sillé-le-Guillaume (Sarthe).

MM. DAVID (Félix), place Girard, 6, au Mans.
DEGOULET (Paul), rue Erpell, 19, au Mans.
DEJAULT-MARTINIÈRE, rue Saint-Bertrand, 14, au Mans.
DESCHAMPS (l'abbé), curé de Changé, par Laval (Mayenne).
DESGRAVIERS (l'abbé), chanoine titulaire, rue de Tascher, 13, au Mans.
DESTAIS, docteur-médecin à Fougerolles-du-Plessis (Mayenne).
DROUET (l'abbé), chanoine honoraire, curé-doyen de Sablé (Sarthe).
Mme DUCHEMIN, rue de la Préfecture, 162, à Évreux, et châlet du Parc, avenue d'Orléans, à Trouville (Calvados).
MM. DULAU, 3, Soho Square, à Londres.
DUMAINE (l'abbé), chanoine titulaire, archiprêtre de la cathédrale, à Séez (Orne).
DUTREIL (Paul-Bernard), O ✻, ministre plénipotentiaire, sénateur de la Mayenne, rue de Marignan, 27, à Paris, et à Saint-Denis-d'Orques (Sarthe).
De DURFORT (l'abbé), chanoine honoraire, rue de Tessé, 4, au Mans, et à Rennes.
De L'ESTOILE (le baron), ✻, officier supérieur en retraite, château de Corbohay, à Conflans (Sarthe).
FAUNEAU (Marcel), rue Montauban, 11, Le Mans.
De FLEURIEU (le comte), conseiller général, au château de Dangeul, par Marolles-les-Braults (Sarthe).
FOUCAULT (l'abbé), curé de Poillé, par Brûlon (Sarthe).
FOUCHARD (le docteur), place de la Préfecture, 2, au Mans.
FOUCHARD, notaire honoraire, rue Chanzy, 25, au Mans.
Du FOUGERAY (le docteur), quai Lalande, 6, au Mans.

MM. FRAIN DE LA GAULAIRIE (Édouard), conservateur adjoint de la bibliothèque de Vitré (Ille-et-Vilaine).

De FRÉMINET (LALLEMAND), rue Sainte-Croix, 24, au Mans, et à Montlongis, à Volnay (Sarthe).

De FROMONT (Paul) à Belle-Vue, Maners (Sarthe).

GADBIN (René), Grande-Rue, à Château-Gontier (Mayenne).

GALPIN (Gaston), député et conseiller général de la Sarthe, au château de Fontaine, par Fresnay (Sarthe), et à Paris, 91, faubourg Saint-Honoré.

GAMARD, député de la Mayenne, au château de Trancalou, à Deux-Évailles (Mayenne) et à Paris.

GASNOS (Xavier), route de Sillé, à Fresnay-sur-Sarthe.

GASSELIN (Robert), ✻, chef d'escadron d'artillerie, conseiller général de la Sarthe, à Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

De GAYFFIER, 5, rue Bruyère, au Mans.

GIRAUD (Pierre), propriétaire à Parcé (Sarthe).

GOUIN (l'abbé), vicaire-général honoraire, supérieur du Grand-Séminaire, au Mans

GOUIN, au château de la Prouterie, à Avezé, par La Ferté-Bernard (Sarthe).

GOUPIL, libraire à Laval.

GRÉMILLON, procureur de la République, à Angers.

GRIFFATON, ancien magistrat, rue Montauban, 8, au Mans.

De GUESDON (Alfred), à Craon (Mayenne).

GUITTET, expert, rue d'Hauteville, 4, au Mans.

HAMEL (l'abbé Théophile), curé de Flée, par Château-du-Loir (Sarthe).

HARDOUIN-DUPARC (André), rue Sainte-Croix, 17, au Mans.

De LA HAUGRENIÈRE, au château de Marigné, par Bazouges (Sarthe).

MM. HAURÉAU (Barthélemy), C ✻, membre de l'Institut, rue du Buis, 5, à Auteuil-Paris.

HERVÉ (Louis), directeur de la *Gazette des Campagnes*, aux Essarts (Seine-et-Oise).

HUCHEDÉ (l'abbé), curé de Fyé (Sarthe).

HULLIN (l'abbé Adolphe), curé de Saint-Christophe-du-Jambet, par Ségrie (Sarthe).

HUPIER (Charles), maire d'Ancinnes (Sarthe).

HUPIER (le docteur), place d'Armes, à Alençon.

JOUSSELIN (Alfred), rue de Bretagne, à Alençon.

JULIENNE (l'abbé), curé-doyen de Pontvallain (Sarthe).

LACROIX (l'abbé), curé de Coulaines, près Le Mans (Sarthe).

LAINÉ (l'abbé), curé d'Yvré-le-Pôlin, par Cérans-Foulletourte (Sarthe).

LAMOUREUX, à Souligné-sous-Ballon, par Ballon (Sarthe).

De LA SICOTIÈRE (Léon), sénateur de l'Orne, rue Marguerite-de-Navarre, à Alençon, et rue de Fleurus, 3, à Paris.

Mme LATOUCHE, rue Sainte-Marie, 4, au Mans.

MM. LAYA (Louis), avocat, rue des Arènes, 2, au Mans.

Le COINTRE (Eugène), ✻, rue Saint-Blaise, à Alençon.

LE COQ (Frédéric), rue de l'Hôtel de Ville, 8, à Laval, et à Ernée (Mayenne).

LEFEBVRE (l'abbé), supérieur de l'institution Saint-Paul, à Mamers.

LEMESLE (l'abbé), curé de Saint-Julien, par Bernay (Sarthe).

Mme De LENTILHAC (la marquise), au château de Pescheseul, à Parcé (Sarthe), et 118, rue du Bac, à Paris.

MM. LE VAYER (Paul), ✪ I, ✠, ✠, inspecteur des Travaux historiques de la ville de Paris, 25, rue Bargue.

Du LUART (le comte Philippe), au château de la Pierre, à Coudrecieux (Sarthe) et 61, rue de Varennes, à Paris.

MM. De MARTONNE (Alfred), ✠, ✠, ✠, O, archiviste de la Mayenne, à Laval (Mayenne).

De MIRÉ (Henri), rue du Mouton, 24, au Mans, et à Parcé (Sarthe).

MORANCÉ (l'abbé), ✠, ✠, aumônier du 4e corps d'armée, curé de Clermont, par La Flèche.

MORISSET (Martial), docteur-médecin à Mayenne.

MOULIÈRE, avocat, rue Chanzy, 42, au Mans.

OGER (l'abbé), curé doyen de Brûlon (Sarthe).

PAIGNARD (Léopold), à Savigné-l'Évêque (Sarthe).

PARKER (J.), d'Oxford, chez M. Reinwald, 15, rue des Saints-Pères, Paris.

PASSE (Maurice), à Beaumont (Sarthe) et à Évron (Mayenne).

PAUTONNIER (Charles), libraire, rue Saint-Honoré, 8, au Mans.

Mme PERRON, au château de Malicorne (Sarthe).

M. PICHEREAU (Louis), rue Mansard, 3, à Versailles.

Mme PICOT DE VAULOGÉ (la vicomtesse), au château de Vaulogé, par Noyen (Sarthe).

M. PIRON (l'abbé), vicaire général de Mgr l'Évêque de Saint-Albert, au Canada, chanoine de la Basilique Saint-Nicolas à Rome, membre de l'Académie des Arcades, curé de La Chapelle-d'Aligné, par Bazouges (Sarthe).

Mme De QUATREBARBES (la vicomtesse), au château de la Roche, à Vaas (Sarthe).

MM. QUERUAU-LAMERIE (E.), rue des Arènes, 6 *bis*, à Angers.

RAOULX, architecte, boulevard Lamartine, 43, au Mans.

RAVAULT (Henri), notaire à Mayenne (Mayenne).

REEB (l'abbé), licencié ès lettres, professeur à l'école Sainte-Anne, à Saint-Ouen-sur-Seine (Seine).

RENOUARD, peintre-décorateur, rue du Clos-Margot, 5, au Mans.

MM. De RENUSSON, au château des Ligneries, par Semblançay (Indre-et-Loire).

De REVIERS (le vicomte Jacques), rue de Flore, 5, au Mans.

Mme RICHARD, rue Bayard, 16, à Paris.

MM. RICHARD (Jules-Marie), ✿, ancien archiviste du Pas-de-Calais, rue du Lycée, 24, à Laval.

De RINCQUESEN, château de Douillet, par Fresnay (Sarthe), et au château de Rinxent (Pas-de-Calais).

Du RIVAU, à Brusson, à Soulitré, par le Breil (Sarthe).

De SAINT-CHEREAU (Paul), au château de Verron, près La Flèche (Sarthe).

De SARRAUTON (Joseph), conseiller d'arrondissement, adjoint au maire de Bonnétable (Sarthe).

SAUVÉ (l'abbé Henri), 26, rue du Lycée, à Laval.

De SEMALLÉ (le comte), au château de La Gastine, près Mamers (Sarthe), et boulevard Bérenger, 104, à Tours.

SENART, membre de l'Institut, conseiller général, château de la Pelice, par La Ferté-Bernard (Sarthe), et rue François Ier, 18, Paris.

SURMONT (Armand), ✠, rue Robert-Garnier, 15, au Mans.

SURMONT (Georges), ✠ ancien capitaine du génie, aux Hattonnières, par Saint-Gervais-en-Belin (Sarthe).

TABOUET, à Saint-Désiré (Allier).

THIERRY, expert à Bonnétable (Sarthe).

THORÉ (Stéphan), inspecteur des chemins de fer de l'État, rue de l'Aire, à Saintes (Charente-Inférieure).

TOUBLET (l'abbé), curé de Poncé (Sarthe).

VALLÉE (Eugène), rue des Grands-Augustins 25, Paris.

VERGER (l'abbé), aumônier de Saint-Joseph, à Château-Gontier (Mayenne).

VÉRITÉ (Pascal), architecte, inspecteur des édifices diocésains, rue des Bas-Fossés, 15, au Mans.

M. VÉTILLART (Henri), ✻, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, au Hâvre.

Mme VÉTILLART (Joseph), Château-Lavallière (Indre-et-Loire).

M. VILFEU (André), ancien député de la Sarthe, conseiller municipal, rue du Mouton, 18, au Mans.

ARCHIVES NATIONALES, rue des Francs-Bourgeois, à Paris.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA SARTHE, au Mans.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'ORNE, hôtel de la Préfecture, à Alençon.

BIBLIOTHÈQUE de la ville d'Alençon.

— d'Angers.

— de Château-Gontier.

— de Laval.

CERCLE DE LA VILLE, place de la République, au Mans.

Revues et Sociétés correspondantes

ALENÇON, *Société Historique et Archéologique de l'Orne.*

AMIENS, *Société des Antiquaires de Picardie.*

ANGERS, *Société Académique de Maine-et-Loire ;*
Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Revue de l'Anjou, 83, rue Saint-Laud.

ANGOULÊME, *Société Archéologique et Historique de la Charente.*

ARRAS, *Académie d'Arras ;*
Commission des Monuments historiques..... du Pas-de-Calais.

AUTUN, *Société Eduenne des Lettres, Sciences et Arts.*

AUXERRE, *Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.*

AVRANCHES, *Société d'Archéologie.*
BAR-LE-DUC, *Société des Lettres et Sciences de Bar-le-Duc.*
BEAUVAIS, *Société Académique d'Archéologie, Sciences et Arts de l'Oise.*
BELFORT, *Société d'Emulation.*
BESANÇON, *Société d'Emulation du Doubs.*
BLOIS, *Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher.*
BORDEAUX, *Société Archéologique de la Gironde.*
Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
BOURGES, *Société des Antiquaires du Centre.*
Société Historique..... du Cher.
BREST, *Société Académique de Brest.*
BRIVE, *Société de la Corrèze.*
CAEN, *Académie de Caen.*
Société des Antiquaires de Normandie.
CAHORS, *Société des Etudes littéraires du Lot.*
CAMBRAI, *Société d'Émulation de Cambrai.*
CHALON-SUR-SAOSNE, *Société d'Histoire et d'Archéologie.*
CHAMBÉRY, *Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie.*
Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
CHARTRES, *Société Archéologique d'Eure-et-Loir.*
CHATEAUDUN, *Société Dunoise.*
CHATEAU-THIERRY, *Société Historique et Archéologique.*
CHERBOURG, *Société Académique de Cherbourg.*
CLERMONT-FERRAND, *Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.*
Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.
COMPIÈGNE, *Société Historique de Compiègne.*
CONSTANTINE, *Société Archéologique de Constantine.*
COUTANCES, *Société Académique du Cotentin.*
DIJON, *Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.*
DRAGUIGNAN, *Société d'Etudes scientifiques et archéologiques.*
FONTAINEBLEAU, *Société Historique du Gastinais.*

GRENOBLE, *Académie Delphinale.*

LA ROCHELLE, *Académie de La Rochelle.*

LA ROCHE-SUR-YON, *Société d'Emulation de la Vendée.*

LAVAL, *Commission Historique et Archéologique de la Mayenne.*

LE HAVRE, *Société Hâvraise d'Etudes diverses.*

LE MANS, *Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.*

LIGUGÉ, *Bulletin Bibliographique.*

LIMOGES, *Société Archéologique et Historique du Limousin.*

LONS-LE-SAULNIER, *Société d'Emulation du Jura.*

LYON, *Société Littéraire, Historique et Archéologique de Lyon.*

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

MACON, *Académie de Mâcon.*

MARSEILLE, *Académie des Sciences, Lettres et Arts de Marseille.*

MEAUX, *Société d'Archéologie de Seine-et-Marne.*

MELUN, *Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts de Seine-et-Marne.*

MENDE, *Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts de la Lozère.*

MONTAUBAN, *Société Archéologique de Tarn-et-Garonne.*

MONTBRISON, *la Diana, Société Historique et Archéologique du Forez.*

MONTPELLIER, *Société pour l'Etude des Langues Romanes.*

MORTAGNE, *Documents sur la Province du Perche.*

MOULINS, *Société d'Emulation de l'Allier.*

NANCY, *Société d'Archéologie Lorraine.*

Académie de Stanislas.

NANTES, *Société Archéologique de Nantes.*

Société des Bibliophiles Bretons.

Revue de Bretagne et de Vendée.

NIMES, *Académie du Gard.*

NIORT, *Société de Statistique des Deux-Sèvres.*

NOYON, *Comité historique et archéologique.*

ORLÉANS, *Société Archéologique et Historique de l'Orléanais.*

PARIS, *Bulletin du Bibliophile*, 52, rue de l'Arbre-Sec ;
Bulletin de l'Histoire de Paris, 9, quai Voltaire ;
Cabinet historique, 82, rue Bonaparte ;
Revue des Questions historiques, 53, rue de Babylone;
Revue historique, 108, boulevard Saint-Germain ;
Revue illustrée des Provinces de l'Ouest, 119, rue Notre-Dame-des-Champs ;
Revue de Champagne et de Brie, 22, rue Las-Cases ;
Société des Antiquaires de France ;
Société Bibliographique, 2 et 5, rue Saint-Simon ;
Société de l'histoire du Protestantisme français, 16, place Vendôme.

PÉRIGUEUX, *Société Historique et Archéologique du Périgord.*

POITIERS, *Société des Antiquaires de l'Ouest.*

RAMBOUILLET, *Société Archéologique.*

RENNES, *Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine.*

ROMANS, *Bulletin d'Histoire ecclésiastique.*

SAINT-BRIEUC, *Société Archéologique et Historique des Côtes-du-Nord.*
Société d'Emulation des Côtes-du-Nord.

SAINT-OMER, *Société des Antiquaires de la Morinie.*

SAINT-QUENTIN, *Société Académique de Saint-Quentin.*

SAINTES, *Société des Archives de la Saintonge et de l'Aunis.*

SENLIS, *Comité archéologique de Senlis.*

SENS, *Société Archéologique de Sens.*

SOISSONS, *Société Archéologique et Scientifique.*

TOULON, *Société Académique du Var.*

TOULOUSE, *Académie..... de Toulouse.*
Société Archéologique du Midi de la France.
TOURS, *Société Archéologique de Touraine.*
TROYES, *Société Académique de l'Aube.*
VANNES, *Société Polymatique du Morbihan.*
VENDOME, *Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois.*
LUXEMBOURG, *Institut royal, grand ducal.*
WASHINGTON, *Institut Smithsonian.*

UN DRAME RELIGIEUX DU MOYEN-AGE

LE MIRACLE DE THÉOPHILE

Le dimanche et le lundi 7 et 8 septembre 1539, veille et jour de la fête de la Nativité de la sainte Vierge, la ville du Mans se trouva en grand et joyeux émoi, car, sur la place située devant l'église des Jacobins, on y représenta, en ces deux journées, un mystère par personnages, dont le sujet était le *Miracle de Théophile.* Non seulement les très honorés chanoines du chapitre de Saint-Julien, qui avaient juridiction sur une pareille œuvre, avaient accordé l'autorisation nécessaire, mais, voulant témoigner leur toute spéciale faveur à cette pieuse entreprise, ils avaient arrêté que durant les deux jours susdits, malgré la fête, on ne sonnerait point, de peur de troubler les acteurs, les cloches de la cathédrale, depuis la messe capitulaire, qui se chantait à neuf heures du matin, jusqu'à trois heures de l'après-midi, où se célébraient les vêpres. Bien plus, ils ne craignirent point de se mettre en frais et, par les mains de leur trésorier, ils versèrent dans la caisse du receveur dudit lieu, chargé de la partie financière de l'entreprise, la somme de six livres tournois, pour contribuer aux dépenses (1).

(1) Cf. Dom Piolin, *Recherches sur les mystères représentés dans le Maine,* p. 38. — Petit de Julleville, *Les Mystères,* t. II, pp. 136, 137.

Il n'y avait aucunement lieu de s'étonner de la bienveillance du chapitre en cette occasion. Non seulement en effet les chanoines de Saint-Julien étaient bien disposés en général pour les mystères par personnages, mais, de plus, il s'agissait ici de la représentation d'une légende chère à toute la ville et à eux-mêmes en particulier, car elle était figurée sur les belles verrières du chevet de leur basilique.

L'histoire du clerc Théophile qui, ayant vendu son âme au diable, fut, grâce à son repentir, délivré de ce pacte de mort par l'intervention directe de la sainte Vierge, avait été peinte au XIIIe siècle en plusieurs panneaux et médaillons circulaires, et l'une des scènes de cette histoire avait aussi fourni le sujet d'un des vitraux du *triforium* (1).

La cathédrale du Mans n'était d'ailleurs pas la seule à offrir aux regards des fidèles la représentation figurée du miracle de Théophile. C'est un des sujets qui semblent avoir été le plus familiers aux artistes du Moyen-Age, dociles aux traditions des clercs qui, après les avoir devancés, les inspiraient dans l'exercice de leur art. Il a été sculpté deux fois à Notre-Dame de Paris, l'une au portail du nord, l'autre contre le mur du nord au rond-point. Il n'occupe pas moins de dix-huit médaillons dans les verrières du chevet de la cathédrale de Laon. On le retrouve aussi dans les vitraux de la cathédrale de Beauvais et de celle de Troyes (2). Il fut encore, au XVIe siècle, peint à fresque sur les murs de la chapelle de la Conception de la paroisse de Saint-Epvre, à Nancy, dans une manière qui se rapproche de celle

(1) Les verrières de Saint-Julien relatives au miracle de Théophile ont été décrites par M. Hucher dans son ouvrage intitulé : *Calques des vitraux de la cathédrale du Mans*. Le Mans, 1855-1864, gr. in-fol. Elles occupaient alors la 15e lancette de la chapelle de la Vierge ou du chevet. Mais depuis elles ont été changées de place et remplissent maintenant la 1re lancette en comptant de gauche à droite et en regardant l'autel.

(2) Cf. *Théâtre français au Moyen-Age* par Monmerqué et Francisque Michel, p. 138.

d'Albert Durer (1). Il ne nous paraît pas douteux que l'on ne le trouvât, si on l'y cherchait, en beaucoup d'autres endroits, soit sculpté ou peint (2).

Quelle était la première origine de cette histoire si populaire? Un récit en langue grecque attribué à un clerc nommé Eutychianus. Ce texte fut recueilli au Xe siècle dans la collection de vies de saints formée par Siméon le Métaphraste (3). Mais avant cette époque même l'histoire de Théophile avait pénétré dans la chrétienté occidentale au moyen d'une traduction latine du récit d'Eutychianus, rédigée par un diacre de Naples appelé Paul et dédiée par lui à un souverain que les Bollandistes estiment avoir été Charles-le-Chauve (4). Ce récit, où l'élément historique est amplifié et orné d'éléments oratoires et parénétiques, remonte, d'après ses caractères intrinsèques, à une assez haute antiquité. Les Bollandistes pensent que l'on peut rapporter l'événement qui en fait le sujet au règne de l'empereur Justinien. Dans une déclaration par laquelle se termine le texte à nous transmis par le Métaphraste, mais qui manque dans la version du diacre Paul, l'auteur, c'est-à-dire le clerc Eutychianus,

(1) *Dictionnaire des mystères* par le comte de Douhet dans la *Nouvelle encyclopédie théologique* de l'abbé Migne, t. XLIII, p. 934.

(2) Le regretté Ernest Faligan dans son remarquable ouvrage : *Histoire de la légende de Faust*, Paris, 1887, Introduction, p. X, indique, en plus des représentations mentionnées ci-dessus, les verrières d'Auxerre, de Saint-Julien-du-Saut, du Grand-Andely, et un bas-relief ou une sculpture de la cathédrale de Lyon. — Les rapports de la légende de Faust avec celle de Théophile sont étudiées et discutées dans l'introduction et la conclusion de ce livre.

(3) En dehors de la collection de Métaphraste le texte dont il s'agit nous a été conservé dans deux manuscrits au moins. L'un est celui qui porte le numéro 283 du fonds Coislin grec à la Bibliothèque nationale et qui a été copié au XIe siècle par le moine Grégoire. L'autre appartient à la Bibliothèque impériale de Vienne. M. L. de Sinner a donné, d'après ces deux manuscrits, une édition du texte grec de la légende de Théophile dans l'édition des œuvres de Rutebeuf, publiée par M. Achille Jubinal en 1839.

(4) *Acta sanctorum* februarii, t. I, p. 482. Les Bollandistes ont publié, au 4 février, d'après trois manuscrits, la version du diacre Paul.

affirme avoir été non seulement le contemporain, mais le commensal et le disciple de Théophile (1).

Celui-ci était le principal personnage, après l'évêque, de l'église d'Adana, dans la Cilicie seconde. Sous le nom d'*économe* (οἰκονόμος, titre que le diacre Paul traduit par le mot latin *vice-dominus*) il prenait part à la conduite générale du diocèse et était en particulier chargé de l'administration du temporel. Il remplissait ses fonctions à la satisfaction de tous, clerc et laïques, et avait la réputation méritée d'un homme de prières et de bonnes œuvres. A la mort de l'évêque, il fut d'une voix unanime désigné au métropolitain pour occuper le siège vacant. Mais son humilité s'effraya de la charge épiscopale et, à force de supplications, il obtint du métropolitain que celui-ci choisît et consacrât un autre évêque. Pour lui, il conserva son office antérieur, mais non pas longtemps. Desservi par de mauvais clercs auprès du nouveau chef du diocèse, il fut bientôt privé de ses fonctions et réduit à l'exercice des vertus privées. Il fut alors fortement tenté de colère et d'orgueil et il succomba à la tentation. Il se mit en rapport avec un juif adonné aux pratiques de la magie et déjà condamné pour ce fait et celui-ci, à son tour, le conduisit à une sorte de sabbat nocturne tenu dans le cirque de la ville sous la présidence du démon (2). Là il

(1) *Acta sanctorum* februarii, t. I, p. 481. « Ego autem Eutychianus humilis et peccator, qui fui natus in ædibus hujus beatissimi Theophili, et deinde clericus hujus catholicæ Ecclesiæ, cum secutus meum dominum ei inservissem in afflictione, quæ vidi oculis meis et auribus audivi a beata ejus lingua, secure et certo scripsi, quæ ei contigerant, et exposui fidelibus amicis et piis viris, ad gloriam Dei omnipotentis et Domini nostri Jesu Christi, qui glorificatur in sanctis suis ». — Quelques auteurs ont confondu Théophile d'Adana avec saint Théophile, archevêque de Constantinople, et cette confusion est, croyons-nous, ancienne.

(2) Cette réunion de magie nocturne est vivement peinte et avec une remarquable couleur antique et locale : « Nefandus vero Hebræus duxit illum ad circum civitatis et dixit ei : « Quodcumque videris aut qualemcumque audieris sonum, ne terreris nec signum crucis tibi facias ». Illo autem spondente, subito ostendit ei albos chlamydatos cum multitudine candelabrorum clamantes, et in medio Principem sedentem. Erat enim

fit hommage à Satan, qui lui promit de le rétablir dans la charge qu'il avait perdue et de le favoriser en tout, moyennant qu'il reniât le Christ et la sainte Vierge et déposât entre ses mains l'acte de cette apostasie en forme de chirographe et scellé de son anneau. Théophile consentit à tout. Tout le monde désormais trembla sous lui. De temps à autre il recevait la visite du juif, qui venait lui rappeler le service rendu.

Cependant, il n'était pas heureux. Le remords déchirait sa conscience. Dieu le prit en pitié et lui suggéra le repentir. Il résolut de recourir à la toute-puissante intercession de la Mère du Sauveur et ne cessa plus de la prier jour et nuit avec effusion de larmes et un jeûne presque continuel. Après quarante jours de cette pénitence, accomplie dans une église spécialement consacrée à la sainte Vierge, Marie soudain lui apparut, et après avoir d'abord repoussé sa demande, non seulement consentit à demander sa grâce, mais après trois jours lui apparut de nouveau pour lui annoncer le pardon de son péché, et ensuite, après trois jours encore, pendant un sommeil dans lequel il était tombé, il la vit en songe tenant en main l'écrit qu'il avait remis au diable et qu'il avait supplié la Vierge de lui faire rendre, et en se réveillant il trouva le chirographe déposé sur sa

diabolus et ministri ejus... » — Marbode dans son poème a quelque peu surchargé les traits de cette peinture et les a rapprochés de la conception du *sabbat* qui prévalut au Moyen-Age :

Inde per horrorem noctis, dum cuncta soporem
In terris agerent nec quavis luce niterent
Stelle vel luna, dictus miser et magus una
Ut convenerunt, ad quæ loca constituerunt,
Vociferante mago, Satanas rex, mortis imago,
Illius signa, turba comitante maligna,
Ipse teter, fuscus, barathri tamen igne corruscus,
Splendentique parum, decet ut regem tenebrarum,
Adveniens sedit sublimis...

Acta sanctorum, *loc. cit.*, p. 488.

poitrine. Le lendemain, qui était un dimanche, dans l'église épiscopale, pendant l'office solennel, après la lecture de l'Évangile, Théophile se jeta aux pieds de l'évêque, lui confessa publiquement son crime et lui présentant l'acte qu'il avait miraculeusement recouvré, le pria d'en faire donner lecture au peuple. Cela fut fait et fut suivi d'une exhortation de l'évêque et de grandes actions de grâces. Puis la messe fut célébrée et Théophile admis à la communion. Le visage du coupable repentant parut illuminé d'un éclat céleste. Il tomba presqu'aussitôt gravement malade dans l'église de la sainte Vierge, à laquelle il était allé témoigner sa reconnaissance. Trois jours après, il y mourut en odeur de sainteté et fut inhumé en ce lieu même. Il avait distribué tous ses biens aux pauvres.

Ce pieux récit, dont nous n'avons pas à examiner ici le degré d'authenticité, les caractères historiques ou légendaires, fut accueilli avec une prompte faveur par le public lettré, c'est-à-dire par le clergé séculier et régulier d'Occident. C'était l'époque où il se fit, de l'Église grecque à l'Église latine, une grande transmission de fêtes, de traditions, de légendes d'origine orientale. L'histoire de Théophile, copiée de manuscrit en manuscrit, se répandit de monastère en monastère. Elle devint bientôt un des thèmes préférés sur lesquels s'exerçait dans les cloîtres, les cathédrales et les abbayes, l'art poétique des meilleurs clercs, qui s'étaient repris, depuis Charlemagne, avec une ardeur nouvelle à cultiver l'antique hexamètre. Parmi ces compositions en vers latins une toute spéciale mention est due à l'œuvre de la savante religieuse allemande qui, sur la terre même arrosée naguère du sang des farouches guerriers de Witikind, à Gandersheim en Saxe, se livrait pour l'édification et le plaisir de ses compagnes, à l'imitation assez heureuse de Virgile et de Térence. Le poème de

Hroswitha est du Xe siècle (1). Un autre est du siècle suivant. On l'attribue à Marbode, archidiacre d'Angers, qui devint évêque de Rennes en 1096, et qui est surtout connu par son poème sur les pierres précieuses, point de départ des curieux *lapidaires* du Moyen-Age.

La célébrité de l'histoire de Théophile alla grandissant. Elle est attestée par les allusions qu'y font dans leurs écrits ou dans leurs sermons les docteurs et les prédicateurs à partir du Xe siècle : Fulbert de Chartres, saint Pierre Damien, Honoré d'Autun, saint Bernard, Albert le Grand, saint Bonaventure, Vincent de Beauvais, etc. Elle eut naturellement sa place marquée dans les recueils latins de miracles dus à l'intercession de la sainte Vierge, compilés par divers auteurs du XIe et du XIIe siècle. D'autres clercs, dès cette époque, mais surtout dans les premières années du siècle suivant, s'étant initiés à l'art profane des trouvères, se mirent à l'exercer, pour la plus grande édification du peuple, sur les mêmes sujets pieux dont abondait la littérature cléricale et qu'ils rimèrent dans la langue commune. Gautier de

(1) La docte religieuse remonte dans son récit jusqu'à l'enfance de Théophile et, nous retraçant son éducation, elle nous le représente comme un disciple aussi studieux, aussi zélé qu'elle-même, du *trivium* et du *quadrivium :*

Postquam lux fidei crescens per climata mundi
Siciliam (*sic*) tenebris errorum solvit ab atris,
Vir satis illustris nutritur partibus istis,
Nobilitate potens, meriti splendore refulgens.
Hicce Theophilus fuerat de nomine dictus,
Puri sacrata tinctus baptismatis unda :
Quem devota patrum divinis cura suorum
Obsequiis igitur primis signavit ab annis
Atque sui dulcem pie sollicitando nepotem
Cuidam pontifici credidit niminum sapienti,
Quo nutriret eum studio florente docendum,
Ipsius ingenium mentisque rigaret agellum
De sophiæ rivis septeno fonte manantis...

Acta sanctorum, *loc. cit.*, p. 482.

Coincy, moine à Saint-Médard de Soissons, puis prieur de Vic-sur-Aisne, mort en 1236, composa en trente mille vers un recueil français des *Miracles de Nostre Dame*, parmi lesquels il n'eut garde d'oublier la conversion et le salut de Théophile (1). Le crime et la pénitence du clerc d'Adana entrèrent désormais dans le vaste répertoire narratif, lyrique et satirique des ménestrels et jongleurs qui charmaient les loisirs des princes dans leurs palais, des barons dans leurs manoirs, des riches bourgeois dans leurs *ostels*, des convives dans les noces et du peuple dans les rues et les places des cités. Ce devint un des lieux communs de la littérature et de la mémoire populaires. Aussi ce vaurien de Villon, qui avait des ailes de poète à ses épaules d'écolier devenu bandit, était-il dans la vérité et la vraisemblance quand il mettait le nom de Théophile sur les lèvres de sa vieille mère illettrée priant la sainte Vierge, dans la touchante ballade qu'il composa à sa requête :

A vostre Filz dictes que je suis sienne,
De luy soient mes pechez aboluz,
Qu'il me pardonne comme à l'Egyptienne
Ou comme il feit au clerc Theophilus,
Lequel par vous fut quitte et absoluz,
Combien qu'il eust au diable faict promesse (2).....

Dans ces conditions et dans ces circonstances il n'y a pas lieu de s'étonner que l'histoire de Théophile ait aussi trouvé place dans la littérature dramatique du Moyen-Age. Il y aurait plutôt lieu de s'étonner du contraire. Mais c'est, croyons-nous, par une voie moins directe et plus ancienne que la simple transformation en représentations dialoguées

(1) Cf. Gaston Paris, *La Littérature française au Moyen-Age*, deuxième édition, p. 205 et suiv.

(2) Ballade VI du *Grand testament* de Villon, faite à la requête de sa mère, citée dans le *Théâtre français au Moyen-Age*, p. 148.

des narrations rimées des jongleurs que la légende est devenue drame.

Un point important à noter sur cette question, c'est que le *Miracle de Théophile* ne s'était pas seulement, dans la première période de sa floraison en Occident, transmise de cloître en cloître, de composition en compilation, de docteur en prédicateur ; il avait eu accès jusque dans la liturgie. Un ancien *lectionnaire* de l'église de Saint-Omer nous le montre formant la huitième leçon de l'office de Matines au septième jour de l'octave de la Nativité de la sainte Vierge, leçon tirée de la version du diacre Paul. Il y était fait allusion dans diverses proses en l'honneur de Marie, que l'on a signalées dans de vieux missels, et dont l'une était chantée le jour de l'Annonciation (1). Or l'influence de la liturgie sur la naissance et le développement du genre dramatique au Moyen-Age est un fait à présent hors de contestation. C'est par de petites interpolations dialoguées dans les grands offices de Noël et de Pâques qu'il fit en France sa première apparition formelle vers la fin du IXe siècle. Les germes qui le contenaient, comme on dit, virtuellement, se développèrent avec beaucoup de force dans la période subséquente, surtout aux XIe et XIIe siècles, où les fêtes de la Nativité et de la Résurrection du Sauveur furent de plus en plus célébrées dans les grandes églises et dans les grands monastères par la représentation d'une série déjà imposante de compositions dramatiques, rattachées par un lien encore évident, quoique de jour en jour moins étroit, à la liturgie de ces fêtes, qui en avait fourni les sujets et la matière. Dès la première moitié du XIIe siècle un bon nombre de ces compositions étaient de véritables petits poèmes dialogués et chantés, en vers latins métriques et rythmiques, où l'on commençait même à mêler, d'une façon

(1) *Acta sanctorum*, *loc. cit.*, p. 483.

parfois bizarre, quelques parties ou du moins quelques mots en langue vulgaire (1).

Les auteurs et les acteurs de ces poèmes n'étaient autres que les maîtres et surtout les étudiants des grandes écoles cathédrales et monastiques où se distribuait, avant la constitution des Universités, non seulement l'enseignement secondaire, mais l'enseignement supérieur. Les représentations étaient des réjouissances cléricales et scolaires, où la foule pourtant, à titre de public, était volontiers admise, et où elle prit le goût de tels jeux. Or les fêtes de Noël et de Pâques n'étaient pas les seules réjouissances de l'année des écoliers. Les classes et cours étaient suspendus et les jeux se donnaient tout particulièrement carrière à certaines fêtes, dont l'importance liturgique n'était pas toujours en rapport exact avec leur valeur scolaire. Tels étaient par exemple les anniversaires des saints spécialement considérés comme patrons des études et des étudiants : saint Nicolas et sainte Catherine. Aussi l'idée vint-elle assez naturellement aux maîtres et à leurs élèves de composer pour ces jours-là et d'y représenter des poèmes dramatiques, analogues à ceux de Noël et de Pâques, mais dont le sujet et la matière seraient empruntés à la légende et à la liturgie des saints dont on célébrait la fête. C'est ainsi que nous possédons plusieurs *Miracles* de saint Nicolas mis en forme poétique et dramatique, au XIIe siècle, par les étudiants de la grande abbaye de Fleury-sur-Loire, et aussi par un certain Hilaire et par ses camarades, disciples de Pierre Abélard aux grandes écoles de Paris. C'est ainsi que nous savons par l'historien Mathieu Paris qu'un savant écolâtre, nommé Geoffroy et natif du Mans, qui avait achevé ses études dans ces mêmes écoles de Paris, ayant été appelé pour être chargé de la direction de l'enseignement à l'abbaye de Saint-Alban, près

(1) Cf. Edélestand du Méril, *Origines latines du théâtre moderne*; — De Coussemaker, *Drames liturgiques du Moyen-Age*, et notre volume intitulé : *Le Drame chrétien au Moyen-Age*. Paris, Didier, 1878, in-12.

de Dunstaple, en Angleterre, transporta dans son nouveau séjour avec sa science, son goût des exercices dramatiques. Il composa en effet et fit représenter à Dunstaple, sans doute par les écoliers de l'abbaye, un *Jeu de sainte Catherine*, pour lequel il obtint du sacristain le prêt des plus belles chapes portées par les moines au chœur (1).

Une fois en pleine vigueur, cette habitude, cherchant les occasions de s'étendre, dut être appliquée, pour une raison ou pour une autre, à d'autres occurrences encore. Nous savons, par exemple, grâce à un poème dramatique tout-à-fait analogue à ceux dont nous venons de parler, que la fête de la Conversion de saint Paul était célébrée de cette même façon dans l'abbaye de Fleury-sur-Loire. Il ne nous paraît donc pas trop hardi de conjecturer que l'une ou l'autre des principales fêtes de la sainte Vierge avait, à côté de son importance liturgique, sa valeur scolaire, et donnait lieu aussi à des représentations dialoguées. S'il en était ainsi, le sujet et la matière de ces drames en l'honneur de Marie ne devaient pas être choisis dans les événements même de sa vie terrestre, réservés aux représentations de la *Nativité* à Noël, de la *Passion* et de la *Résurrection* à Pâques, mais bien plutôt empruntés aux récits et légendes, alors si en faveur dans la littérature ecclésiastique, qui rapportaient les nombreux miracles accomplis par son intercession, à ceux surtout qui avaient obtenu quelque accès dans la liturgie. L'histoire de Théophile était certainement, nous l'avons vu, un de ces récits les plus célèbres et les plus goûtés. Rien donc ne serait moins de nature à nous surprendre que si, quelque jour, on venait à découvrir dans quelque vieux manuscrit oublié un drame scolaire en vers latins du XIIe siècle sur ce sujet, et nous sommes, quant à nous, très disposé à faire remonter jusqu'à

(1) *Dictionnaire des mystères*, au mot *Catherine*, p. 228. — Cf. Petit de Julleville, *Les Mystères*, t. I, p. 108, en note. — On remarquera que les fêtes et les légendes de saint Nicolas et de sainte Catherine sont, comme le miracle de Théophile, d'origine et d'importation orientale.

cette période de l'histoire du théâtre religieux l'un des genres les plus curieux qui aient fleuri dans notre ancienne littérature, celui des *Miracles de Notre-Dame* par personnages.

Du milieu du XIIe siècle au milieu du XIIIe un pas énorme fut accompli par l'art dramatique en France et dans les pays de langue française. La langue vulgaire s'empara entièrement du genre, tout en lui laissant d'abord ses points d'attache et de rapport assez sensibles avec ses origines latines et liturgiques. Le théâtre scolaire s'effaça peu à peu devant le théâtre séculier, duquel d'ailleurs les clercs et les écoliers demeurèrent d'abord les directeurs et toujours, au Moyen-Age, des participants actifs. Ce mouvement s'accomplit pour les *Miracles* des *Saints* et de *Notre-Dame* par personnages, aussi bien que pour les *Mystères* de la *Nativité*, de la *Passion* et de la *Résurrection*. Nous en avons des preuves certaines dans le *Jeu de saint Nicolas* de Jean Bodel, d'Arras, et dans le *Miracle de Théophile*, de Rutebeuf, de Paris, rapprochés du drame d'*Adam* et du précieux fragment de la *Résurrection*, ces derniers composés et représentés dans le dialecte normand d'Angleterre, mais ayant eu, sans aucun doute, d'assez nombreux similaires de la même époque sur le continent français.

De ces quatre pièces, les plus anciens monuments de notre théâtre sérieux, celle de Rutebeuf est de beaucoup la plus récente. Elle a dû être composée et représentée vers 1260 et laisse supposer, d'après certains traits sur lesquels il serait trop long d'insister ici, des compositions dramatiques antérieures, même purement françaises, dont l'auteur n'a pas négligé de profiter. Ce Rutebeuf est un fort curieux type, dont il est malheureux que l'on sache si peu de chose. Parisien, sinon de naissance, au moins d'éducation et de carrière, il appartient à la catégorie assez nombreuse et assez remuante des clercs *manques*, qui ne furent pas le moins efficace trait d'union au Moyen-Age entre la science

et la littérature cléricales, d'une part, la société et la littérature laïques de l'autre. Rutebeuf était, ce semble, un écolier de famille pauvre qui, faute d'argent ou de travail, faute probablement de l'un et de l'autre, doué d'une humeur vagabonde, passionné pour les dés et pour les rimes, renonça à poursuivre le cours des études par lui commencées dans la grande Université parisienne alors naissante, et, au lieu de devenir prêtre et chanoine, se fit ménestrel et jongleur. Il ne rompit d'ailleurs aucunement ses relations universitaires, et demeura toute sa vie, en même temps qu'un colporteur et un *trouveur* de poèmes et de récits à l'usage des seigneurs, des bourgeois et du peuple, un étudiant de vingtième année, fort zèlé pour les intérêts de ses camarades, les écoliers de la cité et de la montagne Sainte-Geneviève, et même fort engoué de certains professeurs, comme maître Guillaume de Saint-Amour, dont il épousa et défendit avec une ardeur de vrai pamphlétaire, les erreurs et la querelle contre les Ordres mendiants. En qualité de jongleur et de trouvère il débitait et composait dans tous les genres de son métier, narratif, lyrique et satirique, mais il préférait celui-ci et quand il était en proie à sa verve critique et médisante, il n'épargnait ni pape ni évêques, ni prêtres ni moines, pas même le bon roi saint Louis, alors règnant, maître et justicier beaucoup moins sévère, à ce qu'il semble, pour la langue des poètes et chroniqueurs ambulants que pour celle des blasphémateurs (1).

Toutefois, quelque fût son penchant naturel et acquis, quand quelque pieuse princesse lui commandait une œuvre dévote, Rutebeuf se gardait bien de refuser à cette noble dame le concours de son talent. Il s'empressait au contraire de profiter d'une si bonne aubaine. C'est ainsi qu'il fit passer de prose latine en rimes françaises, pour la reine Isabelle

(1) Cf. Léon Clédat, *Rutebeuf*, dans la collection in-16, intitulée : *Les Grands écrivains français*, entreprise par la librairie Hachette.

de Navarre, propre fille du roi de France, la vie de sainte Élisabeth de Hongrie. Il *renouvela* en outre, et remit à la mode, peut-être de sa propre initiative, le poème un peu défraîchi d'un ancien trouvère sur la vie et la légende de sainte Marie l'Égyptienne, qui n'étaient guère moins populaires que le miracle de Théophile. Mais ce fut sur commande, on a tout lieu de le croire, qu'il aborda ce dernier sujet, cette fois sous la forme d'un jeu dramatique. Ce soin lui fut confié, selon toute vraisemblance, par l'une des confrèries ou sociétés parisiennes, qui étaient alors nombreuses et de nature très variée et qui s'étaient placées sous le patronage de tel ou tel saint et en particulier sous celui de Notre-Dame. Il est possible que cette pieuse association, qui célébrait chaque année dans une église ou chapelle déterminée et dans les locaux attenants, les fêtes de sa céleste protectrice, eût le caractère littéraire et quasi-académique qu'avaient pris ou allaient prendre dans le nord-est de la France, notamment dans la ville d'Arras, les sociétés appelées *puys*, du nom, dit-on, de la ville du Puy-en-Velay où avaient été plus anciennement institués des concours poétiques en l'honneur de la sainte Vierge. Quoiqu'il en soit, elle devait être composée d'hommes graves, peut-être mi-partie d'ecclésiastiques et de notables prud'hommes, car Rutebeuf a manifestement mis un frein dans son *Miracle* à sa verve satirique et *réaliste*, tandis que Jean Bodel s'était fort librement et fort étrangement laissé aller à une humeur analogue dans son *Jeu de saint Nicolas*, composé, cela est visible, pour des auditeurs aussi familiers avec les habitudes du cabaret qu'avec l'office et la légende de leur saint patron (1).

Il faut ajouter que la carrière dut être mesurée à notre poète par le temps, sans doute assez restreint, destiné à la

(1) Cf. Léon Clédat, ouvrage cité, p. 157. — Gaston Paris, ouvrage cité, pp. 185, 241.

représentation de son œuvre, jouée très probablement à l'issue de l'office, peut-être entre deux offices, à l'une des fêtes de la sainte Vierge, dans un lieu de dimensions médiocres et avec des moyens assez restreints de mise en scène. C'est par là que s'explique à nos yeux le caractère visiblement écourté de la composition de Rutebeuf, qui est loin d'avoir utilisé toute la matière et toutes les indications dramatiques contenues dans les sources mises à sa disposition soit par son répertoire de jongleur, soit par sa science d'écolier, soit enfin par les traditions et par les bibliothèques où il a pu assez facilement puiser, notamment chez ses bons amis, les chanoines de Saint-Victor (1). Parmi les sources narratives dont il a certainement profité il faut croyons-nous, compter Gautier de Coincy (2). Nous inclinons à penser qu'il a eu aussi entre les mains ou dans la mémoire, entre autres compositions dramatiques antérieures, un *Miracle* français, de forme analogue au fragment anglo-normand de la *Résurrection*, et peut-être, de plus, un ancien *Miracle* latin d'étudiants comparable au *Jeu de saint Nicolas* d'Hilaire.

(1) Parmi ses attaques virulentes et continuelles contre les ordres religieux, Rutebeuf fait au contraire l'éloge des chanoines réguliers de Saint-Victor. Léon Clédat, p. 70. — On sait que l'abbaye de Saint-Victor de Paris, en décadence au temps de saint Louis, avait été au siècle précédent un puissant foyer d'études, d'enseignement et de production théologique et littéraire. La poésie latine liturgique et rythmique y avait brillé du plus vif éclat sous la plume du moine Adam, dit de Saint-Victor. Il serait bien étonnant que les écoliers de ce monastère, au XIIe siècle, n'aient pas eu leurs jeux dramatiques en vers latins aussi bien que ceux de Fleury-sur-Loire.

(2) Une métaphore tirée du jeu d'échec, que Rutebeuf met dans la bouche de son Théophile :

> Bien m'a dit li evesque eschac
> Et m'a rendu maté en l'angle,
> Sanz avoir m'a lessié tout sangle...

se trouve déjà en termes presque identiques dans la narration rimée du prieur de Vic-sur-Aisne.

La pièce de Rutebeuf commence *ex abrupto* par les lamentations de Théophile privé de sa charge. Il y a de l'énergie originale et quelque sens psychologique dans l'expression de son désespoir et de sa rébellion contre l'épreuve que Dieu lui impose :

« Ahi ! ahi ! Dieu, roi de gloire, — moi qui vous ai tant eu en mémoire, — qui ai tant donné et dépensé, — tant de fois tendu la main aux pauvres, — voici qu'il ne m'est pas resté la valeur d'un sac. — L'évêque m'a bien fait échec, — m'a bien rendu mat à l'angle de l'échiquier : — il m'a laissé tout nu, sans avoir. — Maintenant il me faut mourir de faim, — si je ne mets ma robe en gage pour avoir du pain. — Et mes gens, que feront-ils ? — Je ne sais si Dieu se chargera de les nourrir. — Dieu ! ah bien oui ! qu'en a-t-il affaire ? — Ils feront bien d'aller chercher ailleurs. — Puisqu'il me fait la sourde oreille — et qu'il n'a cure de mon malheur, — moi aussi, je lui ferai la moue. — Honni soit qui de lui se loue ! — Pour avoir il n'est rien qu'on ne fasse. — Peu m'importent Dieu et son courroux. — Irai-je me noier ou me pendre ? — Ce n'est pas à Dieu que je puis m'en prendre, — puisqu'on ne peut aller jusqu'à lui. — Ah ! quiconque pourrait le tenir — et bien battre pour se revancher, — il aurait fait bonne journée ; — mais il s'est en si haut lieu mis — pour échapper à ses ennemis — qu'on n'y peut atteindre par trait ou lance. — Ah ! si je pouvais le quereller, — combattre et m'escrimer avec lui, — je lui ferais frémir la chair. — Mais il est là-haut en sa joie ; — hélas ! et moi malheureux je suis dans les lacs — de Pauvreté et de Souffrance. — Voilà bien ma vielle brisée. — On va dire que je *rassote* ; — ce sera le bruit général. — Je n'oserai plus voir personne, — ni m'asseoir parmi les autres gens, — car l'on m'y montrerait au doigt. — Je ne sais ce que je dois faire. — Dieu m'a cruellement trompé. »

Théophile se résout à aller trouver un sorcier nommé *Salatin*. Ce nom nous paraît un écho, déjà exprimé par

quelqu'un des devanciers de Rutebeuf, de l'impression faite sur l'opinion publique dans la chrétienté par les succès du grand sultan Saladin, conquérant de Jérusalem en 1187. Le sorcier lui dit de revenir le lendemain matin, car les auteurs dramatiques du Moyen-Age n'ont jamais eu le moindre souci de l'unité de temps pas plus que de l'unité de lieu, à laquelle était diamétralement opposé leur système de mise en scène. Dans l'intervalle, Théophile est en proie à l'angoisse. Son âme flotte entre sa foi et sa colère. Cet orage intérieur est esquissé avec naturel et avec une certaine vigueur dans un monologue d'un caractère vraiment dramatique. Cependant Salatin évoque le diable, non sans une pointe de comique qui devait se développer jusqu'à l'absurde dans les scènes de diablerie de plus en plus abondantes dans le théâtre religieux des siècles suivants. Tous deux conviennent de leur fait. Guidé par le sorcier, Théophile va trouver le démon dans un vallon situé près de la demeure de Salatin et conclut le pacte. Le dialogue de ces scènes est naturel, précis et semé de quelques traits heureux. L'évêque rend sa charge à Théophile qui devient dur et désagréable à tous. Mais ce changement de caractère et la nouvelle vie, mondaine et méchante, du clerc apostat, qui aurait pu fournir toute une série de scènes vivantes et pittoresques, sont à peine et très faiblement indiqués. Rutebeuf passe brusquement et sans transition à la pénitence de Théophile, qui lui fournit l'occasion de deux longs morceaux lyriques, dont le double sujet, sous le nom de la *Repentance* et de la *Prière Théophilus*, était devenu un des lieux communs de la poésie des trouvères et du répertoire des jongleurs, indépendamment de toute représentation dramatique. Le poète y montre quelque vérité de sentiment, et il y déploie dans la forme les ressources d'un art habile et ingénieux, mais qui ne s'était pas développé dans sa vraie voie et qui se complaisait assez souvent en des raffinements puérils, en des jeux de mots, de

sens et de sons barbares et malencontreux, en des cacophonies systématiques et exaspérantes

Écoutez plutôt :

Ame doit l'en amer ; m'ame n'ert pas amée.
N'os demander la Dame qu'ele ne soit dampnée.
Trop a male semence en semoisons semée
De qui l'ame sera en enfer sorcemée.

Ha, las ! com fol bailli et com fole baillie !
Or sui-je mal baillis et m'ame mal baillie !
S'or m'osoie baillier à la douce baillie,
G'i seroie bailliez e m'ame jà baillie.

Ors (1) sui, et ordoiez doit aller en ordure ;
Ordement ai ouvré, ce set cil qui or dure (2).
Et qui toz jours durra : s'en aurai la mort dure.
Maufez, com m'avez mors (3) de mauvese morsure !

Les scènes de l'apparition de la sainte Vierge et du pardon de Théophile n'offrent rien de remarquable, sauf un trait énergique quand Notre-Dame arrache à Satan le pacte fatal. Mais ce trait ne peut être apprécié que selon la vive familiarité de la vieille langue, bien moins *marquise* que la nôtre :

« *Ici*, dit la rubrique, *va* NOSTRE DAME *por la chartre Theophile :*

Sathan, Sathan ! es-tu en serre ?
S'es or (4) venuz en ceste terre
Por commencier à mon clerc guerre,
Mar (5) le peussas
Rent la chartre que du clerc as
Quar tu as fet trop vilain cas.

(1) Souillé.
(2) J'ai vilainement agi, comme le sait celui qui maintenant dure.
(3) Mauvais, comme vous m'avez mordu.
(4) Si tu es maintenant.
(5) Mal.

SATHAN *parole* :

Je la vous rande !
J'aim miex assez que l'en me pende.
Jà li rendi-je sa provande (1)
Et il me fist de lui offrande
Sanz demorance (2)
De cors et d'ame et de sustance.

NOSTRE DAME.

Et je te foulerai la pance.

Ici aporte NOSTRE DAME *la chartre à Theophile...* »

La pièce se conclut, après la lecture publique du pacte, par ces paroles de l'évêque, suivies du chant du *Te Deum* :

Issi ouvra icil preudom (3).
Delivré l'a tout à bandon (4)
La Dieu ancelle (5),
Marie, la virge pucele,
Delivré l'a de tel querele :
Chantons tuit (6) por ceste novele.
Or, levez sus,
Disons : *Te Deum laudamus.*

Comme le drame d'*Adam*, comme le *Jeu de saint Nicolas* de Jean Bodel, le *Miracle de Théophile* de Rutebeuf nous offre, chez les poètes du XIIe et du XIIIe siècle, des indices de facultés dramatiques dont on aurait pu attendre beaucoup

(1) Prébende.
(2) Exception.
(3) Ainsi agit ce prud'homme.
(4) Entièrement.
(5) La servante de Dieu.
(6) Tous.

plus, au point de vue esthétique et littéraire, que n'a produit le théâtre français du Moyen-Age, dont l'essor prodigieux dans les deux siècles suivants, est plutôt marqué par une décadence que par un progrès de l'art et du goût. C'est sous cette réserve que nous avons à signaler la persistance et la prospérité, interrompus seulement par la Renaissance, du genre des *Miracles de Notre-Dame* par personnages. Parmi la grande quantité de pièces perdues, il nous est demeuré des documents qui ne souffrent à cet égard aucun doute. Le plus précieux est la collection de quarante drames de cette espèce contenues dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale et récemment publiés par MM. Gaston Paris et Ulysse Robert pour la Société des anciens textes français (1). M. Paris, avec sa compétence bien connue pour tout ce qui touche à notre ancienne littérature, en a ainsi déterminé et apprécié les caractères distinctifs :

« C'est pour un « pui Nostre Dame » et sans doute par des membres de la confrérie que fut composée, peut-être encore dans la première moitié du XIVe siècle, la grande collection de quarante *Miracles de Notre-Dame par personnages* qui nous est parvenue... Toutes les pièces qui composent ce recueil ont entre elles une étonnante ressemblance de fond, de forme et de manière. La polymétrie qui règne dans *Adam*, dans le *Nicolas* de Bodel et dans les pièces d'Adam de la Halle (ajoutons : dans le *Theophile* de Rutebeuf) a disparu ; sauf quelques « rondeaux » mis dans la bouche des anges qui convoient régulièrement Notre-Dame du ciel à la terre, et de la terre au ciel, tout est en vers de huit syllabes rimant deux à deux ; mais chaque réplique se termine par un vers de quatre syllabes rimant avec le premier vers de la réplique suivante (le premier miracle seul conserve au dernier vers des répliques sans nombre régulier de syllabes). Il en résulte que, à très peu d'exceptions près,

(1) Paris, Firmin-Didot, 1876-1883, 7 vol. in-8°.

toutes les répliques ont au moins deux vers, ce qui amène des redites et des banalités insupportables. Ces pièces n'ont d'ailleurs, sauf quelques endroits assez naïfs et touchants, qu'une très faible valeur littéraire ; elles sont construites avec une simplicité tellement dénuée d'artifice qu'elles en deviennent plates et souvent presque grotesques ; mais elles montrent de quel développement était susceptible la forme des *miracles*, bien supérieure, au point de vue dramatique, à celle des mystères. Ceux-ci gênés par la sainteté même de l'action qu'ils représentaient, ne pouvaient prendre aucune liberté et étaient emprisonnés dans des données surnaturelles exclusives de tout intérêt vraiment humain ; dans les miracles, au contraire, l'action est tout humaine, et le poète est libre de la traiter commme il l'entend ; la Vierge ou le saint qui, par un miracle, doit la dénouer n'apparaît qu'à la fin, vrai *deux ex machina*, sans peser, pendant la durée du drame, sur la conduite des personnages. Entre les mains de poètes quelque peu habiles, le miracle aurait pu devenir le vrai drame moderne, en éliminant peu à peu l'intervention surnaturelle qui le terminait. Il n'en fut rien, grâce à l'absence de talent et surtout d'initiative personnelle chez les auteurs de miracles, et le théâtre sérieux des temps modernes trouva ses origines dans l'imitation de l'antique. Il faut louer cependant, dans la collection des *Miracles de Notre-Dame*, l'extrême variété des sujets traités et la familiarité avec laquelle les actions et les paroles des gens de toutes conditions sont représentées sur la scène : c'est ce qui donne de l'intérêt à ces pièces, malgré leur faiblesse presque constante, et les fait encore lire avec plaisir » (1).

L'opinion de M. Paris sur l'élément surnaturel dans le drame ne nous paraît pas incontestable. Nous sommes, quant à nous, d'un avis sensiblement différent. Mais, ce point mis à part, nous ne pouvons que nous ranger au juge-

(1) *La Littérature française au Moyen-Age*, pp. 241-243.

ment porté par le savant académicien sur le genre dramatique dont il s'agit. Nous le trouvons encore en pleine vigueur théâtrale, mais aussi en pleine faiblesse artistique et littéraire, à la veille même des triomphes de Ronsard et de Jodelle. Un curieux manuscrit de la Bibliothèque nationale nous a en effet conservé une collection de douze *Miracles de Notre-Dame*, composés et représentés, presque d'année en année, de 1536 à 1550, pour la pieuse récréation de la confrérie parisienne de Notre-Dame de Liesse, à l'occasion de la fête de la Nativité de la sainte Vierge. Cette confrérie avait son centre religieux à l'église de l'hôpital du Saint-Esprit-en-Grève et son siège social dans une maison de la rue de la Vieille-Tixeranderie. Son dramaturge attitré, Jean Louvet, auteur desdits douze miracles, n'était pas un poète de profession, un famélique homme de lettres comme Rutebeuf. C'était ce que nous appellerions aujourd'hui un officier ministériel, un huissier près le tribunal de première instance, ce qu'on appelait alors un sergent à verge de la prévôté et vicomté de Paris ou plus simplement du Châtelet (1).

Par un de ces hasards fréquents dans les études d'histoire littéraire, aucun des miracles de Notre-Dame par personnages, postérieurs à Rutebeuf, qui nous ont été conservés, n'a pour sujet la légende de Théophile. Mais nous avons la preuve positive que ce sujet n'a, pour ainsi dire, pas cessé au Moyen-Age d'être mis en œuvre sous forme de représentation dramatique. Dans une lettre de rémission datée de l'année 1384, on lit la mention du fait suivant : « Comme les habitants de la ville d'Aumai et du pays d'environ (aujourd'hui département d'Eure-et-Loir) eussent entrepris que le dimenche après la Nativité saint Jehan Baptiste ilz feroient uns jeux ou commémoration du miracle que à la requeste de la Vierge Marie fust fait à Theophile, ouquel jeu avoit un personnage de un qui devoit getter d'un canon... » (2). Ce canon qui, par

(1) Cf. Petit de Julleville, ouvrage cité, t. II, p. 608.

(2) Petit de Julleville, t. II, p. 5.

sa date exacte, nous reporte déjà aux origines de l'artillerie, mais qui semble, à plus forte raison, constituer un flagrant anachronisme dans un drame tiré d'une légende de l'époque de Justinien, ce canon ne doit pourtant choquer personne. Il est en effet extrêmement probable qu'il figurait ici comme l'un des engins infernaux vainement opposés par Lucifer et ses satellites à la puissance de Notre-Dame, venant, jusque dans l'empire même du démon, lui arracher le pacte de Théophile. Au reste, il faut l'avouer, quand bien même il eût été employé dans la pièce à un usage moins extraterrestre, les spectateurs d'alors ne s'en fussent aucunement choqués. L'anachronisme porté à son plus haut degré est en effet l'habitude constante de la dramaturgie comme de la peinture du Moyen-Age. Ledit canon d'ailleurs et le personnage chargé d'en faire parler la poudre doivent être chers à la critique. Ils servent en effet à démontrer, ce qu'il faudrait d'ailleurs supposer de prime abord, que le texte du jeu dramatique représenté à Aunai dans le premier tiers du XIVe siècle, était une composition autre que celle de Rutebeuf et beaucoup plus développée.

Si l'on tenait absolument à se faire une idée un peu mieux déterminée de cette pièce à fracas, et, du même coup, de nombre d'autres représentations analogues du *Miracle de Théophile* sur le sol français, au XIVe et au XVe siècle, dont la mémoire ne nous est pas parvenue, cela n'est pas impossible, au moins par approximation. Mais il faut pour cela passer la frontière et recourir à des textes allemands. Trois drames ou fragments de drames sur Théophile nous ont été conservés en dialecte bas-allemand. Ils sont contenus dans trois manuscrits différents, aujourd'hui conservés dans la bibliothèque de la ville de Trèves, dans celle d'Helmstadt et enfin dans celle de Stockolm. Ces trois textes ont été en Allemagne l'objet de diverses publications. Mais il ne nous a été possible de nous rendre un peu nettement compte que de celui de Trèves, qui ne laisse pas d'avoir, au point de vue

où nous sommes en ce moment, un assez grand intérêt. Le manuscrit est du milieu du XVe siècle, mais la pièce est plus ancienne et, de plus, procède, croyons-nous, au moins indirectement, d'un drame français, qui pourrait bien remonter à une date peu éloignée de la représentation d'Aunai.

Le texte de Trèves n'est qu'un fragment qui renferme tout au plus le tiers du drame total et qui pourtant est déjà notablement plus étendu que l'œuvre entière de Rutebeuf. La légende de Théophile nous y apparaît non-seulement développée, mais quelque peu défigurée par de singulières métamorphoses. Le personnage principal n'y est plus représenté comme un clerc, d'abord tout à Dieu et à ses devoirs, dont l'âme est brusquement bouleversée par le ressentiment d'une amère injustice, par la honte et la pauvreté qui en sont pour lui la conséquence, mais comme un chanoine d'esprit mondain, négligent du service divin et de ses devoirs professionnels, qui a refusé l'épiscopat non par humilité, mais par une sorte d'insouciance aristocratique, et qui implore le secours du diable, non pas afin d'être rétabli dans ses fonctions et dans son honneur, mais pour avoir en abondance de l'argent et des plaisirs. Les quatre premières scènes nous offrent un tableau piquant d'un chapitre d'église cathédrale avec tous ses dignitaires, prévôt, doyen, chambrier, écolâtre, trésorier, cellerier, préchantre etc. ainsi que des rivalités et des intrigues auxquelles pouvait donner lieu une élection épiscopale au XIVe et au XVe siècle. L'auteur nous transporte ensuite dans une réunion de jeunes gens en train de boire de la bière et de s'amuser des tours d'un prestidigitateur. Le chanoine Théophile, destitué par son évêque, vient se mêler à cette compagnie joyeuse et consulte le magicien sur le projet qu'il a conçu d'appeler le diable à son aide. Mais le prestidigitateur, qui se soucie peu de cette magie noire, renvoie Théophile à en causer avec les juifs. Le chanoine vient donc trouver ceux-ci dans leur assemblée et recueille

leurs conseils. L'un de ces hébreux porte le nom tout français de *Bonenfant*. Résolu de profiter des renseignements obtenus d'eux, et d'ailleurs de première force lui-même dans les sciences occultes, Théophile évoque solennellement le démon. Satan lui apparaît et lui fait ses conditions. Le pacte est conclu. Satan qui, dans cette pièce comme dans les mystères français de la même époque, n'est que l'un des principaux diables, mais non le prince des ténèbres, va faire son rapport à Lucifer, son souverain. Celui-ci ratifie avec joie le traité et charge Satan de conduire Théophile dans un château nommé Ovelgunne, où l'apostat doit vivre désormais dans l'abondance et les plaisirs. Le chœur termine par son chant cette partie de la pièce et annonce la suivante qui doit avoir pour sujet la vengeance tirée de l'évêque par Théophile. Là s'arrête le texte de Trèves. On peut sans témérité en induire le caractère des *Miracles* français sur le même sujet à l'époque indiquée ci-dessus et à l'époque ultérieure (1).

Il y a au contraire assez de peu de chose à tirer à ce point de vue d'un drame italien de *Teofilo* (la célébrité de la légende était, on le voit, universelle en Occident) composé et représenté à Florence au XVe siècle. Nous y noterons seulement la mise en scène, qui a dû avoir lieu également dans certaines pièces françaises, de la première partie de la vie de Théophile, telle que nous l'indiquent l'antique légende grecque, la version du diacre Paul et bien d'autres textes ; telle que la rappelle Théophile lui-même au début du *Miracle* de Rutebeuf. L'auteur italien nous représente le pieux prêtre exerçant l'aumône. Il nous montre aussi, cela lui est propre, la ruse dont usa le diable pour changer l'esprit de

(1) Cf. Wilken, *Geschichte der geistlichen Spiele in Deutschland*, p. 161 et suiv. — *Theophilus*, *niederdeutsches Schauspiel*, etc. von Hoffmann von Fallersleben, Hannover, 1853, in-8° — Nous regrettons de n'avoir pu avoir à notre disposition que la première édition, la moins complète, de cette intéressante publication.

l'évêque et amener la destitution du clerc calomnié (1).

Cependant la popularité de la vieille légende et sa représentation par personnages n'avait fait que progresser encore en France dans la seconde moitié du XVe siècle, qui la transmit au XVIe. Le dernier âge des *mystères* (avec lesquels les *miracles* étaient à peu près confondus) est marqué par les proportions démesurées auxquelles s'étendirent souvent alors les compositions dramatiques. Le *Théophile* ne fut pas à l'abri de cette croissance monstrueuse. Les registres consulaires de la ville de Limoges renferment la mention suivante parmi celles qui se rapportent à l'année 1533 : « Pour amplier et decorer les dictes ostensions (de reliques sans doute) et esmouvoir le peuple à devotion, furent jouez par grant appareil le mistere de sainte Barbe et de Theophile par personnaiges, durant neuf journées » (2). En accordant cinq jours à sainte Barbe, il reste encore quatre journées de représentation pour Théophile, ce qui est beaucoup. Comment s'y prit-on pour remplir un si vaste cadre ? Nous nous permettons de renvoyer ceux qui désireraient s'en rendre compte, au moins par analogie, aux énormes mystères qui nous sont parvenus de ce temps-là, aux *Actes des apôtres* des frères Greban par exemple et à la *Passion* de Jean Michel. Nous les renverrons aussi aux longues compilations en prose où étaient venus, dans la dernière période du Moyen-Age, se dissoudre, se diluer dans les flots d'une prose diffuse et avec des additions et amplifications de toute espèce, les narrations poétiques et légendaires des âges précédents. La bibliothèque ou, comme on disait, la *librairie* des derniers ducs de Bourgogne, de la maison de Valois, s'était emplie, notamment sous Philippe-le-Bon, d'œuvres de ce genre, rédigées sur commande par des secrétaires et *rethoriqueurs* rétribués

(1) Cf. *Sacre rappresentazioni dei secoli XIV, XVe XVI* raccolte e illustrate per cura di Alessandro d'Ancona, Firenze, 1872, t. II, p. 44 et suiv.

(2) Petit de Julleville, ouvrage cité, t. II, p. 120.

à cet effet : un Jean Mielot, un David Aubert. Nous savons précisément qu'une *Vie de Théophile* figurait dans cette *librairie*, à côté de la *Vie de sainte Catherine*, et de beaucoup d'autres *histoires* et *romans* pieux ou profanes, dont un grand nombre sont encore aujourd'hui conservés dans la bibliothèque royale de Bruxelles, principale héritière de la riche collection ducale (1).

Revenons à présent dans la bonne ville du Mans, d'où nous sommes partis pour cette petite excursion à travers la littérature dramatique et la littérature légendaire du Moyen-Age. Il est juste de reconnaître la modération relative des auteurs de la représentation de *Théophile* donnée sur la place des Jacobins aux fêtes de la Nativité de la sainte Vierge de l'an 1539, puisque deux journées leur suffirent pour se contenter eux-mêmes, satisfaire leur auditoire et justifier la faveur dont les avaient honorés les dignes chanoines de Saint-Julien. Le texte joué en ces beaux jours n'était certainement pas le premier, sur ce sujet, qui eût été mis en scène dans la cité. En égard à la date de la représentation, fixée précisément à une fête liturgique de Notre-Dame, il n'est pas défendu de supposer que l'initiative en a peut-être été due à quelque vieille confrérie, qui aura voulu faire partager à ses concitoyens par un mystère plus ample, déployé en plein air et en plein soleil, la pieuse récréation qu'elle se donnait tous les ans à elle-même et à un petit nombre d'amis dans un local clos. Même en dehors de cette hypothèse, comment ne pas attribuer au *Théophile* de 1539 une série perdue d'ancêtres manceaux, quand on songe à la verrière du chevet de Saint-Julien et quand on pense que les deux célèbres dramaturges du XVe siècle, Arnoul et Simon Greban, nés tous deux au Mans, y revinrent achever tous deux leur

(1) Cf. *Acta sanctorum*, *loc. cit.*, p. 483. — *Vie de sainte Catherine d'Alexandrie* par Jean Mielot, texte revu et rapproché du français moderne. Paris, 1881, in-4°. — Manuscrit 6449 du fonds français à la Bibliothèque nationale.

carrière et y moururent l'un et l'autre chanoines de la noble cathédrale (1). Nous ne voulons pas dire par là qu'ils aient eux-mêmes composé un *Théophile*, mais qu'ils en ont dû tout au moins favoriser, dans leur ville natale, la composition et la représentation. Mais on peut, on doit, ce nous semble, remonter plus haut. La verrière est du XIIIe siècle et l'on en a signalé, avec grande raison, l'analogie avec le *miracle* de Rutebeuf. Mais comme elle renferme au moins un épisode, (celui du poisson offert à Théophile) qui ne figure pas dans ledit miracle, il ne nous est pas possible d'accorder qu'elle en procède (2). Ce que nous inclinons beaucoup à croire, c'est qu'une pièce française analogue à celle du trouvère parisien, et à peu près contemporaine, a pu être composée et représentée au Mans, et s'inspirer en partie de la verrière. Quant à l'origine de celle-ci, nous ne pensons pas qu'il faille la chercher ailleurs que dans la cathédrale même, c'est-à-dire que dans le chapitre et dans l'école cléricale qui y étaient annexés, et où la légende du clerc d'Adana n'avait certainement pas obtenu moins de faveur que dans les autres centres ecclésiastiques d'Occident. L'école cathédrale du Mans avait été très florissante dans la seconde moitié du XIe siècle. Il est à peu près sûr que l'écolâtre Geoffroy, dont nous avons parlé ci-dessus, y avait commencé ses études, achevées ensuite aux grandes écoles de Paris. En tout cas c'est du Mans, nous le savons, qu'il partit pour se rendre en Angleterre, où nous avons vu qu'il composa et fit représenter à Dunstaple, par les écoliers de l'abbaye de Saint-Alban, un *Jeu de sainte Catherine*. Il nous semble très naturel d'induire de là, avec Dom Piolin, que des pièces de cette nature, c'est-à-dire analogues selon nous aux *miracles*

(1) Cf. Dom Piolin, ouvrage cité, p. 18 et suiv. — *Le Mystère de la Passion d'Arnoul Greban*, publié par Gaston Paris et Gaston Raynaud. Paris, 1878. Introduction, p. v et suiv.

(2) Cette opinion a été émise par M. Hucher dans la description précitée.

en vers latins des écoliers de Fleury-sur-Loire, faisaient partie des réjouissances habituelles de l'école du Mans à la fin du XIe et dans le courant du XIIe siècle. De là à conjecturer l'existence possible d'un *Jeu de Théophile* manceau de ce genre et de cette époque, il n'y a qu'un pas. Puisque nous sommes en train d'hypothèses, nous n'hésitons point à le franchir (1).

Cette vieille légende, ce vieux drame du Moyen-Age avaient-ils vers 1550 tellement épuisé leurs destinées littéraires qu'ils n'eussent plus qu'à disparaître devant les sujets antiques restaurés par la Renaissance? ou bien, si la Renaissance avait su approprier dans notre pays les qualités nécessaires de goût et d'art qu'elle nous apportait à la tradition antérieure, si elle avait fait une réforme au lieu d'une révolution, l'histoire de Théophile, plus ou moins transformée, ne pouvait-elle pas devenir dans la poésie française la matière d'un chef-d'œuvre, dans le genre par exemple de *Polyeucte* et d'*Athalie*? Telle est la question que nous nous posons en terminant. La réponse est peut-être dans le *Faust* de Marlowe et dans le *Faust* de Gœthe.

MARIUS SEPET.

(1) Cf. Dom Piolin, ouvrage cité, p. 13 et suiv.

L'ABBAYE
DE L'ÉPAU
DU XIIIE AU XVE SIÈCLE

DEUXIÈME PARTIE

DESCRIPTION DE L'ABBAYE

On a vu récemment comment se forma le domaine territorial de l'abbaye de l'Épau. Nous voudrions maintenant examiner comment cette abbaye a été construite. Pour introduire ordre et clarté dans l'exposé qui va suivre, nous le diviserons en plusieurs sections, et nous étudierons successivement, les abords et l'enclos du monastère, l'église, la sacristie, la salle capitulaire, le dortoir, la cuisine et ses annexes, le réfectoire et le cloître.

I

Les abords et l'enclos du monastère.

Le domaine que la fondatrice offrit aux Cistercienses, renfermait plusieurs terres déjà mises en culture. Ils y annexèrent

dès le début, deux moulins, dits du Gué-Bernisson, établis sur la rivière d'Huisne. Mettant à profit les avantages que

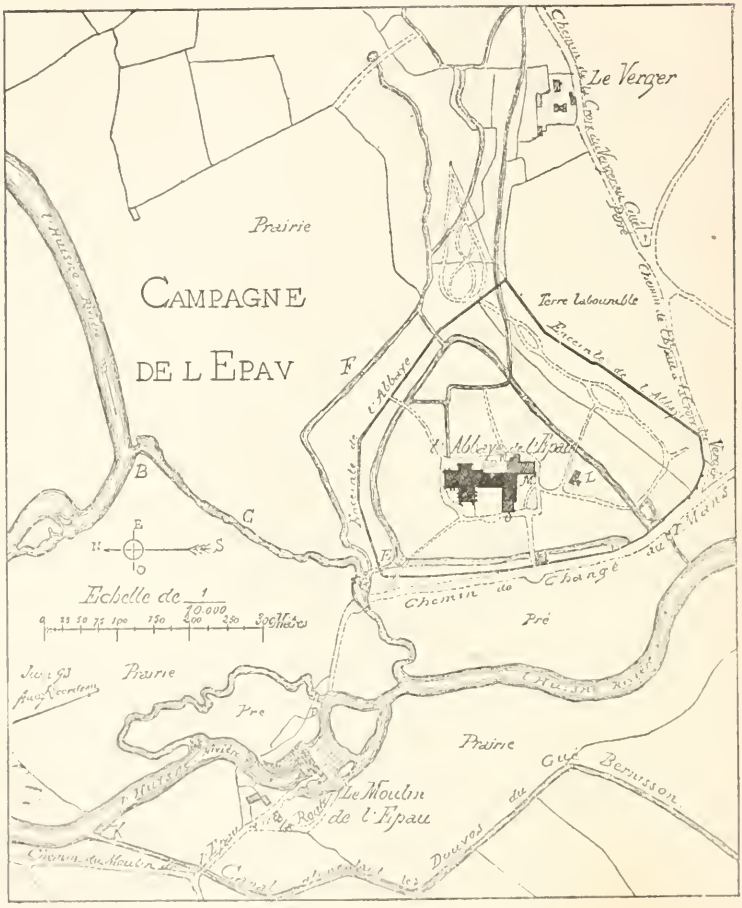

Fig. 10. — CARTE DE LA CAMPAGNE DE L'ÉPAU.

Echelle de 1/10,000e.

leur offrait ce cours d'eau, les religieux y exécutèrent d'importants travaux qui leur procurèrent une force motrice

considérable, et leur permirent d'irriguer à volonté les prairies voisines. Ils établirent sur la rivière (A, fig. 10) un grand barrage qui relève le niveau de l'Huisne de un mètre soixante centimètres. Cette surélévation de l'eau permit de la capter au point B, pour l'amener par le canal C, dans l'enceinte du monastère. Le flot qui se déverse par dessus le barrage, actionne des moulins dont plusieurs roues sont encore en activité.

Derrière ces moulins, la rivière se divise en plusieurs bras, formant quelques îlots, et s'élargit de manière à procurer un passage guéable, encore utilisé sur le chemin de Changé au Mans.

Les piétons passaient, soit par l'intérieur des moulins, soit par une passerelle analogue à celle d'aujourd'hui, et par un ponceau D, en pierre, construit par les religieux et encore existant.

Une partie de l'eau qu'amène le canal C, entre dans l'enceinte de l'abbaye en E ; une autre partie alimente le canal F, destiné à l'irrigation de la grande prairie située au nord de l'enclos, et le reste tombant en G, va rejoindre la rivière, laissant un passage guéable sur le chemin de Changé au Mans. En G, devait exister le moulin particulier de l'abbaye ; il en reste une roue enlisée, surmontée d'une charpente en ruines. Tout à côté, le long du canal, existe une sorte de quai formé par de grandes dalles de pierre.

Une fois entrée dans l'enceinte, l'eau, sauf au sud-est, en suit le pourtour ; à l'est, elle communique avec le canal F et ses embranchements, et, au sud, elle se déverse dans la rivière, donnant encore en I, une force motrice qu'on emploie aujourd'hui pour monter l'eau dans les prés situés à l'ouest du monastère.

Enfin, un autre canal, qui commence sur la rive droite de l'Huisne, en K, un peu au-dessus du barrage, s'en va, par de longs détours, alimenter une grande douve au Gué-Bernisson, qui appartenait à l'abbaye.

Ces canaux, qui se développent sur une longueur totale d'environ cinq kilomètres, ont de 1m 50 à 2 mètres de largeur. Par endroits la terre qui en provient, fut rejetée sur les rives, pour former les digues, quand celles-ci étaient nécessaires.

L'on ne peut assigner de date précise à ces immenses travaux. Une seule chose à peu près certaine, c'est que le barrage du moulin de l'Épau, le canal C et les plus importants canaux de l'intérieur de l'enclos furent exécutés dès l'origine, vers 1230. Quant aux autres canaux secondaires, comme celui du Gué-Bernisson (1), ils ont pu être creusés plus tard et successivement.

Le mur d'enceinte forme un triangle aux angles arrondis. Haut de 2m 50 en moyenne, il se développe sur une longueur d'environ un kilomètre trois cent cinquante mètres. La maçonnerie, en grès de la contrée, a bien résisté aux intempéries, et loin de se désagréger, elle a acquis une incomparable dureté. Le terrain, ainsi circonscrit par les murailles, est au niveau des prairies ; au sud-est toutefois, il se relève, et ce léger renflement du sol est occupé par un taillis que sillonnent de fraîches allées.

Le monastère se dresse au centre même de l'enclos. Les bâtiments d'exploitation, pour les métiers et les industries, que les Cisterciens avaient coutume d'installer près de leurs établissements, devaient jadis exister le long des cours d'eau ; il n'en reste plus que le cellier qui est situé en L (fig. 10.)

Il semble avoir été construit au XIIIe siècle, et consiste en une salle rectangulaire mesurant intérieurement 13m 15 de long sur 6m 50 de large. La voûte, haute de 4m 32 sous clef, est appareillée en berceau ogival, et construite en tuffeau. Les murs, épais de 0m 80 et hauts de 6m 50, sont

(1) L'inscription gravée sur la pierre tombale de l'abbé Jean Tafforeau, trop mal transcrite par le dessinateur pour être maintenant déchiffrée, donne à penser, néanmoins, à cause de ces mots, *rivulus, fluvios,* que cet abbé pourrait bien être l'auteur de ces derniers travaux.

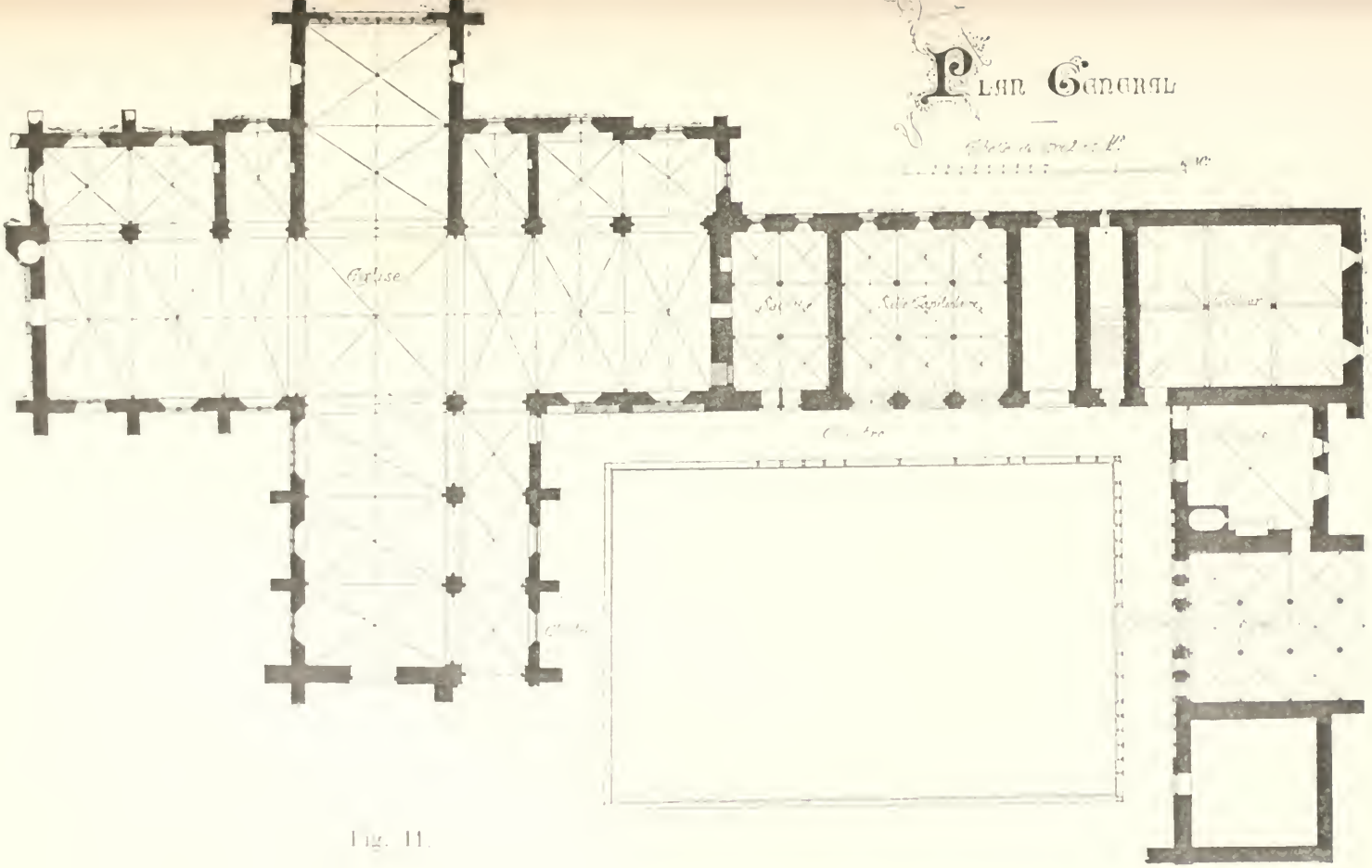

Fig. 11.

flanqués de gros contreforts, le tout construit en grès sommairement appareillé. Un moulin en pierre, de date plus récente, et destiné à broyer les fruits, se trouve à proximité, derrière ce cellier. C'est une meule de 1m 33 de diamètre, roulant dans une auge circulaire de 2m 61 de diamètre, creusée dans quatre morceaux de pierre dure.

A côté du monastère proprement dit, se trouvent quelques constructions de diverses époques, sans grand intérêt. En M, c'est l'habitation de l'abbé commendataire, bâtie au seizième siècle ; en N, ce sont des caves où l'on retrouve quelques parties anciennes ; en O, c'est un pavillon bâti au bout du réfectoire, sur un soubassement primitif, lors du remaniement de 1740.

Le plan général (fig. 11) montre comment sont disposés les édifices claustraux qui sont parvenus jusqu'à nous, plus ou moins intacts : ce sont là les parties intéressantes que nous allons étudier en détail. Du côté nord se dresse l'église ; à côté du transept sud, est la sacristie ; puis vient la salle capitulaire, et enfin, dans une aile en retour, se voient la cuisine et le réfectoire.

Un corps de bâtiment, aujourd'hui complètement détruit, devait exister entre le réfectoire et la façade ouest de l'église, et former le quadrilatère autour duquel courait le cloître, dont on voit les traces sur les trois sections encore existantes.

II

L'église.

A la suite de l'incendie qui ruina l'abbaye pendant les guerres anglaises, les religieux consacrèrent la plus grande partie de leurs ressources à la restauration de l'église. Alors, les constructeurs du XIVe siècle mêlèrent leur art à celui du XIIIe siècle, et laissèrent l'édifice tel qu'il est actuellement

De plus, au XVIIIe siècle, il subit un épais badigeonnage. Le caractère primitif fut changé ; nous nous appliquerons, au cours de cette étude, à démêler ce qui reste de la construction primitive, et ce qui provient de la restauration.

Le plan (fig. 11) est celui des églises cisterciennes. La disposition qui les caractérise, celle des chapelles ouvrant sur les transepts, se retrouve ici très développée. Sur les transepts, en effet, à l'est, s'ouvrent six chapelles. Celles qui touchent au chœur sont closes par des murs ; les autres communiquent ensemble deux à deux. Elles étaient dédiées au XVIIIe siècle, — en commençant du côté de la sacristie, — aux trois rois mages, à saint Bernard, à saint Louis, à saint Jean-Baptiste, à saint Sébastien et à sainte Anne.

Les transepts forment à peu près la croix grecque, avec la nef flanquée d'un bas-côté et le chœur. En effet, ils mesurent intérieurement 47^m 55, et la distance intérieure du pignon de la nef à celui du chœur est de 46^m 70 ; mais la nef a quatre mètres de plus que le chœur, ce qui rend la croix grecque irrégulière.

Cette église est orientée comme le sont ordinairement celles du Moyen-Age, c'est-à-dire que le chœur est à l'est, la nef à l'ouest, et les transepts au nord et au sud.

Il y a lieu de remarquer à l'Épau une légère inclinaison d'un degré à droite de l'axe de la nef et du chœur sur celui des transepts.

L'entrée principale a été pratiquée dans le pignon de la nef ; une seconde entrée existait dans le pignon du transept nord. Une porte du XIVe siècle donne accès, du cloître dans le bas côté de la nef. Dans le transept sud, il s'en trouvait une seconde s'ouvrant sur la sacristie, et une troisième à laquelle on accédait par un escalier conduisant au dortoir, établi au premier étage du bâtiment central. Le bas côté de la nef se prolongeait au-delà du pignon ouest, ainsi que l'indique l'absence de pignon et le départ des nervures de voûtes ; on ne peut savoir quelle était l'importance de ce

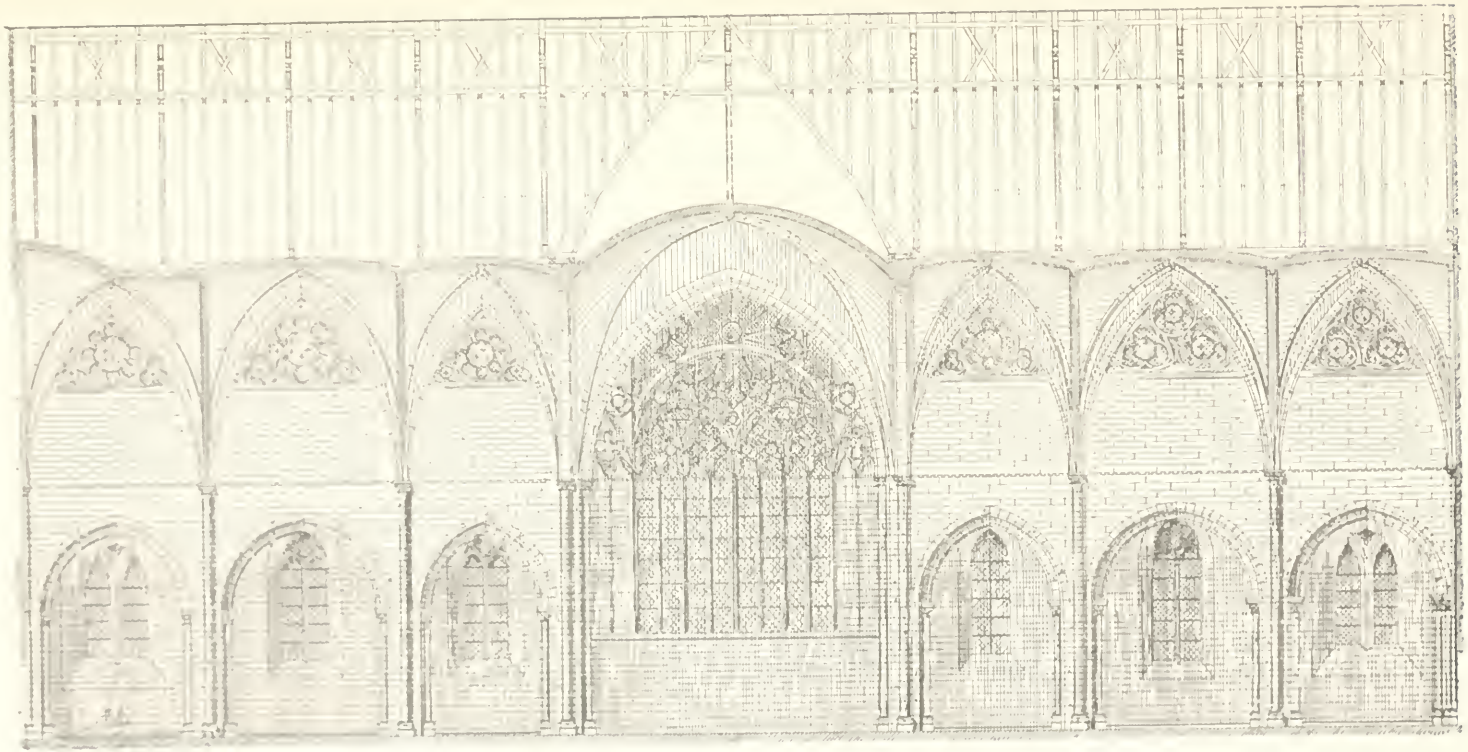

Fig. 12. — COUPE LONGITUDINALE SUR LES TRANSEPTS.

Echelle de 0m 004 pour mètre.

prolongement, cependant il devait aboutir au corps de bâtiment disparu. Enfin, une tourelle, ruinée à la partie supérieure, existe à l'extrémité du transept nord, et contient un escalier à vis qui conduit sur les grandes voûtes.

Les transepts sont extrêmement développés. Ils forment un vaste vaisseau de 11m 55 de large, de 47m 55 de long, y compris la croisée, et de 15m 50 environ de hauteur sous clef.

Ils se composent, chacun, de trois travées. Les plus rapprochées de la croisée sont les plus étroites et ont 5m 80 et 5m 40 de large. Les suivantes, qui occupent le milieu de chaque transept, sont les plus larges ; elles ont toutes deux 6m 55. Les travées extrêmes ont, chacune, 6m 10 de largeur.

Les chapelles ont la largeur des travées correspondantes, dont elles sont comme des prolongements et des annexes. Elles ont 6m 20 de profondeur, excepté les plus rapprochées du chœur, qui ont 7m 08, et dont les chevets servent de contreforts aux voûtes du chœur. Toutes ces chapelles sont rectangulaires et leurs chevets droits sont percés d'une fenêtre. Leur dallage, qui était établi à la hauteur d'un emmarchement au-dessus de celui de l'église, ne subsiste plus que dans la chapelle Saint-Sébastien. Il se compose de dalles carrées, de pierre et d'ardoise, disposées en damier. Elles ont conservé leurs voûtes primitives ; les nervures en sont bien moulurées et reposent, tantôt sur des colonnettes, tantôt sur des corbeaux. De petites piscines existent dans les murs de droite. Le mur du fond des chapelles saint Sébastien et saint Louis est meublé par deux grands rétables Louis XIII, en tuffeau, avec colonnes en marbre.

L'élévation intérieure des transepts sur les chapelles (fig. 12) et la composition des voûtes fournissent plusieurs renseignements sur les méthodes de composition adoptées par les architectes du commencement du XIII siècle.

Nous remarquerons d'abord que la hauteur totale de l'édifice se divise en trois parties absolument égales. La première va du dessus de la base des grandes colonnettes jusqu'à leur astragale, et mesure 7^m 80; la seconde va jusqu'à l'arrasement des murs ou le dessus des voûtes, et elle a aussi 7^m 80; enfin la troisième va jusqu'au faîtage et a également 7^m 80.

La première section comprend donc le fût des grandes colonnettes, la deuxième, les grandes voûtes, et la troisième, la charpente. Si l'on ajoute à ces trois hauteurs celle du soubassement ou des bases, et celle du faîtage au-dessus de la toiture, la hauteur totale de l'édifice est de 24^m 20.

Une autre méthode intéressante est celle qui a été adoptée pour le tracé et pour l'exécution des arcs doubleaux de l'ouverture des chapelles et de ceux du bas-côté de la nef, des arcs formerets des grandes voûtes, et probablement aussi de toutes leurs nervures.

Cette méthode, qui n'est applicable que lors de l'emploi de l'arc en tiers-point dit ogive, donnait le moyen de fermer des arcs d'ouvertures très différentes, avec les mêmes claveaux. Tous ces arcs devaient être décrits avec la même ouverture de compas, et avoir le même rayon. De cette façon, les arcs ayant la plus grande ouverture se rapprochaient du plein cintre, tandis que les autres devenaient plus aigus, en raison de leur moindre ouverture, ce qui permettait déjà de mettre les sommets d'arcs très différents, presque à la même hauteur.

Mais les principaux avantages de cette combinaison étaient de simplifier les tracés, d'en diminuer le nombre, et d'en faciliter l'exécution. Une fois l'épure d'un claveau remise entre les mains des tailleurs de pierre, ceux-ci pouvaient tailler des claveaux pour quinze ou vingt arcs et les entasser sans distinction ni marques. Lors de la pose, il suffisait de retailler à la demande pour chaque arc deux claveaux, afin de les transformer en contre-clefs.

Ce système, signalé par Viollet-le-Duc, a reçu une grande application à l'abbaye de l'Épau, et il a produit des arcs et des voûtes très solides et d'un bel effet.

Les grandes voûtes paraissent avoir été détruites par l'incendie du XIVe siècle. Elles furent rétablies avec leur forme primitive ; les formerets restèrent intacts, les nervures, — doubleaux et ogives — reçurent un nouveau profil ; des armoiries furent sculptées sur les clefs des voûtes ; la plus grande partie des chapiteaux des grandes colonnettes reçut une sculpture nouvelle. La voûte centrale demeura intacte et ses nervures, comme les formerets, sont simplement chanfreinées. Le sommet de cette voûte est relevé en forme de dôme à 17^m 40 au-dessus du sol, environ 1^m 75 au-dessus des autres voûtes, à cause de la grande ouverture de ses arcs ogives ou diagonaux : c'est la raison de sa solidité et de sa résistance à l'incendie.

L'appareil que nous avons figuré sur les élévations intérieures de l'église ne s'expliquerait pas, si nous ne parlions des peintures qui décoraient les murs. Quand on enlève le badigeon que le XVIIIe siècle a appliqué à l'Épau comme ailleurs, avec la plus extrême inconscience, cachant la peinture décorative, donnant aux pierres de taille l'aspect vulgaire du plâtre, effaçant les délicatesses de la mouluration et le modelé de la sculpture, on trouve deux couches de peinture, la première, de la restauration du XIVe siècle, et la seconde, de la construction du XIIIe siècle. Ce qui reste de ces deux décorations successives, permet d'en donner une idée exacte.

Dans la plus ancienne, un appareil de pierres de taille, largement dessiné, se détachait en blanc sur un fond jaune paille. Dans la seconde, le fond était rose très pâle, et les traits de l'appareil, un peu plus étroits, étaient peints en rouge vermillon ; une étroite bande, composée de deux lignes séparées par des dents de scie, ceignait l'édifice à la hauteur des tailloirs des chapiteaux des hautes et des basses

colonnettes. En somme ces deux décorations se ressemblaient quant au trait, et ne différaient que dans les couleurs. D'une exécution facile et peu dispendieuse, elles atteignaient cependant leur but, en dissimulant la pauvreté des matériaux.

Les Cisterciens n'avaient pas oublié, au XIIIe siècle, les préceptes de leur maître saint Bernard. Ils étaient sobres en fait d'ornementation et recherchaient surtout la solidité dans leurs constructions. Ils se servaient des matériaux qu'ils avaient sous la main, mais savaient les employer suivant leurs propriétés.

L'église de l'Épau est presque toute construite en grès du pays, pierre dure, difficile à tailler, et de dimensions réduites. Les plus beaux morceaux ont été employés dans les piliers, dans les colonnettes et dans les arcs de l'intérieur, le reste dans les contreforts extérieurs et dans les murs.

Les piliers intérieurs, les arcs des chapelles et du bas-côté de la nef n'ont subi aucun changement.

Les piliers ont en plan (fig. 13, en C) la forme d'un carré de 1^m 15 de côté ; les angles portent un large chanfrein qui se continue sur la première archivolte de l'arc. Les axes des piliers sont garnis de quatre colonnettes engagées de 0^m 32 de diamètre et de 0^m 26 de saillie ; celle qui est en avant monte moitié plus haut que les autres et supporte les grandes voûtes ; trois s'arrêtent à une même hauteur; l'une supporte les voûtes des chapelles ou du bas côté, et les deux autres, la deuxième archivolte des arcs, ornée d'un chanfrein. Le pilier A, qui se trouve à l'extrémité du transept sud est la seule exception à cette disposition. Les colonnettes engagées des angles comme celle qui fait partie du pilier A, sont moitié plus petites que les autres, et n'ont que 0^m 16 de diamètre.

Les formerets des grandes voûtes sont aussi en grès ; ils traversent les murs à la partie supérieure et ferment les ouvertures triangulaires. Les remplissages de ces ouvertures sont en pierre de Bernay, et doivent dater de la restauration.

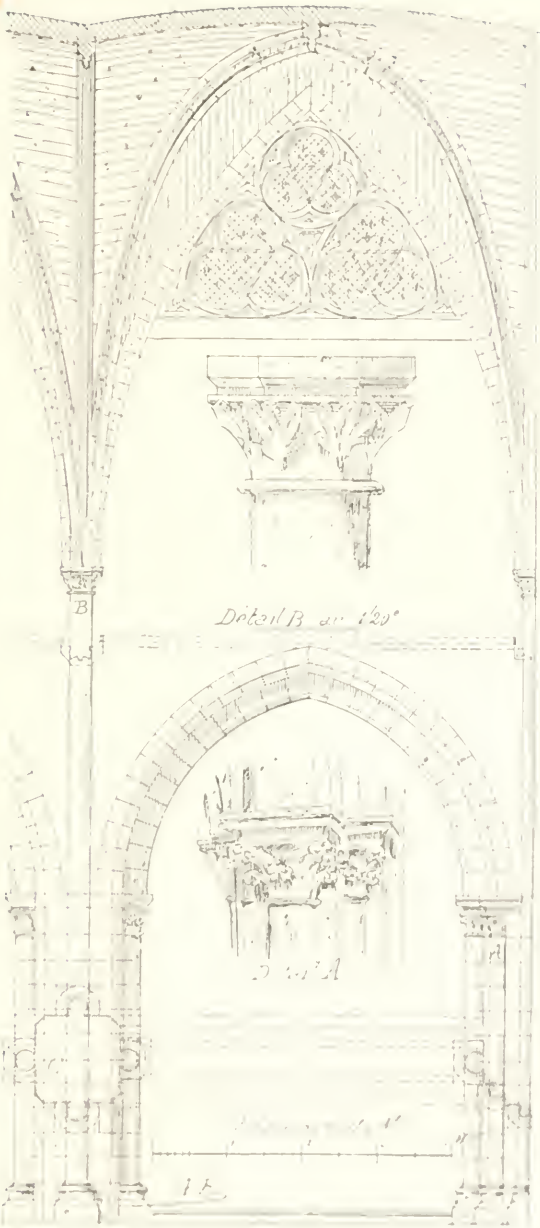

Fig. 13. — DÉTAIL D'UNE TRAVÉE.

Échelle de 0m01 pour un mètre.

Les nervures des voûtes sont aussi en pierre de Bernay, et leur profil date du XIVe siècle ; les remplissages sont en tuffeau et ont à peine 0^m 25 d'épaisseur.

Les voûtes des chapelles ont été construites dans les mêmes conditions ; elles paraissent n'avoir subi aucun changement lors de la restauration.

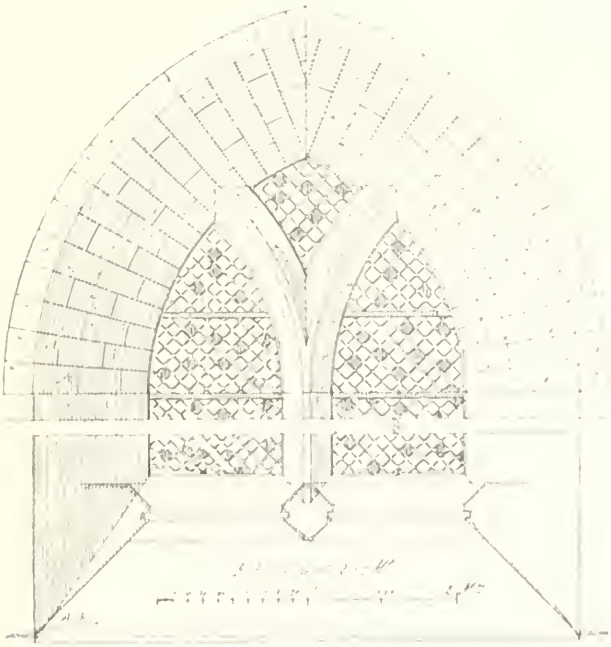

Fig. 14. — DÉTAIL D'UNE FENÊTRE DE LA CONSTRUCTION PRIMITIVE.

Echelle de 0^m 02 pour mètre.

Il n'en est pas de même des fenêtres qui ont été transformées, à l'exception de celles qui éclairent les chapelles des extrémités, et qui sont au nombre de quatre. Ces dernières ont un épais meneau (fig. 14) qui se divise à la

partie supérieure en deux branches recourbées suivant le rayon même de la fermeture de la fenêtre, de sorte que celle-ci est composée de deux lancettes semblables. Le profil du meneau et des ébrasements est tracé par des lignes à 45 degrés. Le vitrage est tout près de l'extérieur du mur. Il

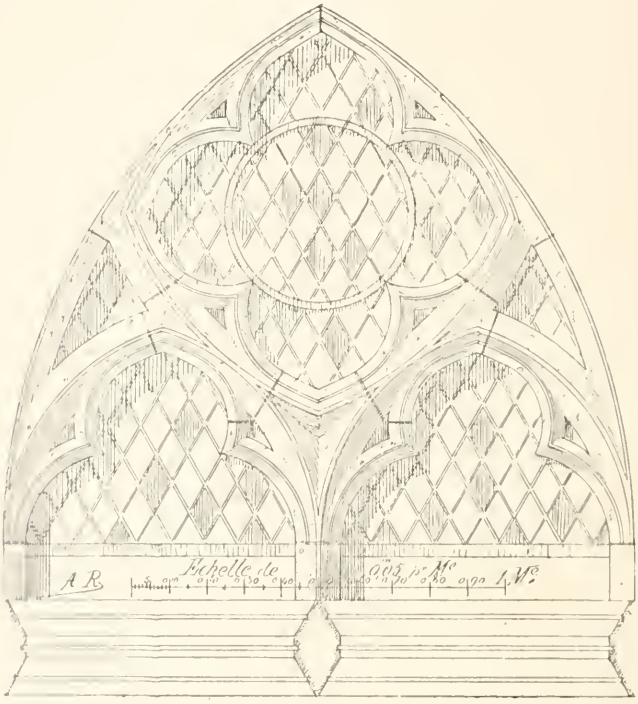

Fig. 15. — DÉTAIL D'UNE FENÊTRE DE LA RESTAURATION.

Echelle de 0m 05 pour mètre.

se compose de petits carrés de verre de 0m 07 de côté, disposés sur la diagonale.

Les fenêtres refaites après coup sont encore d'une composition assez simple (fig. 15). L'ogive, plus aiguë que dans

Fig. 16. — DÉTAIL DE LA GRANDE FENÊTRE DU CHŒUR.

Echelle de 0m 02 p. mètre.

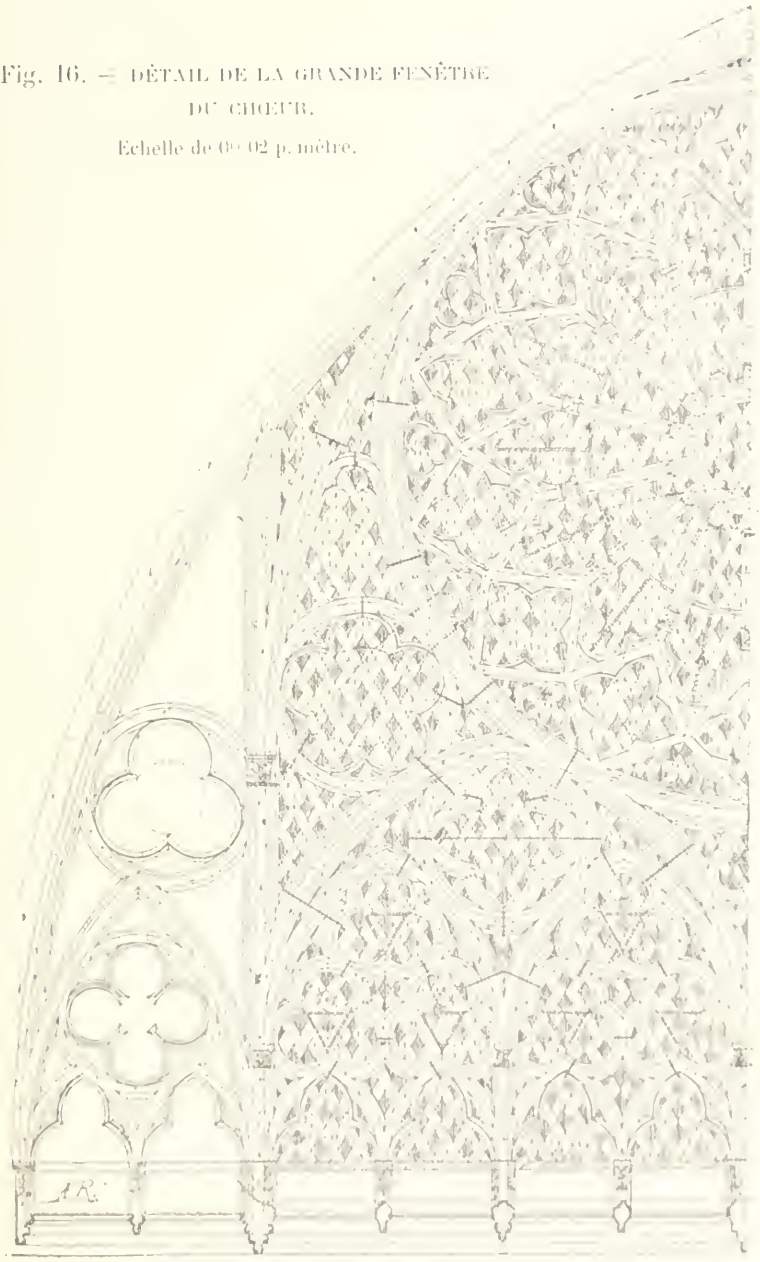

les précédentes, est tracée sur le triangle équilatéral. Le meneau prend, en plan, la forme d'un losange très allongé ; il devient plus léger, tout en conservant sa solidité. Les deux lancettes sont trilobées et surmontées d'un carré curviligne quadrilobé. Le meneau de la fenêtre de la chapelle dédiée à saint Bernard, comporte une élégante colonnette, le dessin restant le même dans ses grandes lignes. Le vitrage de ces fenêtres, toujours placé près de l'extérieur du mur est composé de petits losanges de verre posés sur leur grande diagonale.

Il ne reste rien des ouvertures qui, primitivement, éclairaient le chœur. Elles ont été remplacées, au XIVe siècle, par une vaste fenêtre, œuvre capitale de cette époque.

Cette fenêtre (fig. 16) mesure 6m 40 de largeur sur une hauteur moyenne de 11m 00, ce qui lui donne une superficie de 70 mètres carrés. Elle est complétée par deux arcatures aveugles, larges de 1m 80, chacune, de sorte qu'elle paraît remplir complètement le chevet droit de l'église.

L'architecte qui a conçu ce travail, ne se faisait pas illusion sur la difficulté de percer un vieux pignon sur une telle largeur, car, pour mener à bien son entreprise, il a pris plusieurs précautions importantes. Il a supprimé la pointe du pignon en pierre et l'a refaite en charpente et en ardoises, de telle façon que cette pointe reporte son propre poids et celui de la charpente de l'église sur les murs longitudinaux. Il a donné une forte section de 0m 12 sur 0m 70 aux meneaux principaux, et les a renforcés par de fortes traverses horizontales de fer, qui n'ont pas moins de 0m 060m/m de hauteur sur 0m 030m/m d'épaisseur.

Ces expédients devaient quand même être insuffisants ; en effet, les maçonneries qui subsistaient des deux côtés du chevet, n'étant plus rehées entre elles, ni équilibrées par la pointe de pignon, et ayant reçu en plus de la poussée de la voûte intérieure, celle de la fermeture de la fenêtre, s'écartèrent, et le fenestrage s'affaissa en partie.

Pour remédier à cet accident, un solide chaînage, destiné à relier les deux murs qui s'étaient écartés, fut établi en avant du chevet, puis un arc en pierre de taille de 0m 70 sur 0m 26 (indiqué fig 12 et fig. 16, en pointillé) fut bandé à travers la fenêtre et soutint la partie supérieure du fenestrage. Malheureusement il le coupe d'une façon déplorable, relevant l'œil de la rose d'environ 0m 20, de telle sorte que les rayons, qui continuent de se diriger vers le centre, y arrivent à des intervalles irréguliers.

On s'est parfois demandé si, néanmoins, il n'avait pas été prévu dans la construction primitive. Pour écarter cette hypothèse, il suffira d'observer que le jambage de la fenêtre a été retaillé après coup, afin de recevoir le départ de l'arc. Cette particularité, qui accuse une reprise en sous-œuvre, prouve évidemment qu'en exécutant ce travail, l'architecte s'est tout bonnement proposé de remédier à un accident survenu très probablement après l'achèvement complet du fenestrage.

La fenêtre proprement dite (fig. 16) est divisée, par deux forts meneaux, en deux arcatures principales, sur lesquelles repose la grande rose. Chacune de ces arcatures est partagée par un meneau moins fort, en deux autres qui reçoivent une petite rose quadrilobée ; enfin, chacune de ces nouvelles arcatures est encore divisée, par un plus petit meneau, en deux autres arcatures trilobées qui soutiennent trois trilobes : soit en tout, sept meneaux et huit compartiments.

L'espace resté de chaque côté de la fenêtre forme une arcature aveugle qui supporte une petite rose trilobée, et est divisée en deux petites arcatures trilobées, également aveugles, recevant une petite rose quadrilobée.

La grande rose est divisée en quatorze compartiments trilobés, séparés par des rayons ornés de colonnettes et terminés par des carrés rectilignes quadrilobés.

Le vaisseau formé par la nef et par le chœur (fig. 17) est moins important et moins régulier que celui des transepts.

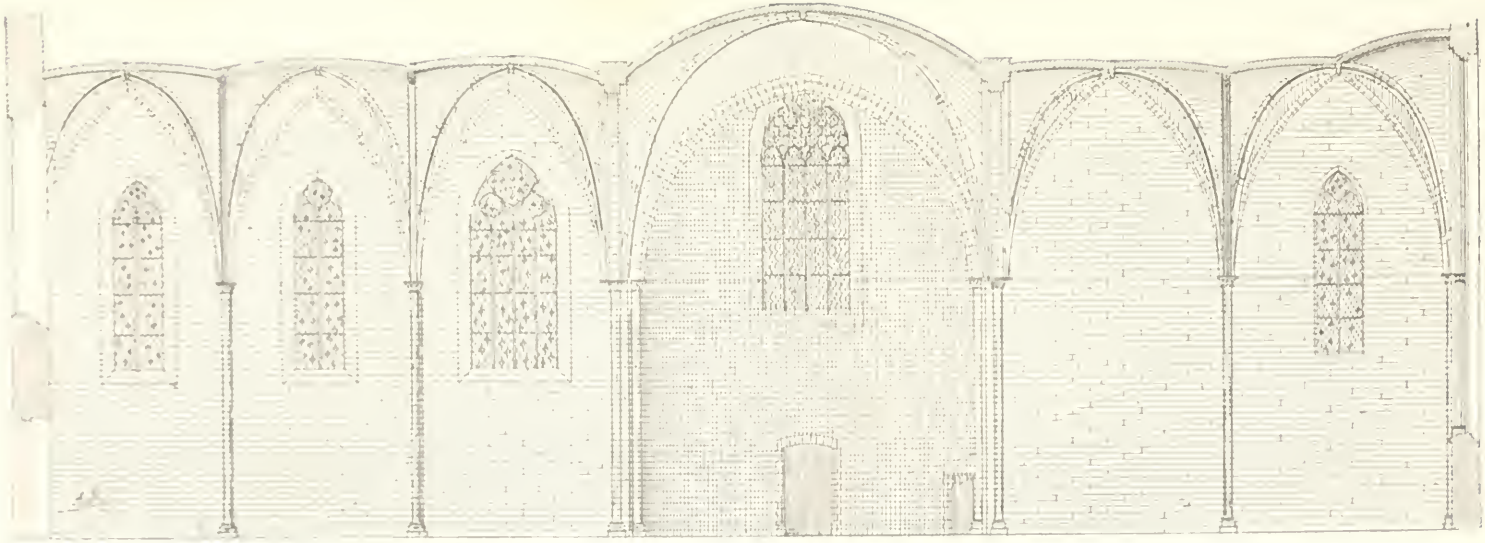

Fig. 17. — COUPE LONGITUDINALE SUR LA NEF ET LE CHŒUR.

Echelle de 0 m 002 pour mètre.

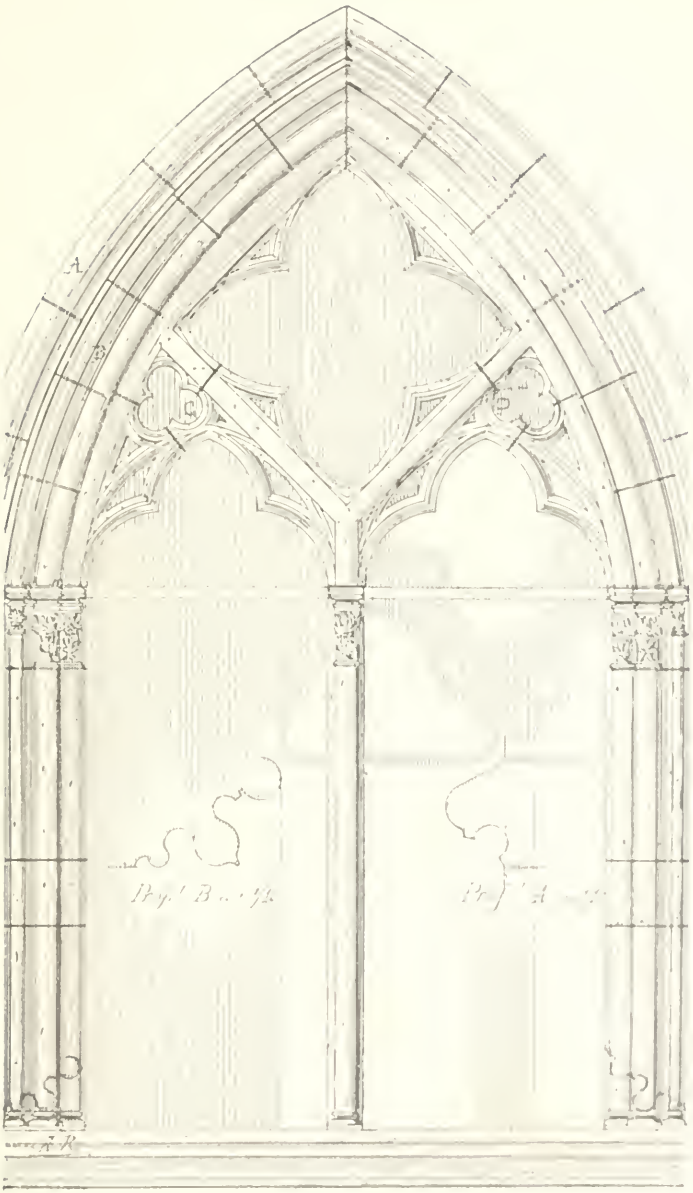

Fig. 18. — DÉTAIL DE LA CRÉDENCE DU CHŒUR.

Echelle de 0m 05 pour mètre

Il a 10m 20 de largeur près du chevet, et va se retrécissant jusqu'au pignon de la nef, où il n'a plus que 9m 90. La longueur totale est de 46m 70, dont 19m 50 pour la nef, et 15m 50 pour le chœur.

Le chœur (voir le plan fig. 11) est à chevet droit et n'a pas de chapelles. Il comprend deux travées ; l'une, la plus rapprochée du pignon, est percée de chaque côté, d'une petite fenêtre à un meneau ; l'autre, située en face des chapelles, était simplement ornée de peintures simulant dans toute la hauteur un appareil régulier.

Dans le mur droit de cette travée, se dessine une arcature qui a dû servir de crédence, (fig. 18) et qui fut probablement

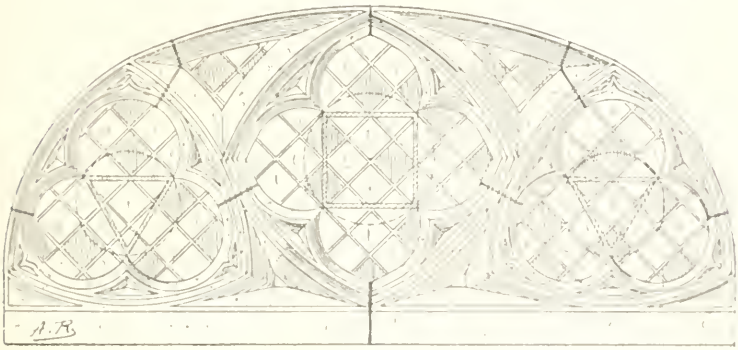

Fig. 19. — DÉTAIL DES OUVERTURES DU BAS-CÔTÉ DE LA NEF.

Echelle de 0m 05 pour mètre.

ouverte en même temps que la grande fenêtre du chœur, au XIVe siècle. Depuis que l'édifice ne sert plus au culte, elle a été transformée en porte par la suppression de la tablette inférieure, du meneau central et des trois premières dalles ajourées du tympan jusqu'aux points C et D.

La nef est divisée en trois travées possédant chacune une fenêtre. La fenêtre de la travée située près de la croisée est à trois meneaux, celles des deux autres travées sont à un

seul meneau, comme toutes celles du mur occidental des transepts.

A droite de la nef, se trouve un bas côté qui se prolongeait de l'autre côté du pignon ouest et devait communiquer avec

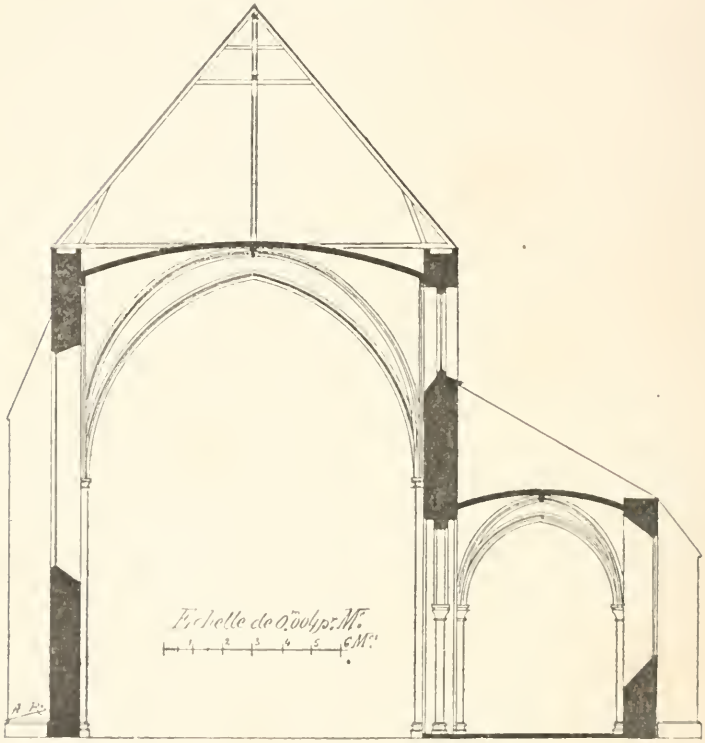

Fig. 20. — COUPE TRANSVERSALE SUR LES TRANSEPTS ET SUR LES CHAPELLES

Echelle de 0m 004 pour mètre.

le cloître et le corps de bâtiment disparu. La construction de cette partie de l'édifice se rapproche beaucoup de celle des chapelles. Les voûtes actuelles n'ont été l'objet d'aucune

réparation. De larges doubleaux séparent les travées, et les nervures sont simplement chanfreinées.

Ce bas côté est éclairé par de minuscules ouvertures percées au-dessus du toit du cloître. Ces ouvertures (fig. 19) en arc de cercle sous-baissé, appelé anse de panier, comprennent, chacune, un carré curviligne quadrilobé et deux triangles curvilignes trilobés. L'imperceptible contre-courbe qui termine les lobes de ces triangles, date du XVe siècle, les remplissages de ces ouvertures.

La toiture de ce bas côté est disposée comme celle des chapelles (fig. 20), ce qui a permis d'ouvrir à la partie supérieure du mur droit de la nef des ouvertures triangulaires analogues à celle des transepts.

La charpente de l'église (fig. 20) a sans nul doute été refaite complètement à neuf après l'incendie du XIVe siècle, car elle présente partout le même caractère, et l'on ne voit aucune trace d'incendie. Deux sablières, reliées ensemble par l'extrémité des tirants et par les semelles des chevrons, courent le long des murs. Les chevrons, espacés d'environ 0^m 50, ont 0^m 15 sur 0^m 15 ; ils possèdent à la partie inférieure une jambe de force de même dimension, reliée avec le pied du chevron par une semelle, et, à la partie supérieure, un entrait qui passe sous le second faite et le soutient. Ce faite est relié au faite supérieur par des croix de Saint-André qui les rendent solidaires. Enfin les poinçons viennent s'assembler avec les tirants qui, espacés de quatre à cinq mètres, retiennent l'écartement de toute la charpente, en s'assemblant avec les sablières des murs opposés.

Au-dessus de la croisée, à l'intersection des deux toitures, s'élevait l'unique clocher de l'église. Il n'en reste plus que la partie inférieure, sous le tout de l'église. Quatre sablières dont les extrémités reposent sur l'arrasement des murs qui surmontent les arcs doubleaux de la croisée, soutiennent quatre gros arcs de charpente destinés à supporter les arêtes des toitures et le clocher.

Aujourd'hui, cet antique sanctuaire abrite les fourrages, les bois, les voitures et les bestiaux d'une ferme, beaucoup d'ouvertures sont maçonnées, le lierre envahit les autres, et, cependant il se dégage de ces ruines une très forte impression de grandeur imposante, de calme et de recueillement.

L'extérieur n'a point la même importance. La plus extrême simplicité, presque la pauvreté, règne partout. Ce n'est là qu'une enveloppe élevée à la hâte, et ne visant qu'à la solidité. Les murs sont en moellons, les contreforts sont en petits morceaux de grès. Les fenêtres, dont les remplissages sont en pierre de Bernay, n'ont même pas pour la plupart, de fermetures appareillées, mais les moellons du mur s'avancent simplement en encorbellement sur les remplissages. Les rampes sont composées de dalles peu épaisses, posées suivant la pente des pignons, et retenues, d'endroit en endroit, par des assises horizontales engagées dans la maçonnerie.

La façade orientale (fig. 21) est la plus importante. Les trois fenêtres du transept nord, le pignon de la nef avec sa grande fenêtre et la porte d'entrée lui donnent un certain caractère.

Des cordons de pierre, non moulurés, ceignent l'édifice à la naissance des toitures et des pointes de pignons, et sous les fenêtres.

Une certaine recherche se remarque à la partie supérieure du transept sud (fig. 22). Des deux côtés, l'entablement repose sur des corbeaux, et, à l'ouest, les contreforts sont terminés par des gables. De ce côté, un contre-mur existe à la partie inférieure, entre les contreforts.

Deux parties sollicitent l'attention : la porte d'entrée du bas-côté de la nef et une arcature placée à côté, dans le mur du transept sud.

Cette arcature protégeait peut-être un tombeau. Elle a (fig. 23) 1m 82 de largeur sur 0m 83 de profondeur. Elle est

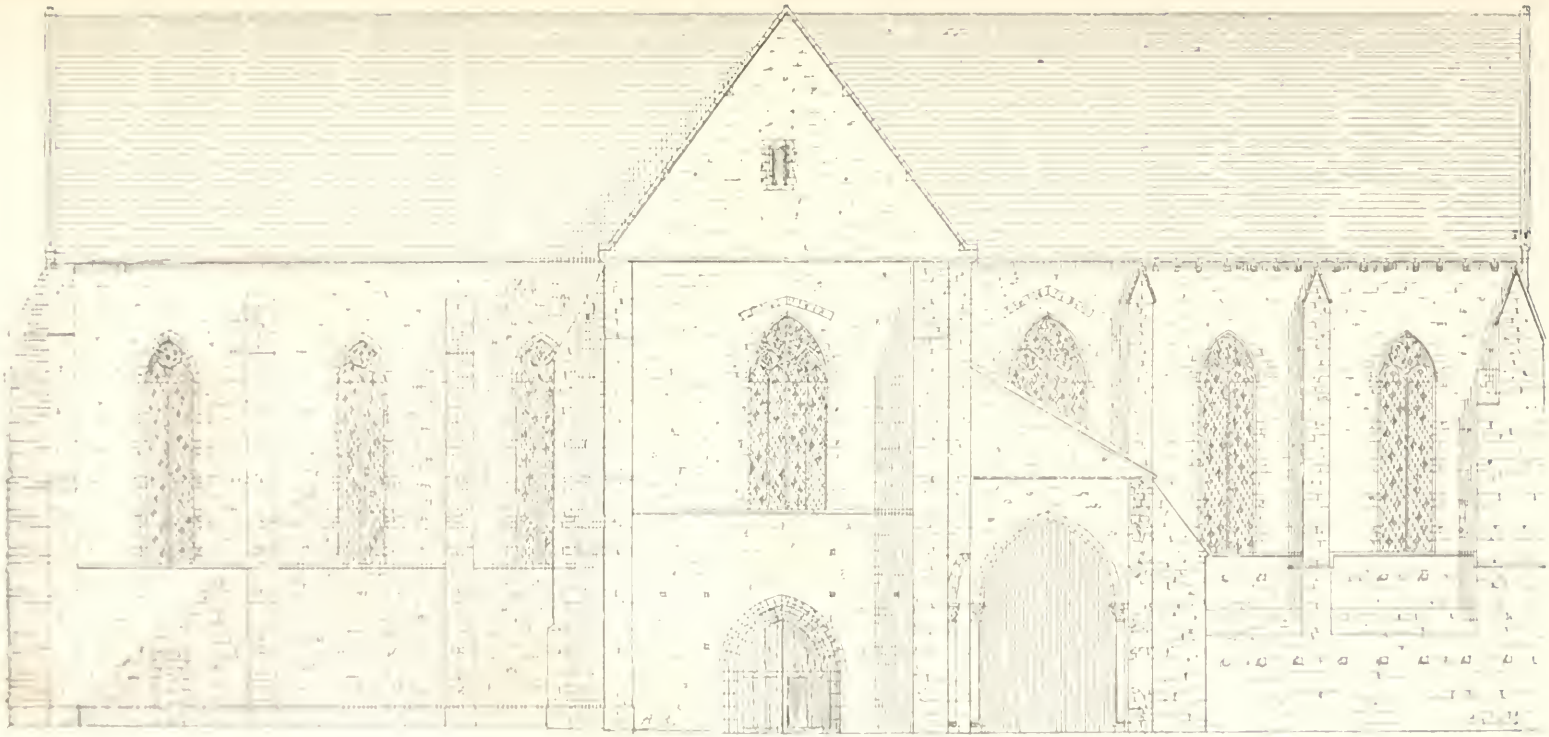

Fig. 21. — FAÇADE ORIENTALE DE L'ÉGLISE.

Echelle de 0m 004 pour mètre.

construite en pierre de Bernay et date du XIIIe siècle, ainsi que l'indique le large et beau profil qui décore l'arête des claveaux, et se continue sur les jambages.

La porte est un véritable petit chef-d'œuvre de composition et d'exécution. Nous croirions volontiers qu'elle fut construite avant l'incendie, dans la première moitié du XIVe

Fig. 22. — VUE DU BAS CÔTÉ DE L'ÉGLISE.

siècle. Elle s'ouvrait de l'église sur le cloître par le bas-côté de la nef. D'une largeur de 1^m 68, elle a 2^m 52 de hauteur. Chaque jambage E (fig. 24) repose sur un socle mouluré suivant F, et comprend deux colonnettes ayant chapiteau et base. La fermeture se compose de deux archivoltes A et B. Le tympan, composé de trois assises, comporte une

mouluration formant deux trilobes surmontés d'un quatrefeuille, moulurés suivant le profil D, et ce tympan est entouré de la moulure C, qui forme comme une troisième archivolte. Il y a lieu de remarquer le boudin de la première archivolte B, destiné à cacher le joint du tympan, ce qui dénote une recherche peu commune.

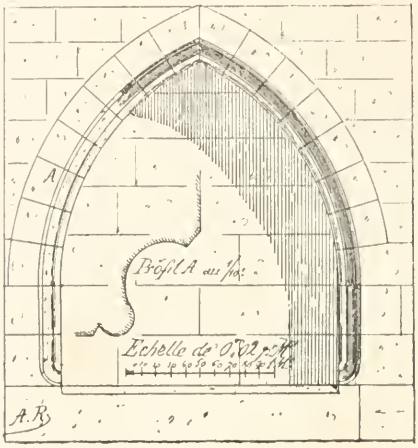

Fig. 23. — DÉTAIL DE L'ARCATURE SITUÉE DANS LE CLOÎTRE DANS LE MUR DU TRANSEPT SUD.

Echelle de 0m 02 pour mètre.

Au centre du quatrefeuille du tympan, est sculpté l'agneau symbolique, portant une croix et reposant sur des feuilles et des roses.

L'artiste s'est rapproché de la nature, mais il l'a interprétée avec la plus grande délicatesse, et sa sculpture a encore beaucoup de style. Elle s'harmonise merveilleusement avec la mouluration, dont le profil présente de grandes

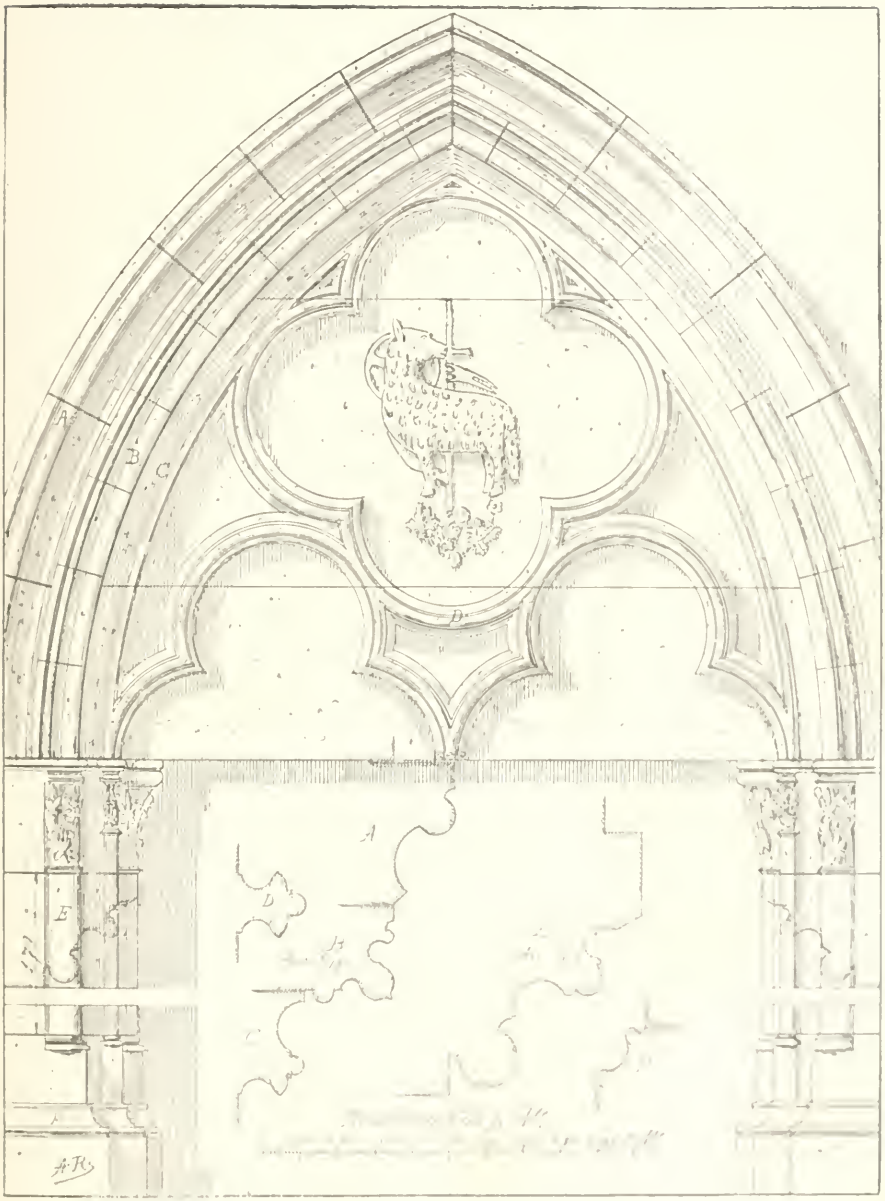

Fig. 24. — DÉTAIL DE LA PORTE D'ENTRÉE DU BAS-CÔTÉ DE LA NEF

Échelle de 0m 05 pour mètre.

finesses, mais conserve, où il faut, des lignes vigoureusement accusées. Enfin les excellentes proportions de cette œuvre en font un modèle achevé d'harmonie, de grâce et d'élégance.

Les bâtiments claustraux dont nous allons maintenant nous occuper, ne semblent pas avoir souffert de l'incendie qui fut si préjudiciable à l'église. Sauf en un point que nous signalerons plus loin, ils n'ont été l'objet d'aucune réfection ni restauration notable, et, n'étaient les modifications qu'ils ont subies à la fin du siècle dernier, quand le monastère est devenu propriété particulière, nous les retrouverions aujourd'hui tels qu'ils furent construits au milieu du XIIIe siècle, dégradés sans doute sous l'action du temps, et plus encore peut-être, par la main des hommes, mais rendant toujours bon témoignage de l'habileté de l'architecte qui les a élevés. Nous commencerons notre visite par la sacristie.

A. RICORDEAU.

(A suivre.)

LETTRES INÉDITES

DU

PÈRE MERSENNE A PEIRESC

XVI

(*Même adresse*).

Monsieur,

Vous continuez à m'obliger de vos figures dont la dernière contient un petit luth à Sirènes et une forme d'épinette qui monstrent que les Levantins ne sont pas si rudes et mal polis pour ce qui est de la musique comme plusieurs qui mesme y ont voyagé se sont persuadés, quoyqu'ils puissent respondre que ceste politesse est du temps passé et qu'elle n'est plus maintenant. Ce qui me fait desirer de sçavoir de quel temps sont ces manuscrits, mais parcequ'ils n'ont pas tousjours la marque du temps je crains qu'il ne s'en faille tenir à une simple conjecture. Je m'occupe maintenant à trouver la manière de faire prononcer les syllabes aux tuyaux d'orgue. J'ay desjà rencontré les voyelles *a*, *e*, *o*, et *u*, mais *i* me fait bien de la peine, et puis j'ay treuvé la syllabe *rè* et *fè*. Je ne sçay si je pourray prendre le loisir de trouver les autres consonnes à raison des differentes experiences qu'il faut faire

sur ce sujet, lesquelles estant de coust, je laisseray le reste à ceux qui voudront passer outre. Si Monsieur Gassend est avec vous, aprez l'avoir salüé de ma part, s'il vous plaist, vous lui direz qu'ayant fait plusieurs experiences trez justes dans l'eau calme de hauteur de 13 pieds de roy, que j'ay remarqué que la mesme balle de plomb qui descend en l'air de 13 pieds de haut dans deux temps donnez, descend dans la dite eau de mesme hauteur en 5 temps très justement ; et que la mesme boule estant tellement creusée et pourtant bouchée qu'elle ne pèse plus que le tiers de son poids precedent descend dans l'eau en dix temps trez justement. D'où je desirerois pouvoir conjecturer quelque chose de la proportion de l'epesseur ou densité et du poids de l'air et de l'eau. Vous pouvez me faire sçavoir ce qu'il trouvera que l'on en peut tirer : peut estre que je feray bientost l'experience avec une boule d'or qui est le plus pesant de tous les corps.

Le R. P. Gilles (1) m'a escrit sur son depart allant au chapitre à Bourges et m'a fait esperer qu'il me donneroit quelques remarques d'un livre arabe qu'il a presté à Gien, lorsqu'il seroit de retour, et cependant m'a escrit qu'en Turquie on ne sçait point chanter, mais seulement criailler avec de certaines lettres au lieu de nos notes ; peut estre qu'elles respondent à nostre *ut*, *ré*, *mi*, *fa*. C'est particulièrement ce que je voudrois sçavoir de vos manuscrits affin de voir s'ils usent de leurs lettres ou autres caractères ou ciphres pour signifier les notes comme faisoient les Grecs anciens, et par là j'entendrois, ce me semble, tous leurs manuscripts en voyant les seules figures, et pour ce sujet il faudroit faire apprendre un peu des principes de nostre gamme ou main harmonique à vostre Turc ou à quelque

(1) C'est le R. P. Gilles de Loches, capucin, un des plus instruits correspondants de Peiresc. Pour ce religieux, comme pour tous ceux de ses confrères qui furent en relation avec mon héros, je renverrai, n'ayant déjà que trop sacrifié en tout ce travail au démon de l'annotation, je renverrai, dis-je, au recueil déjà cité, déjà loué, du P. Apollinaire.

Arabe, ce que M. Gassend peut faire dans une heure et dès lors il pourroit dire à quoy respondent nos caractères des manuscrits et s'enquerir des Turcs qui sçavent chanter ce qu'ils mettent au lieu de *ut*, *ré*, *mi*, etc.

J'ay veu depuis peu deux hommes l'un nourri avec les Toulousains depuis l'âge de 12 ans quoyque Champenois, et l'autre de Bar-sur-Seine qui m'ont confirmé par leurs discours et dans mon opinion qu'il y a souvent ès petites villes des gens qui surpassent quasi tous ceux qu'on estime sçavoir particulièrement en de certaines parties des arts ou des sciences qu'ils ont plustost trouvées par leur bon genie qu'apprises dans les livres. Et de fait le premier a trouvé de nouveaux caractères de musique (1) qui feront concevoir toute la musique en peu de temps et une manière d'aritmetique merveilleusement facile aussi bien que l'autre a fait. C'est pourquoy je voudrois que nous eussions une telle paix que l'on put dresser une Académie non dans une seule ville comme l'on fait icy et ailleurs, mais sinon de toute l'Europe, du moins de toute la France, laquelle entretiendroit ses communications par lettres, qui seroient souvent plus profitables que les entreparlers où l'on s'eschauffe souvent trop à contester les opinions que l'on propose, ce qui en destorne plusieurs (2). Vous trouverez une tablature de musique que

(1) Je ne puis rien dire de l'homme remarquable de Bar-sur-Seine, mais l'autre est Jean Le Maire, déjà mentionné, et puisque Mersenne le loue ici comme musicien, c'est l'occasion de rappeler, avec la *Nouvelle biographie générale* (t. XXX, p. 559, article signé de l'initiale K), que « le P. Mersenne, dans son *Traité de l'harmonie universelle*, cite Lemaire comme l'inventeur de la syllabe *za*, qu'il voulait introduire dans la solmisation pour la 7me note, et il ajoute même qu'il avait imaginé de nouveaux signes pour la notation. » L'auteur de l'article continue ainsi : « Ce qui pourrait faire supposer que notre inventeur était le même personnage qu'un musicien de la grande bande des violons du roi, nommé Guillaume Le Maire. » Notre *Jean* Le Maire n'a rien de commun avec ce *Guillaume* Le Maire. Nous reviendrons à l'article de la *Nouvelle Biographie générale* dans une des notes de la lettre XXI.

(2) La pensée du P. Mersenne a été réalisée, en notre siècle, par l'institution du Comité des travaux historiques et scientifiques avec lequel

je propose à tous ceux du Levant dans les traitez que je vous dedie, par laquelle vous pourrez communiquer avec eux, s'il leur plaist entrer dans le commerce des lettres. J'achève ceste lettre en m'estonnant que vous croyiez que je n'estime pas les dons differents de ceux en qui Dieu les met, attendu que tous mes amis me disent que je fais trop de cas de tout le monde et que j'estime trop ce qu'ils ont de particulier, de sorte que je ne sçay pas quelles informations vous avez de ma vie et de mes paroles dont je recevray tousjours fort librement vostre censure pourveu que vous me reserviez la liberté de vous dire que je ne me sens point encore coupable de ce costé là, car je ne sçay ce que vous voulez dire que j'ay fait une grande playe à l'un de vos amis et aux miens, si ce n'est que j'ay dit quelques paroles de compassion à cet honneste homme Liegois (1) d'un de ses amis et des miens, de ce qu'il a quelques opinions que je desirerois qu'il quittast et que j'estois marry que quelqu'un les fomentoit. Je ne doute pas que vous ne desirassiez la mesme chose de moy et de qui que ce soit de vos amis, si vous sçaviez qu'ils vous estimassent miserable d'avoir l'opinion de la religion chrestienne que vous avez, à sçavoir de sa certitude, et vous ne feriez pas, ce me semble, le devoir d'un vray amy si vous n'essayiez par vous ou par ceux que vous croiriez avoir quelque force sur mon esprit de me destorner tout doucement de cet opinion ou du moins, si faire ne se pouvoit, d'en tesmoigner vostre passion à ceux de vos amis qui le sçauroient aussi bien que vous et qui y pourroient peut estre apporter quelque lenitif. Et neanmoins j'ay esté si retenu que jamais je n'en ai parlé à qui que ce soit que je sçache

correspondent les travailleurs de chaque région de la province. On voit combien Mersenne a devancé, sur plusieurs points, les idées de son temps.

(1) Dormalius qui avait répété à Peiresc les libres propos de Mersenne, pendant que, se rendant à Rome, il avait joui à Aix de l'hospitalité du généreux ami des savants.

sinon audict Liegois qui vous aura peut estre augmenté 3 ou 4 paroles de compassion en des invectives. Je ne dis que peut estre car quoy qu'il en soit je vous di la verité de mon costé. S'il y a quelque autre chose que je ne sçache pas ou que je soupçonne mal, vous me ferez plaisir de m'en advertir et ne doutez nullement que je ne vous aye autant d'obligation de tous vos charitables avertissements que de nulle autre chose et que je n'en profite autant que qui que ce soit. Mais il est pourtant bon que vous ne vous laissiez pas tellement preoccuper que vous croyiez tout ce qu'on vous peut dire sans que je trouve plus d'oreille preste à embrasser ce qui sera de la verité. Or quoy qu'on me die que je fais trop d'estat d'un chacun, je ne laisse pas de poursuivre de ce costé là, aymant mieux me tromper à cet estime qu'à quelque mespris que ce soit. Ce que mes escrits vous confirmeront tellement que j'estime que vous en rendrez vous mesme bon tesmoignage et que vous en aurez la satisfaction. Je prie nostre bon Dieu qu'il nous donne la paix affin de le servir avec plus de courage et de tranquilité et quant et quant qu'il vous conserve en bonne santé dont j'ay plustost sceu la restitution que la chute.

J'espère vous envoyer bientost bonne partie de mon ouvrage en blanc en attendant que le reste se puisse imprimer tout doucement suivant le loisir que je pourray derober à M. Ballard sans les caractères duquel je ne peux rien avancer, car il m'ennuye que vous ne voyiez aucun fruit de vos liberalitez. Je ne vous escris rien de ce qui se passe icy pour les affaires d'autant que vous avez assez d'amis qui vous en peuvent mieux escrire que moi qui ne m'en mesle point. Au reste vous me faites craindre qu'on ne vous ayt pas porté la pierre entière (1) attendu que vous me dites que vous en avez receu un morceaux. Je vous l'ay envoyée tout entière

(1) La pierre du Poitou dont il a été déjà question et qui a été mentionnée par Gassendi dans la vie de Peiresc, à l'année 1635, p. 436 : *lapidem natentem, quem a Mersenno acceperat*, etc. ».

n'en ayant retenu qu'un petit esclat de cette grandeur et epaisseur (1), et M. Du Puy autant pour lui, elle est toute entière et quasi grosse comme la teste ; vous en ferez tout ce qu'il vous plaira et si elle ne suffisoit pas pour vos experiences je m'efforcerois d'en ravoir encore quelque autre. Si j'eusse peu rencontrer ma lettre du médecin où la grandeur de la marque du sorcier qu'il a sur l'une des fesses est descrite, je vous l'eusse envoyée avec la grandeur du canivet qu'il a fourré dedans sans douleur. Si l'imagination ne me trompe elle est grande comme ce cercle (2), et le tranchant du canivet, long comme vous voyez : il sonda la plaie aux points que vous voyez ou environ avec le tranchant tout enfoncé. Et avec d'estranges figures faites de plusieurs bandes de la couëffe de la damoiselle de Vinneuf ensorcelée qui n'est point encore guérie et ne guérira jamais ; il est vray, comme dit le sorcier qui est encore en prison, parceque le sort est à la mort.

Je tasche maintenant de faire faire un orgue qu'on puisse porter dans la poche partout où l'on voudra ; je verray si cela pourra reussir, mais il faut 5 claviers pour faire parler les tuyaux de sorte que l'on puisse faire les 4 parties dessus. Et si l'on ajouste le jeu des violes et du luth, ce qui est aysé l'on aura un panharmonique qui contiendra tout. Si vous avez quelques excellents musiciens comme je ne doute pas qu'il y ait quantité de bons maistres dans la Provence, vous pourriez leur faire proposer ce desfi qu'on m'envoye d'Angoulesme où quelqu'un croit qu'il n'y a personne dans Paris qui en puisse venir à bout (3).

Le prix est d'une plume d'argent à celuy qui fera la pre-

(1) Il y a dans le ms. une figure de la grandeur et de l'épaisseur du morceau garde par Mersenne.

(2) Figure dans le ms.

(3) Suivent quelques notes de musique que je ne crois pas devoir reproduire, car les lecteurs de 1894 les trouveraient aussi mystérieuses, aussi impénétrables que les curieux de 1635.

sente cadence à 6. La basse tousjours basse sans pause, sans rencontre, sans souspir et sans deux quartes de suite ni de la 15 a l'8 ni de l'8 à l'isson et sans trois tierces majeures ou mineures sur la basse.

Je me suis estonné que je ne rencontre icy personne qui ne soit si affairé qu'il veuille entreprendre cela ; il faut à mon advis qu'il y ait quelque trait de maistre bien difficile à trouver là dedans, car il y a, ce me semble, longtemps que je luy avois envoyé la solution de 2 ou 3 musiciens sur celà où il a trouvé des fautes et qu'ils n'avoient pas executé tout ce qui est dans le requis.

Monsieur, je vous prie excuser si je vous adresse si peu de choses ; laissez-le si vous voulez sans seulement le considerer, comme indigne de vostre employ ; du moins vous pourrez voir ce qui est le plus prisé parmi les praticiens de cet art. Et puisque vous ne mesprisez pas les moindres choses du monde vous ne rejetterez peut estre pas celle cy quand il n'y auroit que le titre de juge prevost que porte celuy qui la propose comme en estant l'auteur et proposant luy-mesme le prix. Si j'ay esté trop long accusez-en l'affection qui m'establit vostre trez humble serviteur.

F. M. Mersenne.

Ce 15 juillet 1635 (1).

Je ne sçay si j'aurois oublié à vous remercier de la licence d'absoudre de l'hérésie que je reçeus par vostre moyen, ce que je fais maintenant en ce cas, puisque vous m'en avez fait ressouvenir, mais ne vous imaginez pas qu'on s'en puisse servir pour soymesme : elle n'est que pour le bien d'autrui, que je croy ; car tantum valet quantum servat : et par ainsi ne craignez pas que je m'en serve, Dieu me (2) fera, s'il luy

(1) Bibl. nat. f. fr. vol. 9543, f° 24. Autographe.

(2) Il y a dans le ms. : *ne*.

plaist, la grace de n'en avoir point de besoin ; si neammoins vous reconnoissiez quelque si grand crime en moy que j'aye besoin d'une patente expresse de Rome, avertissez m'en, et j'y mettray bientost ordre par les banquiers : et cependant je diray à Dieu : Ab occultis meis munda me, et ab alienis parce servo tuo.

XVII

(*Même adresse.*)

Monsieur,

Puisque je n'ay point sceu jusqu'ici les qualitez de M. Dony outre celles que je luy donnois à l'ordinaire, parceque nul ne m'ayant appris le changement de ses dignitez je ne pouvois pas les deviner et que je ne cognois icy personne qui les sçache ou du moins qui me les die, je vous prie de me donner l'inscription dont il faut que j'use pour luy escrire (1). Je ne vous repete point ce que je vous ai escrit par mes dernières ou pour respondre à vostre partie ou à tout ce que vous me mandez par vostre dernière. Permettez-moy 1° de vous dire que je ne crois pas vous avoir fait jugement d'aucun que celuy que les plus habiles de Paris m'ont appris et portant excusez si j'ay suivy leur avis à l'aveugle ; 2° que je n'ay point envoyé la responce du roy de Cypres qui se trouva au lieu assigné du duel où le pape les accorda tous deux en faisant faire reparacion d'honneur à l'attaqu.ant (2), parceque je craignois mesme que vous ne feissiez aucun estat de cela de sorte que ce que vous jugez quelquefois de mon oubliance ou de ma precipitation arrive de crainte que j'ay que vous jugiez

(1) Doni venait d'être nommé secrétaire du Sacré-Collège.

(2) Voir plus loin la citation de quelques passages de l'ouvrage de Guillaume de Machaut relatifs à cet incident.

indigne de vous tout ce que je vous puis escrire. Mais comme je voy l'estat que vous me tesmoignez d'en faire, peut estre qu'il y aura moyen de vous contenter en quelque chose lorsque les occasions s'en presenteront. Quant au nom des excellens hommes, puisque vous les voulez sçavoir, M. Gassend les connoist tous ; il vous les nommera, car il a communiqué avec eux, ou si vous ne voulez pas attendre sa venue, ce sont messieurs Pascal president aux Aydes, à Clermont en Auvergne, Mydorge, Hardy, Roberval, des Argues, l'abbé Chambon et quelques autres (1). Quant aux 2 manuscrits ils sont à M. Haultin conseiller au Chastelet l'un des plus scavans et des plus curieux de toute la ville (2) J'avois en effet oublié le nom de M. Dormalius, et je le veux escrire dans mon memorial pour le retenir. Au reste quand je scauray à qui je dois la restitution de l'honneur, je le leur rendray à un plus haut point que vous ne croyez que je la leur ay confiée et si je peux faire seigner le contraire à ceux qui m'avoient imbus de ce que je vous puis avoir mandé, uous verrez bientost leur dedit quoy qu'il ne me souvienne pas d'avoir jamais deprimé sciemment la connoissance ou la vertu de quelqu'un, croyant avoir plustôt excedé au contraire. Pour Dijon je vous ay desja dit que l'erreur de la plume m'a estonné, et pour le 15, c'est que je n'ay pas eu dessein en y mettant le ciphre de vous l'envoyer devant le 15, pour de certaines raisons par dessus lesquelles je passe neanmoins. Quant à

(1) Ces *excellens hommes*, déjà presque tous mentionnés par le P. Hilarion de Coste, furent au nombre des meilleurs amis de Mersenne, qui était le chef de ce petit bataillon sacré. M. Charles Adam, dans sa notice déjà plusieurs fois citée sur l'*éducation de Pascal*, s'est occupé de tout le groupe. J'indiquerai particulièrement ce qu'il dit du moins connu de tous ces disciples de Mersenne, Desargues (p. 32). Voir aussi sur le « centre scientifique » de la Place Royale, la remarquable notice de M. R. Dezeimeris sur *Pierre Trichet*, Bordeaux, 1878, p. 17-19.

(2) Voir sur J.-B. Haultin un bon petit article dans le recueil déjà cité de M. Edmond Bonnaffé, *Dictionnaire des amateurs français du XVIIe siècle*. Haultin possédait à la fois une belle collection de livres et une belle collection de médailles.

mon gros volume n'y pensez point, car c'est une pièce de cabinet qui ne verra jamais le jour (1) ; si vous en voulez une copie je vous l'envoyray quand il vous plaira, mais il est si laborieux (2) que je ne croy pas que vous trouviez aucun qui le veuille faire. Je vous parleray toutes fois des lunettes après vous avoir dit que vous devez m'excuser de la musique de Saint-Alexis (3) si je ne prononce pas si viste mon sentiment puisque les plus grands maistres de musique du Roy prennent bien trois mois de temps pour dire leur avis d'une simple pièce de musique. Si nous avions des règles de jugement, pour la bonté des concerts et de la composition aussi fermes et invariables que celle des elemens d'Euclide, je vous aurois fait responce et envoyé la dite musique dès le premier voyage, laquelle j'ay mise entre les mains de M. Aubry pour vous la renvoyer bien fidellement, et pour vous en remercier très humblement ; elle est fort bien faite et les parolles sont exprimées avec beaucoup de jugement à mon avis, car je ne vous diray rien du jugement des autres puisque je ne veux pas qu'ils me rendent odieux en vostre endroit. Pour les lettres de la relacion du sorcier je vous les promets quand je les aurois retirées de ceux qui les ont, si par hazard ils ne les ont perdües. Et finalement pour la pierre nageante telle que je l'ay eue sans l'avoir pesée telle je vous l'ay envoyée, comme je feray l'autre si j'en peux encore faire venir de Poitiers par le moyen de M. Lefevre, conseiller, à qui est le champ ; je sçauray quant et quant le nom du champ et toutes les circonstances ; et vous diray desja qu'il n'y a que ce seul champ qui en ayt, et qu'il y a un bois dessus et un ruisseau assez proche. Je vous remercie

(1) De quel ouvrage s'agit-il donc ? La *pièce de cabinet* resta-t-elle inédite ?

(2) C'est-à-dire : exige tant de travail, est si pénible à copier.

(3) Sur cette œuvre musicale, protégée à Rome par le cardinal Fr. Barberini, voir divers détails dans le tome III des *Lettres de P.* [illegible] *frères Dupuy*, p. 348.

de la remarque des deux anagrammes qui font *ut*, *ré*, *mi*, etc. Si ce sont deux Benedictins, la chose en vient encore mieux, et si bons amis encore mieux à cause de Guy Aretin benedictin qui trouva l'*ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *sol*, *la* (1). J'oubliois aussi à vous remercier du soin que vous avez pris du congé que je desirois pour l'Italie (2) quoy que le principal but du voyage soit pour vous voir et vous offrir tout ce que je sçais; si jamais la commodité et la santé me le permettent et que la paix que nous souhaittons si fort m'y provoque. Mais il ne faut pas que j'oublie ce que je veux dire des lunettes et miroirs dont vous ferez participant M. Gassend qui n'aura gueres bien observé l'eclypse si le temps luy a esté aussi contraire qu'à nous, les nuées perpetuelles nous ayant empesché. Lorsque j'allois à matines à minuit, elle estoit desja au tiers de son defaut, si les nües ne m'ont trompé. Pour la certitude de l'orloge je n'en respond pas. J'ay donc apris que 3 verres de mesme grandeur, matière et figure dont l'un estoit sans teint l'autre avec teint sur son convexe, et le 3e sur son costé droit que le 1er brusle à deux pieds. L'un par refraction, sa section estant prise sur un cercle dont le diamètre est de 2 pieds. Le teint sur le plan droit le fait brusler d'un pied par reflexion et le teint sur le convexe le fait brusler de demi pied. Vous en verrez l'experience en faisant faire 3 verres de mesme grandeur sur un mesme moule, celui qui l'a experimenté est M. de la Roche-Maillet très curieux en miroirs et lunettes, et advocat au Parle-

(1) On sait que Guido d'Arezzo, moine bénédictin de l'abbaye de Pomposa (duché de Ferrare), a été longtemps regardé comme l'inventeur de la gamme, mais qu'on l'a, de nos jours, dépossédé de cet honneur. Les critiques spéciaux ont toutefois reconnu qu'il simplifia la méthode suivie jusqu'à lui et, ainsi que Mersenne, lui ont attribué la mise en usage, comme signes musicaux, des syllabes énumérées par le bon Père.

(2) Il n'y eut donc en 1635 qu'un simple projet de voyage en Italie. On a confondu l'intention avec la réalisation.

ment (1), qui fait encore de beaux enfans à 70 ans (2). Voyla, Monsieur, ce que j'ay pour le present à vous mander. J'espère que vous aurez receu le livre que je vous ay envoyé par les mains de M. Aubry avant que de lire la presente. Mais puisque vous desirez si fort la response du roy de Chyppre, en attendant que vostre Quentin que je ne connois pas encore (3) vous escrive les 31 colonnes de vers, du sieur Machaut (4) qui explique l'amande honorable faitte à genoux devant le pape par le seigneur de Lesparre, si vous le jugez à propos vous le pourrez envoyer à M. Dony, mais il meprisera peut-estre ce viel langage.

C'est la teneur de la lettre envoyée pour response au seigneur de l'Esparre de par le roi de Chippre et de Jerusalem (5).

Florimond sieur de l'Esparre nous avons receu et veu votres lettres lesquelles nous avez envoyées, et comme est (6) de ce que escript nous avez, comme les responces des dites lettres nous envoyons dedans la feste de Noel prochain venant, savoir vous faisons que nous, si comme le savez,

(1) Savait-on que Gabriel Michel, sieur de la Rochemaillet, déjà connu comme biographe, éditeur, jurisconsulte, etc., avait été aussi un collectionneur d'objets relatifs à l'optique ?

(2) La gauloise plaisanterie de Mersenne fait penser au joli mot dit par Corvisart à Napoléon. Du reste, la Rochemaillet ne mourut que dix ans après avoir fourni au correspondant de Peiresc l'occasion de s'amuser un peu d'une aussi tardive paternité.

(3) Le copiste parisien de Peiresc si souvent mentionné dans la correspondance avec les frères Dupuy.

(4) *La prise d'Alexandrie, ou chronique du roi Pierre Ier de Lusignan par Guillaume de Machaut*, publiée pour la première fois pour la société de l'Orient latin par M. L. de Mas Latrie, Genève, imprimerie J.-G. Fick, in-8.

(5) Mon savant confrère et ami, M. Paul Meyer, a bien voulu prendre la peine, à ma prière, de comparer la leçon de Mersenne avec celle de M. de Mas Latrie, dont j'ai le regret de ne pas posséder la belle publication. L'éminent critique constate qu'entre les deux leçons existent de légères différences qui ne sont pas toujours à l'avantage de l'édition de la Société de l'Orient latin.

(6) M. de Mas Latrie (p. 232) donne *et qanat est*, qui vaut mieux.

sommes au present sur nostre arivée (1) au seint service de Dieu mais sachiez que nous par la grace de Dieu retornant de vers vous (2) dedans la saint Michel qui sera de la saint Michel prochain venant en un an trouvez à la cour du Roy de France qui vous respondra si comme affiert en tele manière que jamais n'arez volonté d'escrire à roy crestien par la manière qu'escript vous avez. Escript à nostre hostel du Quid le xx jour de septembre (3) lan mil ccc LXVII de la nativité de nostre seigneur Jesus-Christ.

Le poème commance immediatement aprez en cette façon. Du Roy se parti li message qui estoit avenans et sages etc. et après avoir descrit sa vie et sa mort qui fut estrange ayant esté tué meschamment par ses seigneurs, (qu'il avoit tant caressés) dans son lit, il conclut ainsi :

Pierre roi de Jerusalem
Et de Chyppre le nomma l'en
El moi Guillaume de Machaut,
Qui ne suis trop froit ne trop chaut.
Si que nos trois (4) noms trouverez.
Si diligemment les querez,
En ces deux vers de grosse lettre
M en oster et 2 H. y faut mettre (5)
Si les trouverez proprement,
Or les querez diligemment,
Et veci des vers la manière :
Adieu ma vraie dame chiere
Pour le milleur temps garde chier
Vostre honneur que j'aim sens treschier (6).
Explicit la prinse d'Alexandre.

(1) M. de Mas Latrie a lu *armée*, ce qui rend le sens inintelligible.

(2) L'éditeur de la *Prise d'Alexandrie* imprime : retornant *de l'armée, vous dedans la Saint-Michiel*. Je proposerais de corriger ainsi : *retornant devers vous*.

(3) Dans le texte de M. de Mas Latrie on lit xv septembre.

(4) Nos *deux* noms (texte Mas Latrie).

(5) Variante Mas Latrie : *Mar oster et h* y faut mettre.

(6) Variante Mas Latrie : Vostre honneur que *j'aim* sont très chier.

Je ne puis bien lire ces deux mots où il y a des rayes.

Quand je pourray aller chez M. de Tou, j'aviserai avec MM. du Puys, comme nous ferons pour faire tomber le manuscrit dans les mains du sieur Quentin affin de vous en descrire (1) tout ce qu'il vous plaira parceque je n'ose pas le laisser aller de mes mains sans le consentement de M. Haultin trop curieulx et jaloux de ses livres et je n'oserois plus l'aborder si je l'avois fait sans son sceu et consentement. En attendant de vos nouvelles, je prie Dieu de vous tenir en bonne santé et suis tousjours Monsieur, vostre très humble et affectionné serviteur.

F. M. Mersenne, M.

Depuis la presente escritte j'ay veu M. Bouilleau qui m'a appris par son observation d'eclypse que mon horloge alloit trop viste d'une heure à minuit, à laquelle heure commença l'eclypse et qu'il a fort bien observée, ce qui me fait croire que M. Gassend l'aura observée à l'ayse sans nuées. J'ay cherché tant que j'ay peu la lettre où la marque du sorcier estoit grande comme celle que je vous ay envoyée, mais je ne l'ay peu rencontrer. Mais en responce je vous envoie deux lettres où il m'a fort entretenu de ses experiences sur les sorciers. Il est fort habile medecin ; l'une des lettres n'a que la dernière fueille, aussi n'i a il que celle là que vous verrez qui en parle et je n'ai peu rencontrer l'autre feuille, la 2e est tout entière ; en ayant fait, vous me les renverrez, s'il vous plaist. Je veux encore vous envoyer l'index de tout ce qui est en un cabinet d'un curieux de Bordeaux (2) lequel il m'a envoyé depuis peu (3) ; il a traduit l'antologie en vers

(1) *Descrire* est là pour *transcrire*.

(2) Ce cabinet était celui de Pierre Trichet, cabinet si bien décrit par M. R. Dezeimeris dans la monographie plus haut citée. Voir surtout les pages 11 et 23. Rappelons que Pierre Trichet naquit à Bordeaux en 1586 ou 1587 et mourut en cette ville après 1644.

(3) L'*index* ne paraît pas s'être conservé. Mon excellent ami M. Dezeimeris m'écrit que ce document, qui eut été si intéressant, [illegible]

latins (1) et a beaucoup de choses à faire imprimer (2). Retenez le pour vous. Je vous envoie de plus les 27 maximes d'une nouvelle philosophie qu'un medecin veust establir (3) avec lequel j'ay fort disputé et s'estonne qu'il y ayt aucun homme sur la terre qui ne les embrasse comme chose catholiquement veritable. Voylà, Monsieur, ce que ma pauvreté vous peut fournir pour maintenant. Si M. Gassend retourne vous voir je luy donne cent mille bons jours. J'ay quantité de lettres d'un homme que vous connoissez de reputation qui est mort depuis peu fort vieil et qui avoit d'estranges lumières et secrets dans les Rabins et l'Hebrieu, c'est le sieur Du Loyer (4) qui a faict des spectres (5) ; si vous desirez voir

plètement remplacé par une description en mauvais vers qu'il serait tenté d'attribuer à Geofroy Gay : *Le cabinet curieux de Pierre Trichet bourdelois*, petit in-8, sans date).

(1) Dans les divers petits volumes de poésies latines que Trichet a publiés, m'écrit encore M. Dezeimeris, « il y a un certain nombre de traductions de l'*Anthologie*. Mais il est probable que son compatriote et intime ami Martin Despois (voir p. 86 de mon édition des poésies de ce dernier,) avait fait un recueil spécial de ses traductions versifiées du Grec. »

(2) Parmi ces *choses*, se trouvait un gros ouvrage sur les instruments de musique. Le manuscrit est conservé à Paris, dans la bibliothèque Sainte-Geneviève. Voir une note (p. 25) de la notice sur Pierre Trichet, où M. Dezeimeris reproduit la description et l'appréciation du manuscrit par un grand connaisseur en matière d'archéologie, et particulièrement d'archéologie musicale, M. Ch.-E. Ruelle.

(3) Ce médecin était-il le docteur Jean Rey, du Bugue en Périgord, l'auteur des *Essays* imprimés à Bazas en 1630 et réimprimés à Paris par Gobet en 1777 ? M. Dezeimeris (p. 16-17), donne les plus grands éloges aux *Essays* qu'il range parmi les « productions intellectuelles qui font honneur à notre pays. » Il signale parmi les pièces additionnelles dont Gobet a enrichi son édition, une lettre du P. Mersenne à Jean Rey.

(4) Pierre Le Loyer, sieur de la Brosse, était mort à Angers en son logis de la rue de la Parcheminerie dans les derniers jours de janvier 1644. On l'avait enterré le 30. Voir C. Port, *Dict. hist. géogr. et biogr. de Maine-et-Loire*, t. II, p. 492-494. Mersenne a raison de dire qu'il était « fort vieil », car il avait 84 ans. Il aurait été plus vieux même, s'il fallait en croire Ménage et Bayle qui l'ont fait naître en 1550, mais M. Port a établi qu'il était né dix ans plus tard.

(5) *IV Livres des spectres ou apparitions et visions d'esprits, anges et démons se montrant sensibles aux hommes*, Angers, 1586, in-4. L'ouvrage

près d'une main de papier de ces lettres sur nos conferences (1) je vous les enverray n'ayant et ne pouvant rien qui ne soit à vous (2).

XVIII

Monsieur,

Je vous envoye par ce voyage la lettre du medecin où est le trancheplaine de la sonde, vous me les renverrez quand il vous plaira avec les autres. Et parceque je crains de manquer, si sur les tiltres de Monsieur Doni je ne mets rien dessus vous priant d'y faire mettre l'inscription comme il faut et quant et quant de me mander l'inscription necessaire pour le futur. Je ne vous touche rien icy de ce qui est dedans, parceque je la laisse ouverte si vous la desirez lire ; vous trouverez peut estre qu'elle le merite. J'estoys prié le 10 de ce moys d'aller chercher vostre Quentin chez M. Du Puys pour lui faire copier les vers que vous voulez, quand M. Hautin est venu en personne requerir ces livres en son carrosse pour me soulager de les envoyer tant ils sont gros, mais lui ayant desclaré la volonté que vous avez de faire escrire ces vers, il m'a assuré qu'il les prestera quand vous voudrez ; il demeure tout auprès de M. Du Puy et a charge de la bibliothèque du roy en l'absence de M. Rigault, comme je croy (3), de sorte qu'au moindre mot M. Du Puy les fera

fut réimprimé à Paris, Buon, 1605 et 1608, sous le titre de *Des noms et histoire des spectres*. Collin de Plancy (*Dictionnaire infernal*) a donné une analyse détaillée de l'étrange livre du démonographe angevin.

(1) Les lettres de Pierre Le Loyer à Mersenne sont-elles définitivement perdues ?

(2) Bibl. nat. fonds fr., vol. 9543, f. 26.

(3) Hautin avait travaillé, dès 1622, avec Rigault et Samuel, au catalogue de la bibliothèque royale. Voir Léopold Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 199.

avoir au dit Quentin pour les transcrire. M. Haultin m'a dit avoir un manuscrit de la Chine où sont toutes les postures d'Aretin qu'il m'a promis de me faire voir (1). Sitost que j'ay baillé l'inscription de vostre tasse à M. Hardy, il a incontinent reconnu que ce n'est pas de son escriture, ce que je ne pouvois pas si bien observer, car il escrit bien mieux et son Arabe a le trait plus hardy ; ce qui n'importe nullement et mesme je suis bien ayse que vous ayez gardé l'autographe pour l'excellence de la bonne main : or il m'a tesmoigné le desir qu'il a de prendre une copie de l'escriture de vostre tasse selon que vous me l'aviez envoyée, mais il m'en a averti trop tard, j'entends M. Hardy, car je luy ay dit que je vous l'avois renvoyée, je la luy fais voir, je suis marry qu'on ne s'avise lorsqu'il est temps. Nous attendons tousjours la response du nom, grandeur et qualité de vostre poisson si prodigieux. Pour ce climat il ne produit plus rien maintenant de curieux et digne de vous. Les temps de guerre semblent nous abattre le courage, mais non pas l'affection (2) dont je demeure tousjours,

Vostre très humble serviteur,

F. M. Mersenne, M.

De Paris.
Ce 15 septembre 1635 (3).

(1) L'indécence de ces images ne révoltait donc pas le P. Mersenne ? Était-il de ceux dont l'invincible innocence ne se scandalise de rien? Peut-être aussi, à ses yeux, la flamme de la curiosité purifiait-elle les choses les plus impures.

(2) Phrase bien gracieuse et où se reflète vivement la belle âme de Mersenne.

(3) Bibl. nat. fs. fr., vol. 9543, f° 28. Autographe.

XIX

(*Même adresse.*)

Monsieur,

Encore que je vous aye desja escrit deux ou trois fois sans que je sçache si vous avez receu mes lettres et papiers, j'ay neantmoins creu que vostre dernière desiroit une response fort viste affin que vous ayez le contentement de voir l'honneur ou la modestie avec laquelle je me suis comporté avec Galilée. Tout le livre est encore en vostre disposition et privati juris, d'autant que personne ne l'a veu, de sorte que si vous y trouvez quelque chose à redire ou de trop rude, je suis prest de l'oster entièrement. Sçachez pourtant que vous n'y trouverez pas un seul mot qui ne soyt vray, en ce qui concerne mes experiences, par lesquelles vous verrez que j'ay confirmé celles du Grand Galilée toutes et quantes fois que j'ay peu ; mais lorsque j'y ay cru trouver du manque, vous ne pourrez, je croy, ny luy mesme trouver mauvais que j'en aye averti. Quoy qu'il en soit le tout est en vostre disposition. Vous verrez la grande peine du calcul fort exact et plusieurs choses dont j'attendray vostre avis avant que de le publier. Quant aux experiences des yeux de tortue de mer, jamais je n'en ay veu que je sçache de sorte que je ne peux rien vous en mander. J'ay seulement experimenté que les petites gouttes d'eau qui tressaillent la nuit sur l'eau, ou les petits flots font de la lumière comme les estincelles de feu. D'abondant que la raye cuite qui commence à se corompre et la morüe font beaucoup de lumière la nuit. Je vous avois demandé quel poisson a peu estre si grand que son foye vous ayt donné tant de quintaux d'huiles et plusieurs autres choses lesquelles je vois bien que vous n'avez pas encore receu ; particulièrement 4 livres de la musique et 6 des

instrumens et vostre diamma musicale, ce que M. Aubry a pris la peine d'adresser par voye bien certaine, car mon dessein estoit que vous vissiez tout l'ouvrage devant qui que ce fust comme j'estois obligé et que vous m'en fissiez librement sçavoir vostre pensée affin que s'il y avoit quelque chose à redire comme je n'en doute pas, j'y peusse remedier auant que d'y mettre fin. Or je vous envoye encore deux livres l'un des sons et l'autre des mouvements dans lequel vous trouverez tout l'examen que j'ay fait des dialogues du sr Galilée, lorsqu'il a esté question de confronter mes experiences avec les siennes. Du moins suis-je assuré que les miennes ont esté repetées plus de 30 fois et quelques unes plus de cent fois devant de bons esprits qui tous ont conclu comme moy sans en excepter aucun. Je ne vous la feray pas plus longue pour le present, affin de me dire d'autant plus viste,

Vostre très humble serviteur,

F. M. Mersenne, M.

Ce 17 jour de septembre mesme jour que j'ay receu la vostre.

J'oubliois à vous de dire (*sic*) que je fais aujourd'huy commencer le 3 livre qui est encore des mouvements, mais il est tout plein d'experiences toutes particulières que j'ay faites peut estre tout seul au monde, du moins que je sçache, ce pourquoy je ne parle plus de personne (1).

TAMIZEY DE LARROQUE.

(A suivre.)

(1) Bibl. nat. f. fr., vol. 9543, f° 29. Autographe.

CHRONIQUE

Depuis la publication de la dernière livraison, le Conseil de la Société a admis :

Comme membre titulaire :

M. De BROGLIE (le prince), ✻, député de la Mayenne, rue de la Boétie, 48, à Paris.

Comme membres associés :

MM. De BROC (le vicomte Hervé), lauréat de l'Institut, au château des Feugerets, par Bellême (Orne).

De L'ESTOILE (le baron), ✻, officier supérieur en retraite, au château de Corbohay, à Conflans (Sarthe).

FOUCHARD (le docteur), place de la Préfecture, 2, au Mans.

De REVIERS (le vicomte Jacques), rue de Flore, 5, au Mans.

La Commission des monuments historiques de la Sarthe s'est réunie le jeudi 21 décembre dernier, à l'hôtel de la Préfecture, au Mans. Elle a arrêté ainsi qu'il suit le projet de répartition du crédit de 1500 fr. alloué par le Conseil général pour la conservation des anciens monuments : Musée archéologique du Mans, 250 fr. — Eglise de Bazouges, 250 fr. — Eglise de Vivoin, 450 fr. — Eglise de Saint-Calais, 200 fr. — Eglise de Neuvy-en-Champagne, 350 fr.

La presse s'est beaucoup occupée dans ces derniers temps des fouilles faites à Oisseau (Sarthe), par notre confrère M. Liger, qui les a lui-même signalées dans cette *Revue* il y a plusieurs mois déjà. Ces fouilles ont été l'objet d'un rapport au ministère, et M. Lisch, inspecteur des monuments historiques, a été chargé de les étudier. Nous ferons connaître, dès que possible, à nos lecteurs les conclusions de M. Lisch sur cet établissement d'Oisseau, dont Pesche et M. de La Sicotière avaient déjà parlé.

D'autre part, M. Liger, avec une activité infatigable, vient de publier sur le *Camp des Provenchères*, près de Craon (Mayenne), et la *Voie romaine de Julio Magus à Condate*, une intéressante *Notice* qu'il a bien voulu offrir à la bibliothèque de notre Société.

Le Musée archéologique du Mans vient de faire une acquisition d'un intérêt exceptionnel : une épée offerte comme prix de tir à l'arquebuse « au sieur Masnier, capitaine des arquebusiers du faubourg Saint-Jean », par le roi Louis XIII, lors de son passage au Mans en 1614. Notre confrère M. F. Hucher, conservateur du Musée, a décrit en détail dans le *Nouvelliste de la Sarthe* du 13 décembre dernier, cette curieuse épée dont l'acquisition est due à son zèle intelligent.

Un autre de nos confrères, M. Dunoyer de Segonzac, archiviste de la Sarthe, vient de publier dans l'*Art* des 1er septembre et 15 novembre 1893, deux excellents articles sur le *Tombeau de Langey du Bellay* à la cathédrale du Mans, et les *Faïences de Ligron*.

A PROPOS

DES

RUINES ROMAINES D'OISSEAU-LE-PETIT

(SARTHE)

Je prie mes confrères et voisins du département de la Sarthe, de me permettre une courte excursion sur leur territoire, aux ruines romaines d'Oisseau-le-Petit. Mon intention n'est point d'en donner ici une description nouvelle, ni même de rechercher quels furent le nom véritable, l'importance, les vicissitudes de l'établissement que ces ruines représentent seules aujourd'hui. Plus modeste est mon ambition. Je voudrais tout simplement rappeler, dans leur ordre successif, les explorations et les publications dont elles ont été l'objet depuis bientôt soixante ans, remettre en lumière les noms quelque peu obscurcis, des curieux qui, les premiers, en signalèrent l'intérêt et l'importance, et faire ainsi un peu d'histoire moderne à propos d'histoire ancienne.

I

Les ruines romaines d'Oisseau ont été ignorées de tous les anciens historiens du Maine : Trouillard (1643), Le Corvaisier (1648), Bondonnet (1651), Le Paige (1777).

Dans notre siècle, Renouard (1811) ne les a pas signalées davantage. Enfin, le consciencieux Cauvin, qui écrivait ses *Statistiques* d'après des documents puisés sur les lieux mêmes, n'a rien dit dans celle de l'arrondissement de *Mamers* (1829), ni dans celle de *la Sarthe* (1834), des ruines d'Oisseau. Elles n'avaient donc jusque-là attiré l'attention de personne.

II

C'est M. Labbé, ancien administrateur de la Sarthe et que nous ne connaissons pas autrement, qui, le premier, les aurait remarquées et signalées à Pesche, du Mans.

Pesche ne nous apprend pas à quelle époque ni à quelle occasion, il aurait reçu cette communication (1). C'était, sans nul doute, alors qu'il recueillait les éléments de son *Dictionnaire topographique, historique et statistique de la Sarthe*, dont les premières livraisons parurent en 1829. Elles ne renferment rien de relatif à la découverte fort intéressante au point de vue historique et archéologique, des ruines d'Oisseau. Il n'en est pas question davantage dans le tome II (1831), ni dans le tome III (1834) de son ouvrage ; le nom d'Oisseau ne figure même pas sur la carte des voies romaines du département annexée à ce dernier volume (p. 731). On peut en conclure que les renseignements fournis par M. Labbé ne le furent qu'à une époque un peu postérieure, en 1835 ou 1836 probablement, d'autant mieux que l'on voit son correspondant se hâter de les utiliser en cette dernière année.

A l'article *Oisseau-le-Petit*, dans son tome IV, p. 307 (1836), Pesche, en effet, donne la description des ruines d'Oisseau, d'après les indications de M. Labbé et de M. Le-

(1) M. Liger dit dans sa dernière lettre que les observations de M. Labbé remonteraient à 1825 ; il peut avoir raison ; mais nous n'avons rencontré cette date nulle part.

veillé, conseiller municipal de Fyé, commune contiguë. M. Labbé a calculé que ces ruines se trouvaient sur la voie romaine d'Exmes [*Oximum*] à *Subdinum* (Le Mans) et *Juliomagus* (Angers), à 16,000 pas romains, distance ordinaire, des stations déjà reconnues. Il a constaté en outre la présence en cet endroit ou dans les environs, de briques et d'autres fragments romains. M. Léveillé, de son côté, a signalé la découverte, sur ce même point, il y a une vingtaine d'années, d'un pot contenant six livres pesant de monnaies romaines en bronze, de module très petit, de fabrication grossière, toutes du bas Empire ; d'autres monnaies éparses en grande quantité, de murailles, de fragments de briques et de poteries à reliefs. C'est entre le bourg d'Oisseau, les hameaux du Mesnil, de l'Aumône, des Touches et le lieu de la Croix-Blanche, que ces débris ont été mis au jour par l'ouverture d'un chemin et le creusement de fossés.

Cette même année 1836, Pesche voulut visiter personnellement les ruines d'Oisseau, et il a laissé un récit détaillé de l'exploration qu'il en fit, sous la conduite de M. Léveillé et de M. Péan, notaire à Oisseau (1). Il y confirme et complète les détails qu'il avait donnés dans son article du *Dictionnaire*, sans toutefois oser se prononcer sur le point de savoir s'il exista à Oisseau « une véritable station romaine ou simplement un camp permanent » (2).

C'est donc à Pesche que revient l'honneur d'avoir, le premier, sur des indications venues du dehors sans doute, mais qui n'avaient que peu d'autorité, constaté scientifiquement, si l'on peut employer cette expression, et la plume à la main, l'existence et l'importance des ruines romaines d'Oisseau.

Aussi, quand nous parlâmes à notre tour de ces ruines,

(1) Publié dans son *Mémoire sur les Antiquités découvertes ou découvertes dans le département de la Sarthe, pendant l'année 1836*, p. 53-80 des *Mélanges historiques et archéologiques*, par J.-R. Pesche, Le Mans, Monnoyer, 1837, in-8°.

(2) Page 79.

eûmes-nous grand soin de rappeler l'initiative de Pesche, de citer son étude, titre et pages.

Sur la foi de ce Mémoire et aussi par ce que la découverte des ruines d'Oisseau avait fait quelque bruit au dehors, plusieurs Alençonnais avaient voulu les visiter ; je me rappelle les noms de MM. Desnos, pharmacien, sagace observateur, d'Auguste Poulet-Malassis, très jeune encore, mais déjà plein d'ardeur et de curiosité, de M. Lebouc, employé à la Préfecture. Je les visitai moi-même, de mon côté. Je recueillis sur les lieux quelques objets antiques. Je ne pratiquai point de fouilles : à peine fis-je remuer quelques pelletées de terre dans *la Noiras*. Ce que je constatai de mes yeux ne me parut pas avoir l'intérêt que de nouvelles recherches ont effectivement présenté. Je parlai de ma petite exploration dans mes *Excursions dans le Maine, août 1839 - octobre 1840* (1), en ajoutant quelques détails à ceux donnés par mes devanciers et en combattant la supposition qu'une voie directe eût jamais rattaché Exmes au Mans par Oisseau, Exmes n'ayant qu'un embranchement d'après les observations des archéologues normands les plus compétents ; c'est la voie de Rouen au Mans qu'il faudrait chercher au-dessus et au-dessous d'Oisseau (2).

Pesche, aux articles *Saint-Paterne* et *Saosnois* de son *Dictionnaire* (1841), recueillit et mentionna nos observations comme nous avions cité les siennes, avec la courtoisie dont nous étions coutumiers l'un envers l'autre.

Vers la même époque, l'abbé Chorin, curé de Saint-Victeur, à quelques kilomètres des ruines d'Oisseau, et Paul Delasalle, avocat-avoué à Mamers, y firent plusieurs visites. Ils y pratiquèrent même des fouilles sans grande importance. Ils reconnurent toutefois qu'elles occupaient un espace très considérable, environ 100 hectares. J'eus le regret de ne

(1) Le Mans, Richelet, 1841, 120 p. in-8° ; tirage à part du *Courrier de la Sarthe* à partir d'octobre 1840.

(2) Pesche lui même l'a reconnu, t. IV, p. 482.

pouvoir m'associer à leurs recherches, comme il avait été convenu entre nous. En 1842, l'abbé Chorin, esprit vif et curieux, publia une lettre sur ces ruines où il revendiquait l'honneur de les avoir signalées le premier à l'attention publique, ce qui, comme nous venons de le voir, n'était pas tout à fait exact. Il y donnait des détails, notamment sur les poteries qu'il avait exhumées et sur trois meules en pierre, deux convexes et une concave, dont il avait fait hommage au Musée du Mans. Il demandait aux sociétés savantes des subventions pour continuer les fouilles qu'il avait faites jusque-là à ses frais personnels, mais nous ne croyons pas qu'il en ait obtenu (1).

Cette publication n'était donc pas antérieure, comme on l'a supposé, à celle de nos *Excursions dans le Maine*, mais quelque peu postérieure : point qui n'a d'ailleurs aucune importance.

Quant à notre cher ami Paul Delasalle, qu'un mal sans pitié devait enlever si jeune à la fin de 1845, il est bien certain qu'il visita les ruines d'Oisseau à diverses reprises, et qu'il y fit quelques fouilles, encouragé par le sous-préfet de Mamers, M. Lebreton ; mais nous ne croyons pas qu'il en ait jamais parlé dans quelqu'un de ces articles charmants dont il était prodigue et que se disputaient les journaux du Mans. Il se borna à transmettre à Pesche des renseignements fort intéressants, que celui-ci ne manqua pas d'utiliser dans les *Additions et Rectifications* qui terminent son *Dictionnaire* (t. VI, p. 720 ; 1842). Il y constatait, d'accord avec l'abbé Chorin, que les ruines romaines d'Oisseau couvrent « une superficie de plus de cent hectares ». Il y signalait la découverte de murs longs et épais, avec cordons de briques, d'un caractère absolument romain, de monnaies nombreuses du

(1) Lettre à M. de Caumont (dans le *Bulletin monumental*, t. VIII (1842), p. 91) et *Mémoire* adressé à la *Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, 3 novembre 1841 (dans le *Bulletin* de cette Société, année 1842, 1er trimestre, p. 15.)

haut et du bas Empire, et même d'un fût de colonne, « indice d'une habitation somptueuse ». Il en concluait que « l'on peut « fixer à Oisseau la cité des *Essuens*, et le campement de « la XIIIe légion, confiée par César à Roscius » (1), enchérissant ainsi sur les hypothèses des explorateurs qui l'avaient précédé et ouvrant la voie à ceux qui devaient le suivre ; le premier assurément à avoir entrevu dans les ruines d'Oisseau la capitale d'un peuple gaulois ; et comme ce peuple des *Essui* ne doit faire qu'un avec les *Arvii*, d'après la critique moderne, il aurait implicitement transféré de Saulges à Oisseau, le *Vagoritum*, capitale des *Arviens* (2).

Nous insistons d'autant plus sur cette citation de Delasalle, qu'elle n'a été relevée avec une précision suffisante, par aucun des écrivains qui ont adopté la même opinion.

Mais le *Dictionnaire* de Pesche est achevé ; Pesche lui-même et l'abbé Chorin ont quitté le pays ; Delasalle est mort, et au bruit qui s'était fait pendant quelques années autour des ruines d'Oisseau-le-Petit, va succéder un long et presque absolu silence.

(1) Pesche, p. 721. -- Lettre de Delasalle, 4 février 1842 (dans mon cabinet).

(2) C'est d'Anville qui, dans le siècle dernier, avait fixé la capitale des *Arviens* à Saulges, dans le Bas-Maine, où il exista, en effet, un établissement romain, mais de trop peu d'étendue pour qu'il soit aisé d'y voir une capitale. La plupart des savants modernes, Duchemin de Villiers, Cauvin, le général du génie Prévost, Pesche, D. Piolin, avaient suivi cette opinion. Combattue, paraît-il, dès le principe, par le géographe Samson, elle a été repoussée de nos jours par M. d'Ozouville, par la Commission de la topographie des Gaules et par M. Le Fizelier, de Laval, dans un excellent mémoire dont la conclusion est que les *Essui* et les *Arvii* sont un seul et même peuple et qu'ils occupaient les environs d'Alençon. (*Arvii et Diablintes*, publié dans le compte-rendu des *Congrès archéologiques de France*, XLVe session, 1879, p. 555). L'auteur ne parle pas des ruines d'Oisseau, mais il est évident que, par leur situation, elles pourraient être le chef-lieu par lui cherché et que Delasalle n'hésitait pas à y placer. Dans nos *Excursions dans le Maine* (p. 70 et suiv.) nous avions décrit les ruines de Saulges, convaincu, sur la foi de d'Anville et de presque tous les savants, que c'étaient celles de *Vagoritum*, mais nous n'avions pu nous empêcher de relever une espèce de contradiction entre leur peu d'étendue et l'importance qu'on leur prêtait en en faisant une capitale. M. Le Fizelier paraît avoir ignoré nos observations.

Seul, l'abbé Voisin en parle dans ses *Cénomans anciens et modernes* (1852, p. 75), mais en les rejetant du côté de Fyé, et en y installant, fort arbitrairement, un *vic* de la *Condita* de Vivoin, « sur l'ancienne voie du Mans à Condé, à Vieux ». Il rappellera les découvertes déjà signalées, et attribuera au petit camp de Saint-Evroult, dans le voisinage, un caractère absolument gallo-romain (1).

Toutefois, de nombreux curieux continuent à visiter ces ruines et à se partager les monnaies et autres menus objets d'antiquité que l'on n'a cessé d'y recueillir. Parmi ces visiteurs, on peut citer M. Poirier, commis-greffier au tribunal d'Alençon, M. Ernest de Courtilloles (2) et M. Louis Duval, directeur de la *Revue Normande et Percheronne illustrée* (3).

III.

C'est en 1887 que M. F. Liger, architecte, ancien inspecteur divisionnaire de la voirie de Paris, membre de plusieurs sociétés savantes, rouvre la campagne au sujet des ruines d'Oisseau. Par quelles circonstances son attention avait-elle été appelée sur ce point assez éloigné de sa résidence en province (Courmenant près Sillé) ? Nous l'ignorons. Il y pratiqua des fouilles et des sondages assez considérables qu'il continua pendant plusieurs années et qui auraient mis

(1) Nous ne trouvons rien sur les ruines d'Oisseau ni dans la *Dissertation sur le pays des Diablintes*, par Etoc-Demazy, 1843, ni dans l'*Histoire complète de la province du Maine*, par Lepelletier de la Sarthe, 1861.

(2) M. Ernest de Courtilloles mort bien jeune encore, le 10 mars 1889, au château de ce nom dans la commune de Saint-Rigomer des Bois, y avait réuni une collection fort intéressante et classée avec le plus grand soin, d'antiquités de toutes les époques. (V. *Notice* par M. du Motey dans le *Bulletin de la Société historique de l'Orne*, t. IX, 1890, p. 114.) Il y avait fait entrer presque toutes celles recueillies par M. Poirier.

(3) Note dans cette *Revue*, t. I, (1892), p. 319. M. Duval voulait bien y rappeler notre publication de 1841.

au jour les soubassements, non-seulement de constructions privées très nombreuses, mais d'édifices publics importants, d'un temple notamment (1), d'un théâtre, d'un cirque, d'un aqueduc. Il aurait aussi reconnu l'existence d'une voie qu'il qualifie de « magistrale » allant d'Oisseau vers le Mans, et de plusieurs voies secondaires, l'une se dirigeant vers la gauche de Fresnay ; une autre sur Saint-Cénery par Gênes (le Gandelain et non le Gannelon) ; une troisième sur Champfleur et le Chevain ; une quatrième sur Mamers par Bourg-le-Roi ; une cinquième enfin vers Mortagne. Nous reproduisons, sans les discuter, les assertions de M. Liger. Il donne en outre un inventaire complet des objets d'antiquité recueillies dans ses fouilles et qui ne semblent pas dénoter un établissement riche et luxueux. Les plus intéressants sont des médailles ou monnaies gauloises, malheureusement en très petit nombre et trop différentes entr'elles pour caractériser une tribu particulière.

Il est d'autant plus regrettable que M. Liger n'ait pas dressé ou du moins n'ait pas encore publié un plan de ces ruines et des fouilles qu'il y a faites, qu'il avait toute compétence pour un pareil travail, et que les constructions qu'il avait exhumées sont aujourd'hui rentrées sous terre.

Comme MM. Delasalle et l'abbé Chorin, il calcule qu'elles occupaient une superficie d'au moins cent hectares.

Un article du *Petit Parisien*, sur lequel nous reviendrons bientôt et dont l'auteur, à en juger par la précision et la nouveauté de ce détail, pourrait avoir reçu des communications directes de M. Liger lui-même, évalue de 20 à 30,000 habitants, la population qu'elles pouvaient renfermer.

M. Liger en fait une *civitas*, qualification que l'on applique, ce nous semble, plutôt à l'ensemble qu'à la capitale d'un peuple;

(1) Ce temple aurait eu 17 m. 37 de longueur sur 11 m. 85 de largeur ; le théâtre 15 m. 60 seulement de diamètre. D'après une note de M. Liger que nous communique un de ses correspondants, il serait disposé à voir dans ce théâtre l'accessoire d'une *schola* ou d'un *balneum*.

Il voit un *oppidum* ou camp gaulois dans le petit camp de Saint-Evroult, situé à deux kilomètres environ du clocher d'Oisseau (1) ;

Des poteries gauloises dans les fragments grossiers et micacés, fabriqués selon toute apparence à Hesloup, non loin d'Oisseau, qu'il a trouvés dans ses fouilles, et qui sont assez communs dans tout le pays (2).

Je ne discute pas davantage ces attributions assez contestables peut-être, et qui, tout en appuyant les conclusions de M. Liger, ne leur prêtaient pas leur force principale.

Ces conclusions, déjà pressenties, les voici : « Les *Essui* de César et les *Arvii* de Ptolémée ne forment qu'un seul et même peuple ». C'est à Oisseau-le-Petit qu'il faut placer le chef-lieu de ce peuple *(Vagoritum* ou *Ouagoriton)*. »

IV.

Les journaux et les revues du pays n'avaient pas, à notre connaissance, signalé les découvertes de M. Liger avec l'intérêt qu'elles méritaient. En 1892, il se décida à en publier lui-même un compte-rendu détaillé (3), précédé de

(1) Les archives de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe possèdent un plan manuscrit au 1/10000, très soigneusement dessiné, de ce camp de Saint-Evroult.

(2) Nous en avions dit quelques mots dans notre *Excursion dans le Sonnois* (Le Mans, Richelet, 1889, in-8° de 28 p. (Extrait du *Courrier de la Sarthe)*.

(3) *La « Civitas Ouagoriton » à Oisseau-le-Petit*, par M. F. Liger, Paris, Baudry, 1892, in-8° de 24 p. (Extrait du *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, 1892, p. 7.)

Autres publications sur le même sujet :

Les Fouilles d'Oisseau (Sarthe), Mamers, Fleury et Dangin, 1893, in-8° de 3 p. avec gravure d'une monnaie gauloise, signé : F. Liger. (Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine*, 1893, t. XXXV, p. 115.)

Monnaies gauloises (dans l'*Union littéraire* et le *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, 1894, p. 60.) Note de M. Paul de Farcy sur une monnaie gauloise trouvée à Oisseau par M. Liger.

l'historique de la question et suivi des conclusions que nous venons de résumer.

L'historique n'était pas tout à fait complet, et nous pûmes regretter que l'auteur ne nous eût pas fait l'honneur de nous demander, comme au dernier survivant de la génération des premiers explorateurs, quelques renseignements additionnels que nous nous serions fait un devoir et un plaisir de lui communiquer ; mais nous nous abstînmes de toute réclamation.

Au mois de décembre dernier, le *Petit Parisien* signala, ce qui était juste, l'importance véritable des découvertes faites par M. Liger, mais sans rappeler en rien les études préparatoires de ses devanciers. Il énuméra les édifices principaux qu'il avait reconnus, et — conclusion assez inattendue — finit par se demander si nous étions ici en présence de l'antique *Vagoritum* de Ptolémée, ou de *Nudionum* (1).

L'*Avenir de l'Orne et de la Mayenne*, du dimanche 24 décembre, reproduisit cet article sans aucun changement.

La *Revue Normande et Percheronne illustrée* (t. II, 1893, p. 384), sous les initiales de son savant directeur, M. Louis Duval, se permit de faire observer que cet article renfermait « certaines lacunes et certaines exagérations ». Elle rappela aussi qu'il ne s'agissait pas ici de découvertes absolument nouvelles, ainsi que cet article paraissait le supposer, et

(1) *Nudionum !* Voilà un terrible point d'interrogation que M. Liger n'avait pas posé dans sa brochure ! *Nudionum* avait été fixé jusqu'ici à Jublains, dont l'importance comme station romaine est incontestée et incontestable et localité très éloignée d'Oisseau; on ne pourrait le placer a ce dernier point, sans bouleverser entièrement la géographie de la Gaule occidentale, et sans renverser les ingénieuses hypothèses accumulées par M. Liger lui-même en faveur de l'*Oisseau-Ouagoriton*. Il n'a pas, que nous sachions, non plus qu'aucun des journaux qui l'ont reproduit, protesté contre l'alternative posée dans l'article du *Petit Parisien* qu'il a peut-être même connu avant sa publication : « Oisseau est-il l'antique *Vagoritum* de Ptolémée »? dit cet article « est-ce *Nudionum?* Un avenir prochain nous le révélera ». En attendant, nous voici dans un grand embarras.

que nous avions nous même « signalé » les ruines d'Oisseau plus de cinquante ans auparavant.

La note de la *Revue* fut reproduite dans le *Journal d'Alençon* (16 janvier 1894) avec quelques lignes trop bienveillantes pour moi, du directeur, où il m'attribuait l'honneur d'avoir jadis « découvert » les ruines d'Oisseau.

J'avais été complètement étranger à la note de la *Revue*, à celle du *Journal d'Alençon* ; je ne les avais connues qu'à la lecture de l'imprimé ; je suppose qu'on voudra bien m'en croire sur parole. J'aurais préféré que mon nom restât en dehors de cette polémique.

Mais il a plu à M. Liger de me prendre personnellement à partie dans sa réponse (23 janvier) au *Journal d'Alençon*, à laquelle il a donné une grande publicité (*Journal d'Alençon*, 25 janvier ; *Avenir de l'Orne*, 26 janvier ; *Nouvelliste de la Sarthe*, 25 janvier ; etc.). Il m'impute « d'avoir revendiqué, d'avoir réclamé — les deux mots y sont — la priorité de la découverte des ruines d'Oisseau. »

Je n'ai rien *revendiqué !*

Je n'ai rien *réclamé !*

J'aurais eu d'autant plus mauvaise grâce à former une pareille *revendication*, qu'en parlant de ces ruines en 1840, j'avais signalé avec empressement les découvertes et les publications antérieures de MM. Labbé et Pesche.

Quant au caractère de cette réponse et aux observations dont certains journaux ont cru devoir l'accompagner dans la polémique qui a suivi (1) ; au point de savoir à qui de la *Revue Normande* ou du *Journal d'Alençon* incombait la responsabilité d'avoir mis mon nom en avant ; à l'erreur capitale qui aurait fait confondre une « découverte » avec « la mention de cette même découverte », et même aux allusions, que j'avoue n'avoir pas bien comprises, à la couleur politique des journaux qui sont entrés en lice, il ne m'appartient pas de les juger.

(1) *Journal d'Alençon*, 30 janvier ; *Avenir*, 2 février.

V

RÉCAPITULATION CHRONOLOGIQUE

Observations de MM. Labbé et Léveillé.

1836. Exploration par Pesche des Ruines d'Oisseau-le-Petit et compte-rendu.

1839-1840. Visite par M. de La Sicotière et compte-rendu.

1840-1842. Visite par l'abbé Chorin et Paul Delasalle, et compte-rendu. — Constatation de l'étendue et de l'importance de ces ruines. — Fouilles.

1842. Hypothèse émise par Delasalle : Oisseau serait la capitale des *Essui* ou *Arvii*.

1852. Hypothèse de l'abbé Voisin : Oisseau serait un *vic* de la *Condita* de Vivoin. — Le camp de Saint-Evroult serait gallo-romain.

1887 et années suivantes. Fouilles par M. Liger. — Vastes déblaiements.

1892. Publication de M. Liger : « *La Civitas Ouagoriton* » *à Oisseau-le-Petit*. — Oisseau serait la capitale des *Essui* ou *Arvii*. — Le camp de Saint-Evroult serait un *Oppidum* gaulois.

1893. *Les Fouilles d'Oisseau*, par le même. — Même système.

1893. Hypothèse émise dans le *Petit Parisien : Oisseau* pourrait être le *Nudionum*, capitale des *Diablintes*, jusqu'ici placé à Jublains.

L. DE LA SICOTIÈRE.

L'ÉPITAPHE DE FRANÇOIS THOLMER

ET

LES ARMOIRIES DE LA VILLE DU MANS

Dans son avant-dernière livraison, la *Revue historique et archéologique du Maine* publiait un intéressant article de M. Jules Chappée sur les armoiries de la ville du Mans, et, tout récemment, l'*Union historique et littéraire* insérait, à son tour, une note assez brève, il est vrai, mais documentée, de M. l'abbé A. Ledru, sur le même sujet (1). On peut donc dire que cette question est à l'ordre du jour, et c'est pourquoi nous signalons à l'attention de nos confrères le document suivant conservé aujourd'hui au musée lapidaire de Carnavalet (2). Nous voulons parler d'une inscription funéraire qui avait été placée jadis dans l'église du couvent des Cordeliers de Paris pour rappeler la mémoire d'un de nos compatriotes, François Tholmer, religieux de

(1) *Les Armoiries de la ville du Mans*, par M. J. Chappée, dans la *Revue historique du Maine*, 1893, t. XXXIV, p. 314-323. — *Idem*, par M. l'abbé A. Ledru, dans l'*Union historique et littéraire du Maine*, 1894, t. II, p. 16, 17.

(2) Ce document, qui a échappé aux investigations de nos deux confrères, a été publié pour la première fois, quant au texte seulement, dans la Collection des documents inédits. — Cf. *Inscriptions de la France du Ve au XVIIIe siècle, diocèse de Paris*, t. V et supplément, par MM. F. de Guilhermy et R. de Lasteyrie. Paris, imp. nationale, 1883, in-4, p. 151-152.

l'ordre de Saint-François, décédé au grand couvent le 31 mai 1526.

Il est permis de supposer que cette table de pierre, dont les morceaux ont été recueillis, il y a une quinzaine d'années environ, sur l'emplacement même de l'ancienne église des Cordeliers, fut brisée lors du grand incendie qui, en 1580, consuma une partie du monastère, et détruisit le plus grand nombre des monuments tumulaires antérieurs à cette date (1). Des divers fragments qui la composaient, celui comprenant la tête de l'épitaphe n'a pu être retrouvé. Un certain nombre de lettres ont été endommagées de façon à devenir méconnaissables, mais la décoration, fort simple d'ailleurs, a peu souffert relativement : il était donc facile de la reconstituer, comme on peut s'en rendre compte en jetant les yeux sur la reproduction que nous en donnons ci-contre d'après l'estampage fait sur l'original.

Sauf les cinq premières lignes dont, pour notre part, nous n'avons pas voulu entreprendre la restitution, la lecture de l'inscription ne présente aucune difficulté (2) :

. . . . . EMIA QUONDAM INDOLE
. . . . . S FRATRIS FRANCISC.
. . . . . .
. . . . . ORE FUTURUS
. . . . OR, NAM CENOMANUS HUMO.
[FRANCISCU]S MICHI NOMEN ERAT, COGNOMINE TOLMER

(1) Cf. *Deux épitaphes du couvent des Cordeliers de Paris*, par P. Le Vayer. — *Revue historique du Maine*, 1893, t. XXIII, p. 289 et suiv.

(2) S'il est loisible de donner la restitution des deux lignes, en tête de l'épitaphe :

[Ex]emia quondam indole
[Tholmeri]s fratris francisc[i]...

il n'en est pas de même des trois lignes suivantes dont les mots absents ne peuvent être qu'arbitrairement remplacés. C'est le motif qui nous a porté à nous abstenir, préférant laisser au lecteur, s'il lui plaît, le soin de suppléer à l'insuffisance du texte.

P. LE VAYER del.

ÉPITAPHE DE FRANÇOIS THOLMER. 1526

Pierre. Long. 0m 81 : Larg. 0m 85. — Échelle : 1/6 de l'original.

MAMERTUM (1) CUNE, LITTERA NACTA PHISIS (2),
ORDINE, RE, NATUQUE MINOR, PERFUNCTUS OBIVI.
NUNC SUS TEQUE (3) MANET, LECTOR AMICE, CINIS.
HEU ! HEU ! QUAM VANUM EST IN RES SPERARE CADUCAS,
IMPIA CUM PUERIS MORS NECAT UNA SENES.
OBIIT ANNO DOMINI 1526
ULTIMA MAII.
TUUS CONSOTIUS (4).
REQUIESCAT IN PACE.

En tête de l'épitaphe, est gravée une Notre-Dame de Pitié ; à droite, le défunt, en costume de moine, à genoux, les

(1) *Mamertum*, Mamers, chef-lieu de l'ancienne baronnie du Saosnois. On trouve cette forme employée dans des chartes de 1143 et 1204. Cf. Arch. de la Sarthe, II. 297, 298.

(2) *Phisis*, et non *Phisse*, notation erronée du Recueil des *Inscriptions*. Cf. *Loc. cit.* De prime abord, on a peine à reconnaître sous ce vocable, la petite ville de la Flèche, ancienne baronnie, membre et chef-lieu du duché de Beaumont.

Le poète, ne pouvant, à cause de la quantité, faire emploi du mot *Fisca*, forme originelle de *La Flèche*, a dû recourir à un expédient. Il inventa donc de toutes pièces la forme pluriel le *Fisæ* ou *Fisi*, notée comme l'on voit et qui n'a pas encore été rencontrée.

La fondation du couvent des FF. Mineurs de l'ordre et observance de Saint-François à La Flèche, remonte à l'année 1488 : elle est due à René, duc d'Alençon et vicomte de Beaumont, en exécution de « certain vœu par luy fait », comme il ressort des lettres de ce prince, datées du château d'Alençon, au mois de novembre 1488. La bulle pontificale autorisant cette fondation avait été accordée par Innocent VIII, à Rome « *apud sanctum Petrum* », le cinq des kalendes d'août de la même année. Cf. Arch. de la Sarthe, II. 1286.

Dans la suite, le couvent des Cordeliers de La Flèche fut affecté aux Recollets, qui en prirent possession en vertu de Lettres obtenues du roi le 23 décembre 1603.

(3) *Sic* : pour *de que*, sans doute, dont le sens correspond mieux avec la pensée exprimée dans le vers suivant. Cette locution, très usitée du reste, se rencontre dans le latin classique notamment dans Plaute, Térence, Varron, etc.

(4) *Sic* : pour *consocius*. Cette notation fautive provient évidemment du fait du graveur qui commit la confusion, facile et fréquente, du C avec le T dans la graphie de l'époque.

mains jointes, est présenté par son patron, saint François, fondateur de l'Ordre des Frères Mineurs ; à gauche, saint Julien, évêque du Mans, est figuré debout, un livre ouvert à la main, ayant à ses pieds une femme agenouillée qui recueille dans un vase l'eau d'une source jaillissant aux pieds du saint prélat. Aux quatre angles de l'inscription, se voyaient des écussons ; il n'en reste plus que trois, mais le premier, qui a disparu et que nous avons restitué, devait être la répétition du quatrième, aux armes du défunt : *De .... à la bande de .... chargée d'un léopard surmonté d'une merlette de ....* Les deux autres écus portent : *De .... à la croix de .... chargée d'une clé et de trois chandeliers de .... au chef de France*, qui sont les armoiries de la ville du Mans.

Comme on le voit, ce document lapidaire présente plusieurs particularités qui méritent bien de fixer notre attention. En effet, outre qu'elle nous fait connaître les armoiries personnelles du défunt, l'épitaphe du cordelier Tholmer nous donne la représentation d'un des miracles par lesquels saint Julien vainquit l'incrédulité de nos ancêtres (1), et nous fournit, en même temps, un état des armoiries de la ville du Mans en 1526. Le défunt étant originaire du diocèse du Mans, la présence des armoiries de la ville épiscopale sur le monument qui nous occupe, s'explique aisément, encore que les exemples de ce genre ne soient pas très fréquents, mais elle nous permet de constater que le blason de ces armes n'était encore, à cette époque, rien moins que fixé, puisque nous n'y voyons figurer que *trois chandeliers*, au lieu de *quatre* représentés sur l'écusson décorant la pancarte de Philippe de Luxembourg, document cité par M. l'abbé Ledru, et antérieur de quinze à vingt ans à l'épitaphe de François Tholmer ; toutefois il convient d'observer que le *quatrième*

(1) Cf. *Inscriptions de la France*, t. V, *loc. cit.*

chandelier est remplacé par une clé, dont l'image n'apparaît pas sur la pancarte en question.

Quant au *chef de France*, on voit que depuis le commencement du XVIe siècle, sinon depuis la fin du XVe, les armoiries de la ville du Mans en sont décorées (1). Aussi partageons-nous l'opinion de notre érudit confrère de l'*Union*, quand il estime que « ce fut après les lettres-« patentes de Louis XI, que les Manceaux, gratifiés par le « roi d'un maire, de six pairs et six conseillers perpétuels », durent songer « à faire choix d'armoiries particulières « pour mieux affirmer leur autonomie » (2), et il est assez vraisemblable que, pour reconnaître tout le prix de la concession royale dont ils avaient été l'objet, ils ajoutèrent le *chef de France* à leurs armoiries.

Au sujet de l'écusson de la ville tel qu'il est figuré sur l'inscription de Tholmer, si l'épitaphe ne nous apprenait que ce fut un confrère du défunt, *consocius*, qui prit soin de tout disposer, tels détails de l'épitaphe, aussi bien que le choix du motif capital de la décoration et des armoiries, seraient là pour attester l'intervention d'un ami ou celle d'un compatriote. Aussi, sans même supposer que certaines indications relatives à l'épitaphe ont pu être fournies par quelqu'un des exécuteurs testamentaires du cardinal de

(1) L'omission très intermittente du chef *de France* constatée durant près d'un siècle et demi (1515-1656) dans les armoiries de la ville du Mans, n'a rien qui doive surprendre. Ne voyons-nous pas, chaque jour, en dépit d'une délibération prise par le conseil municipal de Paris, le 14 février 1880, le blason des armes de la Cité traité, dans la décoration des édifices municipaux, avec un sans-gêne qui ne s'explique pas de la part d'architectes des plus qualifiés? Attribuons, si l'on veut, ces tableaux écarts à la fantaisie et non à l'ignorance de nos artistes parisiens, mais on ne peut que regretter vivement de les voir travestir, quand il ne le suppriment pas, le *chef* qui, depuis bientôt cinq siècles, décore l'écusson municipal de notre capitale.

(2) Cf. *Les Armoiries de la ville du Mans*, par M. l'abbé A. Le Hru. — *Union historique du Maine*, 1894, t. II, p. 16.

Luxembourg, nous ne pouvons nous empêcher de faire ce rapprochement en signalant la présence de ces derniers dans la capitale à l'époque même où mourait Tholmer, qui pouvait bien ne pas être un inconnu pour eux. Leur voyage à Paris (9 juin 1526) était motivé par certaines formalités à remplir pour obtenir de l'Official et des intéressés la publication et la confirmation des statuts du collège du Mans, fondé dans la capitale par le défunt prélat (1).

Nous n'ajouterons qu'un mot pour exprimer le vœu que nos confrères, s'engageant dans la voie ouverte par MM. Jules Chappée et A. Ledru, s'efforcent de compléter bientôt, par d'heureuses découvertes les curieux et déjà importants résultats obtenus sur cette intéressante question des « *Armoiries de la ville du Mans* ».

Nous aurions voulu, en terminant cette notice, donner quelques renseignements sur notre compatriote François Tholmer, objet de l'inscription qui précède. Mais nos recherches à son sujet sont demeurées sans résultat (2). Aussi ne savons-nous rien autre chose de ce cordelier que ce que nous apprend son épitaphe. Originaire de Mamers, il va étudier les belles-lettres à La Flèche, en qualité de novice sans doute, au couvent de son ordre récemment établi dans cette ville, comme il a été dit plus haut ; puis, il vient à Paris pour achever ses études et meurt dans la fleur de son âge et dans la plénitude de ses vertus (3). Il est permis de croire cependant que ce religieux appartenait à la famille que nous voyons, dès la fin du XIIe siècle, fixée dans notre province, où elle a donné son nom au *fief Tholmer*, situé dans la paroisse de Tennie, fief qu'elle a possédé jusqu'au

(1) Cf. *Inventaire des titres et papiers du collège du Mans à Paris*, arch. nat. reg. ms. MM. 125.

(2) Nous avons vainement consulté le riche fonds des Cordeliers, conservé aux archives nationales, série LL. 1518 et suiv.

(3) Le poëte auteur de l'épitaphe et ami du défunt qualifie l'exquise nature de celui-ci : *eximia indoles*.

milieu du XVe siècle, ainsi que les terres seigneuriales de *la Celle* et de *Percehayère*, paroisse de Saint-Symphorien-en-Champagne (1).

En présence de cette pénurie de documents, estimons-nous heureux que les travaux de construction de la nouvelle École pratique de médecine aient permis de mettre au jour l'épitaphe de Tholmer. Sans cette circonstance toute fortuite nous ignorerions jusqu'au nom du jeune cordelier manceau, mort il y a plus de trois siècles et demi, et nos collections parisiennes seraient privées d'un petit monument dont la conservation méritait d'être assurée.

P. LE VAYER.

(1) Le premier connu de ce nom (d'origine francique, *Theodlemarus*, *Thodlemarus*) est *Guillaume* Tholemer, qui fit don aux religieux, de l'abbaye de Champagne de terres relevant à foi et hommage de Jehan Coisnon, lequel à cette occasion, transige avec lesdits religieux le samedi après la Purification 1203. *Gervais* Tholemer était seigneur du fief Tholemer, joignant les terres des religieux de Champagne, près le bois de Rennes (1261-1288). *Guillaume* Tholemer, *Clémence* sa femme et leurs fils *Benoist* et *Gervais*, de la paroisse de Saint-Symphorien, font don aux religieux de l'abbaye de Champagne de divers biens, pour leur anniversaire fondé en l'église de lad. abbaye (1289-1293). *Gervais* Tholemer est qualifié seigneur du fief Tholmer en 1298. De *Jeanne* la Galerne, qui il laissa veuve peu avant 1339, il avait eu *Philippe* et *Isabelle*, mineurs à cette époque et confiés à la tutelle de leur oncle *Geofroi*, qui paraît être l'auteur des seigneurs de la Celle et de Percehayère.

Voici la suite de ces derniers depuis le milieu du XIVe siècle : *Geofroi* Tholemer, s^r de la *Celle* et de *Percehayère* (1347). — *Jean* Tholemer, s^r des mêmes fiefs, qui fut père de *Jeanne* la Tollemere, religieuse à Etival (1390-1404). *Jean* Thollemer, s^r des dites terres, l'un des exécuteurs testamentaires de la dame de Roussey (Roussé ?), Olivette, de Noce, qui teste en 1442. N. fille dud. Jean, et filleule d'Olivette, figure audit testament pour un legs de 20 sous t. de rente (1440-1452). — Cette branche paraît fondue vers 1480, dans Brossard. (J. Arch. de la Sarthe, II, 718, 732, 830, 1414.

Au milieu du XVe siècle, on trouve encore *Jean* Tholemer, prêtre, curé de Beaumont, qui fait déclaration d'héritages au duc d'Alençon vicomte de Beaumont, pour de France cté, 18 janvier 1451. (J. Fabrel. Inv. II. E 3/4 61.

L'ABBAYE
DE L'ÉPAU
DU XIIIE AU XVE SIÈCLE

DEUXIÈME PARTIE

DESCRIPTION DE L'ABBAYE *(suite)*

III

La Sacristie.

On y accédait du transept sud de l'église, par une porte actuellement condamnée, et, du cloître, par deux portes jumelles encore existantes. Cette pièce forme une salle rectangulaire de 11^m 60 de largeur sur 6^m 80 de profondeur (fig. 25). Elle est divisée en six travées voûtées. Les nervures des voûtes reposent sur dix colonnettes accolées au mur, et sur deux colonnes centrales. Elle était éclairée par deux fenêtres probablement semblables à celles que l'on voit actuellement dans la salle capitulaire ; elles ont été remplacées par une porte et par une fenêtre, pratiquées l'une et l'autre, en 1740. Cette sacristie permet d'apprécier l'adresse des constructeurs du Moyen-Age. Il s'agissait pour eux de voûter une salle d'assez fortes dimensions, en ne dépassant pas une hauteur de quatre mètres et avec le moins possible de points d'appui. Voici comment ils ont procédé.

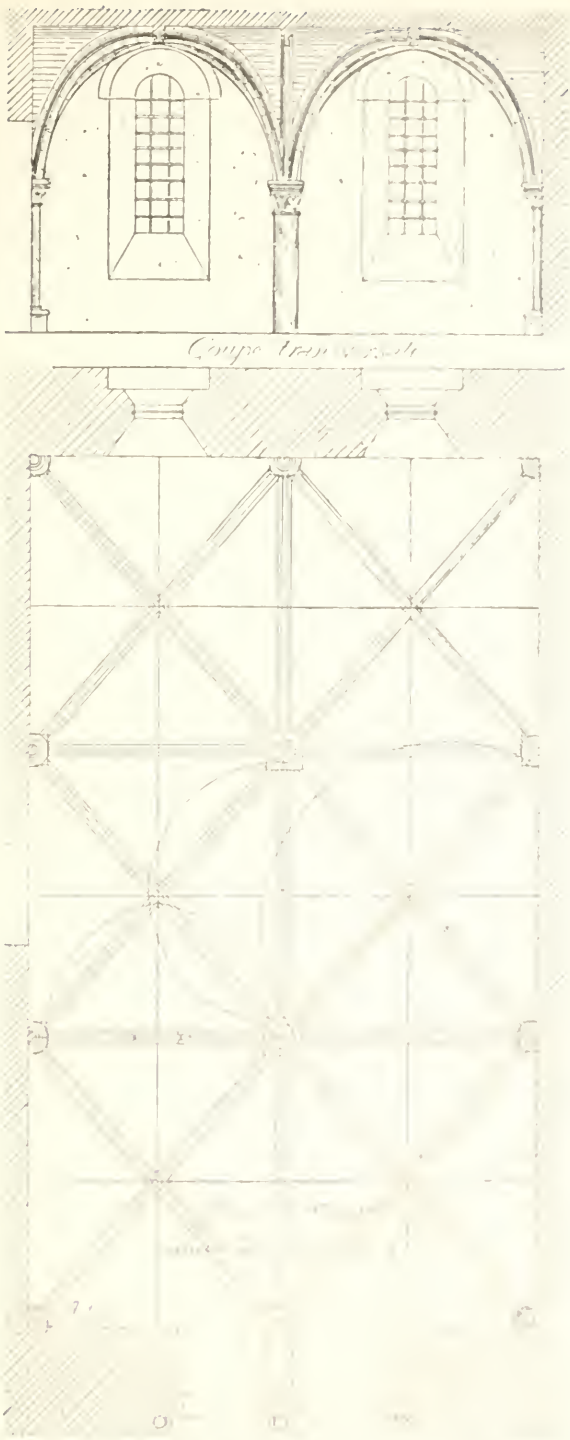

Fig. 25. — PLAN ET COUPE DE LA SACRISTIE.
Echelle de 0,01 pour mètre.

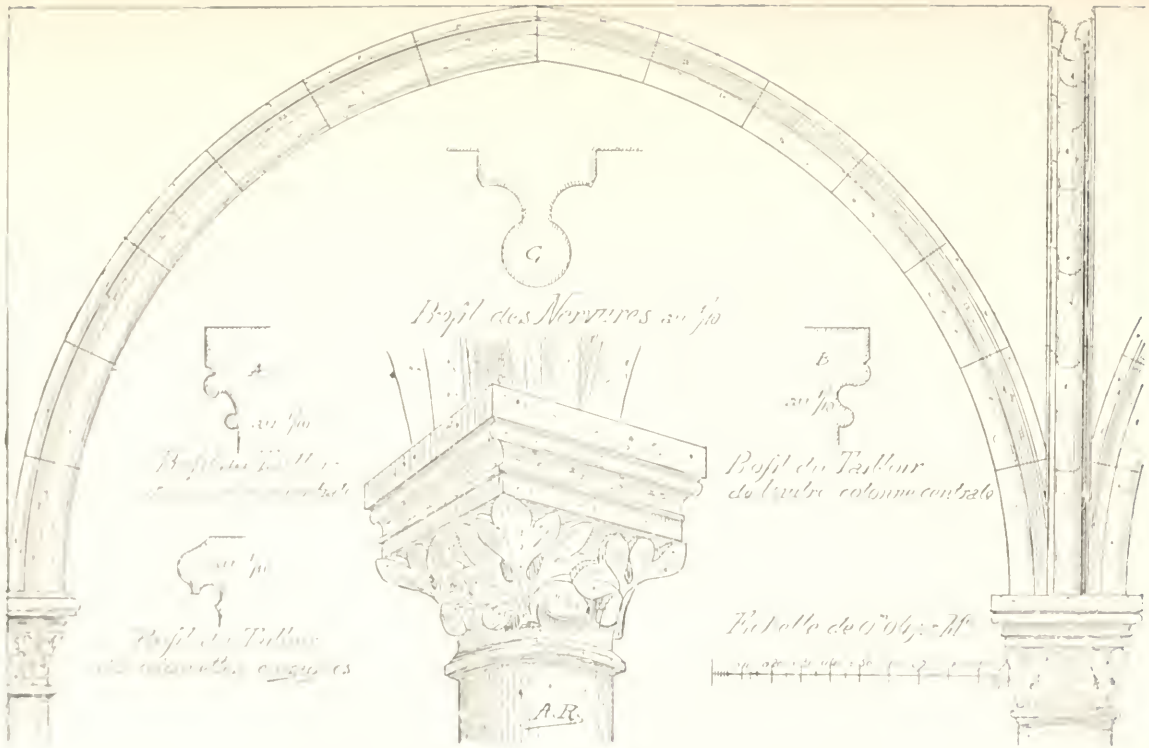

Fig. 26. — DÉTAILS DES VOUTES DE LA SACRISTIE.

Echelle de 0m 04 pour mètre.

La pièce est divisée en deux parties dans le sens de la largeur, et en trois, dans le sens de la profondeur, de manière à former six travées de voûtes dont le plan se rapproche du carré, puisqu'elles mesurent 3m 40 sur 3m 80.

Deux points d'appui étaient nécessaires ; l'architecte a employé deux monolithes de grès dont la grande résistance lui a permis d'abaisser le diamètre des deux colonnes à 0m 32. Il les a couronnées de chapiteaux ayant des tailloirs, profilés suivant A et B, (fig. 26) assez larges pour recevoir les nervures qui arrivent sur chaque côté.

Le tracé de toutes ces nervures dénote partout la préoccupation de fermer les voûtes le plus bas possible. Les doubleaux sont des tiers-points qui se rapprochent beaucoup du plein cintre (voir le plan, fig. 25) et les arcs diagonaux ne sont que des portions d'arcs de cercle qui ont leur centre au-dessous de leur naissance, parce que leur sommet ne devait pas dépasser ceux des doubleaux, quoique leur ouverture fût plus grande. Cette disposition a l'inconvénient d'être assez disgracieuse, par la raison que ces arcs ne reposent pas carrément sur les tailloirs des chapiteaux ; nous verrons comment le même système, adopté pour la salle capitulaire, a été adroitement corrigé.

La sculpture de la sacristie est excellente. Les chapiteaux des colonnes centrales (fig. 26) sont composés de quatre larges feuilles, d'un beau modelé, qui soutiennent les angles des tailloirs.

La vue perspective de l'une des travées de la sacristie (fig. 27) fera comprendre l'ensemble des dispositions que nous venons d'expliquer en détail. Cette perspective d'arceaux bien moulurés, reposant sur de beaux chapiteaux, ne manque pas de caractère. Ce n'est là qu'un cadre, destiné, dès l'origine, à recevoir une décoration peinte. Elle fut exécutée dans le cours du XIVe siècle. Les voûtes et la partie inférieure des murs furent couvertes d'une peinture ornementale, dont il reste çà et là quelques traces qui ont permis

à M. Laffillée d'en donner une description, accompagnée de figures, dans son ouvrage sur les peintures du Moyen-Age en France (1). Une litre ornementale, composée d'une série

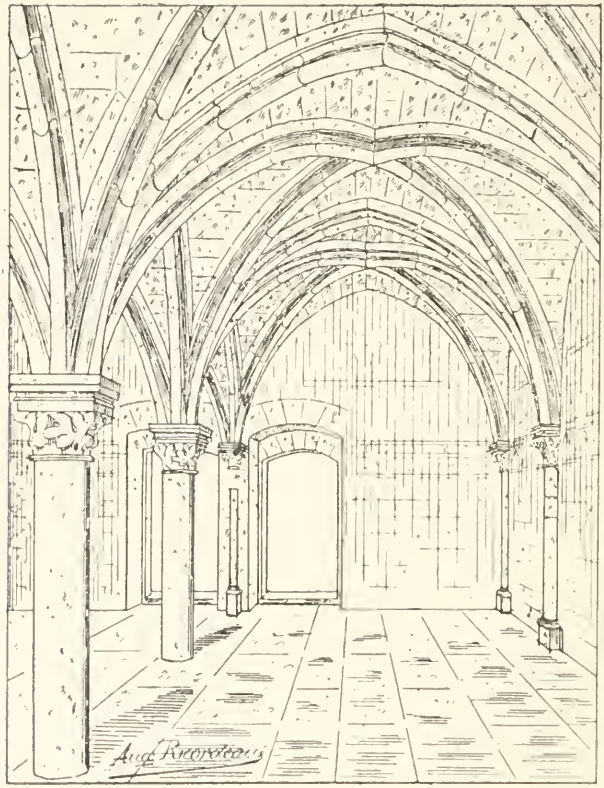

Fig. 27. — VUE PERSPECTIVE DE L'UNE DES TRAVÉES DE LA SACRISTIE.

de cercles quadrilobés et de dents de scies, ceignait la salle à la hauteur des chapiteaux. La partie supérieure des murs

(1) Cf. P. Gelis-Didot et H. Laffillée, *La Peinture décorative en France du XIe au XVIe siècle*. Paris, imp. réunies, in-fol.

était occupée par une série de compositions qui, si l'on en juge par les quelques traces visibles, représentaient la vie de Jésus-Christ et diverses scènes de la vie monastique.

Les moins détériorées se trouvent à gauche, dans la première travée. La différence des couleurs permet encore de

Fig. 28. — LE LAVEMENT DES PIEDS.

Echelle de 0m 10 pour mètre.

retrouver la trace des principaux traits, et, par suite, l'ensemble des compositions.

On peut distinguer le lavement des pieds (fig. 28). Le Christ, un genou en terre, lave les pieds à l'un de ses disciples et les autres sont groupés à gauche.

Au-dessus, le peintre a probablement voulu reproduire la pécheresse Madeleine, venant chez le pharisien Simon, s'humilier devant le Sauveur et implorer son pardon (fig. 29). Treize personnages sont rangés d'un côté de la table ; de

l'autre est une femme suppliante vers laquelle se penche un disciple ou le pharisien.

Au-dessus de l'une des portes, on voit l'entrée de Jésus à Jérusalem. Au-dessus de l'autre porte, on peut encore distinguer la présentation au Temple. Le reste n'est pas visible, sauf une scène de la vie monastique peinte au-dessus de l'ouverture qui faisait communiquer la sacristie avec l'église.

Cette décoration, qui couvrait les voûtes, les murs et les

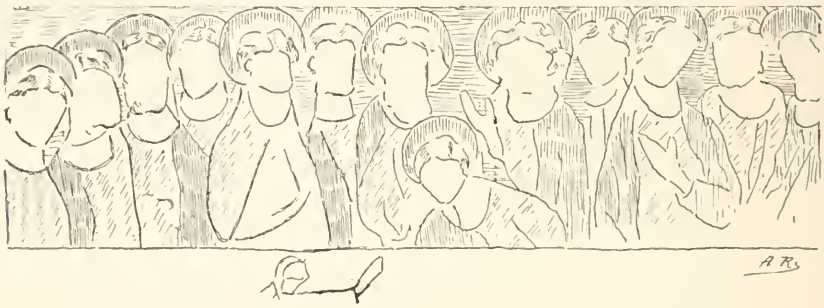

Fig. 29. — PEINTURE MURALE DE LA SACRISTIE.

Echelle de 0m 10 pour mètre.

chapiteaux présentait avec le cadre architectural un ensemble de la plus grande richesse.

Les deux portes jumelles, qui faisaient communiquer la sacristie avec le cloître, sont séparées par un jambage en pierre de taille, large de 0m 51, portant une colonnette de 0m 15 de diamètre. Chaque porte a sa fermeture, son tympan et son archivolte distincts. La fermeture est un arc de cercle appareillé, portant un chanfrein, qui se continue sur les jambages. L'archivolte moulurée repose sur les chapiteaux des colonnettes. Ces chapiteaux sont ornés de larges feuilles du plus beau modelé ; malheureusement, ces portes sont construites en je ne sais quelle mauvaise pierre de Teloché qui n'a pas résisté aux intempéries.

IV

La salle capitulaire.

A la suite de la sacristie se trouve la salle capitulaire. Elle présente les mêmes dispositions, mais elle est plus grande, et la façade en est très importante. C'est le type parfait des basses salles voûtées du Moyen-Age. Élevée sur un plan carré de 11m 85 de côté (fig. 30), elle est divisée en neuf travées égales et carrées, de 3m 95 de côté. Les arcs diagonaux de ces voûtes, ainsi que les doubleaux, sont en ligne droite, de sorte que tous ces arcs se contre-butent mutuellement, annulent leurs poussées réciproques, et ne reportent sur les quatre colonnes centrales qu'une pression parfaitement verticale. Cette condition a permis de ne donner aux quatre colonnes monolithes de grès qui supportent 64m carrés de voûtes, que 0m 40 de diamètre.

Le tracé des nervures de ces voûtes est à peu près le même que pour la sacristie. Les doubleaux sont des tiers-points très peu aigus ; les arcs diagonaux sont des portions d'arcs de cercle ayant leur centre au-dessous de leur naissance. Mais le mauvais effet, produit par le départ de ces portions d'arcs ne reposant pas carrément sur les tailloirs, est corrigé ici par une sorte de dé, en forme de pyramide octogonale, qui repose sur les tailloirs, et dans lequel viennent pénétrer les nervures (Voir fig. 30 et fig. 31). Ce qui était un inconvénient dans la sacristie, devient ici un sujet de décoration.

Les voûtes de cette salle sont munies de formerets. Ils reposent, avec une portion des nervures, sur des colonnettes ou sur des corbeaux engagés dans les murs. Les corbeaux ont reçu le tailloir et la sculpture d'un chapiteau de colonnette, et ils sont terminés à la partie inférieure par une sorte de fût qui se recourbe et semble s'enfoncer dans

le mur. Dans le fond de la salle capitulaire, s'ouvraient trois fenêtres fermées par des arcs plein cintre. Deux subsistent en bon état ; celle du milieu a été remplacée, en 1810, par une porte disgracieuse, au-dessus de laquelle on distingue encore des restes de la troisième fenêtre.

Les côtés, et probablement le fond de la salle, étaient garnis d'une sorte de banc en maçonnerie qui existe encore à gauche, et sur lequel reposent les bases des colonnettes

L'astragale des chapiteaux est à hauteur d'homme (1m 60), aussi permet-il de circuler librement. Les tailloirs des chapiteaux des colonnes centrales sont moulurés suivant D, E, F et G (fig. 31). Ces chapiteaux ont reçu une sculpture variée; les plus remarquables sont composés, l'un, de quatre larges feuilles soutenant les huit faces du tailloir, (voir en A) l'autre, de huit feuilles correspondant à chacun des côtés de ce tailloir (voir en B). Toutes les nervures ont le même profil H.

La vue perspective de l'intérieur de cette salle (fig. 32) résume l'ensemble de ces ingénieuses dispositions. Rien de plus élégant que cette large pièce dont l'architecture dénote une grande sûreté de composition : c'est là que furent inhumés la plupart des abbés. De larges dalles, sur lesquelles on gravait au trait l'image du défunt, marquaient l'endroit précis où reposait sa dépouille mortelle. Le collectionneur Gaignières les fit dessiner au XVIIe siècle, et nous les avons reproduites d'après ces dessins dans la première partie de cette étude (1). On ignore ce que sont devenues ces pierres tombales ; peut-être existent-elles encore sous le pavage en blocs de grès qui a été établi en 1810, et dont la surélévation évidente, — il masque la base des colonnes centrales — donnerait à penser qu'on s'est contenté de le poser sur l'ancien dallage.

Par exception, on enterrait parfois dans cette même salle,

(1) Voir fig. 3, 4, 5, 6, 7 et 9.

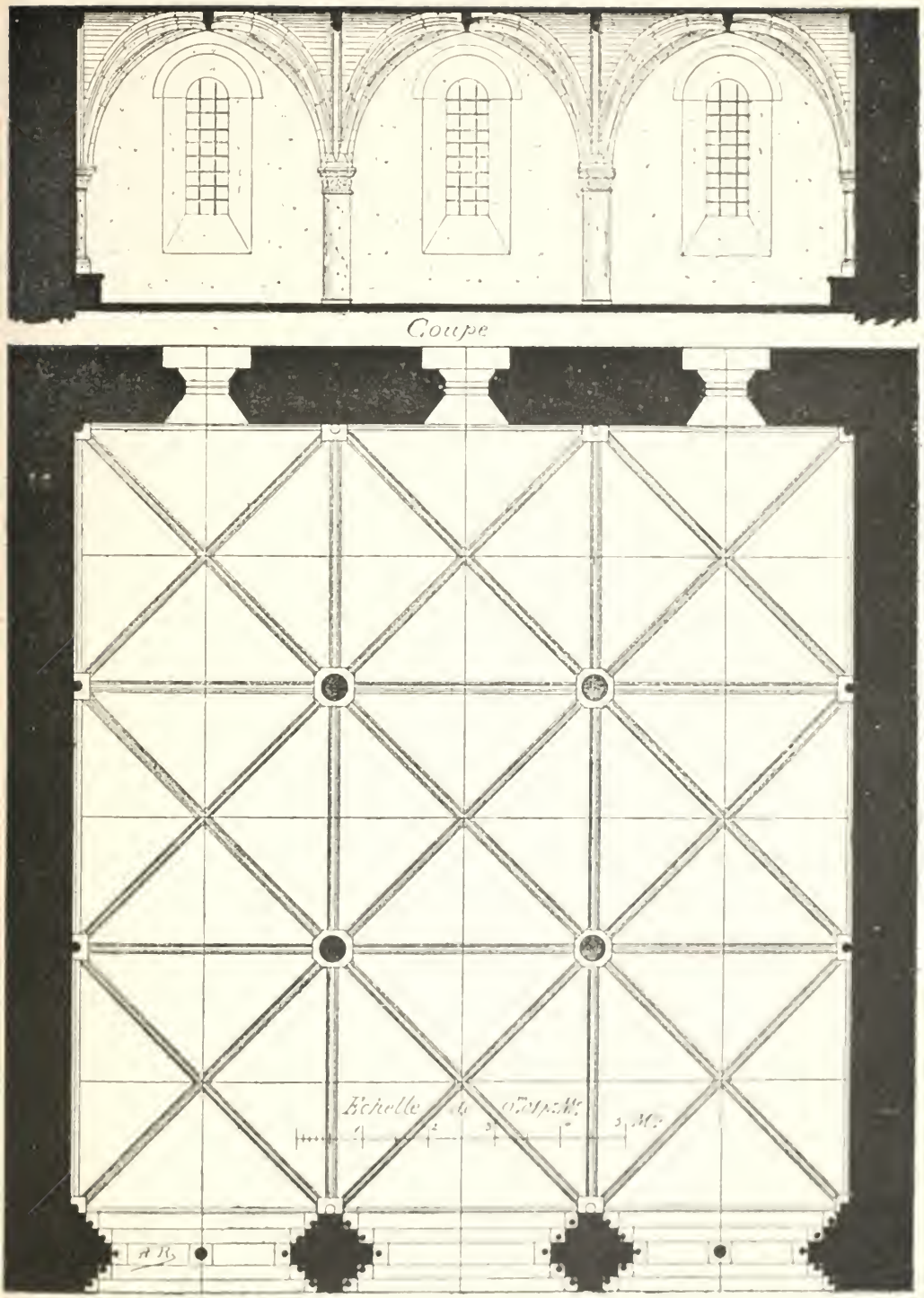

Fig. 30. — PLAN ET COUPE DE LA SALLE CAPITULAIRE.

Echelle de 0m 01 pour mètre

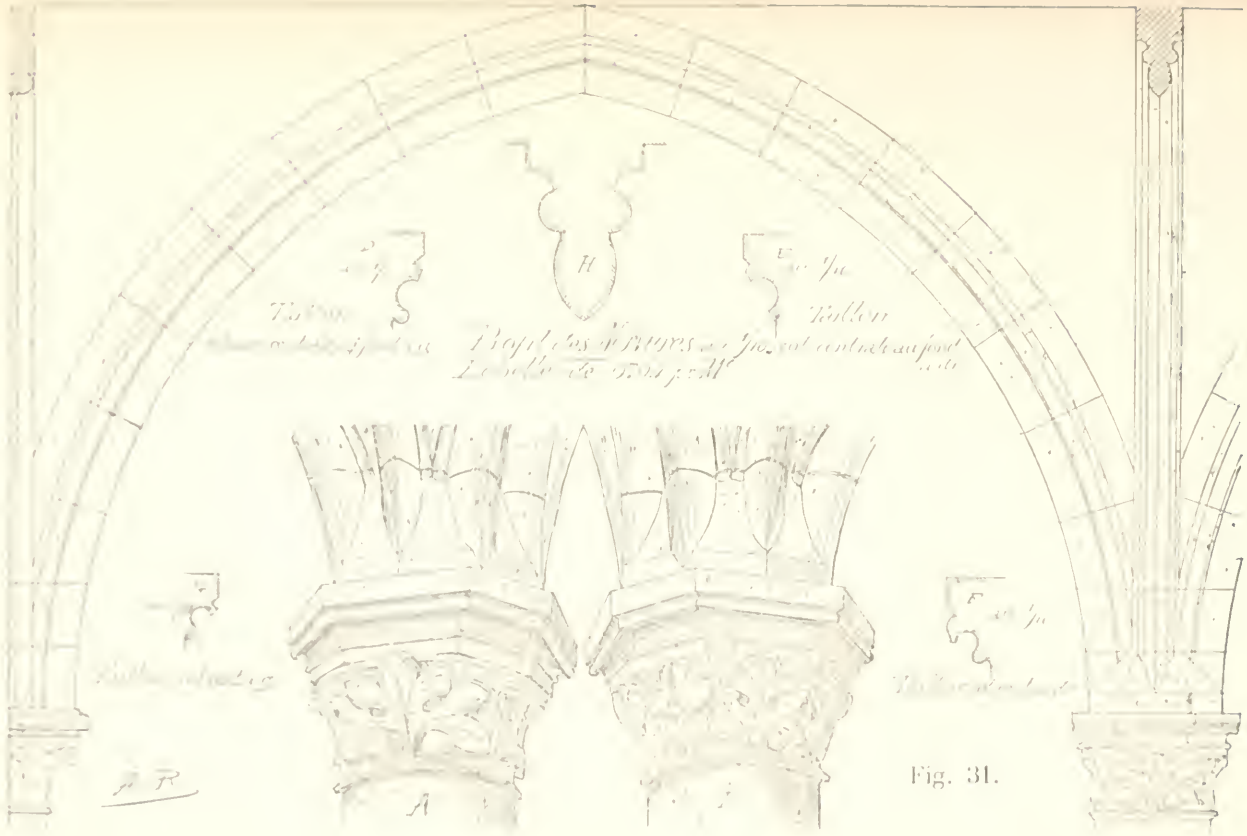

Fig. 31.

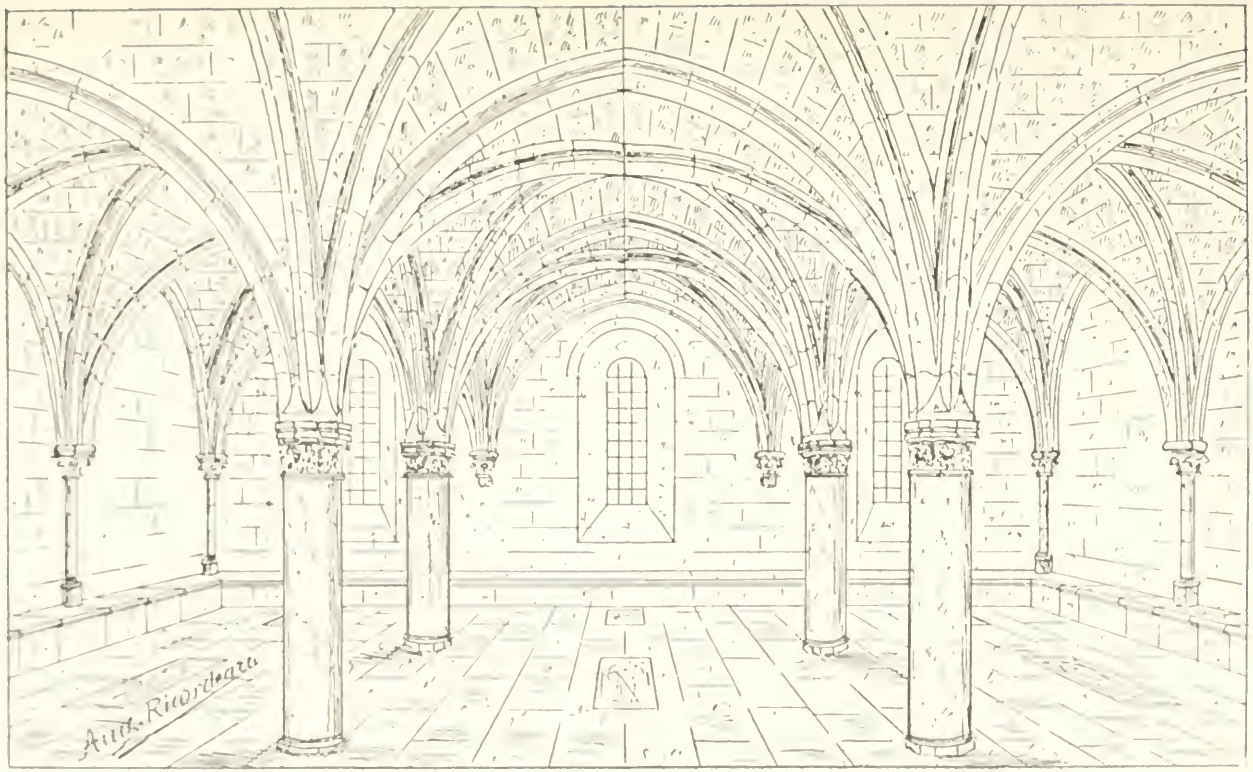

Fig. 32. — VUE PERSPECTIVE DE L'INTÉRIEUR DE LA SALLE CAPITULAIRE.

Fig. 33. — PIERRE TOMBALE DE LA SALLE CAPITULAIRE.

D'après Gaignières.

les bienfaiteurs insignes de l'abbaye. C'est à ce titre, sans doute, que vint y dormir son dernier sommeil, une femme dont le nom se trouve effacé sur la pierre tumulaire qui recouvrait ses restes, et qui était placée dans l'une des travées du côté gauche. Au milieu d'une arcature trilobée surmontée d'un gable fleuri et placée entre deux pinacles imitant des contreforts, le graveur a représenté l'image de la défunte, les mains pieusement jointes. Deux petits anges, balançant l'encensoir, occupent les angles de la pierre tombale (fig. 33.) Une inscription, en vieux français rimé, encadre la composition. Voici les parties lisibles de cette inscription :

L'an M CCC et IIII et XX
Volt Jesus Crist qu'a sa fin
Vint di. . . . . .
Qui Dieu veille par sa mérite
Donner de paradis sa part
Et sil qui tous les biens départ
Et trespassa tout droit sans esme
Le second dimanche de kresme.

Les fenêtres du fond de la salle capitulaire sont des plus simples, mais ce modèle est instructif pour ceux qui croiraient le plein cintre incompatible avec l'art ogival. Le vitrage est placé au milieu du mur (fig. 34). L'ébrasement extérieur est remarquable. Il comporte un décrochement d'un bon effet qui a permis d'appareiller l'archivolte intérieure avec deux morceaux de pierre portant joint à la clef. L'ouverture est garnie d'un réseau de barres de fer, dont deux verticales, de 0m 024 m/m sur 0m 014 m/m, traversent huit barres horizontales, de 0m 014 m/m sur 0m 028 m/m.

La façade principale (fig. 35) comprend trois ouver-

tures qui correspondent aux trois travées intérieures. Celle du centre est une porte qui établissait une communication avec le cloître. Les deux autres sont des fenêtres qui éclairaient la salle. Ces fenêtres qui n'étaient pas vitrées, sont

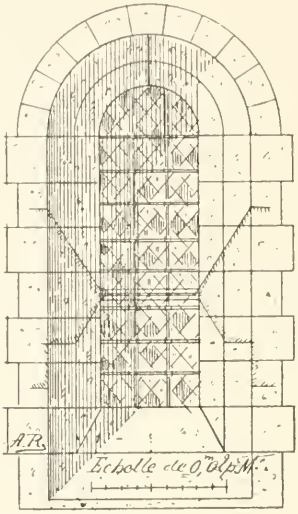

Fig. 34. — DÉTAILS DES FENÊTRES DU FOND DE LA SALLE CAPITULAIRE.

Echelle de 0m 02 p. mètre.

divisées en deux arcatures semblables, par une élégante colonnette, et leur tympan est occupé par une rosace garnie de six lobes.

De bonnes proportions, une mouluration très accentuée et une sculpture, malheureusement très détériorée, mais de grande valeur, font de cette façade l'une des parties les plus intéressantes de l'abbaye de l'Épau.

Les ouvertures sont séparées par des piliers très bien conçus (fig. 37). Ils sont inscrits dans un carré de 1m 20

de côté environ, et possèdent, chacun, six colonnettes monolithes (voir le plan, fig. 12 en K). Les évidements, placés derrière les colonnettes, sont arrondis pour conserver plus de force au pilier. Les angles saillants sont également arrondis.

Les colonnettes de la porte ont leur base moulurée suivant D, et leur tailloir suivant C.

La fermeture de la porte se compose de cinq archivoltes ; celle de l'intrados a le profil A ; les autres celui B.

Fig. 35. — FAÇADE DE LA SALLE CAPITULAIRE.

Échelle de 0m 01 pour mètre.

La colonnette centrale des fenêtres a sa base moulurée suivant I, et son tailloir suivant H. Le tympan se compose de neuf dalles ajourées, de façon à former une rosace à six lobes, et une arcature dont l'archivolte a le profil G. Les quatre archivoltes de cette ouverture ont le profil E. Toute cette mouluration, d'un beau tracé, est d'une exécution parfaite.

La sculpture n'est pas moins remarquable. Le chapiteau de la colonnette centrale de l'ouverture de droite (fig. 36) mérite la plus sérieuse attention. Quatre feuillages, recourbés en forme de crochets, soutiennent les angles d'un fort tailloir,

le reste de la corbeille est occupé par quatre larges feuilles qui se rejoignent.

Les chapiteaux des colonnettes des piliers ont tous des

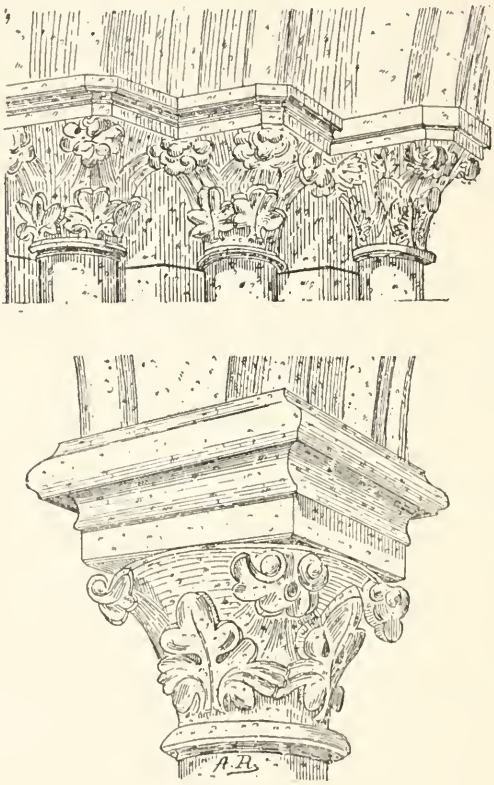

Fig. 36. — CHAPITEAUX DE LA FAÇADE DE LA SALLE CAPITULAIRE.

crochets communs à plusieurs chapiteaux, et un crochet qui soutient l'angle saillant du tailloir (fig. 36).

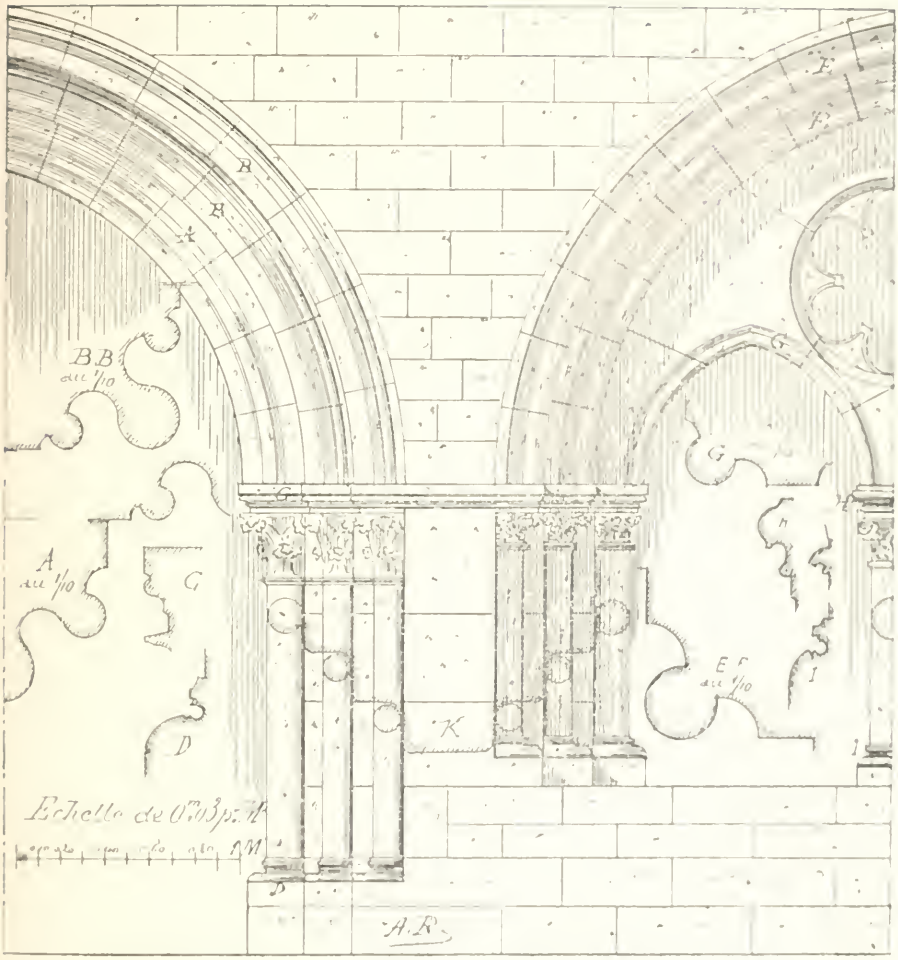

Fig. 37. — DÉTAILS DE LA FENÊTRE DE LA SALLE CAPITULAIRE.

Échelle de 0m03 pour mètre.

A la suite de la salle capitulaire, se trouvait une petite salle rectangulaire qui traversait tout le bâtiment, et avait environ 3m 90 de largeur (fig. 11). Elle est voûtée en berceau plein cintre et pouvait servir de parloir. Elle a été divisée, en 1740, en deux parties par un mur. L'entrée forme une sorte

Fig. 38. — PORTE D'ENTRÉE SITUÉE A CÔTÉ DE LA SALLE CAPITULAIRE.

Echelle de 0m 02 pour mètre.

de vestibule, et un vaste escalier assez remarquable a été construit à cette époque, dans le fond, pour monter au premier étage.

L'entrée primitive subsiste toujours. Elle est fermée (fig. 38) par une archivolte en tiers-point ornée d'un chan-

frein qui se continue sur le jambage, et par une autre archivolte moulurée, qui repose sur des colonnettes ornées de chapiteaux.

V

Le Dortoir.

L'escalier primitif qui faisait communiquer le cloître et le dortoir existait à la suite de ce que nous supposons avoir été le parloir (fig. 11). Cet escalier, aujourd'hui détruit, avait environ 2m 20 de largeur et était composé de marches qui reposaient probablement sur une voûte rampante. On voit encore la trace de la pente de cet escalier, sur les murs latéraux.

Le dortoir occupait le premier étage du bâtiment central. Il ne reste rien qui puisse donner une idée de la façon dont il était aménagé. Le mur de la façade était percé d'une série de petites ouvertures qui sont actuellement murées, mais dont on voit encore les traces (fig. 39). Nous avons déjà dit que le dortoir communiquait avec l'église par un escalier placé dans le transept.

VI

La Cuisine.

A la suite de l'escalier du dortoir se trouve une salle voûtée qui devait servir de magasin. Placée à l'intersection des bâtiments, elle ne prend de jour que par deux petites ouvertures percées dans le pignon du bâtiment central. Les six travées de voûtes, qui reposent sur deux colonnes centrales, formées de monolithes de grès, n'ont pas d'arcs diagonaux. Elles ont seulement de larges doubleaux, et les arêtes des remplissages sont appareillées, disposition rare au XIIIe siècle.

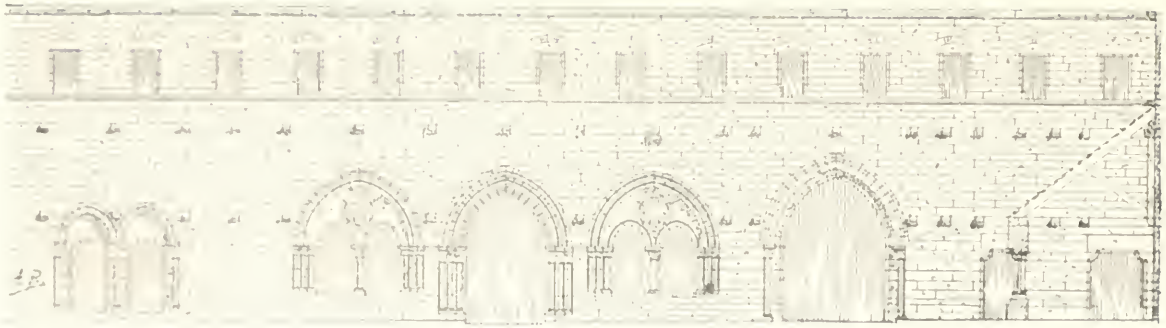

Fig. 39. — FACADE DU BATIMENT CENTRAL

Echelle de 0m,005 pour mètre.

A côté de ce magasin, dans le bâtiment en retour d'angle, se trouvait la cuisine (fig. 11). Elle mesure intérieurement environ neuf mètres de côté et est couverte par une seule voûte, dont les arcs diagonaux descendent très près du sol, afin que le sommet n'en soit pas trop élevé. Cette voûte est intacte, ainsi que la porte d'entrée sous le cloître.

VII

Le Refectoire.

La cuisine est la seule partie de ce bâtiment qui rappelle le XIIIe siècle, mais nous avons retrouvé sous l'enduit,

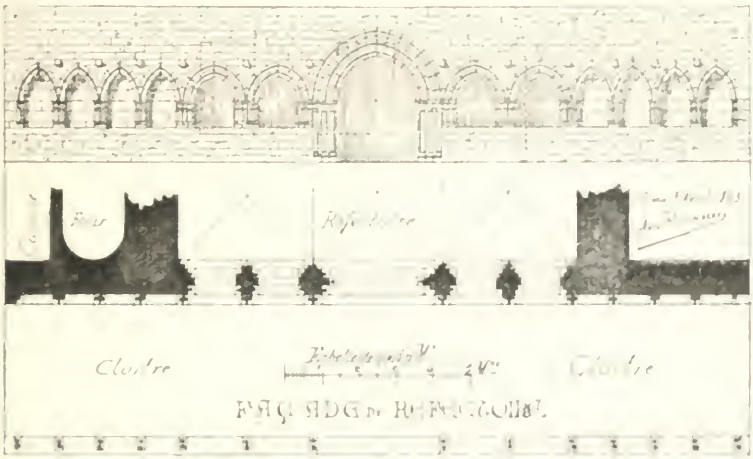

Fig. 40. — ESSAI DE RESTITUTION DU RÉFECTOIRE.

Echelle de 0m 005 pour mètre.

appliqué en 1740, des restes d'arcatures et d'ouvertures qui nous ont permis une restitution à peu près certaine du réfectoire (1) (fig. 40).

(1) Cf. *Revue hist. et arch. du Maine*, T. XXXIII, p. 306.

Il se composait de trois nefs, dont les voûtes devaient reposer sur des colonnes semblables à celles de la sacristie et de la salle capitulaire.

A ces trois nefs correspondaient les ouvertures de la façade, une porte au centre, et deux fenêtres de chaque côté. Huit arcatures aveugles, dont quatre à gauche et quatre à droite, contribuaient à la décoration de la façade.

Au premier étage, existent encore trois fenêtres qui éclairaient une vaste salle communiquant avec l'extrémité du dortoir (fig. 41). Cette salle était surmontée d'une charpente lambrissée, en berceau ogival. Le lambris a disparu, mais de nombreuses pointes, restées dans la charpente, en attestent l'existence.

VIII

Le Cloître.

Bien que le cloître ait été entièrement détruit, on peut être certain qu'il a aurefois existé. La double rangée de corbeaux et le cordon qui courent le long des murs de façade des deux bâtiments du transept sud, et du bas côté de la nef, en sont comme les amorces. Il est néanmoins fort délicat d'en essayer une restitution. Voici cependant quelques détails qui nous semblent absolument certains. En tenant compte de l'inclinaison du cordon sur le côté des contreforts, on arrive à connaître la pente de la toiture qui recouvrait le cloître. Cette pente était de 0^{m} 40 sur 0^{m} 60. Si ensuite, nous traçons le toit en partant du cordon et en descendant jusqu'au niveau du corbeau inférieur, qui était à la hauteur de l'arrasement de la façade du cloître, nous obtenons la largeur de celui-ci. Elle était d'environ 3^{m} 60 intérieurement (fig. 42).

Il y a lieu de remarquer l'entaille qui existe sur tous les corbeaux supérieurs. Elle était évidemment destinée à recevoir le faîte de la charpente et à éviter l'écartement de celle-ci,

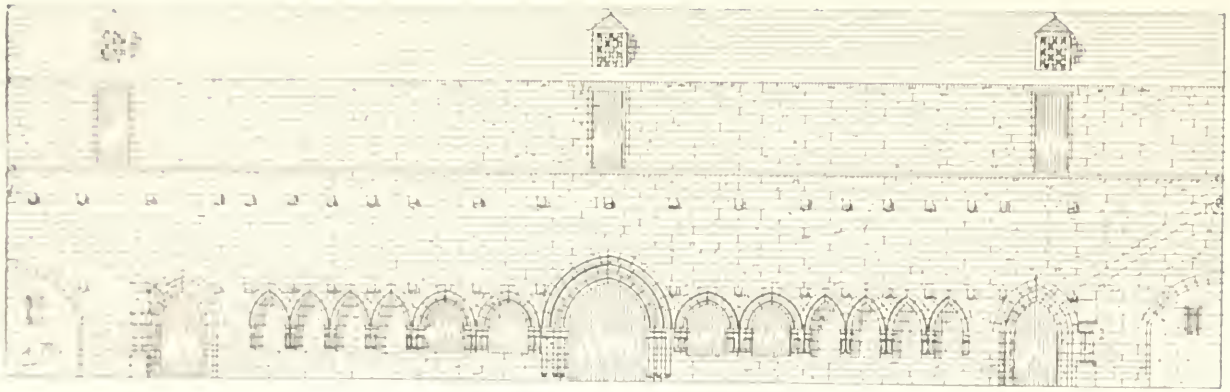

Fig. 41. — FACADE DU BATIMENT DU RÉFECTOIRE.

Echelle de 0m 005 p. mètre.

qui ne pouvait avoir de tirant, à cause du manque de hauteur.

Quant aux détails de la colonnade, on est obligé de s'en tenir à des hypothèses. Qu'on nous permette pourtant de présenter une double base que nous avons trouvée dans la cave, à côté de la cuisine, et un morceau de tablette qui forme l'entrée d'un caniveau dans la cour. Ces deux documents concordent bien entre eux, et rien n'empêche de

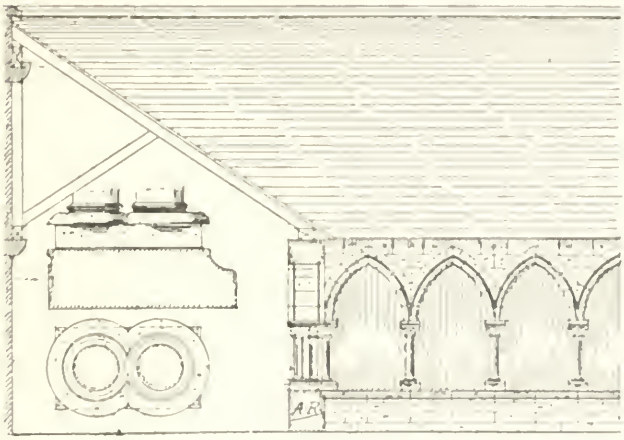

Fig. 42. — ESSAI DE RESTITUTION DU CLOÎTRE.
Echelle de 0m 01 pour mètre.

voir là un morceau de la tablette d'appui et une base de la colonnade du cloître. Cette supposition admise, le mur d'appui aurait eu 0m 50 de largeur, et les colonnettes 0m 12 de diamètre ; elles auraient été espacées de 0m 05. Le profil de cette double base est du XIIIe siècle, et d'un beau style.

A. RICORDEAU.

PIÈCE JUSTIFICATIVE

Universis Christi fidelibus tam presentibus quam futuris ad quos presentes littere pervenerint. B. Dei gracia quondam Anglorum regina humilis, salutem in vero salutari. Universitati vestre notum facimus quod nos libere emimus, fideliter et ex integro pagavimus, pacifice possidemus quinquaginta solidos cenomanensis monete annui census de Radulffo de Seville, assensu et voluntate Ysabelle uxoris sue et filiorum et filiarum suarum, et Egidii de Losmont, militis, domini feodalis. Item libere emimus, fideliter et ex integro pagavimus, pacifice possidemus de Juliana, relicta Lamberti Taillandarii, et Hugone, marito eius, de assensu filiorum et filiarum dictorum Lamberti et Juliane, quandam suam medietariam que est iuxta Espallum, iuxta Cenomanum cum omnibus pertinenciis eiusdem medietarie, tam in terris, pratis, pascuis, nemoribus, oseriis, quam in aquis et specialiter in aqua illa quam habebant in ipsa Ydonea, cum omnibus aliis pertinenciis eiusdem terre nostre (?) sicut ipsi Hugo et Juliana possederant, pro centum libris turonensibus. Item libere emimus, fideliter et ex integro pagavimus, pacifice possidemus de Benvenua la Espalle, assensu Radulffi Guidonis, mariti sui, et filiorum et filiarum suarum, totum tenementum illud quod Johannes Espallarius et Eremburges, uxor eius, tenuerunt iuxta Espallum, et alibi ubicumque teneura dictorum Johannis et Eremburgis esset, sive in terris, pratis, pascuis, nemoribus, domibus, sive in aliis rebus cum omni iure quod reclamabant in Spallo vel poterant reclamare,

pro quadraginta libris turonensibus. Item libere emimus, fideliter et ex integro pagavimus, pacifice possidemus de quodam Perreto nomine, terras illas quas habebat racione elemosine sibi facte ab Ysabella, matertera eius, pro quinquaginta solidis cenomanensibus. Item libere emimus, fideliter et ex integro pagavimus, pacifice possidemus de Guillelmo de Rivellon, milite, tenementum illud quod dicitur la Vassaleriere cum omnibus pertinenciis suis et totam terram et totum tenementum quod habebat inter aquam que dicitur Brezan et Porriam, pro quinquaginta libris turonensibus, cum omni iure et omni dominio quod ibi habebat, tam in feodo quam in dominio, sicut ibi habebat, et omne ius et servicium et redibicionem que illi debebant Theobaldus Surdus et Johannes Furnarius. Item libere emimus, fideliter et ex integro pagavimus, pacifice possidemus de abbatissa et conventu Fontis Evrardi, vineas illas quas habebant iuxta Cenomanum, et iuxta locum qui dicitur fons Sancti Martini, et undecim summas puri vini et unum costeretum de prisione quam habebant iuxta petrinam de Monnet, pro sexaginta libris turonensibus. Item libere emimus, fideliter et integro pagavimus, pacifice possidemus de Hugone Haane et Herberto, filio eius, duas partes magne decime sancti Johannis de Scalis, tam in blado, paleis, messore, quam in tractu et duas partes decime vinearum illarum que plantate sunt a quinque annis et infra, vel vinearum que de cetero plantabuntur in dicta magna decima, cum quadam platea et area competenti ad dictam decimam recolligendam et excuciendam. Item libere emimus, fideliter et ex integro pagavimus, pacifice possidemus et deliberavimus. . . . . .
. . . . . Der de Cavda forti Cenom. omnem reclamationem et ius, si aliquod habebant, in loco de l'Espid pro centum libris cenomanensibus. Hec autem omnia supradicta . . . . . concessimus in puram et perpetuam elemosinam abbati et conventui Pietatis Dei, cisterciensis ordinis, et de his omnibus supradictis presentaliter investivimus dictos

abbatem et conventum, cum omni iure quo ea emimus et possidere debebamus. In cuius rei testimonium et munimen, presentes litteras fecimus..... et sigilli nostri munimine roborari. Actum anno gratie millesimo ducentesimo tricesimo (1).

(1) Archives départementales de la Sarthe, H, 833. Original parchemin, sceau disparu.

« Sceau de cire verte en lacqs de soye jaulne et rouge, le sceau estant rond ovalle, ayant de chaque costé une femme couverte d'un long manteau, tenant de la main gauche, une croix surmontée d'une tourterelle ; au-dessus de sa main est une tige portant plusieurs fleurons de fleurs de lys au naturel, et dans la main droicte, une fleur. Autour sont escrits ces mots d'un costé etc. Normanorum et comitissa andega ; de l'autre costé est escrit : Berrangaria Dei gratia regina Anglorum. La mesme figure tient de l'autre costé, dans la main droite, une tige qui porte pareilles fleurs, et sur sa main gauche, une tourterelle pareille à celle de l'autre costé. »

Cette note nous a été conservée dans un ms. du XVIIIe siècle, dans lequel est analysé le document que nous reproduisons ici intégralement.

LE TESTAMENT

D'UN

CHANOINE DE TROO

La fabrique de l'église de Poncé possède dans ses archives un document inédit qui mérite d'être signalé : c'est la copie du testament de Messire Louis Tourtay, chefcier du chapitre de l'église collégiale de Saint-Martin et doyen rural de Trôo, personnage dont il n'est fait aucune mention dans les histoires locales, mais qui joua un rôle assez important à son époque (1).

Louis Tourtay naquit à Poncé, vers le milieu du XVe siècle, d'une famille honorable et non dénuée des biens de la fortune. Son mérite le fit élever à la dignité de chefcier du chapitre Saint-Martin de Trôo (2), et le cardinal Philippe de Luxembourg lui conféra la charge de doyen rural de l'important doyenné de Trôo (3). Il trouva l'église de Saint-

(1) M. de Pétigny, dans son histoire très sérieuse et très complète du Vendômois, ne cite même pas le nom de Louis Tourtay dont il ignorait sans doute l'existence.

(2) Le chapitre de Saint-Martin de Trôo, fondé vers 1045 par Geoffroy Martel, était composé d'un chefcier et de six chanoines prébendés à la pleine collation de Monseigneur l'Évêque.

(3) Le doyenné de Trôo, dépendant de l'archidiaconé de Château-du-Loir, comprenait à cette époque 47 paroisses dont 22 furent détachées pour composer le doyenné de La Chartre au XVIIIe siècle.

Martin dans le délabrement le plus complet ; il eut la générosité de la restaurer à ses frais. Sa charité s'étendit à toutes les œuvres établies dans la ville de Trôo et dans sa paroisse natale. Il fut le fondateur de la chapelle Saint-Michel desservie dans l'église de Trôo et dans celle de Poncé. Sentant sa fin prochaine, il fit ses dispositions testamentaiee le 9 février 1528 et mourut l'année suivante, le 28 mars 1529.

Nous n'hésitons pas à reproduire, malgré son étendue, ce testament, qui est un véritable monument de foi profonde et de piété naïve : on y rencontrera d'ailleurs plusieurs détails intéressants pour l'histoire de la contrée et les mœurs du temps.

In nomine Domini. Amen. J.H̃S. Maria. Le neufième jour de febvrier l'an mil cinq cens vingt huict, au nom du Père et du Fils et du benoist Saint-Esprit, de la glorieuse Vierge Marie, nostre advocate, de Monsieur Sainct Michel, Monsieur Sainct Jehan-Baptiste, Monsieur Sainct Pierre, Monsieur Sainct Paul, Monsieur Sainct Julien, Monsieur Sainct Martin, Monsieur Sainct Loys, mon patron..... de tous les Saincts et Sainctes du paradis, je pauvre et miserable ver de terre, Loys Tourtay, chevecier de l'église Monsieur Sainct Martin de Troo et doyan rural audict lieu, moy indigne estant de bon sens et entendement naturel et accoustumé, considérant le grand dangier qui est en ce présent et caducque monde et le grand inconvénient d'aller de vie à trespas sans avoir bien pensé et regardé à son cas et acomply les commandemens de Dieu, et aussy de ne avoir provenu de bonne heure au salut de sa pauvre ame et faict de bonne heure son testament et déclaré sa dernière volunté avant estre surpris de griesve maladie ou de mort soudaine, aussy qu'il n'est rien tant à considérer que l'incertitude du temps de la mort et que n'avons jour ne heure certaine, de peur d'estre surpris, je fays et ordonne avecques l'ayde du Créateur ce présent testament et dernière volunté, ordonnant et voulant que sy estois provenu de mort sans faire d'autre

TRÔO. — LE PUITS QUI PARLE

testament celuy que ainsy que s'ensuit soit tenu, observé et exécuté par mes exécuteurs, qui sont Mes Edin Noblet, Mathurin Garault, pbres, René Guilbert de Tours, Jehan Béchys, mon neveu à cause de sa femme, auxquels et chacuns d'eulx je prie et requiers très instamment qu'ils en veillent prendre la charge et le tout exécuter selon leurs consciences et bonne discrétion, et selon mes biens qu'ils trouveront employer ou restreindre ainsy qu'ils trouveront expédient.

Premièrement je demande et requiers pardon et mercy à Dieu, mon père créateur, de tous les péchés et offenses que luy ay faictes et luy supplie très humblement qu'il luy plaise les me voulloir pardonner et proteste que je veille mourir en la foy comme bon catholicque et bon crestien.

Item, je donne, rends et laisse ma pauvre âme à mon benoist Créateur, et la luy recommande, car il est mon créateur, juge et rédempteur, luy suppliant très humblement qu'il luy plaise par le mérite de sa saincte Passion et par sa doulce miséricorde avoir pitié et compassion de ma pauvre âme et la voulloir colloquer dans la gloire du paradis perpétuellement, et requiers très humblement la benoiste Vierge Marie, advocate des pauvres pécheurs, Monsieur Sainct Michel, et tous les saincts et sainctes du paradis ainsy en faire la requeste et prière.

Item, je laisse et rends mon pauvre corps à la terre dont il est venu, protestant que ay toujours creu et croy a tout ce à quoy est tenu croire un bon et vray catholicque, et en icelle foy proteste que veult mourir quelque variation qui me pourrait venir par maladie, vieillesse ou autrement, et eslis ma sépulture en l'église Monsieur Sainct-Martin de Trôo, *en la chappelle que ay faict reparer audessous de la grand vitre et y faire ériger ma sépulture selon le divis que en ay faict a Mathieu Boucher, masson*, et ordonne mon corps estre porté en terre du lieu de mon trespas jusques en la dite église, par mes confrères du dict lieu,

lesquelz pour ce faire auront chacun deux solz tournois, et les autres gens d'église qui y assisteront.....

Item, je ordonne qu'il soit dict et célébré pour le salut et remède de mon âme au jour de mon obit cinquante messes avecques vigilles solennelles et letanye, et le lendemain dud. obit veulx et ordonne qu'il soit commencé un trentain solemnel en lad. église par mes confrères et chappellains d'icelle et *que l'office d'iceluy trentain soit dict distinctement et pensément, sans sincope*, et à la fin dud. trentain pareil service comme aud. jour de l'obit.

Item, je veux et ordonne que led. service faict incontinant et du lendemain après, soit commencé un annuel qui sera dict et célébré en lad. eglise par mes confrères et chappellains, de vigiles et messes basses au grand autel et que lesd. vigiles soient dictes basses chacun jour avant la messe par celuy qui celuy jour célébrera la messe et que icelle messe soit sonnée avecques la grosse cloche par treze gobetz avecques trente messes au bout dud. annuel, vigilles haultes et letanye

Item, je veux et ordonne que le jour de mon obit soit revestu treze pauvres et qu'il soit donné en plus vingt solz aux pauvres de mon parenté qui ne seront pas mes héritiers.

Item pour luminaire je ordonne estre employé vingt livres de cire, dont sera faict treze petittes torches qui seront portée par lesd. treze pauvres.

Item, je veulx et ordonne qu'il soit mis un drap mortuaire du prix de cinquante solz tournois, lequel après ce faict ordonne qu'il demeure à lad. église ponr servir de drap mortuaire tant comme il pourra servir sans qu'il soit appliqué à autres usaiges.

Item, je veulx et ordonne estre distribué aux pauvres le jour de mon obit le pain de deux septiers de bled et une busse de vin et pareilles aulmosnes je ordonne estre faictes le jour de mon sepme et au bout de l'an.

Item, je ordonne et veulx qu'il soit dict et célébré immé-

diatement après mon trespas, sy plus tost n'est, deux trentains solennels dans l'église de Ponssay dont je suis natif et en laquelle sont enterrés mes pères et mères, et autres parens et amis trespassez, l'un d'iceulx tant vigilles que messes haultes et l'autre basse de vigilles et messes, et qu'à l'offerte de chacune messe il soit fait prière à mon intention pour le salut de mon âme, des ames de mes pères et mères et autres parens et amis trespassez.

Item je veulx et ordonne qu'il soit dict et célébré un autre trentain solennel en l'église et par les religieux Augustins de Montoire et pour ce leur estre payé la somme de huict livres tournois.

Item, je veulx et ordonne un anniversaire estre célébré dans l'église collégial Monsieur Sainct Martin de Trôo par chacun an au jour sainct Loys, qui est le vingt cinquième d'aoust, et pour ce je donne et lègue au chevecier et chanoines de la dite église la somme de quinze solz tournois de rente fonciere assise en mon fief de la Chevecerie, ouquel fief je veux lad. rente estre indempnée et amortie en tant que mestier est, sans que pour l'avenir les chanoines dud. Chapitre puissent estre contrains par mes successeurs en vuyder leurs mains.

Item, je donne et lègue au chappellain de la chapelle du luminaire en icelle église de Trôo et à ses successeurs et pour l'augmentation d'icelle la somme de soixante solz tournois de rente fonciere que j'ay par cydevant acquise de Jannet Denyau assigné sur le moulin de la Borde-Dieu et ses apartenances, à la charge que led. chappellain sera tenu par chacun jour qu'il dira la messe du cueur, à la fin de lad. messe et avant que soy depouiller, soy retourner sur le lieu de ma sepulture et illec dira *submissa voce* ce respons *recorderis* et à la fin ceste collecte *inclina* et *pateliam* et à la fin *requiescat in pace*, avecques aspersion d'eau benoiste qui sera en un benoistier de cuivre que je ordonne estre pour ce mis et attaché à un des piliers faisant la clôture

de lad. chappelle, le prochain du lieu de ma sépulture, et si led. chappellain ne peut faire indempner ladite rente et qu'il soit contraint par le seigneur du fief... je veulx et ordonne que ce qui sera faict soit faict par la délibération du chappitre de lad. eglise et que les deniers qui y seront de la vendition qu'il en conviendra faire soient receus par le procureur et sindicque du chappitre et iceulx employés en autre acquêt de rente au proffit et augmentation de lad. chappelle, et de ce faire je charge mes confrères et successeurs en leurs consciences, considérant que lad. chappelle est petitement fondée et qu'elle a esté anciennement fondée par le chappitre *in subsidium* de chappellain hebdomadier.

Item, je donne à l'Ostel-Dieu de Troo la somme de cent solz tournois une foys payée pour l'achapt d'une chasuble, avecques deulx chapes de lict pour servir aud. Hostel-Dieu.

Item, *j'ordonne pour l'honneur de Dieu et en aulmosne estre payé par mes exécuteurs la somme de cinquante livres tournois et icelle somme estre baillée par portions égalles a dix pauvres jeunes filles pour ayder à les marier, dont quatre de la paroisse de Troo, et six de la paroisse de Ponssay*, et s'il y en a dans la paroisse de Ponssay de mon lignaige qui soient pauvres, qu'elles soient préférées.

Item, je donne à l'église de Ponssay une chasuble de taffetas vert avecques estolle, fanon et corporallier à ce que je sois participant aux prières et bienfaicts d'icelle église, et qu'il soit achapté une chappe du prix de six a sept livres et baillée au procureur pour servir a lad. église de Ponssay.

Item je veux et ordonne que la *chappelle de l'église collégiale Sainct Martin laquelle j'ay faict réparer soit parachevée à mes despens en ce qui en deffaudrait scelon qu'elle a esté encõmancée par mes exécuteurs sy ne la fays moi mesme parachever, laquelle chappelle qui de ancienneté avoit esté ruinée, sera pour l'advenir pour servir a lad. eglise pour revestière et lieu de chappitre*, à la charge que mes successeurs seront tenus a tousjourmais de chanter chaque jour à

haulte voix à la fin de l'office le respons *subvenite*, et l'oraison *Inclina fidelium* et *requiescat in pace* avec aspersion d'eau béniste sur le lieu de ma sépulture par celluy qui fera l'office scelon qu'il a esté accordé en nostre chappitre de lad. Eglise.

Item, je donne a l'église Monsieur Sainct Martin de Trôo deulx chappes de demye ostade noire que ay ja baillée, et oultre vueil qu'il soit baillé par moy ou mes exécuteurs deulx chapes, chasuble et tunicques de damars viollet, les quelles choses je donne en aulmosne pour avoir participation aux prières et bienfaicts d'icelle église Saint Martin.

Item, *je veulx et ordonne que des biens de fortune qu'il a pleu au créateur me prester et commettre, moiennant toutes foys l'auctorité, decret et assentement de Monseigneur le Cardinal évesque du Mans, une Chappelle ou chappellenie estre fondée et érigée en tiltre de chappelle et benefice perpetuel en l'honneur de Dieu, et de la benoiste et glorieuse vierge Marie et de Monsieur Sainct Michel, en lad. eglise collégialle Monsieur Sainct Martin de Trou l'autel que j'ay faict ériger en l'aille de lad. église devant le midy*, à la charge que le chappellain et beneficier qui y sera institue sera tenu de célébrer chacune sepmaine deulx messes, l'une d'icelles au jour du dimanche de l'office du jour à l'issue de la messe du cueur, l'autre au vendredy de l'office des trespassez, et l'autre qui sera dicte en l'église de Poussay aussy de l'office des trespassez à tel jour qu'il plaira aud. chappellain pour le salut et remède de mon ame, de mes pères et mères, parens et amis trespassez qui sont ensepulturés dans l'eglise et cimitiere de Poussay, pour la fondation de laquelle chappelle, je donne, légue, quitte, cède et transporte des maintenant à tousjourmais perpetuellement par heritage au chappellain qui sera institué les rentes, revenus et héritages qui après s'ensuyvent : C'est assavoir :

Trente cinq sols de rente foncière sur une piece de terre aux Vallées en Poussay.

Trente sols, un gasteau d'un boesseau de froment, quatre chapons sur les Buttes-Rouges en Ponssay.

Vingt solz, sur une pièce de vigne, appelée la Diablerye, en Ponssay.

Une pièce de deux septrées dans la Pointe des Bournays à Troo.

Trois septrées, dependantes de mon fief de la Chevecerie, lesquelles je indempne et amortis etc.

Un clous de terre et vigne de trois arpens, appelé Chauvaire, a Troo, chargé de huict deniers de cens au regard du fief au prieur de Sainct Martin de Lavardin et de huict solz de rente au Chapitre.

Item, *une maison en laquelle je demeure à présent* avec les apartenances, tant maison, granges, pressouer, jardins, foussez, vergers, que autres choses en un seul tenant, à charge de payer les debvoirs seigneuriaux et anciens droicts escripts aux livres des fiefs dont lesd. domaines sont tenus et au sieur de Ponssay à mutation de chacun curé la somme de soixante sols tournois pour reconnaissance de service jouxte l'acte d'indempnité sur ce faict par led. sieur de Ponssay, et *laquelle chappelle erigée et décrétée je retiens pour moy le patronaige et présentation ma vie durant et après mon trespas led. droict de nomination sera dévolu aux cheveciers qui se succéderont en lad. église collégiale..... et si le chapitre vient à estre aboli je veulx que le droict de présenter appartienne a Monseigneur l'Evesque du Mans.* auquel Monseigneur l'Evesque du Mans ou Messieurs les vicaires en spirituel je prie et supplie très instammeut que leur bon plaisir soit mettre et apposer leur décret, auctorité et assentement à ceste présente fondation et icelle approuver de poinct en poinct.

Item, je donne et lègue à Andrée, veufve feu Jehan Girault ma servante, le nombre et quantité de dix boesseaux de bled, mesure de Lavardin, de rente que j'ay droict d'avoir sur les Guillons en la paroisse de Ponssay....

Faict et passé le neufieme jour de fevrier l'an mil cinq cens vingt huict ; ainsi signé : L. Tourtay, J. Denezon, notaire juré.

Et après avoir du jourd'huy par ledit Tourtay veu, leu, teneu et diligemment regardé icelluy testament en tant que mestier est ou pourroit estre à tout le contenu dud. testament..... veulx qu'il soit arresté les points et articles et chacun en sa forme et tenue, et icelluy testateur accomplissant son intention a plain declaré en icelluy a baillé et fourny au procureur de la fabricque de l'église de Poussay une chasuble de tafletas et un corporallier de damars rouge contenu en iceluy testament. Il veulx et entend ses exécuteurs en estre déchargés ensemble de deux chappes noires de demye ostade qu'il avoit ordonné estre baillée au chappitre de lad. église de Troo parce que depuys il les a baillez et fournies aud. chapitre.... le..... mil cinq cens vingt neuf, ainsy signés en la presente :

L. Tourtay. J. Cochon. Jacques Denezon. Noblet.

Collation a esté faicte de la présente coppye par Nous Bardet et Claude Fillette, notaires au pays et duché de Vendôme, résidant a Trôo, sur un grifon en parchemin sainct à nous remis par Vénérable Messire René Martin, chanoine prébendé en l'église collégiale Saint-Martin de Trôo et chapellain de la chappelle Saint-Michel desservye en l'église de Trôo. Fait à la requeste dud. chappellain auquel après lad. collation lad. grosse a esté rendue, le septieme jour de novembre l'an mil six cens trente huict.

R. Martin. Bardet. Fillette.

De toutes les fondations de Louis Tourtay, il ne reste aujourd'hui, à Poncé, que le souvenir rappelé par son testament (1), mais l'église de Trôo a gardé des traces plus

(1) La Révolution a aboli la rente de dix-huit livres, d'un [illegible] d'un boisseau de froment et de quatre chapons, due le jour de Saint Etienne, [illegible]

durables de ses générosités, ainsi que nous avons pu nous en assurer dans un pélerinage au tombeau du vénérable chefcier de l'église collégiale Saint-Martin.

Une excursion de Poncé à Trôo, le long de cette admirable vallée du Loir qui, entre ces deux points, déploie toute sa magnificence, est la plus agréable et la plus instructive des promenades. Que de souvenirs historiques suggérés par les monuments et les ruines qu'on aperçoit des deux côtés de la rivière !

La Poissonnière et Ronsard, le grand poëte des Vaux du Loir ; la Roche-Turpin et le fougueux protestant Gilbert Filhet de la Curée, assassiné en 1563 dans la plaine de Couture, en face du château de la Flotte où l'intrigante marquise de Hautefort sera invitée par Richelieu à enterrer ses menées ambitieuses ; Sougé et son « Camp de César » ; Artins et son temple fameux détruit par saint Julien ; Montoire, Lavardin ; à l'horizon le clocher de Trôo, l'antique cité maintes fois saccagée dans les guerres du Moyen-Age.

Considérée du sommet de la « grosse motte » qui domine le village actuel et offre aux yeux éblouis un merveilleux panorama, Trôo est, on peut le dire, la ville des ruines. En ruines les anciennes portes, les murs de l'enceinte, les ou-

chapelain de Saint-Michel de Trôo pour la fondation d'une messe par semaine dans l'église de Poncé. Cette rente, constituée sur les biens désignés dans le testament, passa successivement dans un grand nombre de mains, et le bénéficier fut obligé de contraindre les détenteurs à renouveler souvent le titre. En 1738, les détenteurs refusèrent de payer la rente, laissèrent les terrains en friche et les maisons sans réparation. Une sentence du bailli de la châtellenie de Poncé les obligea à payer à Jean-Pierre Jouennault, clerc tonsuré, titulaire de la chapelle Saint-Michel, cinq années d'arrérages dus à feu Mathieu Foussart, chanoine prébendé de Trôo, et précédemment chapelain de Saint-Michel, à cultiver les terres et à réparer les bâtiments. Néanmoins, comme le sieur Jouennault avait des difficultés pour le paiement de cette rente, et refusait de servir les honoraires dus au curé de Poncé pour l'acquit des messes, après une décision de l'officialité qui l'y obligeait, il céda au curé de Poncé le soin de faire rentrer les arrérages, à charge par celui-ci d'aquitter la fondation, 1741.

TRÓO. — RUE DU MILIEU

vertures de caves des XIe et XIIe siècles, disséminées çà et là dans la rue du *Milieu*, le château pompeusement nommé le *Louvre*, les églises de Saint-Michel et de Notre-Dame des Marchais, la maladrerie de Sainte-Catherine, le prieuré qui a laissé pour unique vestige une statue de saint Gabriel, posée dans une niche en plein rocher. En ruines aussi l'ancien Hôtel-Dieu dont le célèbre puits « *qui parle* » attire chaque année de nombreux touristes. Inutile même de chercher les traces de la maison qu'occupait Louis Tourtay et qu'il décrit avec soin dans son testament.

Seule, l'église collégiale de Saint-Martin, superbe édifice du XIIe siècle, a échappé à tant de désastres ; encore porte-t-elle à ses flancs les ruines d'une chapelle, probablement celle du Luminaire, dont parle notre chanoine. La flèche en pierre de son clocher a été détruite par la foudre, et diminuée d'un étage. La façade, qui avait beaucoup souffert, vient d'être restaurée avec goût (1).

L'intérieur surtout est remarquable. De hautes voûtes supportées par des massifs de colonnes lui donnent un aspect majestueux et imposant. Les stalles des chanoines sont conservées ; à la place du chefcier il semble voir Messire Louis Tourtay veillant à ce que l'office soit dit par ses confrères *distinctement et pensément, sans sincope*. Puis voici la sacristie, ou revestiaire restauré par lui ; la chapelle de la Vierge, le « *Sacel de la mère Pucelle* », décorée de peintures qui représentent les principaux attributs de la sainte Vierge ; le transept méridional également restauré par notre vénérable chefcier. La chapelle saint Michel est remplacée par celle du Sacré-Cœur. Au-dessous de la grande vitre diminuée des deux tiers, c'est en vain qu'on cherche le le tombeau de Louis Tourtay : il a fait place à un autel récent. Le bénitier de cuivre a disparu avec la cloison.

Mais si le tombeau a été brisé par les protestants, en 1562,

(1) Grâce à l'initiative et au zèle éclairé de M. le curé Hauteau.

l'épitaphe du moins a été respectée. Nous nous estimons heureux de l'avoir retrouvée (1) et de pouvoir la reproduire ici comme l'intéressant complément du document conservé aux archives paroissiales de Poncé.

Cette inscription, gravée en caractères gothiques sur une plaque de cuivre, est en vers selon le goût du temps; elle rappelle le genre des premières poésies de Ronsard et offre ceci de particulier qu'elle est en forme d'acrostiche.

Lan qu'o disoit mil cinq cens vingt neuf
On moys que ver prent son comancement
Y cy fut faict ce monument tout neuf
Souz actendant la mort qui point ne ment.
Tart n'y pensa cil qui songneusement
Ouvrer le fist com ce feust pour luy wesme
Voyant sa fin. Car du mars ensuyvant
Rendit l'esprit le vingt et huictiesme.
Taire ne faut le grant bien qu'il a faict
A ceste église de longtemps ruynée
Y cy en droict le voit on par effect
Car à ses frais ceste aille a réparée,
Honnestement depuys l'a décorée
En y fondant une belle Chappelle
Vouée au chef de la céleste armée
En qui avoit commise sa tutelle.
Ce n'est pas tout, car chose presque telle
Il fist au lieu de le revestiaire

(1) Au cours d'une excursion à Trôo avec M. le curé, un confrère en découvertes de peintures murales, qui nous fit visiter et admirer les curieuses fresques de Saint-Jacques du Guéret si intéressantes à comparer à celles de Poncé.

Et au sacel de la Mère Pucelle.
Rue du Mélieu augmentant son douaire
Don d'ornemets fist qui estoit nécessaire
Et á iceulx pour plus longue mémoire
Caractères à ses armes fist metre.
Il est bien droict qu'on prye le roy de gloire
En son royaulme luy doner lieu et estre.
Nome ne l'oy, requier sy me veulx croire
Ses titre et nom par la pmière lectre.

Pater et Ave.

L'épitaphe est accompagnée à droite d'une bordure aux armes parlantes de Louis Tourtay, *une tour crénelée entre les deux lettres L et T.*

Le généreux bienfaiteur des églises de Trôo et de Poncé a droit à notre reconnaissance et bien que les fondations qu'il croyait perpétuelles aient été impitoyablement abolies, son souvenir, il nous semble, mérite d'être pieusement conservé (1).

E. TOUBLET.

(1) Nous adressons tous nos remerciements à M. G. Fleury, qui a bien voulu mettre à notre disposition, pour accompagner cet article, deux charmants dessins de M. G. Bouet, extraits de la *Monographie de Trôo*, de M. de Salies, ouvrage demeuré malheureusement incomplet.

LETTRES INÉDITES

DU

PÈRE MERSENNE A PEIRESC

XX

Même adresse.

Monsieur,

La presente qui suit mes 3 ou 4 autres sans responce vous fera sçavoir deux choses fort notables : l'une par la lettre que j'ay retrouvée des sorciers, laquelle vous me retournerez avec les autres à vostre commodité, et l'autre pour M. Gassend, lequel est prié par M. Poisson d'Angers, homme fort envielx de lui soudre la question qui suit, sur laquelle il me mande que Campanella et plusieurs autres ont donné de belles solutions en 2 ou 3 feuilles de papier, dont il me promet copie lorsque je luy auray impetré les pensées de M. Gassend sur ce sujet, auquel je vous prie faire mes humbles recommandations. Voicy la question dont il dit que le proposant a la vraye definition (1) sans aucuns ambages ni sans equivoques. Elle est imprimée dans un billet.

Quæstio singularis,

Utrum sit aliqua demonstratio perfecte logica, perfecte

(1) Le mot est en abrégé.

mathematica, perfecte sensibilis, qua probetur dari magnitudinem latitudinis non expertem, quæ aliquando et alicubi sit in puncto vere mathematico, et cujus puncti nullæ sint partes, et tamen in eodem ipsa habeat partes extra partes.

J'ay eu l'honneur de saluer M. vostre frère chez M. de Tou, où je l'ay trouvé ; car il n'y a pas moyen de le visiter à sa demeure, à raison qu'il ne peut avoir d'heure à cause de ses affaires, comme il m'a asseuré. Nous sommes aprez à suspendre les pièces d'aymant en l'air sans qu'elles tiennent à rien. Nous les faisons desjà tenir sur la pointe d'une aiguille. Au reste j'attends avec impatience les advis que vous me donnerez sur mon livre des mouvements (1) afin que, s'il y a quelque chose à changer à raison de Galilée, ce que je ne croy pas, je n'en divulgue rien qu'il ne soit accomodé suivant le jugement que vous en ferez et celuy des amis que je puis avoir icy. Ce qu'attendant je demeure tousjours.

Votre bien affectionné serviteur,

F. M. Mersenne, Mᵉ (2).

Ce 2 octobre 1635.

XXI

(*Même adresse.*)

Monsieur,

Puisqu'il ne me souvient pas d'avoir encore manqué de vous faire response à celles que vous m'envoyez aussitost que je les ay receues, je ne veux pas encore manquer cette fois, affin de vous dire 1° qu'il ne manque rien à vostre livre comme vous verrez au discours qui suit fort bien et que la

(1) Le mot est en abrégé.

(2) Autographe. Pièce restituée à la Bibl. nat. le 30 avril 1892. Communiquée par M. Léopold Delisle le 3 mai suivant.

faute n'est qu'aux nombres et reclames de lettres où l'imprimeur a manqué. Je vous prie de me mander si vous n'avez pas le traité de l'orgue jusques à la page 392, si bien me souvient, affin que je vous envoye encore deux cayers de ce traité qui y mettent fin. Ce que je feray longue je vous enverray le reste qui tient à peu quoy qu'il me faille attendre d'icy à Noel pour 2 feuilles de musique, le sieur Ballard s'allant pourmener à Tours, Saumur, Angers, etc. Il n'y a remède ; vos conseils m'ont empesché de perdre patience parmi tant de longueurs. L'imprimeur qui a avancé beaucoup du sien ne lairra pas à debiter ce que je vous ay envoyé pour se rembourser. J'envoye encore une lettre à M. Doni toute ouverte parcequ'il y a des choses qui meritent vostre lecture, vous la refermerez s'il vous plaist avant que de l'envoyer avec l'inscription requise. Je discours souvent avec celuy qui poursuit ses despesches au Conseil pour avoir licence de joindre la mer Oceane à la Mediterranée sans qu'il en couste rien au roy ni au peuple (1). J'attends aussi vostre jugement de mon livre du mouvement que vous avez maintenant receu ; je suis certain que les calculs seront approuvés mesme du s^r Galilée si jamais il les void ; et si vous apercevez aucune chose qui vous deplaise, vostre volonté sera suivie en cela comme en autres choses. J'attends la response de M. Gassend pour l'envoyer à Angers (2) avec la question et solution que je vous ay envoyée pour la montrer à d'autres, affin de respondre à une question dont le proposant me fait plus esperer de lumière pour les sciences que tout ce que nous avons sceu jusques à present, comme vous verrez par son imprimé. Je vous envoye l'affiche que mon imprimeur a faite du livre et quant et quant mon cœur qui brusle d'affection pour vous servir, si j'en estois capable,

(1) Jean Lemaire que nous allons retrouver un peu plus loin.

(2) Quel était donc le mathématicien qui vivait alors à Angers, et avec lequel Mersenne avait de confraternelles relations ?

et si je ne peux autre chose je prie Dieu de vous maintenir aussi longtemps en bonne santé que je le desire.

Vostre très humble serviteur,

F. M. Mersenne, M.

De Paris ce 12 octobre 1635.

Vous pourrez, s'il vous plaist, escrire à M. Doni qu'il ne se haste point de parler de mon obedience au R. pere general parceque le temps est mauvais et qu'il suffira en temps de paix et quand je luy en auray escrit plus particulièrement. J'ay fait un compendium latin de la musique françoise pour les estrangers, lequel j'essayrai de vous envoyer par la 1re commodité si toutes fois vous le desirez voir ; après le françois bien plus ample, plus correct et plus digne de vous, si je ne me trompe ; je vous envoye aussy les tiltres affin que vous soyez le premier videns et sciens (1).

XXII

(Même adresse.)

Monsieur,

Je vous envoye à ce voyage le compendium latin dont je vous parlois en ma dernière lettre ; les livres des Instruments vous sont dediez comme vous verrez ; ce n'est pas que je les juge dignes de vous, puisque je n'estime pas qu'un autre present soit digne de vostre vertu que la gloire eternelle que Dieu vous prepare, mais c'est pour tesmoigner mon affection et mon devoir ; si j'eusse eu affaire à un libraire un peu plus accommodé j'eusse peu grossir ces livres de moitié, mais n'ayant pas eu moyen de faire de plus grands frais, il m'a fallu raccourcir mes escrits à ses facultez :

(1) Bibl. nat. f. fr., vol. 9543, f. 30. Autographe.

le françois suppleera, si j'en peux venir à bout ; je vous envoye *les 2 cayers derniers de l'orgue*, en attendant de vous envoyer *le 7 livre des cloches* et autres instruments de percussion, lequel je ne sçay quant on commencera à l'imprimer. Quoy qu'il en soit, vous avez assez de quoy vous exercer dans l'harmonie en attendant le reste ; si vous lisez *la 44e proposition de l'orgue*, vous en verrez une entière description ; vous sçaurez par la 37e comme il les faut visiter et par la 36e comme il les faut faire pour leur faire prononcer toutes les voyelles ; je parle par experience : ce qui n'avoit jamais esté trouvé.

Je vous envoye encore le livre de la voix et des chants, mais ce n'est pas tout : je desire que vous les parcouriez affin de m'en dire vostre jugement, affin que s'il y a quelque chose qui vous choque, je le puisse amander dans une Preface devant les Errata ; et je m'estonne que vous ayant envoyé *les 2 livres du son, et des mouvements où j'examine si particulièrement et si peniblement les observations du sr Gallilée*, vous ne m'en escriviez pas un seul mot, puisque je m'estois souzmis à y changer ce que vous jugeriez à propos. Je suis certain qu'il n'y est nullement offensé, et que voyant ma diligence aux observations il la louëra, si *(sic)* procède candidement. Vous demandez l'autre livre à sçavoir *le 3e des mouvements* ; il n'y a plus rien touchant Galilée, et il n'y est parlé que du mouvement des chordes de leton et de boyau qui font l'harmonie des instruments et de plus il n'y a encore qu'un seul cayer d'imprimé ; je vous l'envoyeray si tots qu'il sera achevé comme j'ay fait les autres : et maintenant vous aurez entièrement tout ce qui est imprimé ; et ce que l'imprimeur va commencer à debiter pour avoir l'argent necessaire à achever ce qui reste.

Je viens maintenant à vos puits, dont la profondeur ne nous peut servir, si du moins elle n'est de 130, ou 150 ou 200 pieds. Je crains bien qu'il ne se rencontrera point de reservoirs d'eau de 20 pieds, non pas seulement de 12 : j'en avois fait faire un de cuir de 13 pieds pour une pistole, dont

le diamètre estoit prez de deux pouces de roy, mais voulant experimenter la cheute d'une boule de pur or, que me fist un orfèvre, il est arrivé que le cuir s'est trouvé pourri, pour l'avoir mis dans un lieu frais de peur qu'il s'endurcit et se restreint trop, et ainsi j'ay perdu l'occasion de conferer la descente de l'or avec celle du plomb. Je viens maintenant à M. Le Maire, qui ne se nomme point autrement, car c'est son nom, il est champenois de nation et naissance ; et de nourriture et demeure, de Thoulouze. Il vient maintenant de me visiter ; il est demeuré tout ardent de vous voir lorsque je luy ay dépeint une partie de vos vertus, jusques là qu'en s'en retornant je luy ay fait promettre de vous aller voir ; il a veu une petite branche de cerisier qui se mouvoit et avoit vie sensitive : il ne tient qu'à une couple de pistoles qu'il ne fait graver son invention pour le Luth, mais il ne veut pas depenser son argent à cela qu'il reserve pour poursuivre ses affaires pour joindre les mers par le moyen de la rivière d'Aude et de Garonne : il est né de Chaumont en Bassigny, il y a 55 ans (1), et [est assisté] du

(1) L'auteur quasi anonyme déjà cité de l'article *Le Maire* dans la *Nouvelle Biographie générale*, n'indique ni le prénom du personnage, ni l'époque et le lieu de sa naissance. Il se contente de dire : « inventeur français né vers la fin du XVIe siècle ». On saura désormais, grâce aux lettres de Mersenne, que Jean Le Maire naquit en 1581 à Chaumont (Haute-Marne). Un excellent érudit, M. Henri Jadart, secrétaire-général de l'académie de Reims, a eu l'extrême obligeance de faire faire, à ma prière, des recherches dans les archives de l'ancienne capitale du Bassigny. Malheureusement les registres de baptêmes et de sépultures du XVIe siècle n'ont pas été conservés et les archives de Chaumont n'ont rien gardé des autres papiers qui auraient pu nous apprendre quelque chose sur un homme dont le génie fut si inventif, comme on l'a vu dans les enthousiastes récits de Mersenne, comme on le voit encore dans l'article de la *Nouvelle Biographie générale* dont je vais reproduire les principaux passages : « On n'a point de renseignements sur ce personnage, qui avait le titre, probablement honoraire [remplacons *probablement* par *certainement*] de gentilhomme de la chambre du roi Louis XIII. On sait seulement que des lettres patentes du 27 août 1644, confirmation d'un brevet délivré l'année précédente, lui accordaient le droit de publier et d'imprimer ses secrets et inventions en même temps que de construire plusieurs machines

Père Joseph (1) et de M. de Cornude (2) pour son afaire.

Il est si plein d'inventions qu'il est difficile d'en rencontrer un semblable, mais il ne les veut nullement descouvrir. S'il eust loisir, nous eussions veu ce qu'il sçait sur le Luth et nous eussions gravé son invention en cuivre. Avant que d'achever la presente il faut que je vous confesse que je ne puis m'imaginer que vous ne soyez mary de ce que j'ay dit contre les positions du s^r Galilée, mais considerez que nous sommes hommes comme luy, et que parlant aprez luy du mesme sujet qu'il a entamé et que nous avons peut estre mieux speculé, que ce nous seroit quelque deshonneur d'avoir celé ce qui ne respond pas à la verité, puisque nous faisons profession de sapper l'erreur où nous la trouvons sans prejudice d'aucun. Il n'a point d'autre but que de la chercher comme je croy et de l'embrasser en la trouvant. Neantmoins dechargez hardiment vostre cœur et commandez tout ce que vous voudrez, mais aprez avoir leu ce dont il

et instruments avec privilège. Le sieur Le Maire y est dit avoir acquis une longue et curieuse connaissance, non seulement des sciences qui servent de secours et d'ornement à la vie civile, mais aussi des langues qui entretiennent le commerce public des princes et des états, et qu'il en a fait connaître les résultats par de grands et judicieux mémoires. Il prétendait avoir des recettes infaillibles pour accélérer l'éducation de l'esprit humain; mais soit qu'il n'ait point trouvé d'encouragement chez ses contemporains, soit qu'il ait renoncé à les mettre en pratique, le secret a été perdu avec lui. Ses découvertes sont du genre le plus opposé; en voici quelques-unes: *Méthode universelle pour traduire les langues; l'Art de mémoire pour se souvenir de plusieurs choses; Méthode nouvelle pour apprendre en fort peu de temps la musique, tant pour la spéculation que pour la pratique; Nouvelle méthode d'imprimer; Machine pour élever les eaux; Manière de faire le fer noir et le fer blanc en feuilles et de le vernir de toutes couleurs; Machine à bâtir en moëllons et en bois toute sorte d'édifices*, etc.» Ces indications proviennent d'un « Extrait communiqué des archives du château de la Grange ».

(1) Ce fut sans doute la mort d'un aussi puissant protecteur (18 décembre 1638) qui empêcha Le Maire de réaliser ses beaux projets.

(2) Nom sans doute mal lu, car je ne trouve aucun personnage notable qui l'ait porté sous le règne de Louis XIII. Peut-être faut-il lire *Cornuel*. En ce cas il s'agirait de Guillaume Cornuel, trésorier des parties casuelles, l'heureux époux d'une des femmes les plus spirituelles du XVIIe siècle.

est question, car je voy bien par vos lettres que vous n'avez pas leu mon livre des mouvemens, autrement vous ne chercheriez pas mes conceptions ailleurs puisqu'il y en a d'assez particulières, et neantmoins qui sont approuvées de bons esprits de pardeça, et qui sans faire tort à Galilée, ne luy en cèdent rien. Ce qui soit dit sans prejudicier à l'obeissance de vos commandemens futurs touchant la suppression, amendement, ou changement de ce livre, et que quelqu'autre que ce soit. J'avois desjà fait relier 2 livres l'un pour M. Gassen (*sic*) et l'autre pour vous, mais ayant parlé à M. du Puys, de la manière de vous les faire tenir, et ayant les cayers françois de mesme grandeur à y joindre, j'ay creu que le paquet s'en porteroit mieux en blanc ; ce que vous verrez la première feuille refaite de la partie dediée à M. de Monmor est qu'on avoit mis son nom, c'est pour quoy il a desiré qu'elle fust refaite. Je mets icy un petit mot de lettre à M. Gassend, et par ce que vous n'estes vous deux qu'un mesme cœur et que j'y mets des choses que vous serez bien ayse de sçavoir et de voir à l'ouverture, je la joints avec la vostre dans la page qui suit, et demeure de plus en plus,

Vostre très affectionné serviteur,

F.-M. Mersenne, Minime.

17 novembre [1636].

J'ay prié messieurs du Puy en presence de M. vostre frère et cousin qu'ils vous feissent tenir le paquet bien seurement et promptement. Je m'en vais chercher les commoditez d'en faire tenir 2 en Italie l'un pour mons^r le cardinal Barberin, et l'autre pour M. Dom avec les mesmes epistres, et en tout semblables aux 2 que vous recevrez s'il plaist à Dieu bien tost, dont je seray bien ayse d'estre averti.

J'oubliois à vous dire que la reclame du mot *Liber* dans la fin du latin monstre une pierre d'attente pour un autre livre qui devroit suivre si le libraire eust eu le moyen de poursuivre davantage ; peut estre qu'avec le temps je luy feray ajouster.

[En marge du folio 32]: Tout le françois que vous avez est destiné pour M. Gassend lorsque je vous en envoyeray un tout entier (1).

XXIII

A Monsieur de Peiresc.

Monsieur, c'est par la grace de Dieu à cette fois que je vous envoye et presente mon Livre tout entier, après en estre venu à bout avec des fatigues incroyables, avec lequel je vous envoye le reste de celuy que vous avés receu par pièces et morceaux qui sera, s'il vous plaît, pour M. Gassend. Je vous en envoye encore un en blanc, de papier commun, lequel vous donerez à qui il vous plaira, soit à nostre couvent d'Aix, qu'on m'a dit estre beau (2) et fourni d'honnestes gens, ou là où vous voudrés. Je vous envoye un billet dont M. Hardy m'a prié (3); il est honneste homme et sçavant, et merite d'estre obligé. Aussitost que vous me signifierés le moindre mot pour vous renvoyer vostre manuscrit de la Musique d'Holande et latine, je vous l'envoyeray.

Je ne sçay si vous n'avés point un livre de Raymond Lulle, qui s'intitule *Scala intellectus*, imprimé à Valence en Lettres Gothiques, le *Picatrix de Magia*, et le *Liber trium*

(1) Bibl. nat., fonds français, vol. 9543, f° 31. Autographe.

(2) Constatons une fois de plus que Mersenne, quoi qu'on en ait dit, n'était pas encore allé dans le Midi avant le printemps de 1637.

(3) Voici ce billet : « Le P. Marin est supplié d'escrire à la première occasion à M. de Peiresc, et le prier d'employer son authorité auprès de M. André Arnaud, Lieutenant du seneschal à Forcalquier en Provence, pour avoir copie d'un petit Livre Manuscrit non imprimé qui est en sa Bibliothèque, et y a esté mis par un nommé Godefroy Wendelin, autrefois son domestique [C'est-à-dire attaché à la maison. Wendelin fut le précepteur des enfants d'André Arnaud. Sur le précepteur comme sur la famille Arnaud, voir la très intéressante brochure de M. L. de Berluc-Perussis : *Wendelin en Provence*, Digne, 1890, en attendant la magistrale monographie que prépare M. Le Paige], intitulé *Eben Mezuphi observatio*, ainsi que le mesme Wendelin l'a escrit en un Livre qu'il a fait imprimer, intitulé *Loxias* ».

impostorum (1). Si je le sçavois je vous prierois que je peusse voir le premier ; pour les autres je vous en parleray. Pour Cardan (2), je desirerois bien voir son livre *De Arcanis æternitatis*. Quelqu'un a touts ses Manuscrits à Rome, dont on m'a donné le catalogue (3). Je voudrois qu'on peut en inspecter la transcription de quelqu'un ; neantmoins il me semble que *De Arcanis* ne s'y trouve point.

Il y a aussi un Manuscrit Arabe qui est *Cribrum Religionum* où il parle de la Chrestienne, Juifve, Mahometane. Je ne sçay si vous l'avés.

Je ne sçache icy autre nouvelle que de nos misères, dont je crois que vous vous ressentés aussi. Je prie Dieu qu'il nous donne une bonne paix.

J'ay mis les livres susdits entre les mains de monsieur vostre frère. C'est pourquoy je ne doute pas qu'ils ne vous viennent fort bien conditionnés. Je supplie la bonté divine qu'il me fasse la grace de vous aller offrir leur autheur lorsqu'il nous donnera la paix (4) affin de vous prester encore plus particulièrement mes très humbles services, et de vous asseurer de bouche ce que je fais d'escrit, que je suis et seray toute ma vie, monsieur, vostre, etc.

F.-M. Mersenne, Minime.

De Paris, ce 15 mars 1637 (5)

(1) Le plus considérable et le meilleur travail qui, en ces derniers temps, ait été consacré au polygraphe espagnol, est la notice de M. Hauréau dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXIX, 1885, p. 1-386. Le savant critique s'est occupé là, comme il le dit p. 368, de 313 ouvrages de Raimond Lulle.

(2) Sur Jérôme Cardan, voir plusieurs passages du fascicule XIII des *Correspondants de Peiresc* (*Gabriel Naudé*) et notamment p. 14.

(3) La plupart des manuscrits dont parle ici Mersenne ont été imprimés dans la grande édition des œuvres de Cardan donnée à Lyon par son confrère le docteur Jacques Spon (1663, 10 vol. in-f°).

(4) Peiresc allait mourir trois mois plus tard et Mersenne n'eut pas le temps de lui faire la visite si souvent promise.

(5) Bibliothèque Méjanes, Aix-en-Provence. Collection Peiresc, registre VII, f° 169. Copie.

XXIV

A Monsieur Monsieur de Peiresc abbé de Guistres et conseiller en la grande chambre du Parlement de Provence.

Monsieur, je ne doubte nullement que les livres du volume que je vous envoye ne vous soient agreables puisque vous leur avez donné l'estre en les tirant de la poussière pour leur faire voir le jour, dont ilz n'eussent pas jouy sans une main assez bonne et assez puissante pour les tirer de l'obscurité comme vous avez faict, de sorte que ceux qui les liront, vous en seront quasi autant redevables qu'à leur autheur s'ilz y rencontrent quelque satisfaction. Ce ne sont pas les premières faveurs que le public et particulièrement ceux qui cherissent les Muses ont receu de vostre heureuse bonté, dont vous avez tellement chargé toute l'Europe qu'il est difficile de rencontrer une compagnie d'honnestes gens qui ne le tesmoigne à haulte voix, et qui ne confesse que les bonnes lettres, et ceux qui les cultivent vous doibvent plus qu'à tout le reste des hommes qui vivent maintenant. Car vous ne vous contentez pas de leur fournir les rares manuscripts et autres reliques de la venerable antiquité qui se peuvent rencontrer dans l'Europe pour leur ayder à conduire leurs ouvraiges à perfection, mais vous prenez la peine de faire la recherche de tout ce qui est de plus curieux au Levant pour ce mesme subject sans en pretendre autre chose que d'ayder de tout vostre pouvoir à faire valoir le talent d'un chascun et à faire paroistre la portée et l'estendue de l'esprit humain. D'où je ne veux pas conclure l'obligation que nous vous en avons tous, parce que la conclusion en est si evidente que je ferois tort à ceux qui font estat de raisonner si j'entreprenois de la desduire (1). J'adjouste seulement que

(1) On a rarement aussi bien décrit et aussi bien loué le beau rôle joué par Peiresc.

nous pourrions esperer de nouveaux secours, si le chemin de la Chine vous estoit assez ouvert pour y trouver des adresses, et pour faire venir leur chronologie, la manière dont ils cultivent les sciences et tous les artz tant mechaniques que liberaux, qui nous feroient voir leurs idées et la capacité de leurs espritz, et j'aurois pourtant un ample subject pour enrichir l'ouvraige que je vous presente de plusieurs nouvelles considerations et de la description de tous les instrumenz des Chinois et des autres peuples du Levant, comme je desire faire une autreffois, si les relations que l'on vous envoye de tous les costez du monde n'y peuvent fournir assez de secours en y adjoustant ce que nostre siècle pourra descouvrir de l'ancienne musique des Grecs à laquelle on attribue des formes et des effectz qui ne peuvent sortir de la nostre.

Je me suis imaginé une sorte d'escripture et un certain idiome universel qui vous pourroit servir à cet effect, en dressant un alphabet qui contient tous les idiomes possibles, et toutes les dictions qui peuvent servir à exprimer chasque choses en telle langue qu'on vouldra. Il a ceste proprieté que sa seule lecture peut tellement enseigner la philosophie accomodée à son ordre, qu'on ne peut l'oublier ou si on l'oublie qu'on peult la restablir sans l'ayde d'aulcun : mais parce qu'il suppose l'instruction d'un quart d'heure pour en expliquer l'usage à ceux qui n'entendent pas nostre manière d'escripre et de parler, je vous diray seulement que vostre nom est la 15,777,318,656 diction de cet alphabeth lequel comprend plus de millions de vocables qu'il n'y a de grains de sable dans toute la terre quoy qu'il soit si aysé à apprendre et à retenir, que l'on n'a besoing d'aulcune memoire pourveu que l'on ayt un peu de jugement. Or vous ne croyez pas que le discours dont je vous entretiens soit hors de propos si vous lisez la 13e, 14e et 15e proposition du Livre des Chartes, dans lesquelles j'explique les particularitez de ceste escripture universelle, joint que je donne le meilleur idiome de tous

les possibles et tous ceux qui peuvent estre inventez dans la 47e et 48e du livre de la voix (1), et que vostre trez excellent esprit peut tirer plusieurs beaux secretz de cez propositions de sorte que j'ose esperer qu'elles vous donneront quelque lumière pour inventer la manière de communiquer avec tous les peuples du nouveau monde qui nous peuvent ayder de leurs observations.

Quoyqu'il en soit je seray assez satisfaict si les difficultez que je propose dans tout cet œuvre, et que je resould selon mes forces vous aggreent et si vous jugez qu'elles puissent servir à ceux qui ayment les sciences et qui ne haïssent pas l'harmonie. Recevez-le donc, monsieur, comme une chose qui vous appartient et neantmoins ne pardonnez pas à ses deffaultz qui ne peuvent estre cachez à des yeux si clairvoyanz que les vostres affin qu'on les corrige dans une autre edition, s'il la merite, et que ce que vous y remarquerez de trop long et de trop ample ou de trop court puisse estre retranché ou adjousté et que je le vous renvoye dans un estat plus parfect comme l'on vous en sçaura d'aultant plus de gré que les matières y seront traictées plus exactement et plus judicieusement. C'est ce que j'attendz de vostre bonté tandis que je supplie le grand maistre de l'harmonie universelle de vous conserver en bonne santé et que je suis, Monsieur, vostre, etc. (2).

TAMIZEY DE LARROQUE.

(1) L'œuvre de Mersenne n'est-elle pas encyclopédique et n'a-t-on pas le droit de dire que la prodigieuse activité de son esprit a tout embrassé, sinon tout étreint?

(2) Bibliothèque d'Inguimbert, à Carpentras. Registre des minutes n° IV, f° 676. Copie. Ce document n'a pas de date, aussi l'ai-je placé à la suite de tous les documents datés. Le hasard a voulu ainsi que la correspondance inédite de Mersenne avec Peiresc fut couronnée par un remerciement bien touchant adressé au nom de tous les savants à leur admirable protecteur, et, puisqu'il s'agit d'un musicien tel que l'auteur de l'*Harmonie universelle*, par un solennel *hymne* de reconnaissance à la fois général et particulier.

APPENDICE

On trouvera dans cet appendice :

1° Une lettre du P. Mersenne à Peiresc, du 25 août 1635, déjà imprimée, mais dans un recueil publié à l'étranger et qui n'a pas été mis dans le commerce de la librairie, ce qui le rend tellement peu accessible, que le document, dont je dois communication à la prévenante amitié de M. Léopold Delisle, peut jusqu'à un certain point être considéré comme inconnu ;

2° Une lettre du P. Mersenne écrite à Gassendi avant le commencement des relations du Minime avec Peiresc, le 5 janvier 1633 ;

3° Une autre lettre de Mersenne au même philosophe, du 17 novembre 1635, où il est parlé en termes touchants de la tendre amitié qui liait l'un à l'autre Peiresc et Gassendi, lesquels, selon la forte expression des Livres Saints rappelée par le Religieux, ne formaient qu'un cœur et qu'une âme.

4° Une lettre du R. P. de Rochemonteix, au sujet de Mersenne à La Flèche.

I

25 août 1635.

Je me suis enfin resolu de vous envoyer ce qui est accomply de l'impression, affin de vous tesmoigner le grand ressentiment que j'ay de votre liberalité, et de recevoir de vous les bons advis qui pourront m'ayder à achever le reste ;

vous estes l'unique qui avez loisir de considerer mes imperfections pour y mettre remède avant que de passer outre. Je suis encore entre la crainte et l'esperance si j'ajouteray un 5. livre à ce que je vous dedie, parceque je dependray encore plus du sieur Ballard que jamais pour les exemples qui y sont necessaires. Ce qui me console est que je ne doute pas que vous ne preniez de bonne part tout ce qui vient de vostre très humble serviteur, particulièrement si vous pesez son affestion qui feroit paroistre de plus grands effets de reconnoissance si elle en estoit capable. Mes imprimeurs de tailles douces ont fait une faute en imprimant une planche pour une autre à la 155e page, mais parce qu'elle a une grande sympathie avec celle qui y doit estre, je n'ay pas voulu coller dessus celle qui y doit estre, affin que vous puissiez avoir les deux, dont l'imposée se voit en son propre lieu dans le livre des orgues. J'attendray tous vos advertissements tandis que je poursuis, affin d'en user pour medecine à ce qui pourra estre conté de moins bien dans ce que je vous envoye, et d'en avertir en quelque lyeu le lecteur. Et vous ne ferez point, s'il vous plaist, relier aucune choses que vous n'ayez tout, autrement je vous eusse envoyé relié s'il eust esté en estat. Et peut estre que le libraire ou imprimeur en fera mettre quelques copies en vente des 4 livres des consonances, dissonances etc., pour pouvoir poursuivre le reste.

J'ay donné vostre lettre à M. Mydorge, lequel m'estant venu voir aujourd'hui, ce 16 jour saint Roch, feste à Paris, m'a donné quelque tesmoignage qu'il seroit bien ayse d'avoir toutes vos experiences des yeux. Nous avons parlé du gros poisson ; mais un chevalier de Malthe, grand ami de M. Aubry, s'y estant trouvé, nous a dit que ce pourroit estre un poisson deux fois plus gros que le ton, qu'il a nommé, et je conjecturois avec M. Mydorge que ce seroit une baleine qui a passé le destroit de Gibraltar ; car qui hors d'elle pourroit avoir un fois capable de donner 14 quintaux d'huile,

c'est-à-dire, comme nous prenons vos termes, 14 cent livres, et si la livre est de 16 onces, nous ne le sçavons pas. Vous ne pouviez mieux vous addresser à personne qui sceust mieux ce que c'est que de l'œil, de la vision des espaces et de la lumière que luy. Et pleust à Dieu que vous puissiez tellement le presser et le combler qu'il pust nous donner ce qu'il sçait sur ce sujet, car je ne crains pas de l'accuser de paresse qui est assez coustumière aux grands esprits.

Depuis peu de jours un gentilhomme qui a esté 10 ans en Pologne m'a assuré que le Roy a 300 musiciens à gage, dont chacun a du moins 600 livres et bouche à cour, et le maistre 4,000 escus, si bien m'en souviens, et qu'ils firent (*sic* dans l'édition) cent à cent par trimestre, ce qui est fort eloigné du petit nombre des Votres (*sic*). Si vous sçavez la verité de cela, je seray bien ayse de la sçavoir, pour le remarquer en parlant des concerts.

Si je ne sçavois que vous avez desjà les tables astronomiques Rudolphines et Parisiennes, je vous en entretiendrois, aussi bien que d'un excellent discours imprimé depuis peu par le s^r Marandé de l'astrologie et du mouvement de la terre, où il renverse tout ce que le s^r Morin a mis en avant ; voyant le grand nombre d'amis et de correspondans que vous avez, je serois honteux de vous en parler après eux.

Je ne scache icy maintenant rien de nouveau qui soit digne de vous, c'est pourquoy je conclus la presente par mon très humble service que je vous presente, estant tousjours

Vostre très humble serviteur :

F.-M. Mersenne, Minime.

(*Catalogue of the collection of autograph letters and historical documents formed between 1865 and 1882 by* Alfred Morrison, vol. IV, p. 238).

Volume grand in-4° imprimé en 1890 « for private circulation » (1).

II

A Monsieur, Monsieur Gassend, theologal de Digne, à Digne.

Monsieur,

Vostre deuxiesme lettre escrite, la première m'a trouvé dans une double occupation l'une estant fondée sur les nouvelles chartes et lettres moulées par le s^r de La Leu et l'autre sur un livre de l'enfant qui parle icy sans langue. Si vous apprenez quelque chose de particulier de ceste matière et des muetz parlantz en escripvantz vous m'en ferez part. Vous m'avez promis un petit crayon des cymbales usitées en Provence. Je n'attendz plus que cela avec les instructions de l'Orient, car je peux maintenant dire que nous chanterons in omni genere musicorum instrumentorum. Je vous remercie de la faveur que vous m'avez faicte auprez de M. de Peiresc. S'il en reussit quelque response favorable, j'augmenteray mes actions de graces (2). Je suis aprez quelques experiences que celluy qui sçait tout (3) nous a vantées pour vrayes. J'estime qu'elles sont fausses et consequemment ses discours fondez dessus. Je verray bientost Dieu aydant ce qui en est et

(1) L'éditeur n'a pas vu que le destinataire devait être Peiresc. (Note de M. Léopold Delisle).

(2) Ce passage montre que cette lettre a été écrite avant que Mersenne fut entré en relation directe avec Peiresc et que, par conséquent, elle est antérieure au 1er mai 1633, date de la première des lettres adressées par le savant minime au savant magistrat. Je crois pouvoir affirmer que la présente lettre est du 5 janvier 1633.

(3) Dans cette ironique périphrase il faut reconnaître l'astrologue Morin, sorte de charlatan auquel Mersenne décocha plus d'une piquante épigramme.

vous en advertiray en temps et lieu. Si vous en faictes en aprez quelqu'une faictes m'en part. J'ay baillé vostre première receue au P. de la Noue qui est, ceste année, nostre superieur (1). Il vous en remerciera humblement. J'ay leu le livre latin contre Galilée faict à Pise, mais vous l'aurez peut estre desjà veu. Quant à Flud, j'ai sceu que vous l'aviez maintenant receu, de sorte que j'en attendz vostre sentiment. Il vous honore bien fort, sinon que vous demeurez tousjours talpa cocior (2) en son sens, mais sa clef ne nous sert, ce me semble, guières et croys qu'il faudroit la clef de la clef (3). Tant y a qu'il accorde tout ou bonne partie de ce que javois dict contre luy dans l'Epistre, et que pour toute bonne response des marteaux frappantz sur l'enclume il a son reffuge à *Margarita philosophica* et à Boëce. C'est là bien parlé pour un homme qui void si clair qu'il est plus que lumineux en comparaison des autres. Le bon est qu'il a bien deviné que ce sont voz mains que j'ai peintes dans la Genèse (4), ce qui vous confirmera bien fort dans la belle verité de sa geomantie et chiromantie et dans celle de l'astrologie. Aussy dict-il avoir veu ce Lanovius qu'il dict estre le pedant attisonant avec la croix des enfanz pendus à sa ceinture, et parce que je n'ay pas voulu respondre, il jurera tousjours que ça esté par impuissance. Je feray voz recommandations aux [savants] et desjà

(1) François de la Noue avait, sous le pseudonyme de *Flaminius*, pris parti, en 1628, pour son confrère Mersenne dans la querelle contre le visionnaire Robert Fludd.

(2) Mersenne venge plus loin son ami et défenseur Gassendi de cette injurieuse comparaison, en se moquant de ce Fludd « plus que *lumineux* ».

(3) Nouveau malicieux bon mot de Mersenne contre son antagoniste qui avait riposté à l'*Epistolica exercitatio* de Gassendi (1630) par un écrit intitulé : *Clavis philosophiæ Fluddanæ*.

(4) C'est-à-dire dans ses *Questions sur la Genèse*. A propos de la main, rappelons que dans le centième des *Sonnets ésotériques* de Gérard, Marie Imbert, Bordeaux, 1872, (p. 67), sont cités sur cet instrument des Instruments, les philosophes Anaxagore et Aristote. Le premier de ces philosophes attribuait, selon Plutarque, notre intelligence à la conformation de nos mains.

Mrs de Reffuge et Mydorge ont veu toutes les observations que vous avez envoyées. Ilz n'en ont point faict que celle que je vous envoye de la main de M. de Reffuge. On s'ennuye desjà icy bien fort de ce que vous estes si longtemps sans revenir (1). Je sçais bien que ce ne peut estre assez tost pour mon desir. Quoyque c'en soit, je vous donne le bonjour et le bon an et suis tousjours vostre très affectionné serviteur.

F.-M. Mersenne.

De Paris.
Ce jour de la veille des Roys que j'ay receu la vostre.

Si M. de Dignes est au pays, je luy presente mes humbles recommandations. Je m'estonne que vous ne me mandez point s'il est allé en Italie. J'ay esté bien resjouy des louanges et panegyriques que Sikard a mis dans sa response à vostre Mercure (2) pour vous immortalizer, quoyque je sçay que vous aspirez à une autre immortalité (3)

III

Lettre de Mersenne à Gassendi.

Monsieur, vous recevrez, s'il vous plaist, ce petit present de vostre ancien amy affin de vous delasser un peu de vos

(1) Gassendi avait quitté Paris depuis le mois d'octobre 1632. Les amis du philosophe se montraient bien impatients de le revoir, puisque le *si long temps* dont ils se plaignaient se réduisait à quelques semaines.

(2) Comme j'ai déjà, en ce fascicule, plusieurs centaines de notes sur la conscience, je ne dirai rien du *Mercurius in Sole visus* de Gassendi (1631), ni de la réponse de W. Schickard (Tubingue, 1632), me contentant de renvoyer aux *Documents inédits*, (1877) sur le philosophe-astronome, auquel Mersenne adresse un si charmant *mot de la fin*.

(3) Inguimbertine de Carpentras, collection Peirese, registre XLI, 2e partie, fo 76.

autres affaires : et parceque vous sçavez combien je prends de plaisir à la recherche de la verité, je vous prie que si vous prenez la peine de le lire, vous remarquiez comme pour vous les fautes ou mescontes qui y pourroient estre coulez : car je feray gloire de les corriger suivant vostre jugement que je prefère autant ou plus que nul autre. Il y a plusieurs fautes aux lettres de certaines figures, mais vostre bon esprit suppleera à tout. Vous y verrez une bonne partie des experiences auxquelles vous m'avez fait la faveur d'ayder plusieurs fois. Auxquelles j'en ajouste maintenant quelques unes que j'ay faites en 15 jours que j'ay esté aux champs, dont l'une est que nous avons experimenté que la balle d'une arquebuse fait 100 toises, qui font sa portée de point en blanc dans l'espace d'une seconde minute dont allant de mesme vitesse elle feroit le tour de la terre en 30 heures, de plus que le bruit du pistolet tirant de 100 pas loin chacun de 3 pieds s'entend seulement 3 secondes aprez. 3° que toute sorte d'echo repète 7 syllabes prononcées dans une seconde, dans le temps d'une autre [seconde] de l'espace de 483 pieds, et cela très justement et en tous lieux terrestres, aquatiques, etc. 4° ayant tiré avec des arquebuses et fauconneaux liez à des pieux perpendiculaires ayant mis à 30, ou 40 pas de là plusieurs hommes au guet pour voir où les balles de plomb retomberoient, jamais on n'a peu appercevoir la cheute d'aucune quoy que nous tirassions sur l'eau des fossez très larges d'un chasteau. Il faut necessairement que le vent de la moyenne region les emportent bien loin, ou qu'elles se fondent ou demeurent en l'air ; je croy bien plustost le 1er ; et si le dernier arrivoit, il me semble que j'en donnerois bien quelque raison. 5° ayant trouvé une maison de feuillans le maistre en theologie fait des mouches de toutes façons, blanches, bleues, rouges, vertes etc. tant en hyver qu'en esté fort aysement, et l'un d'eux fait des vaux de chair avec du froment et du vin, auxquels il ne reste qu'à donner l'ame. Si vous sçavez quelque chose de bien exact

de tout cela, vous m'en avertirez ; je n'ay rien veu de vos observations de Paris ; un ou deux ans en ça le bon Hortense (1) se plaint bien fort de vous que vous ne luy rescrivez point, attendu tant de lettres qu'il vous a escrites. Voyla, Monsieur, nos petits exercices. Je ne repète point mille petites gentillesses que j'ay escrites par plusieurs fois à M. de Peiresc, parceque je sçay qu'il ne vous cele rien, et que vous estes cor unum et anima una, comme devroient estre tous les chrestiens pour n'avoir jamais de guerre, qui met l'epouvante dans toutes les frontières à cause des Croates, mesmes jusques à 14 lieues d'icy, d'où je viens (2).

Joignez vos prières aux nostres et crions tous au roy de paix : *da pacem, domine, in diebus nostris*, laquelle esperant et attendant je suis tousjours

Vostre bien affectionné amy.

F.-M. Mersenne, Minime.

Ce 17 novembre 1636.

Tournez.

J'oubliois qu'il (3) ramifie et *resuscite les mouches mortes* en telle façon que vous voudrez, par exemple celles qui sont prises de 8 ou 10 jours dans les araignées (4) et toutes seiches ; si vous desirez sçavoir comment, je le prieray de me le mander. Mr Le Maire m'a aujourd'huy asseuré que les coups de canon s'entendoient beaucoup plus aysement à vent

(1) Singulière féminisation du nom du mathématicien Hortensius.

(2) Les impériaux avaient envahi la Picardie le 3 juillet ; ils avaient pris La Capelle le 9, Le Catelet le 25 et Corbie le 15 août, ce qui jeta dans les environs de Paris et dans Paris même une extrême terreur.

(3) Il s'agit là du même Feuillant, maître en théologie, dont il est question un peu plus haut. Mersenne, distrait comme un mathématicien, suit son idée précédente sans s'apercevoir de la solution de continuité.

(4) Nouvelle distraction. Le bon Père a oublié de mettre : *dans les toiles* (des araignées).

contraire du siège de Montauban (1) à Toulouze, qu'à vent favorable, ce qui me semble estrange. Il a remarqué 2 hommes dont l'un se laissoit pinser et tirer l'oreille et le nez tant fort que l'on vouloit sans douleur, et l'autre frapper de toute sorte de force sur les fesses sans aucune douleur, et un singe qui menoit les pauvres de toutes parts chez son maistre, et qui leur distribuoit l'aumosne (2).

IV

Une lettre du R.-P. de Rochemonteix, au sujet de Mersenne à La Flèche.

Le savant historien du collège de La Flèche m'a fait l'honneur de m'adresser une lettre contenant des explications et des rectifications qu'il est de mon devoir de reproduire.

Paris, 26 rue Lhomond.
30 août 1892.

Monsieur, je viens de lire la notice très intéressante sur Marin Mersenne, que vous avez insérée dans la *Revue historique et archéologique du Maine*. Puisque vous avez bien voulu me citer avec beaucoup de bienveillance dans les notes de la page 14, j'ai pensé que vous recevriez peut-être avec plaisir quelques renseignements et remarques qui pourront vous être utiles pour le prochain article. Les voici en peu de mots et sans préambule.

1° Vous faites observer, note 3, page 14, que je n'ai pas dit *un seul mot* de Mersenne dans l'histoire du Collège Henri IV de La Flèche. Cette observation n'est pas très

(1) Le siège de 1621 qui dura depuis le 17 août jusqu'au 2 novembre.
(2) Bibl. nat. fonds français, vol. 9543, f. 32. Autographe.

exacte : il en est question au tome IV, pp. 59, 60, 62 et 288. Il eût été vrai de dire que je n'en parle pas assez ; c'est par oubli de ma part qu'il n'a pas eu sa notice, comme d'autres élèves de La Flèche, à la p. 288 du t. IV.

A la note 5, vous écrivez que je ne dis rien du P. de la Tour. Je n'en dis rien, parcequ'il n'y a jamais eu dans ce collège de Père de ce nom au XVIIe siècle. J'ai la liste complète, année par année, liste copiée aux archives du Gesu, de tous les Pères qui ont habité Henri IV ; le P. de la Tour ne s'y trouve pas. Le P. Hilarion de Coste a confondu le P. de la Tour avec le P. Louis de la Salle (t. IV, p. 30, et t. I, p. 123).

2° Marin Mersenne est venu au collège de La Flèche ses études en partie faites. Il a étudié la rhétorique sous le P. de la Salle. Il n'y avait alors qu'un cours de morale, le cours de théologie scholastique ayant été organisé à partir seulement du mois d'octobre 1607 ; ce qui explique probablement pourquoi Mersenne alla faire à Paris ses études théologiques. Pendant son séjour à Henri IV, il eut pour recteur le P. Jean Chastellier, et, pour préfet des études, le P. Christophe Brossard (t. I, p. 65).

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mon religieux respect.

C. de Rochemonteix, S. J.

CHRONIQUE

Depuis la publication de la dernière livraison, le Conseil de la Société a admis, comme membres associés :

MM. BIGNON (l'abbé), curé de Saint-Benoist-sur-Sarthe, par Chemiré-le-Gaudin (Sarthe).
GRAFFIN (Roger), à Belval (Ardennes).

Au mois de mai 1892, nous annoncions dans cette *Revue* la découverte alors récente de peintures murales dans l'église de Saint-Pierre-du-Lorouer (Sarthe), et nous signalions, entre autres, plusieurs scènes superposées, d'époques différentes, telles que le *Jugement dernier* et l'*Enfer*, avec des inscriptions funéraires.

M. le comte de Janssens vient d'étudier ces peintures dans un excellent article que publie le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France* (1893), avec une reproduction des fresques les plus intéressantes, d'après une photographie de M. l'abbé Vallée, curé de Saint-Pierre.

Nous extrayons les détails suivants de la note de M. le comte de Janssens qui a été tirée à part et que l'auteur a bien voulu nous envoyer :

« Chacun des murs latéraux de la nef, possédant deux

fenêtres, présente trois surfaces ou panneaux renfermant chacun une scène.

« Sur le panneau central du mur du sud, nous voyons la *Résurrection des Morts*... Nous croyons que cette peinture ne peut-être antérieure au XIVe siècle et nous ne serions pas surpris qu'elle fut même plus récente, de la fin du XVe siècle par exemple ; certains indices nous montrent qu'elle a dû être fort soignée.

« La scène placée à droite nous offre le spectacle de l'*Enfer*... quelques unes de ses parties semblent appartenir au XIIe siècle. Les têtes qui se voient à la partie inférieure n'ont aucun rapport avec le sujet et sont de beaucoup postérieures.

« Sur le premier des trois panneaux du nord, en bas, une figure de femme couchée, destinée à donner l'illusion d'une dalle tumulaire. La guimpe et le voile qui entourent son visage permettent de l'attribuer au XIVe siècle. Le second panneau et le troisième renferment des personnages isolés vêtus de longues robes. Leur apparence est fluette, allongée et présente un air de parenté avec celle des figures analogues que nous voyons non loin de là, à Poncé.... »

Un autre panneau, près du chœur, « se compose à proprement parler, de deux scènes distinctes. La scène du bas nous représente les funérailles d'un personnage que nous voyons couché dans un cercueil, accompagné de deux cierges allumés. A côté, un bras subsiste, tenant un encensoir. A l'extrémité gauche, un moine tient un livre ouvert, sur les pages duquel on lit A*(nima)* EIUS REQUIESCAT. Les mots IN PACE surmontent le livre. Un personnage se tient devant celui-ci, portant un bassin pour l'eau bénite en forme de seau. Il était lui-même précédé d'un autre qui a disparu ; on ne voit plus que la croix processionnelle qu'il portait, affectant la forme d'une croix pattée. Entre ce dernier et la tête du cercueil, un autre se voit, debout, les bras levés,

portant l'âme du défunt personnifiée par une petite figure nue, dont la moitié est passée dans la zone supérieure du tableau où Abraham, assis sur un trône, la tête entourée d'un nimbe, tient sur ses genoux l'âme qu'il vient d'accueillir. Pour nous enlever jusqu'au dernier doute sur l'identité d'Abraham, nous voyons encore les lettres ER AP restes évidents de l'inscription PATER ABRAHAM dont il était accompagné.

A la partie inférieure du tableau, une inscription en vers léonins placée au-dessus du cercueil fait connaître le nom de celui qui y repose.

— LVCE . NITES . MORV[M] . RAGINAV[DE] [ANI]MA . [VIRORVM :
[VI]VENS IN . XPO TVM . L . E . T .. MVLI ... BGI
+ Q[VI]LEGIS . H[OC] AVDI . IACET . HIC . CORP[VS] [RAGINAVDI
+ .... EST .... PRECIOSIS . SIBI . M .. RVS

« Cette inscription ne nous laisse pas de doutes. Nous sommes en présence d'un monument funéraire peint en l'honneur d'un certain Raginaudus. Ce fait nous semble remarquable, et, sans pouvoir affirmer qu'il soit unique, nous avouons n'en pas connaître d'autres exemples....

« Nous voyons à l'extrémité droite [de la seconde scène] le Christ bénissant, assis sur un trône. Trois suppliants, agenouillés et tournés vers lui, occupent le centre, placés de profil les uns derrière les autres. Il nous semble voir en tête un prêtre vêtu d'une longue robe et d'une riche chasuble brodée, puis un autre homme avec un ample manteau et un peu derrière une femme revêtue d'un manteau pelelonne, la tête couverte d'un voile. Ces deux dernières sont surmontés d'une inscription qui nous renseigne sur leur identité :

[CON]DITUR : COLIT . ET : SEQVITVR CELESTIA CASTRA :
.. RI . SET . DIRIGITVR . RAGINAVDVS . AD . AD . ASTRA :
CO[N] . DIGNE MORI . M ... SVB LVCE . ID/EO RI :
MIGRAVIT MATER
HVIC MISE[R]ERE
PATER : AM[EN].

« Il s'agit donc encore de Raginaudus, cette fois accompagné de sa mère, et, pour que nous n'ayons pas de doute sur leur personne, leur nom est auprès de chacun d'eux. A la suite de l'inscription dont la fin se trouve derrière la femme agenouillée, nous lisons ces mots :

ISABEL . EST NO
MEN . EIVS :

et à côté du personnage placé devant elle ce seul nom :

RAGINAVDVS :

« Cette représentation complète donc la première et nous fait revoir le mort de tout à l'heure suivi de sa mère, agenouillé et tourné vers le Christ. Mais qui est devant lui ? Quel est le nom de ce personnage, dans lequel nous avons cru reconnaître un prêtre ?.. Au-dessus de sa tête nous lisons :

FECIT HOC OPVS
MAVRICIVS.

« Devrions nous en conclure que c'est le portrait même de l'artiste, qui, non content de s'être nommé, a voulu encore figurer dans cette scène ?... Peut-être serait-il téméraire de voir là l'œuvre et la représentation de Mauricius, alors jeune, plus tard évêque du Mans (1216-1231). Nous

nous bornons à faire remarquer la similitude de nom et de costume... Mais, que le peintre se soit représenté ou non, nous restons toujours en présence de ce rare fait, la signature de l'artiste. »

M. le comte de Janssens termine par une très intéressante discussion dans laquelle, après avoir cité une charte du *Livre Blanc* où il est fait mention d'un *Roginardus, rector ecclesie Sancti Petri de Oratorio* (1256-1257), et rappelé certains détails de costume, il tend à conclure que la date de cette peinture doit être reportée au cours du XIIIe siècle.

On vient de mettre à découvert dans le bourg de Thorée un ancien sarcophage en sable agglutiné et mélangé de coquillages, qui contenait les ossements d'un squelette incomplet et des cendres. Au moment de la découverte, le sarcophage hermétiquement fermé, était intact : dès le lendemain malheureusement des enfants ont brisé le couvercle.

La mort toute récente de Maxime du Camp, décédé le 6 février dernier, vient de rappeler l'attention sur les œuvres de l'éminent académicien. Nous pensons qu'à cette occasion nos lecteurs du Maine liront avec plaisir les charmantes pages qui suivent, extraites de ses *Souvenirs littéraires* : elles offrent, au double point de vue historique et littéraire, un intérêt local tout particulier.

« Au mois de juin [1831] on me retira de pension ; j'accompagnai ma mère et ma grand-mère, qui allèrent s'installer jusqu'au milieu de l'automne à Fresnay-le-Vicomte chez M. de Contenem, un de mes grands oncles dans la ligne

maternelle. Sous-Préfet de Mamers au moment ou éclata la révolution de juillet, M. de Contencin avait reçu, comme tous les fonctionnaires de province, ordre de faire surveiller les routes et de faire arrêter, s'il y avait lieu, les ministres signataires des ordonnances ; il avait interprété ces instructions d'une façon particulière, car il s'était immédiatement mis en rapport avec le comte de Semallé, un de ses amis, et n'avait rien négligé pour favoriser la fuite du prince de Polignac. Il avait été destitué, ce qui l'avait indigné. Il s'était retiré, boudeur et frondeur, dans une petite propriété qui touchait aux dernières maisons de Fresnay-le-Vicomte et qui dominait le cours encaissé de la Sarthe (*Verdun*).

Mon oncle était un vieillard ou du moins me paraissait tel ; c'était un homme d'infiniment d'esprit, d'une instruction étendue, railleur, d'humeur inégale, d'opinions légitimistes exaltées et que les paysans appelaient : M. de Contenchien.

Au temps de la révolution française, il s'était jeté en Vendée, où il avait fait la guerre ; il avait connu Cathelineau, Charrette, Stofflet, La Rochejacquelein, et en parlait comme de héros. Il était à la bataille du Mans ; après la défaite de l'armée royaliste, ou plutôt de l'armée royale, comme on disait alors, il s'était enfui dans la forêt de Sillé, dans les bois de Pézé, s'était caché dans une ferme appartenant à ma famille et avait continué de faire la chasse aux Bleus. Il parlait avec admiration d'un paysan nommé Bas-Maine, qui servait de guide et de chef à la petite bande dont il faisait partie. Il paraît que ce Bas-Maine était un homme extraordinaire, et ses hauts faits, racontés par mon oncle, me sont revenus plus tard à la mémoire, lorsque j'ai lu les aventures des batteurs d'estrade de Fénimore Cooper. Tout ce que le romancier américain dit de l'astuce, de la patience, du soin, pour dresser des embuscades, du courage des Peaux-Rouges me rappelait les récits de mon oncle.

De sa vie de partisan à travers bois, il avait conservé une

habileté sans pareille pour imiter le cri de la chouette, du geai et du corbeau, qui servait de signal aux enfants perdus que les chouans lançaient sur la piste des soldats de la république. Le mot *chouanner* revenait souvent dans sa conversation, et souvent je l'ai entendu s'écrier avec un soupir de regret : « Ah ! comme nous avons chouanné entre Saint-Rémy et Saint-Aubin ! c'était le bon temps ! »

Pour lui, la guerre de Vendée avait été une guerre légitime, une guerre sacrée : « Ils ont été forcés de l'avouer eux-mêmes, disait-il avec orgueil : c'était une guerre de géants ! » A entendre mon oncle, les victoires, les batailles de l'Empire, tant de capitales conquises, tant de peuples domptés, n'étaient rien en comparaison des combats dont la Bretagne, la Vendée et l'Anjou avaient été le théâtre. Cela contrariait mes idées ; je n'osais rien dire, car j'aimais, je respectais et je craignais un peu M. de Contencin ; mais je regrettais qu'Ernest Feydeau ne fut pas là pour « river le clou » au vieux compagnon du chouan Bas-Maine. J'étais d'autant plus troublé par ces récits que j'avais pour ami le garde champêtre de Fresnay-le-Vicomte, qui était un ancien soldat de l'Empire, resté fidèle au souvenir de ces jeunes années.

Quand je lui disais : « Est-ce vrai que les chouans étaient tous de grands généraux ? » il me répondait : « Autant dire que votre bourriquet a le nez crochu ; c'étaient de méchants gars qui se « fouissaient » derrière les ajoncs pour tirer sur de pauvres soldats portant le fusil à volonté. Sauf votre respect, c'est M. de Contenchien qui raconte cela ; mais le cher homme a la berlue à cause du changement de gouvernement. Les grands généraux ! moi je les ai connus et j'ai servi sous leurs ordres. » Alors, avec cette éloquence du soldat redevenu paysan qui se rappelle les aventures où il a eu sa part d'héroïsme, il me parlait du « roi » Murat, toujours vêtu de velours ; de Bernadotte, qui avait un vilain nez ; de Lefebvre, « qui était le père du soldat » ; de Ney, qui jurait comme un templier ; de Curial, qui ne mangeait

que des truffes, et il me racontait les batailles auxquelles il avait assisté. Elles étaient nombreuses, et lorsqu'elles ne se terminaient pas par la victoire, c'est que nous avions été trahis. Il était au combat de Montereau, il avait vu Napoléon pointer la pièce de canon légendaire ; en racontant cet épisode, il ôtait lentement son tricorne et levait les yeux, comme s'il eut salué un dieu invisible.

Les récits du garde champêtre et ceux de mon oncle étaient tellement contradictoires qu'ils me causaient du malaise, j'étais troublé, car je me sentais entraîné alternativement vers l'un et vers l'autre ; dans la même journée, j'aurais volontiers crié : Vive l'Empereur ! et Vive le Roi ! J'aurais voulu être « Murat « coiffé de grandes plumes », j'aurais voulu être La Rochejacquelein avec le cœur de Jésus sur la poitrine ; j'étais trop enfant pour comprendre la granneur du sacrifice abstrait qui seul est méritoire, et je me perdais dans une série de raisonnements où je trouvais une sorte de douleur impatiente dont je ne pouvais me débarrasser. Je me résolus à consulter ma mère qui avait une rare rectitude de jugement et de m'en rapporter à ce qu'elle me dirait. Un jour que j'étais seul avec elle, je lui dis : « Qu'est-ce qu'il y a de plus grand, les guerres de la Vendée ou les guerres de l'Empire ? » Ma mère me répondit : « Petit garçon, — c'est ainsi qu'elle m'interpellait lorsqu'elle voulait retenir vivement mon attention, — petit garçon, il y a quelque chose de plus grand que les guerres de la Vendée et que les guerres de l'Empire, c'est la paix. » Il y a cinquante ans que ma mère m'a fait cette réponse, et je crois qu'elle avait raison.

Je n'étais cependant pas plus avancé. Charrette et Napoléon continuaient à combattre dans ma petite cervelle, et je ne sais comment ce duel se serait terminé, si un incident, futile en apparence, ne m'avait emporté vers des rêveries où les héros des guerres civiles et des guerres de conquête ne pouvaient plus intervenir. Dans les premiers jours de

juillet, ce fut la foire de Fresnay-le-Vicomte. On peut imaginer que je ne quittais pas la place publique, pleine des mugissements du bétail et des cris des marchands abrités sous des tendelets de toile. J'avais été autorisé à acheter ce qui me plairait ; j'avais couru à l'étalage d'un libraire ambulant et, bien servi par le hasard ou par mon instinct, j'avais fait l'acquisition d'un livre, d'un admirable livre, qui était le *Robinson suisse*. L'impression fut profonde, si profonde qu'elle m'absorba. Je vivais dans un songe permanent, et je m'éveillais au-delà des mers, dans des pays où il y a des arbres extraordinaires, des cavernes de sel, des autruches sur lesquelles on peut monter et des animaux dont on ne sait pas le nom.

Devant la maison de mon oncle s'étendait une sorte de clos qui aboutissait à un champ nommé la Poterne, car il confinait aux anciennes fortifications ; là s'élevait un noyer dont les branches dominaient un petit mur. Je grimpais sur la muraille ; et je me glissais le long des branches, j'escaladais le tronc jusqu'à une bifurcation où je m'installais, caché, perdu au milieu des feuilles, et là je lisais ; j'appelais ce noyer Falkenstein, en mémoire de l'habitation que la famille naufragée avait construite sur un arbre. J'ai passé là des journées dont je me souviens avec délices. Je m'étais confectionné un arc et des flèches ; je m'exerçais à tirer des oiseaux ; je ne réussis qu'à éborgner un canard, ce qui me valut une semonce énergique.....

J'avais volé chez mon oncle un marteau et des clous que j'avais enfouis à côté de la soute aux vivres. Partout où je pouvais prendre une latte, une planche, je m'en emparais ; je les apportais dans le pré, et je les dissimulais dans l'épaisseur de la haie vive. Je voulais construire un radeau, le charger de mes provisions et m'abandonner au cours de la Sarthe. Où devais-je aller ainsi ? Je ne m'en doutais guère, mais il me paraissait certain que je ne pouvais aborder qu'à une île déserte, où je dresserais des buffles, où je pêcherais

des tortues, où je verrais des flamants roses marcher dans les herbes. »

Devenu littérateur célèbre et académicien, Maxime du Camp n'oublia point le pays de Fresnay qui lui rappelait de si charmants souvenirs. Il revint le visiter toujours avec plaisir, et en février 1890, dans un remarquable article de la *Revue des Deux-Mondes* où il signale les causes déplorables de la dépopulation de la France, il raconte, à l'appui de sa thèse, cette dernière anecdote, malheureusement trop caractéristique :

« Au temps de mon enfance, dans le pays du Maine qui s'allonge entre Fresnay-le-Vicomte et Sillé-le-Guillaume, j'ai vu souvent un fermier, maître Chédor, présider la table où ses onze enfants, beaux et solides, s'asseyaient au-dessous de lui. A force de besogner, d'aller vendre son blé au Mans, son chanvre à Alençon, il avait amassé, pièce de 6 liards sur pièce de 6 liards, un maigre pécule dont on parlait avec exagération autour de lui, ce qui a permis à Pierre, son fils aîné, d'épouser une fille orpheline qui possédait une dizaine d'hectares, moitié prés, moitié labours.

« Longtemps après les jours que je rappelle, je suis retourné voir ces braves gens ; j'ai demandé : Où est Pierre ? » On m'a répondu : « Il est sur sa terre, en dévalant du côté de la Sarthe, au-delà des grands Bercons, tout auprès de Saint-Aubin-de-Locquenay. » J'y ai été par les chemins ombreux où j'avais cueilli tant de *nousilles* pendant nos vacances d'écolier. Pierre m'a bien accueilli et m'a offert un pichet de cidre ; je lui ait dit : « Combien as-tu d'enfants ? — Je n'ai qu'un gars, pas plus. » Je l'ai regardé avec surprise. Il s'en est aperçu ; son expression est devenue sérieuse, et c'est d'un ton presque bourru qu'il a répliqué : « Dame ! vous savez ; je ne veux pas que mon héritage soit partagé. »

« Mauvaise parole ; le paysan n'est pas le seul à la prononcer ; plus d'un petit négociant, plus d'un bourgeois, plus d'un millionnaire l'a répétée. Une telle théorie mise en

pratique est néfaste. J'en demande pardon à certains économistes ; mais j'estime que Malthus est un malfaiteur. Si l'Angleterre l'avait écouté, elle n'aurait ni l'Indoustan, ni tant de colonies prospères. Les pays qui n'ont pas trop de population n'en ont pas assez. »

HISTOIRE DU SÉMINAIRE D'ANGERS DE 1659 A 1695 (MÉMOIRES DE JOSEPH GRANDET), publiée par G. Letourneau, prêtre de Saint-Sulpice, supérieur du Séminaire d'Angers, Angers, 1893, Germain et Grassin, 2 forts vol. grand in-8° avec dessins et portraits.

Les annales de l'Anjou, toujours si intéressantes, viennent de s'enrichir d'une nouvelle publication d'une importance exceptionnelle, l'*Histoire du séminaire d'Angers depuis sa fondation en 1659 jusqu'à son union avec Saint-Sulpice en 1695*, par Joseph Grandet, publiée pour la première fois, d'après le manuscrit original, par M. l'abbé G. Letourneau, supérieur actuel du séminaire d'Angers.

Né à Angers le 30 juillet 1646, devenu plus tard prêtre de Saint-Sulpice, troisième supérieur du séminaire et curé de Sainte-Croix, Joseph Grandet ne fut pas seulement l'un des plus saints prêtres angevins de son temps, l'un des disciples les plus édifiants de M. Olier ; ce fut un savant historien, en relation avec les notabilités de son temps, et dont les nombreux travaux, très exacts, décèlent généralement, au dire des moins suspects, un esprit des plus judicieux. L'éminent archiviste de Maine-et-Loire, M. Port, le considère même « comme l'un des pères de l'histoire angevine ».

Les volumineux mémoires que Joseph Grandet consacra à l'histoire du séminaire d'Angers sont dès lors une œuvre historique sérieuse, en même temps qu'un document de

premier ordre. Leur portée dépasse de beaucoup les limites de l'Anjou.

Ecrits sans prétention, avec une heureuse vivacité d'expression et une grande abondance de détails pittoresques, ils présentent « un tableau vivant et très intéressant d'un grand diocèse français au XVIIe siècle » ; ils retracent quelques pages célèbres de l'histoire religieuse de la France.

Tour à tour se succèdent dans le récit, avec une piquante variété, des traits de mœurs, des réflexions fines, des anecdotes agréables, et les luttes mémorables de la meilleure partie du clergé angevin contre le jansénisme que soutient alors l'évêque Henri Arnaud, l'un des représentants les plus connus « de cette dynastie austère et maussade qui a gaspillé au profit de l'hérésie janséniste des dons d'esprit et une force de caractère admirables ».

Notre histoire du Maine, intimement liée toujours à celle de l'Anjou, trouve plus que toute autre dans ces mémoires de Grandet des épisodes et des documents intéressants.

Signalons notamment les négociations poursuivies à Angers, en 1675, pour la fondation d'une maison de Lazaristes, par M. Vadblé, supérieur du séminaire du Mans, « l'un des principaux de la Congrégation, homme d'esprit et de tête » ; les missions données à Craon, Châteaugontier, Laval, etc., par les prêtres de Saint-Sulpice dont le zèle s'applique à convertir même les mousquetaires ; et surtout deux lettres de protestation, écrites au Mans en 1677 par l'évêque, Louis de La Vergne de Montenard de Tressan, que ses ménagements pour les Jansénistes avaient fait accuser près du roi de soutenir les « Gallardins » de La Flèche. Tout en défendant quelques ecclésiastiques de son diocèse, élèves de M. Gallard, Louis de La Vergne se déclare « l'ennemi acharné de la nouvelle doctrine » ; il promet son concours pour rétablir la paix dans la ville d'Angers, conformément aux désirs du roi, et rappelle « que les méchans offices sont ordinaires à la cour... »

Imprimé avec beaucoup de goût et de luxe à Angers, chez MM. Germain et Grassin, l'ouvrage forme deux forts volumes grand in-8. Il est illustré de huit charmants dessins de M. l'abbé Elie Cesbron, et de quatre superbes portraits permi lesquels se remarquent ceux de Michel Le Peletier et d'Henri Arnaud, évêques d'Angers. C'est, à tous égards, une très belle et très intéressante publication qui fait honneur au diocèse d'Angers. R. T.

La constitution civile du clergé et les prêtres de Bazouges, en 1791, par René Gadbin. Angers, 1893, in-8 de 32 pages, extrait de la *Revue de l'Anjou*.

Sous ce titre, notre confrère M. René Gadbin vient d'ajouter une page intéressante à l'histoire révolutionnaire du Maine et de l'Anjou : il nous démontre une fois de plus, documents en mains, le trouble jeté dans les esprits par la persécution religieuse et les déplorables conséquences de la constitution civile du clergé qui divisa profondément la paroisse de Bazouges restée fidèle à son pasteur légitime. Ces souvenirs sont toujours utiles à rappeler et à méditer comme un enseignement pour l'avenir.

Les Agnelles de la Ferté. Drame en 3 actes, par A. Voisine, 1 volume in-18. Paris, Henri Gautier, 1894.

Ce petit drame extrait du « Siége de la Ferté en 1590 » publié et annoté par notre savant collègue, M. Gabriel Fleury, doit être signalé à l'attention de nos lecteurs. L'histoire des Agnelles fertoises est trop connue pour que

nous la racontions de nouveau. Nous voulons simplement féliciter l'auteur d'avoir pris dans notre histoire locale le sujet d'un drame destiné à des œuvres de jeunesse. Il est grandement à désirer que cet exemple soit suivi. Nos vieilles chroniques sont riches en faits historiques, en légendes attrayantes. Les rendre populaires, les faire aimer de nos jeunes compatriotes, c'est faire œuvre de patriotisme manceau, c'est en même temps sauver les soirées et les fêtes des patronages de la banalité où elles croupissent trop ordinairement. Nous souhaitons au sympathique auteur un plein succès et nous faisons des vœux pour que ce drame soit suivi d'un grand nombre d'autres tirés de l'histoire de notre province.

Em.-L. CHAMBOIS.

Fr. Paul Kölin
m. p. s.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

DOM PAUL PIOLIN

ANCIEN PRIEUR DE L'ABBAYE DE SOLESMES

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE

La *Revue historique et archéologique du Maine* arrive bien tard pour rendre hommage à la mémoire du R.-P. Dom Piolin. Et cet hommage tardif paraîtra bien incomplet, bien insuffisant.

Un des membres du bureau était tout désigné pour parler dignement, au nom de la *Société*, de notre éminent et regretté président. M. l'abbé Esnault était l'ami très particulier du savant religieux (1) ; il avait été son disciple, était devenu son collaborateur (2). On était en droit d'espérer une œuvre que tout devait égaler au sujet : l'art délicat de l'écrivain, le cœur de l'ami, la science de l'érudit. Après

(1) C'est en parlant de lui que Dom Piolin — après avoir formulé un jugement que les égards dûs à la modestie des vivants ne permettent pas de rapporter — écrivait : « Je lui suis très attaché. Le ciel m'a fait la grâce d'avoir des amis excellents et je les aime de tout mon cœur. »

(Lettre à M. Guays des Touches, 7 juin 1865.)

(2) V. *L'Eglise du Mans durant la Révolution*, t. I. Préface, p. XXIII.

plusieurs mois, au grand regret de tous, M. l'abbé Esnault s'est vu obligé de renoncer à donner le travail.

C'est à un autre ami du Père Piolin qu'est échue la tâche abandonnée. Hélas ! il sent trop bien qu'il est sans autre titre, pour l'accomplir, que cette précieuse amitié remontant à trente années.

Voici donc qu'au lieu d'un tableau achevé qu'on attendait d'un maître, la *Revue* ne peut offrir que l'imparfaite esquisse d'une main malhabile.

Uni, moi aussi, à M. l'abbé Esnault par les liens anciens et indestructibles d'une affection qui m'est un honneur bien cher, j'ai pu recourir à son obligeance, à sa riche collection, compléter, contrôler mes souvenirs par les siens.

L'aide empressée, l'obligeant concours, les communications bienveillantes de plusieurs ne m'ont point fait défaut, d'ailleurs ; et je dois nommer avec reconnaissance : le R.-P. Dom Dubourg, M. l'abbé Denis, aujourd'hui novice dans l'ordre bénédictin, M. Jules Chappée.

Un homme comme Dom Piolin, n'avait pu disparaître sans recevoir un tribut public d'hommages. Divers écrits l'ont loué déjà, dont j'ai pu grandement profiter.

Dans l'*Union littéraire du Maine*, M. l'abbé Ledru lui a consacré quelques pages telles qu'on pouvait les attendre de son talent distingué (1).

M. Joseph Denais, qui avait entretenu avec le R. P. Piolin des rapports d'affectueuse intimité, a donné à la *Revue de l'Anjou* un article sous ce titre heureux : *Un moine au XIXe siècle* (2). Le titre seul ne résume-t-il pas bien l'homme tout entier, qui était assurément la personnification même du moine ? L'article du reste, œuvre d'une plume exercée, contient des détails personnels fort inté-

(1) Tirage à part. Le Mans, imp. Leguicheux, in-8, 1892.
(2) Tirage à part. Angers, Germain et Grassin, in-8, 1892.

ressants. La *Croix du Maine* (1) publiait aussi certains détails et quelques anecdotes caractéristiques. La *Semaine du Fidèle du Mans* (2), diverses autres semaines religieuses de différents diocèses (3), la presse locale (4) et la presse de Paris, ont célébré les vertus du religieux et les mérites de l'historien.

Enfin il appartenait aux bénédictins de Solesmes de prendre leur part dans ce concert de regrets si justifiés qui saluait avec un douloureux respect la mort de leur confrère. L'hommage fut digne du défunt et digne de la grande Congrégation.

En une étude magistrale, parue dans l'*Univers* (5), le sympathique et distingué prieur de Solesmes, le R. P. Dom Cabrol, a tracé un portrait saisissant de Dom Piolin et fait revivre les traits de cette belle figure monastique. Il a traité le sujet avec l'ampleur et le talent dont chacun de ses écrits donne de nouvelles preuves. Il a tout dit, et il ne laisse à ceux qui viennent après lui, que la certitude de moins bien dire.

I

FAMILLE, ÉDUCATION

Léon-Paul Piolin naquit au Bourgneuf-la-Forêt, département de la Mayenne, le 17 février 1817, de M. Jean-Baptiste Piolin et de Mme Adélaïde Pivert. Il fut présenté au baptême le vingt février (6) et eût pour parrain son oncle M. Julien-Léon Piolin, curé de la paroisse de Bouchamps (7). La

(1) 13 novembre 1892. V. aussi *Union historique et littéraire du Maine*, 1894, 2e livraison.

(2) N° du samedi 12 novembre 1892.

(3) *Semaine catholique du Diocèse de Séez*, 17 novembre 1892.

(4) *Nouvelliste de la Sarthe*, 10 novembre 1892.

(5) Du 17 novembre 1892.

(6) Extrait des registres des actes de baptême de la paroisse du Bourgneuf-la-Forêt.

(7) M. Julien Piolin est mort chanoine au Mans en 1861.

Providence avait placé son berceau dans un pays de foi, et dans une famille chrétienne. Peu éloignée de la catholique Bretagne, la contrée du Bourgneuf, en partage comme une grande partie du Bas-Maine, les fortes convictions, la fidélité bien connue et l'attachement aux traditions. La paroisse natale de Dom Piolin demeure encore l'une des plus chrétiennes de ce religieux pays.

Depuis un siècle la famille Piolin était fixée au Bourgneuf ou aux environs ; elle y avait été attirée à la suite du mariage de Laurent Piolin, trisaïeul de Dom Piolin, avec Julienne Beaumesnil.

Dès le commencement du XVIIe siècle, on trouve les Piolin (originaires de Normandie, croit-on), établis en Anjou. En 1623 un Jacques Piolin était juge-consul de la ville d'Angers (1). En 1666 François Piolin, sieur de la Groye, fut élu échevin de cette ville (2). Un membre de la famille appartint à l'ordre bénédictin, congrégation de Saint-Maur. Dom Pierre Piolin, né à Ingrandes, diocèse d'Angers, fit profession à Bourgueil le 13 décembre 1681. Il fut prieur de Sainte-Colombe de Sens, et de Saint-Pierre-le-Vif. Il mourut à Evron en 1720.

Les parents de Léon-Paul Piolin jouissaient au Bourgneuf d'une grande considération bien méritée par l'ancienneté de la famille, ses services passés, plus encore par le culte traditionnel de l'honneur, la piété et la foi. Deux autres enfants partagèrent avec Léon-Paul le bienfait de la première éducation à ce foyer chrétien : une fille, Adélaïde, mariée à M. Mouézy (3) et un autre fils, Elie, qui entra aussi dans

(1) Liste des juges-consuls de la ville d'Angers de 1566 à 1790. *Revue de l'Anjou*, 1884, p. 142-151. Dans ce document on trouve encore les noms de Gilles Piolin, juge-consul en 1627 ; Jacques Piolin en 1631 ; Jean Piolin en 1644 ; Claude Piolin en 1680 ; François Piolin, sieur de la Groye, 1666 et 1681.

(2) Notes ms. communiquées. — Les archives départementales de Maine-et-Loire conservent un dossier Piolin.

(3) Madame Mouézy est morte au Bourgneuf en 1891. Elle n'eut qu'une fille Madame Le Jariel.

les ordres sacrés et mourut prématurément (1), vicaire à Bourgon.

Lorsqu'il fut en âge d'étudier Paul Piolin fut confié au curé de Bonchamps, son oncle et son parrain. C'est auprès de ce prêtre vénéré, dans son presbytère, qu'il apprit les premiers éléments du latin. C'est, préparé par ses soins, qu'il fit sa première communion. Dans un milieu aussi propice, les germes de vertu déposés en son âme par les exemples et les enseignements des parents ne pouvaient que grandir et se développer. L'enfant avait sous les yeux tout ce qui peut faire aimer le bien et la vérité, faire comprendre et estimer l'action salutaire de la Religion, apprécier le rôle de l'Eglise, faire connaître la dignité et la grandeur de la vie sacerdotale. A ces premières impressions sans doute se rattachera la détermination qu'il prendra sur le choix de son état.

Quelques années plus tard il était au collège de Vitré. Les événements de cette époque troublée — c'était en 1830 — avaient leur écho dans cette maison. La révolution, qui venait de renverser la dynastie des Bourbons, était mal accueillie dans le pays ; elle avait été le point de départ d'une effervescence assez générale qui ne se calma point

(1) Le 24 décembre 1853. Quelque temps auparavant le pieux vicaire vaincu par la maladie avait dû quitter la paroisse pour venir recevoir les soins des siens au Bourgneuf, c'est là qu'il mourut laissant à tous ceux qui l'avaient connu le plus édifiant souvenir. Un de ses anciens maîtres, le vénérable M. Descars supérieur du collège de Châteaugontier, lui rendant un éclatant témoignage : « Elie fut pendant neuf ans le modèle de mes élèves par la sagesse, par son application à tous ses devoirs, par une piété qui s'accrut avec les années. Il eut dans la division des petits et dans celle des grands, le prix d'honneur, et présida pendant un an, avec beaucoup de zèle, la conférence de Saint-Vincent de Paul. Une vie d'écolier si pure et si édifiante annonçait un séminariste exemplaire, un saint prêtre ; que de titres à notre attachement et à nos regrets !..... Je serais heureux de penser que votre juste douleur trouve quelque soulagement dans la certitude que notre cher Elie vit toujours dans nos cœurs et n'est point oublié dans nos prières. »

(Lettre à Dom Piolin, 13 janvier 1854.)

facilement. Les esprits étaient montés, plus peut-être qu'ailleurs dans les jeunes têtes des collégiens. De longues années après Dom Piolin aimait à raconter ses souvenirs d'écolier d'alors, les visites des gendarmes au collège, la perturbation des études, l'agitation parmi les élèves, les anxiétés des maîtres, tout le désarroi d'un temps de révolution. Son père ne tarda pas à venir le chercher pour le conduire en un lieu plus paisible et plus propre au travail. Il entra en 1831 au collège de Château-Gontier pour y rester jusqu'en 1837 et y terminer son éducation. Il a été lui-même l'historien de cet établissement dont « le savant auteur de l'*Histoire de l'Église du Mans*, digne continuateur de l'œuvre immense de ses Pères, le *Gallia Christiana*, est une des gloires que le collège revendique avec la plus légitime fierté (1) ». Telle est la note ajoutée par les éditeurs à la notice de Dom Piolin sur le collège de Château-Gontier. L'auteur avait bien eu soin de se passer lui-même sous silence.

Etablie en 1710 dans l'antique prieuré du Geneteil, dont la fondation remontait au XIIe siècle, cette maison d'éducation a joui pendant longtemps dans la région d'une excellente réputation et justifié la confiance des familles. Des maîtres dévoués y ont formé de nombreuses générations de jeunes gens instruits et sérieusement chrétiens. Parmi ces éducateurs distingués qui placèrent le collège de Château-Gontier au premier rang des établissements d'instruction de la province, tant au point de vue du niveau élevé des études que de la bonne et saine éducation, l'abbé Basile Horeau a laissé un nom et un souvenir qui demeurent justement en vénération.

Avec Dom Piolin, le collège de Château-Gontier peut re-

(1) *Notice sur le collège de Château-Gontier*, par le R. P. Dom Paul Piolin, avec des eaux-fortes par Tancrède Abraham (extrait de l'*Album de Château-Gontier*, in-fol. Château-Gontier, imp. Bezier, s. d.)

vendiquer d'autres glorieux élèves qui ont été l'honneur de l'Eglise en notre temps, qui sont parvenus aux plus hautes dignités : Monseigneur Bouvier, le docte théologien, l'éminent administrateur dont la mémoire restera impérissable dans le diocèse du Mans ; M. Amb. Guillois, curé du Pré, au Mans, auteur d'une *Explication du Catéchisme*, souvent rééditée, toujours étudiée avec profit, un des livres écrits en notre langue qui ont le plus contribué à faire pénétrer dans les esprits la doctrine catholique ; M. Eugène Boré, le célèbre Lazariste ; S. E. le cardinal Meignan, archevêque de Tours.

Là, dans cette maison de travail, de solides études, de forte discipline, Paul Piolin fut parmi les plus pieux, les plus laborieux. Les souvenirs de ses condisciples le représentaient comme un écolier modèle, bon camarade, ardent à l'étude, à l'esprit vif et chercheur, au caractère serviable, estimé de ses maîtres, aimé de ses condisciples. Il arrivait au terme de sa vie de collégien avec une maturité d'intelligence rare pour son âge, et une somme de connaissances bien supérieure au bagage de la moyenne des humanistes.

II

VOCATION, LE SÉMINAIRE, SOLESMES

Le jeune Piolin paraît n'avoir jamais connu ce « mélancolique tourment de l'avenir » dont parle Lacordaire. Il semble au contraire avoir facilement su le secret de Dieu sur lui et s'être senti appelé sans hésitation à embrasser la vie ecclésiastique. Ses souvenirs d'enfance, ses traditions de famille, toutes les influences de son éducation, l'exemple de son oncle respecté, pardessus tout sa piété éclairée, son amour pour le bien le portaient à se consacrer entièrement

au service de Dieu. Au sortir du collège, il entra au Grand-Séminaire.

Le futur bénédictin avait fait ses études classiques dans un ancien prieuré de l'ordre de Saint Benoît; il venait s'initier aux sciences sacrées à l'abri d'un cloître monastique, au milieu des grands souvenirs des Mauristes. Depuis 1816 l'antique abbaye de Saint-Vincent avait été, après de longues difficultés (1), concédée par les pouvoirs publics à l'administration épiscopale pour l'établissement du séminaire diocésain.

Lorsque Paul Piolin franchit le seuil de cette pieuse demeure il s'y trouvait une réunion de professeurs distingués, de maîtres dans la science de la vie spirituelle. Il suffit de nommer messieurs Chevreau (2), Bruneau, Vincent pour rappeler des hommes dont les services éminents ne sont point oubliés et qui ont acquis des titres durables à la reconnaissance du clergé du Mans. Le séminaire de ce vaste diocèse, comprenant alors les deux départements de la Sarthe et de la Mayenne, était un établissement de grande importance, réputé au loin pour la force des études théologiques, pour son austère discipline, pour le choix heureux des maîtres, pour le nombre et l'excellent esprit des étudiants. L'influence d'un homme du plus insigne mérite avait surtout contribué à créer cette situation dans le séminaire du Mans; c'était le fruit de sa longue direction. Avant de s'asseoir sur le siège de saint Julien, Mgr Bouvier avait dirigé, avait, on peut dire, organisé l'enseignement du clergé (3). Il avait donné à la vie du séminaire une impulsion forte et sûre qui se fit sentir longtemps. Elle était dans toute sa vigueur au moment où Paul Piolin commençait ses études ecclésiastiques. Il a lui-même, en mainte occasion, reconnu publi-

(1) *Semaine du Fidèle*, t. XVI p. 559-899.

(2) *Semaine du Fidèle*, t. XVIII p. 632 et suiv.

(3) *Vie de Monseigneur Bouvier* par Mgr Sebaux évêque d'Angoulême, in-12, 1886, chap. II et *passim*.

quement cette influence et rendu hommage aux mérites du prélat et du théologien (1). Voici comment il a apprécié son rôle et son caractère, dans la biographie du T. R.-P. Dom Guéranger : — « ... La Providence lui avait ménagé les avis d'un guide prudent et éclairé ; ce guide était M. Jean-Baptiste Bouvier, alors supérieur du séminaire et depuis évêque du Mans. A des manières et un langage d'une grande simplicité, M. Bouvier joignait une application au travail infatigable, un amour du devoir constant, une science des choses pratiques peu commune et une connaissance des hommes surtout qui le rendit toujours maître de la position. Ce fut cette qualité unie à une vertu universellement vénérée qui fit sa force dans tout le cours d'une carrière longue et unie. Comme supérieur du séminaire, comme vicaire-général il obtint une autorité morale dans tout le diocèse qui ne pouvait qu'augmenter lorsqu'il fut devenu évêque » (2).

Les habitudes laborieuses, la régularité sévère, l'esprit de foi, l'ardente piété qui régnaient à Saint-Vincent étaient pour satisfaire les goûts et les aspirations du jeune Piolin qui s'était donné sans réserve au Dieu dont il voulait être le ministre. Pour devenir digne de sa vocation, pour y répondre aussi parfaitement que possible, aucun effort ne devait lui paraître trop difficile. Comme il avait été un écolier modèle, il fut un séminariste scrupuleusement attaché à tous ses devoirs. Les solides qualités dont il avait fait preuve acquéraient leur complet épanouissement. En même temps que la grandeur morale de son caractère, s'affirmaient ses remarquables dons intellectuels : une grande puissance de travail, un jugement droit, un esprit ouvert, curieux de tout ce qui peut élever et instruire, une mémoire sûre qui le rendait maître à jamais d'une chose quand une fois il l'avait apprise.

(1) Cf. *Mémoires sur la Révolution et le premier empire par Fleury*, publiés et annotés par Dom Piolin, in-8, Paris et Le Mans 1874, p. 8.

(2) *Les illustrations et les célébrités du XIXe siècle*. IIIe série, in-8, Paris, s. d. p. 25.

Avec cela, soutenu par les vues les plus pures, les plus hautes, fortifié par la prière, il ne pouvait manquer de se distinguer dans tout ce qu'il entreprenait. Il s'appliqua avec conscience aux études qui faisaient la matière de l'enseignement au séminaire, et il rencontra le succès. Son incroyable activité d'esprit, sa soif de savoir et d'apprendre, ne lui permirent point de se contenter des travaux et des études qui suffisent aux autres. Tout en ne négligeant aucune branche des sciences ecclésiastiques, en ne le cédant à aucun des plus zélés, en se maintenant l'égal des plus instruits en philosophie, en théologie, sans diminuer d'un instant la part des exercices de piété, il trouvait du temps à consacrer à l'histoire. Indépendamment de l'histoire ecclésiastique, il étudiait l'histoire profane, lisait les auteurs anciens, les historiens surtout ; et, suivant une méthode à laquelle il demeurera fidèle toute sa vie, sa lecture était appliquée, faite toujours *la plume à la main*. Il entreprit même à cette époque de traduire Tacite. Il commença aussi à recueillir des notes sur le passé de l'Eglise du Mans. Il en avait amassé un grand nombre et il aimait à dire qu'elles lui furent dans la suite d'un grand secours.

Consacrer sa vie au service de Dieu par la prière et le travail, tel était bien l'attrait évident de son âme. Plus sûrement et plus complètement que dans l'existence du prêtre séculier, il devait trouver dans la profession monastique la satisfaction à ses aspirations intimes. « Le moine bénédictin, a-t-il écrit (1), comme les autres religieux remplit parfaitement le but de sa vocation sans se signaler par des travaux littéraires : mais s'il joint ce service à ceux qu'il rend par sa vie de prière et de mortification, les Souverains-Pontifes, les docteurs et les saints proclament hautement qu'il unit les mérites de l'apostolat à ceux de la vie contemplative. Utiles dans tous les temps, les travaux des cénobites

(1) *Les illustrations et les célébrités du XIXe siècle, loc. cit.* p. 65.

le sont plus encore à une époque comme la nôtre ». Celui qui comprenait et caractérisait si bien la mission des moines était visiblement fait pour le cloître.

Sept années auparavant, Dom Guéranger avait restauré la vie monastique en France et relevé de ses ruines le prieuré de Solesmes, destiné à devenir le nouveau berceau du monachisme dans notre pays. Solesmes ! Dom Guéranger ! que de pure gloire, que de grandeur évoquent ces noms illustres et inséparables dans l'histoire ! Ce n'est pas le lieu ici d'entreprendre de payer à l'institut bénédictin et à son restaurateur un tribut d'admiration dont l'expression pourrait nous entraîner bien loin. Mais un recueil d'histoire du Maine ne peut perdre une occasion qui se présente, de se glorifier des grands hommes de la province, et de se déclarer, en son nom fière de compter le grand abbé, comme sien. L'amour propre local à le droit aussi de s'enorgueillir de ce foyer de science et de vertus, Solesmes. Et s'il est permis de saluer, en passant, la glorieuse abbaye, rappelons la belle page de Monseigneur Pie : « Quel homme de ce temps parmi les serviteurs et les soldats de la cause sacrée, n'est venu ici demander des conseils et des inspirations ? N'est-ce point ici que le frère Henri Lacordaire prenait sa résolution dernière et qu'il assemblait les matériaux de son Mémoire pour le rétablissement de l'ordre de Saint-Dominique ?... Charles de Montalembert n'y a-t-il pas écrit son introduction à la vie de sainte Élisabeth et n'y traça-t-il pas le premier et le meilleur plan de son histoire des moines d'Occident ? Et que d'autres écrivains sont venus s'abreuver à ces sources toujours ouvertes d'érudition et de savoir !... Combien d'âmes malades sont revenues ici à la santé et à la vie, et que d'existences dévoyées y ont rappris le chemin du bonheur en retrouvant celui de la Vérité !... Combien de pèlerins ont foulé la route qui les amenait sur cette colline aux jours des grandes solennités et venaient entendre les chants, admirer les cérémonies, contempler les beautés de la maison de

Dieu ! » (1). Et depuis, d'autres titres à l'admiration sont venus s'ajouter à ceux qu'a chantés l'éloquent évêque en un si admirable langage. Quels accents n'eût-il pas trouvés pour célébrer la constance de Solesmes dans l'épreuve, aux tristes jours des expulsions et dans ceux qui ont suivi !...

L'abbé Piolin avait été admis au sous-diaconat le 13 juin 1840 ; le 14 juillet suivant il entrait à Solesmes.

III

LE NOVICIAT, LES ÉTUDES MONASTIQUES, PARIS, BIÈVRES, ANDANCETTES

« J'ai tout vu par moi-même il me reste de tout cela une conviction chère et sérieuse c'est que Solesmes n'est pas seulement une famille de frères, une association d'hommes instruits, mais un vrai et saint monastère » (2). Tel avait apparu Solesmes à celui qui devait être le cardinal Pitra. C'était au temps même de l'entrée de l'abbé Piolin que le futur prince de l'Église venait visiter l'abbaye naissante, poussé par le désir d'y prendre place, et qu'il en écrivait le jugement que nous venons de rapporter.

La jeune communauté n'était pas sortie de la période des temps héroïques ; les débuts avaient été pénibles. La célébrité de Dom Guéranger, l'éclat de ses premières publications avaient bien attiré de précieuses sympathies ; les ressources n'abondaient pas cependant. Chaque jour se présentaient des difficultés qui auraient découragé de moins vaillants que l'intrépide abbé et ses généreux compagnons (3).

(1) *Oraison funèbre de Dom Guéranger*, *Œuvres de Mgr l'évêque de Poitiers*, t. IX, p. 67.

(2) Cité par Mgr Battandier, *Le cardinal J.-B. Pitra*, grand in-8, Paris 1893, p. 80.

(3) Cf. *Solesmes et Dom Guéranger*, par le R.-P. Dom Guépin, in-12, Le Mans 1876, p. 117.

Mais on priait avec ferveur, on travaillait, on aimait l'Église, la France, la vérité et la science. Une cordialité charmante, une joie franche régnaient entre les frères. Le nouveau postulant se sentit vite à son aise dans cette famille. Il y apportait un ensemble de qualités qui lui assuraient l'affection et l'estime de tous. C'était alors un grand jeune homme frêle, à la taille élancée, aux traits fortement accusés, aux manières pleines de réserve, de distinction et aussi de simplicité et de bonté. Son visage grave et intelligent laissait facilement deviner les impressions intérieures qui l'animaient. Enjoué, plein de finesse et d'entrain, il était parfois aussi porté à la tristesse, au découragement, à la défiance de soi. C'est que sa santé très délicate lui faisait éprouver de douloureuses réactions morales. Il souffrait intérieurement en essayant de n'en rien laisser paraître au dehors, de ne jamais être à charge aux autres. Par sa bonne volonté, son application constante, la vivacité de son intelligence, l'affabilité de son caractère, le frère Piolin ne tarda pas à gagner tous les cœurs, à se faire aimer et apprécier de son supérieur, de ses confrères.

Le 14 janvier 1841, il reçut la coule de novice, pour parler le langage usité dans l'ordre. Pendant la durée de son noviciat il s'attacha avec la conscience et le sérieux qu'il apportait en toutes choses, à suivre tous les exercices prescrits par la règle et n'épargna aucun effort pour devenir, en tout point, un digne fils de saint Benoit. Il jouissait pleinement de se sentir dans la voie voulue par Dieu, il goûtait en chrétien et en admirateur du beau, les splendeurs de la liturgie et la majesté des rites de l'Église, mis en honneur dès le principe, à Solesmes. Il apprenait de plus en plus à aimer les beautés, la sagesse et les grandeurs des observances monastiques, exactement suivies par les fils de Dom Guéranger. Sous la direction de ce maître incomparable, dont il subissait l'irrésistible ascendant et auquel il avait

voué une affection filiale et une respectueuse admiration (1), il dirigea ses lectures en vue des travaux qu'il pourrait entreprendre après son noviciat. Ainsi il lit l'histoire ecclésiastique de Noël Alexandre, il étudie d'une manière approfondie le grand ouvrage de Gruter *Corpus Inscriptionum*, et donne une attention particulière aux vies d'un certain nombre de saints que le P. abbé lui désigne dans la collection des bollandistes.

Il fit profession le 15 janvier 1842 en la fête de saint Maur, le premier disciple de saint Benoît, l'introducteur en France de la règle du grand patriarche. Le même jour le frère Pitra entrait au noviciat (2). Bientôt les deux nouveaux moines, associés par la confiance de leur abbé à la direction de la même œuvre, allaient traverser ensemble de grandes difficultés, partager un dur labeur et des soucis cuisants.

En 1842 Solesmes était encore le seul monastère bénédictin. Isolé, en pleine campagne, le calme de sa situation, le charme du paysage offraient des avantages inappréciables pour le recueillement et la prière; mais, surtout à une époque où les moyens de communications n'étaient point ce qu'ils sont aujourd'hui, cet éloignement n'était pas sans inconvénient, et rendait difficile l'exécution des travaux qu'il appartenait aux moines d'entreprendre ou de continuer. Des recherches, des études dans les bibliothèques, dans les collections de manuscrits d'une grande ville, étaient néces-

(1) On pourra juger de ses sentiments par les quelques lignes suivantes de la lettre qu'il écrivait au T.-R.-P. Dom Guéranger, au moment du renouvellement de l'année : « Heureux de goûter depuis longtemps les fruits de votre sollicitude paternelle et à la veille de contracter une obligation qui m'unira à Votre Révérence par des liens plus étroits, je me sens pressé de lui offrir les vœux que ces considérations font naître dans mon cœur. Daignez les agréer et accorder à votre enfant votre bénédiction, il verra d'un œil plus calme la carrière qui s'ouvre devant lui et il y marchera d'un pas plus sûr... (Lettre du 29 décembre 1841) ».

(2) *Histoire du cardinal Pitra*, par le P. Dom Cabrol, Paris, 1893, in-8. p. 63.

saires. Aussi tous ceux qui s'intéressaient à l'institut naissant souhaitaient-ils la fondation d'une maison à Paris.

A Paris on trouverait toutes les facilités désirables pour l'étude et tous les glorieux souvenirs de Saint-Germain-des-Prés.

L'archevêque, Mgr Affre, M. de Montalembert et quelques autres amis dévoués, favorisèrent le projet ; Dom Guéranger prit en location un hôtel rue de Monsieur, dans le faubourg Saint-Germain, vieille terre monastique. En mémoire de l'antique abbaye, il voulut que l'humble prieuré portât le nom de Saint-Germain (1).

Dom Piolin en qui avaient brillé dès le début toutes les qualités qui font un bon moine, avait été remarqué par le P. abbé. Tout jeune encore il avait une maturité rare ; la sainteté de sa vie rehaussait ses précieux dons de l'esprit. Il était alors tel qu'on l'a connu depuis : possédant à un haut degré cette bonhomie pleine de finesse, cette douce fermeté, cette bienveillance et cette naïveté s'alliant bien à la pénétration de l'esprit, à un bon sens remarquable, harmonieux ensemble qui constituait un caractère si attachant et si sympathique. Formé de très bonne heure comme un homme mûr, par un heureux privilège, il demeura jusqu'à la fin avec la même candeur et la même jeunesse de cœur et d'âme.

La clairvoyance de Dom Guéranger n'avait pas hésité à distinguer en ce jeune moine un homme à qui l'on pouvait confier une mission difficile.

Le 19 avril 1842 l'abbé de Solesmes installait à Paris une petite colonie monastique. Il plaçait le P. Piolin à sa tête avec le titre de sous-prieur (2).

(1) Cf. Dom Cabrol, *op. cit.* p. 72.

(2) Dans son intéressante *Histoire du cardinal Pitra*, Mgr Battandier semble indiquer que Dom Piolin fut prieur de Saint-Germain et que Dom Pitra lui succéda dans cette charge, p. 107. L'exactitude des faits, je crois, est ceci : le P. Dom Piolin gouverna la petite communauté de la rue de Monsieur

Peu de jours après (21 mai), le nouveau sous-prieur revenait au Mans. Il était ordonné prêtre à la cathédrale. Bientôt il célébrait sa première messe dans le petit oratoire du prieuré de Saint-Germain.

Prêtre ! Dom Piolin l'a été saintement, complètement. Nul n'a pu mieux comprendre la dignité et la grandeur du sacerdoce, en pratiquer plus fidèlement tous les devoirs.

Ni les occupations multipliées, ni les plus importants travaux, ni les fatigues ou les épreuves de la maladie, ne l'en détourneront jamais. A Paris, comme plus tard à Solesmes, lorsqu'il lui paraissait qu'on réclamait avec raison son ministère sacerdotal, il était toujours prêt.

Il était prêtre depuis peu de temps que déjà les préoccupations de son zèle se manifestent d'une façon touchante dans une lettre à son supérieur. « ...Je profite de cette occasion pour vous rappeler que vous m'avez promis de demander pour moi des pouvoirs pour la confession. Ce n'est pas que je ne craigne beaucoup ce ministère... Mais hier soir j'ai vu un jeune homme avec lequel j'ai été très lié. Longtemps il avait cherché à me voir et avait été sur le point de faire le voyage de Solesmes ; d'un autre côté je savais qu'il avait donné dans des écarts. Eh bien ! je lui parlai, après autre chose, de ses devoirs, et il me demanda tout de suite si je confessais. Je l'encourageai à revenir et il me promit de venir à confesse. Il me semble qu'en de semblables occa-

avec le titre de sous-prieur depuis avril 1842 jusqu'à l'installation de Dom Pitra comme prieur, 9 mars 1843. J'en ai la preuve dans toutes les lettres adressées par Dom Guéranger à Dom Piolin. Il l'appelle toujours : « *Mon cher Père sous-prieur* ». A moins qu'il ne le nomme : *Mon cher ami*, ou *Mon pauvre bonhomme*. Ce grand penseur, qui se trouvait à l'aise au milieu des plus hautes conceptions de la théologie et sur les sommets de la science, ce maitre dans l'art d'écrire le plus beau français, se plaisait, dans sa conversation et sa correspondance intimes, aux familiarités de langage. Il affectionnait même certains mots de notre patois manceau, souvent pittoresque et expressif, qui avaient sur ses lèvres un cachet inimitable.

sions, il y aurait charité à secourir de pauvres âmes » (1).

Conduire et gouverner une communauté est une tâche difficile toujours et pour tous. Elle est particulièrement difficile pour un homme jeune, timide, porté à la défiance de soi-même, comme l'était le P. Piolin. La difficulté est plus grande encore quand on se trouve dans la période de fondation, sur un terrain nouveau et à peu près ignoré, que tout est à créer, que les ressources matérielles ne sont point assurées, que l'on est sans cesse en face de l'inconnu, sans cesse aux prises avec des incertitudes cruelles.

Le sous-prieur de Saint-Germain éprouva souvent de cruels embarras. Lorsqu'il ne sentait plus le P. abbé près de lui, il était pressé par le besoin de recourir à son expérience, à son autorité. Une active correspondance s'établit donc entre le jeune supérieur de Paris et Dom Guéranger. Le P. Piolin écrivait à son abbé à Solesmes, et partout où il se trouvait, le tenant, jour par jour pour ainsi dire, au courant de tout ce qui se passait dans la communauté, lui faisant connaître les moindres détails de la vie du petit prieuré, le consultant sur toutes choses avec un abandon entier et une filiale confiance. Souvent aussi il lui ouvrait son cœur et lui demandait le reconfort dont il avait besoin dans ses tristesses et ses découragements. Le spectacle de ces deux belles âmes s'épanchant l'une vers l'autre est d'une nature trop intime pour que l'on s'y puisse arrêter sans indiscrétion. Il sera permis cependant de citer un fragment d'une lettre du P. abbé, qui laisse voir avec quel cœur, quel entrain, quel esprit il savait relever les autres, lorsque lui-même souvent était angoissé par de poignants soucis. « ...Je crains que la vue de vos faiblesses ne vous impressionne trop. Dieu est infiniment plus miséricordieux et bon que vous n'êtes faible et indigent. Toutes les fois que la tristesse domine l'âme de manière à produire l'ennui et l'humeur

(1) Lettre à Dom Guéranger, novembre 1842.

noire, ce n'est plus la componction qui est douce, calme, confiante, qu'est-ce donc? C'est un petit brin d'amour-propre combiné avec les accidents du tempérament physique. Rien autre chose. Il faut donc secouer cela et tâcher d'être gai. Il y a du courage dans la gaîté comme dans toute autre chose ; aussi est-ce pour Dieu qu'il faut ainsi s'ébattre. *Gaudete in Domino semper ; iterum dico gaudete....* Il faut démolir cette humeur noire qui n'est bonne ni pour ce monde, ni pour l'autre.... enfin, mon bon ami, bien convaincu que vous êtes du grand besoin de l'humilité et de la charité, qui en vous sont presque une seule et même chose, allez votre train et ne vous figurez pas pouvoir être parfait en quinze jours. C'est beaucoup de se connaître ; mais ce n'est encore que moitié.... Pour le reste il faut deux choses, l'amour de Dieu et le temps.... » (1).

Appuyé sur l'énergique volonté de l'abbé de Solesmes, soutenu par sa direction si ferme et ses courageux exemples, Dom Piolin remplissait tous les devoirs d'un supérieur vigilant ; sa sollicitude s'étendait à tout. Ses lettres nous le montrent faisant observer scrupuleusement la règle, pensant au bien spirituel de chacun, cherchant à assurer l'avenir en étudiant les sujets qui se proposaient, se renseignant avec soin et prudence sur leur compte, faisant violence à ses goûts, à sa timidité pour créer et entretenir de bonnes relations avec le clergé, les laïques, les autres ordres, employant tous les moyens pour faire aimer et apprécier la congrégation, pour lui procurer des ressources, pour obtenir les objets dont on avait besoin au prieuré (2). Tout manquait,

(1) Lettre de Dom Guéranger du 29 mai 1843.

(2) Il avait recours notamment à un ecclésiastique du diocèse du Mans, alors attaché à celui de Paris, qui se montrait plein de zèle pour toutes les œuvres, et très dévoué au prieuré de Saint-Germain et à Dom Piolin. « M. Gobil m'a dit qu'il n'obtiendrait pas tout ce qu'il espérait de l'ancienne sacristie de l'Assomption, parceque les marguilliers s'étaient réservé presque tout pour les églises de la campagne où ils ont du bien ; mais qu'enfin il espère avoir un ornement blanc et peut-être un rouge » (à Dom

tout était à organiser dans la maison, à la chapelle, dans la sacristie, à la bibliothèque. Au milieu de ces soucis sans trève, le travail, pour lequel le studieux moine se sentait tant d'attrait, ne pouvait pas trouver toute la place qu'il aurait voulu. Sa santé, ses occupations multipliées et incessantes qui absorbent presque tout son temps, l'arrêtent et l'entravent. Il s'en plaint à son supérieur : « Il se passe des jours où je n'ai pas le temps d'ouvrir les livres dans lesquels je dois étudier.... depuis votre départ je ne suis pas sorti une seule fois pour les bibliothèques, parceque à chaque fois que je suis sorti j'ai ressenti un froid si grand que ma douleur de poitrine a redoublé (1). .... Le froid recommence et le cours d'antiquités de M. Letronne continue sans que je puisse en profiter » (2). Il ne prend aucun repos cependant, et son esprit toujours actif s'applique, en tous les moments libres, aux travaux commencés, ou cherche quelque nouveau sujet d'étude pour lui et pour les autres : « Il me semble que l'on pourrait bien faire transcrire par le frère.... cette *Vie des justes de la Congrégation de Saint Maur*, dont je vous ai parlé, ce serait un moyen de l'occuper, ce qu'il ne sait pas faire » (3).

Les membres du petit prieuré, leur chef surtout, commençaient à se faire connaître dans le monde des travailleurs et des savants ; on les voyait assidus aux bibliothèques (4), aux archives, partout où l'on étudie, où l'on cherche ; ils

Guéranger novembre 1842). — Sur M. Gobil, mort récemment doyen de Château-du-Loir, v. *Semaine du Fidèle*, 1893, pp. 516, 536, 558. Tirage à part Lequieux 1893. L'auteur de cette intéressante notice est M. l'abbé Pichon, chanoine.

(1) Lettre citée de novembre 1842.

(2) Lettre du 3 décembre 1842.

(3) Lettre du 24 janvier 1843.

(4) Dom Piolin avait toujours conservé depuis lors l'autorisation qu'il avait obtenue d'emprunter des livres à la Bibliothèque royale. C'est une lettre dont la formule imprimée est revêtue de la signature autographe de M. Naudet. La suscription porte : « *Monsieur Piolin, rue [illegible] Monsieur, Paris.*

rencontraient-là des bonnes volontés et des sympathies. « Comme je disais à M. Sionnet, écrit Dom Piolin (1), que j'étais pressé parceque le soir je voulais aller à la bibliothèque royale, il me demanda si nous ne remportions pas les manuscrits. Je lui dis que je n'aurais pas même osé en demander la permission. Il me promit alors de me la faire obtenir. Nous nous donnâmes rendez-vous à la bibliothèque pour le lundi ; il m'a fait parler à M. Paulin Paris qui nous dit que je n'avais qu'à faire une lettre pour M. Champollion, et que huit jours après je serais autorisé. »

Bientôt le sous-prieur allait avoir plus de temps à donner à ses travaux, et retrouver une plus grande liberté d'esprit par suite de l'arrivée à Saint-Germain de Dom Pitra nommé prieur (2) — mars 1843 — et qui venait le décharger de la plus lourde part de responsabilité. De la vie commune et de la collaboration qui unit à Paris, le P. Pitra et le P. Piolin, naquit entre eux une affectueuse estime bien réciproque, dont le souvenir demeura cher au moine de Solesmes, comme au prince de l'Eglise et qui persista jusqu'à la fin de leur vie.

Vers la même époque Dom Guéranger avait accepté de prendre sous sa direction des personnes qui s'étaient réunies à Andancettes, diocèse de Valence, pour y mener la vie religieuse. En partant pour aller faire un séjour à Rome, au mois de juillet 1843, il passa par Andancettes pour les visiter. Dom Piolin alors était très fatigué, avait besoin d'air et de repos. Le P. abbé l'emmena avec lui et le laissa pendant la durée de son voyage à Rome, comme aumônier aux religieuses d'Andancettes. Là le P. Piolin employa tout son zèle à accomplir la mission qui lui était confiée ; en même temps sa santé se raffermit. Dans ses lettres de Rome, son supérieur, sur ce ton enjoué et affectueux qui lui était

(1) Lettre à Dom Guéranger du 24 janvier 1843.
(2) Dom Cabrol, *op. cit.*, p. 76.

habituel, l'encourageait dans ses efforts et le complimentait du retour de ses forces. « Votre lettre sur l'état du monastère m'a vivement intéressé, je vois que vous avez beaucoup à faire : allez-y doucement, mais toujours en avant : c'est-là une maxime en tout.... Adieu, mon bon père sous-prieur, tâchez d'être toujours bien *afflonné*. La tête est meilleure ; ne faites point d'imprudence qui puisse compromettre la poitrine. Pourquoi êtes-vous si maigre et si allongé comme une levrette ?... Priez toujours pour moi votre père et ami.... » (1).

Après quatre mois environ d'absence, Dom Guéranger revenait en France et ramenait avec lui le P. Piolin à Paris.

Le monastère de Saint-Germain était étroit et incommode. Les moines n'y avaient point l'espace dont ils ont besoin pour leur genre de vie ; en outre ils n'y étaient qu'à titre de locataires. Autant d'obstacles au développement et à l'affermissement de la fondation. On chercha donc à s'installer ailleurs, et Dom Pitra acquit un hôtel situé rue Notre-Dame-des-Champs pour y transférer le prieuré de Saint-Germain (2).

Presque en même temps on offrait aux bénédictins une propriété des environs de Paris, à Bièvres, dans le diocèse de Versailles. La maison était située sur l'emplacement de l'ancien prieuré du Val-saint-Jean, entourée d'un grand parc, de prairies et de bois. L'acquisition fut décidée et en juillet 1844, Dom Piolin était installé à Bièvres avec le noviciat. Il était prieur et maître des novices. Il y resta jusqu'en 1845.

La double fondation de Paris et de Bièvres n'eut point un sort heureux. Les embarras financiers les plus graves créèrent une situation douloureuse que nous n'avons point à raconter. Il faut en lire le récit navrant dans le beau livre

(1) Lettre de Dom Guéranger 22 août 1843.
(2) Dom Cabrol, *op. cit.*, p. 86.

du R. P. Cabrol (1) et dans les notes si intéressantes rédigées par Dom Pitra lui-même et que reproduit Mgr Battandier (2).

On dut quitter les deux monastères et liquider en hâte. Le prieur de Bièvres retourna alors dans le Midi, à Andancettes, à Lyon. C'est là que l'un de ses confrères Dom C. Leduc vint le rejoindre pour accomplir avec lui la rude tâche de quêter ; il s'agissait de recueillir des offrandes et procurer des ressources à la Congrégation. Après un séjour de plusieurs mois à Lyon et aux environs, là où le conduisaient les hasards et les nécessités de sa vie de quêteur, Dom Piolin revint à Andancettes.

Il aimait peu à parler de cette période de son existence pleine pour lui de souvenirs pénibles, qui avait été un temps d'angoisses et de douloureux sacrifices. Au contraire, il racontait volontiers ses relations avec les hommes éminents ou distingués qu'il avait rencontrés à cette époque dont plusieurs demeurèrent ses amis, qui tous lui témoignèrent la sympathie qu'il savait si bien provoquer. A Lyon, il s'était lié avec le chanoine des Garets (3) et resta toujours en relations affectueuses avec lui ; c'est à Lyon aussi qu'il fit la connaissance du célèbre abbé Combalot. A Paris, à Bièvres, il voyait souvent M. de Montalembert, l'abbé Migne, Louis Veuillot, M. Lehir le docte professeur de Saint-Sulpice. Les Pères avaient, à Bièvres, pour voisin de campagne le docteur Récamier, qui fut un ami, et mettait à leur disposition sa riche bibliothèque (4).

Le P. Piolin aimait à rappeler son souvenir, et aussi

(1) *Op. cit.* Chap. VII.

(2) *Le cardinal Pitra*, p. 107.

(3) L'un des auteurs du *Monopole universitaire.* — Sur cet ouvrage, paru à Lyon en 1843 et l'émotion qu'il excita, voir H. de Riancey, *Histoire de l'Instruction publique et de la liberte d'enseignement*, II p. 446. — *Vie du P. de Ravignan*, par le P. de Pontlevoy, II, p. 212. — *L'Eglise et l'Etat sous la Monarchie de Juillet*, par Thureau-Dangin, p. 208 et suiv.

(4) Dom Cabrol, *op. cit.* p. 89.

celui du docteur Gouraud (1), de M. Perdrau, au P. Cahier de la Compagnie de Jésus et bien d'autres dont les noms revenaient souvent dans sa conversation.

Nous avons laissé Dom Piolin à Andancettes. L'éloignement de ses frères, les difficultés de sa tâche, l'absence de livres, la difficulté de poursuivre les travaux qui l'attiraient, tout cela lui faisait une vie pénible et dont il souffrait beaucoup. « .... Je tâche d'organiser les choses peu à peu ; outre les difficultés que vous comprenez, ma mauvaise santé, que le climat et surtout l'ennui augmentent beaucoup, me laisse capable de peu de chose » (2). Il demandait avec de respectueuses instances au P. abbé, de le rappeler à Solesmes. « Ce que je demande à Dieu tous les jours, à tous moments, c'est que je puisse mourir près de vous, dans une communauté bénédictine. Vraiment je ne vois pas qu'il me soit possible de vivre heureux autrement que comme j'ai passé mon noviciat (3). ...Je ne voudrais pour rien au monde passer les bornes de la modération avec laquelle je dois vous adresser toutes mes demandes, mais je voudrais bien aussi vous faire comprendre que je désire de tout mon cœur rentrer à Solesmes, dès que votre sagesse le jugera convenable (4). ....C'est pour moi un devoir de vous demander de quitter Andancettes, je ne puis plus vivre que dans un monastère » (5).

Ces vœux si touchants furent exaucés. En 1846, le P. Piolin rentrait définitivement dans sa chère abbaye.

A. CELIER.

(A suivre.)

(1) Il n'était pas possible de l'oublier, quand on l'avait connu, ce type accompli du savant chrétien, de l'homme charitable et bon, de l'ami fidèle et dévoué. V. Le *Correspondant*, 1874, t. 86, p. 409.

(2) Lettre à Dom Guéranger, 12 décembre 1845.

(3) Au même 4 décembre 1845.

(4) Au même 10 décembre 1845.

(5) Au même 20 décembre 1845.

CONTRIBUTION A LA BIOGRAPHIE

DE

RENÉ FLACÉ

CURÉ DE NOTRE-DAME DE LA COUTURE

(1596)

Il y a trois siècles, à pareille date, la paroisse de Notre-Dame-de-la-Couture, au Mans, était administrée par un curé dont le zèle pastoral, la doctrine et les œuvres acquirent alors grand renom. René Flacé est un des manceaux du XVIe siècle dont on ait le mieux conservé le souvenir, et aujourd'hui encore, les éloges qu'il reçut de ses contemporains ne nous paraissent pas exagérés.

Né à Noyen, le 28 novembre 1530, René Flacé était fils de Guillaume Flacé et de Guillemine Lemaistre (1). Le 5 mars 1546 (v. s.), l'évêque du Mans, Jean du Bellay, lui donna la tonsure ; le 18 septembre 1557, il fut ordonné prêtre par Charles d'Angennes (2). Depuis quelques années, il enseignait les humanités au petit collège de Noyen, lorsque Jean Poyvet, curé de la Couture, au Mans, se démit de ce

(1) Notes mss. de l'abbé Belin de Beru.

(2) *Insinuations ecclésiastiques du diocèse du Mans.* — Archives de la Sarthe, 10e registre, G/341 f° 142 v°.

bénéfice. Le 5 janvier 1563 (v. s.), Nicolas Fumée, abbé de la Couture, présente cette cure à René Flacé, qui reçoit collation de l'évêque du Mans, le lendemain 6 et en prend possession le 8 (1).

C'est en pleine maturité de la jeunesse que René Flacé commençait sa mission. Les actes du ministère paroissial ne suffirent pas à son activité. A cette époque troublée, au milieu des luttes ardentes et passionnées des guerres de religion, il voulut prêcher et enseigner aussi bien par le livre que par la parole. En 1574, il publia, chez G. Buon, la première partie de son *Catechismus catholicus*, dont il donna, deux ans après, une traduction en vers français (2). Il complèta ce travail, mais bien plus tard, et c'est seulement en 1590 que parut la *pars posterior* de ce *Catechismus*. L'année suivante, il dédia à l'évêque du Mans, Claude d'Angennes, son poëme : *De admirabili ascensione Christi*, imprimé au Mans, chez Olivier (3).

En outre de ces publications, René Flacé se dépensa en de fréquentes prédications dans les églises du diocèse, et parfois même en l'église cathédrale. Dans ces temps agités où, comme de nos jours, toutes les vérités et les institutions les moins contestables étaient contestées, la jeunesse catholique, — ardemment entamée par le prosélytisme huguenot — n'avait au Mans d'autre foyer intellectuel que le collége de Saint-Benoît. A l'exception des écoles conventuelles et collégiales, nul autre établissement scolaire n'existait au Mans, même pour la formation du clergé. On ne connaissait pas encore alors l'institution des séminaires avec l'internat. Cette situation ne pouvait convenir au zèle apostolique, à la clairvoyance de René Flacé. De sa propre initiative, il fonda,

(1) *Insin. Eccles.*, G/341.

(2) *Catéchisme catholique et sommaire de la doctrine chrétienne*. Le Mans, M. Chalumeau, 1576, in-8.

(3) Dom Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. V, p. 607, 628. — B. Hauréau, *Hist. litt. du Maine*, 2e édition, t. IV, p. 254.

dans son presbytère de la Couture, un collège « .... fort célèbre, — dit son contemporain La Croix du Maine, — pour être empli d'une infinité de gentilshommes et autres enfants de maison honorable, auxquels il fait apprendre les lettres humaines, la musique, l'écriture et tous autres exercices propres à la jeunesse bien instruite .... » (1).

Toutes ces œuvres, et plusieurs autres encore, avaient mis en relief René Flacé, et le 3 septembre 1595, lorsque la mort de Jean Raguindel, chanoine de l'Église du Mans, y laissa vacante la prébende préceptorale, l'évêque du Mans, Claude d'Angennes, en voulut aussitôt pourvoir René Flacé. Immédiatement il le présente au Chapitre, qui accepte cette nomination, toutefois avec des conditions restrictives, justifiées par le droit (2), mais qui ne pouvaient convenir aux desseins de l'évêque. A cette date, Claude d'Angennes était absent du Mans et faisait la visite de son diocèse. Le 27 septembre, il rentra au Mans. Dès le lendemain, le Chapitre, probablement sollicité de nouveau, reproduit, dans les mêmes termes, sa délibération du 4, qu'il confirme, d'une manière brève et décisive, le 6 novembre 1595 (3). Cette attitude fit fléchir la volonté de l'évêque ; le 9 décembre suivant, nous voyons René Le Roy, licencié *in utroque jure*, prendre possession de la prébende de feu Jean Raguindel (4).

(1) *Bibliothèques françaises de La Croix du Maine et de du Verdier*, édit. Rigoley de Juvigny. Paris, 1772, in-4°, t. II, p. 367.

(2) « Die lunæ quarta mensis septembris 1595.

« Committimus dominos scolasticum (Michel Trotté), Funet et Dutertre, aut duos illorum, ad comparendum in convocatione facta per Rdum Dominum Episcopum, in assignanda prœbenda prœceptorali vacante per obitum defuncti domini Joannis Raguindel, ibique, nomine Capituli, consentiendum nominationi et electioni magistri Renati Flacé, presbyteri, ad fructus prœbendœ duntaxat, prout ordinationibus regiis cavetur, et protestandum illum vocem in capitulo et stalum in choro non habiturum, et referant ». — *Délibérations capitulaires. — Arch. du Chapitre de Saint-Julien*, B.-5, f° 17 r°.

(3) « Die lunæ sexta mensis novembris 1595.

« Manent conclusiones antea factæ super decisione differentis inter Rdum Dominum Episcopum et Capitulum moti ». — *Ibid.*, B.-5, f° 28 v°.

(4) *Ibid.*, B.-5, f° 31.

En invoquant la loi pour n'admettre René Flacé qu'avec conditions, les chanoines de Saint-Julien soulevaient une question de droit des plus claires et des mieux établies. D'après les dispositions édictées par Innocent III au Concile de Latran,... « un titulaire qui se trouve pourvu de deux bénéfices incompatibles, doit se démettre d'un de ces bénéfices dans l'année de la possession paisible et sans trouble du dernier bénéfice dont il a obtenu des provisions, sinon, le bénéfice vaque de plein droit, et le collateur ordinaire peut disposer du premier des bénéfices dont ce titulaire avait été pourvu... » (1). Le droit est formel, logique, mais bien qu'il fût justifié en général, cependant l'application pouvait en paraître trop rigoureuse en certaines circonstances — comme celle-ci. Aussi, pour adoucir la loi,... « plusieurs Chapitres avaient obtenu de la Cour de Rome des dispenses pour autoriser les chanoines à tenir des cures avec les canonicats.... » (2). — Au Mans, le Chapitre de Saint-Julien avait déjà vu de nombreux précédents de ce genre. En 1554, Geoffroy Bellanger était en même temps chanoine et curé de Coulaines ; en 1595, Jean Foucher était chanoine et curé de Saint-Nicolas, etc., etc. (3).

Malgré l'opposition légale qu'il avait rencontrée au sein du

(1) Ces prescriptions furent, de nouveau, sanctionnées par le Concile de Trente, *de Reform., sess. 7, cap. 4*, et plus tard, confirmées en France par arrêt du Parlement de Paris, du 15 mars 1661 et par Déclaration du roi Louis XIV, du 7 janvier 1681. — En ce qui regarde l'Église du Mans en particulier, un arrêt du Parlement de Paris, du 7 mai 1659, ordonne que « ... les chanoines curez du Mans doivent résider en leurs cures, autrement seront deschuz des fruitz des dites cures et iceux appliquez à l'Hôpital général du Mans... » — Borjon, *Decisions qui regardent les curez*. Paris, 1694, in-12. — *Mémoires du Clergé*, t. II, part. II, titre 14, art. 15.

(2) *Journal des audiences du Parlement*, t. II, liv. 4. — L. de Héricourt, *Les lois ecclésiastiques de France*, Paris, 1730, in-fol., p. 384.

(3) Plus tard, au siècle suivant, nous voyons encore Julien Hourlayer, chanoine et curé de Saint-Nicolas, Catherin Fredault, chanoine théologal et curé de Saint-Benoit ; Baptiste Hayne, chanoine et curé de Coulaines, etc.

Chapitre, Claude d'Angennes n'avait pas renoncé à son projet, que l'installation de René Le Roy n'avait fait qu'ajourner. Quelques semaines après, mourut au Mans (1) Jean Herault, chanoine de Saint-Julien et curé de Sargé. De nouveau, René Flacé fut nommé par l'évêque qui, dès le 15 février 1596, le pourvoit de ce canonicat. Cette fois, l'accord semble parfait. Le vendredi 23, René Flacé est admis par le Chapitre, prend possession de sa prébende et signe l'acte capitulaire ; nous le voyons ensuite assister aux décisions capitulaires des 24 février, 1er mars, 26 et 29 avril, et à celles de mai et juin. Le 1er juillet 1596, il demande acte, au Chapitre, de l'accomplissement de sa résidence rigoureuse ; le même jour, il assiste au chapitre général de la Saint-Pierre (2).

En possession paisible de sa prébende, René Flacé n'était cependant pas en règle avec le droit ; d'après les prescriptions légales, l'année 1596 ne pouvait se terminer sans qu'il fût mis en demeure d'opter pour son canonicat ou sa cure (3). Cette alternative ne pouvait répondre aux vues de Claude d'Angennes qui, en voulant introduire le curé de la Couture au Chapitre, entendait cependant le conserver à sa paroisse. C'est pourquoi il recourut à Rome. Le 6 octobre 1596, il adressait au Souverain Pontife, Clément VIII, la lettre suivante, qui prouve la sollicitude administrative et pastorale de l'évêque :

Beatissime Pater,

Inter varias regni hujus calamitates, quas B. V. non ignorat, hæc est, meo judicio, inter maximas computanda

(1) Jean Herault décéda le 9 février 1596, et fut inhumé en l'église cathédrale, près la sépulture de feu... Boudet, son oncle.

(2) *Arch. du Chapitre de Saint-Julien*, B.-5, f° 67.

(3) Deux siècles plus tard, nous voyons la même situation se présenter pour un des successeurs de René Flacé. Le 25 mars 1776, Geoffroy-Michel Maulny, curé de la Couture, prenait possession du canonicat vacant en l'Église du Mans par la mort d'Étienne Hodebourg : le 23 mars 1777,

quod doctorum proborumque virorum, qui alios verbo simul et exemplo doceant, penuria laboramus. Hac de causa hujusmodi viros, quos mihi adjutores in hac diœcesi Deus pro sua benignitate largitur, omni gratia et favore dignos existimo, ac lubens ecclesiastica beneficia, cum vacant, confero illis maxime *quos strenuos in vinea Domini operatores et pro grege ejus adversus hœreticorum rabiem propugnatores sum expertus* (1). Inter ceteros cum Renatum Flaccum, presbiterum, parochum seu rectorem ecclesiæ parochialis de Cultura quae *in suburbio hujus civitatis et propemodum ad muros* sita est, dignum omni gratificatione agnoscam, tam ob insignem bonorum artium maxime autem sacrarum litterarum peritiam, quam quod optime sit de hac civitate ac tota diœcesi meritus, in qua publicis concionibus jam a triginta annis in dicta sua parochia et in pluribus aliis atque interdum in Cathedrali Ecclesia panem cœlestem distribuit, populumque in fide catholica confirmavit, hœreticosque acerrime oppugnavit. Quin etiam privatim domi ludum litterarium aperuit ex quo plurimi prodierunt quibus nunc in hoc munere adjutoribus utimur (2). Cum, inquam, dignum

avant l'achèvement de l'année, il s'en démettait entre les mains de l'évêque, pour rester curé de la Couture. — *Mémoires de R.-P. Neveu de la Manouillère*, t. I, p. 238, 273, 275.

(1) Ces passages ont été soulignés postérieurement sur le document original, avec une encre différente, ce qui permet de supposer qu'ils l'ont été à dessein, pour servir de texte à la rédaction du bref de réponse.

(2) Nos historiens manceaux ont beaucoup disserté sur la nature et l'importance de cette fondation. Dès le XVIe siècle, La Croix du Maine louait René Flacé « de s'adonner au bien public..., soit en prédications et instructions de la jeunesse, qu'il a en charge *en son collège de la Couture* ... » — Au siècle dernier, Gilles Negrier de la Crochardière, curé de Ballée, prétendit que René Flacé n'enseigna pas à la Couture, mais au collège de Saint-Benoît... » — Dans son *Hist. littéraire du Maine*, M. Hauréau, après avoir constaté que... « le témoignage de La Croix du Maine, parlant de ce collège, paraît formel, et que René Flacé lui-même date en ces termes un de ses livres : *L. musculo Cultura curvinato* ... », ajoute : On croit tout concilier en supposant que le Collège de Saint-Benoît, anciennement appelé Collège du Mans, s'est peut-être aussi nommé Collège de

agnoscerem cui de aliquo majore subsidio ad senectutem suam sublevandam provideretur, canonicatum et prebendam Ecclesiæ nostræ cathedralis anno superiori vacantem conferendam curavi, cujus et possessionem est adeptus, dicta parochiali ecclesia (cui invenire vix possumus pastorem idoneum) (1) non dimissa. Dum uterque nostrum sperat B. V. pro sua benignitate et erga probos et doctos viros, *diligentesque in Domo Dei excubitores* (qualem hunc esse fidem B. V. facio) liberalitate indulturum et cum illo dispensaturum, ut cum canonicatu Ecclesiæ nostræ cathedralis retinere valeat dictam parochiam, cui incumbere et in ea munus suum obire potest, cum ad muros hujus urbis sit posita. Quod ut B. V. illi concedat, supplex et ad pedes ejus provolutus oro et obsecro, quam mihi et diœcesi utilis sit futura hæc indulgentia et dispensatio intelligens. Hoc siquidem tanquam prœmium tot laboribus in domo Dei susceptis concessum plurimos accendet ad exemplum ejus imitandum, et in vinea Domini gnaviter laborandum. Deus optimus ad multos annos B. V. Ecclesiæ clavo conservet et confirmet. Cenomanis pridie nonas Octobris 1596.

Beat^nis^ V^ræ^

humillimus et obsequentissimus servulus

Claudius, Eps Cœnoman (2).

[a tergo]

Sanctissimo Domino Nostro Papæ.

la Couture ; mais cela est d'autant moins vraisemblable qu'il a toujours été administré par les chanoines de Saint-Pierre. La Croix du Maine n'a-t-il pas plutôt fait usage d'un terme impropre, en appelant Collège une simple école, une petite académie, *museolum*... ? » — D'après le document que nous publions ici, cette interprétation est la seule exacte.

(1) Et cependant, le clergé manceau était nombreux à cette époque ; au Mans seulement, on comptait alors plus de deux cents prêtres séculiers. — Ce serait le lieu de répéter ici cette parole de saint Jean Chrysostome : « *Multi sacerdotes, et pauci sacerdotes ; multi nomine, sed pauci opere* ».

(2) *Arch. du Vatican : Arch. Borghèse*, III 85 b-c. 1-2. *Recueil de Lettres diverses*, fol. 53. Cette lettre a été découverte récemment par le

Mieux qu'aucun autre document, cette lettre nous fait connaître les mérites de René Flacé, en même temps qu'elle précise et éclaire les points obscurs de sa biographie. Cette démarche épiscopale est le plus bel éloge qu'on put faire de ses travaux apostoliques, de sa foi sacerdotale. — Malgré ses recherches, le R. P. Édouard n'a pu encore découvrir dans les archives du Vatican, la réponse de Clément VIII à l'évêque du Mans. Si ce texte nous échappe, nous connaissons cependant la décision pontificale. René Flacé fut autorisé par le Pape à conserver simultanément ses deux bénéfices, et c'est en possession entière de ces deux titres de chanoine prébendé de l'Église du Mans et de curé de Notre-Dame-de-la-Couture, qu'il mourut au Mans, le vendredi 15 septembre 1600, à l'âge de soixante-dix ans (1).

G. ESNAULT.

R. P. Édouard d'Alençon, archiviste général de l'Ordre des Capucins, à Rome, qui explore en ce moment les précieuses archives du Vatican, et qui a bien voulu nous la communiquer pour les lecteurs de la *Revue du Maine*. Nous voulons l'en remercier ici au nom de tous.

(1) Depuis plusieurs années déjà, René Flacé subissait les infirmités de la vieillesse, comme nous l'apprend cette délibération capitulaire du 21 mai 1597 :

« Annuentes supplicationi dni Flacé, scripte nobis, ex œdibus dni Ouen, concanonici nostri missæ, morbo sciathico laborantis et cupientis, consilio medicorum, transferri in presbyterum suum de Cultura, eumdem facimus de gratia liberum in omnibus hinc ad festum sancti Joannis Baptistæ ». — *Arch. du Chapitre de Saint-Julien*, B-5, f° 113 r°. — Le 20 juillet 1598, les chanoines de Saint-Julien le nomment juge du différent entre deux de leurs confrères, René Dutertre et Jean Richer. — *Ibid.*, B.-5, f° 178.

HOMMAGES

A

JEANNE D'ARC

La Société historique et archéologique du Maine dont les efforts tendent plus spécialement à conserver et à rappeler les pages glorieuses de l'histoire du pays, ne saurait rester indifférente au grand mouvement de patriotique enthousiasme qu'excite en ce moment dans toute la France l'introduction en Cour de Rome de la cause de béatification de Jeanne d'Arc.

Jeanne d'Arc, il est vrai, n'a jamais foulé le sol de l'ancienne province du Maine. Elle n'y a laissé dès lors aucun souvenir particulier, et la libératrice de la France que l'Eglise, espérons-le, placera bientôt sur ses autels, est mille fois trop grande pour que l'histoire locale se permette, à un titre quelconque, de la revendiquer.

Mais, à diverses époques, Jeanne a trouvé parmi les Manceaux des partisans convaincus, des défenseurs éminents, des admirateurs fervents, qui ont mis au service de sa cause l'autorité de leurs témoignages et contribué par leur talent, sous différentes formes, à consacrer sa gloire.

Il semble qu'à l'occasion des éclatantes manifestations qui se produisent de toutes parts, l'heure soit venue de rappeler

les efforts de ces amis dévoués. Ces souvenirs, si honorables pour notre pays, seront un hommage à Jeanne d'Arc elle-même, en montrant une fois de plus l'admiration qu'elle a suscitée et avec quelle force son nom fit palpiter tous les cœurs vraiment français.

Dès la première heure par exemple, quelques semaines seulement après la délivrance d'Orléans, deux des principaux seigneurs du Maine, Guy et André de Laval, lui rendent, dans une lettre célèbre du 8 juin 1429, cent fois citée, un des premiers et des plus célèbres témoignages qui aient été conservés.

Tout jeunes encore, Guy et André de Laval viennent de quitter leur mère et leur aïeule Anne de Laval, veuve du bon connétable Bertrand du Guesclin, pour rejoindre l'armée qui se prépare à conduire le roi à Reims. Ils rencontrent Jeanne d'Arc près de Selles. Sa vue les enthousiasme et leur cause une si profonde impression que Guy adresse dès le surlendemain aux dames de Laval un tableau animé où la Pucelle est peinte au vif dans toute la grâce et la séduction de son rôle : « Ce semble, dit-il, chose toute divine de son » fait, de la voir et de l'ouir... Et la vis monter à cheval, » armée tout en blanc, sauf la tête, une petite hache en sa » main, sur un grand coursier noir, qui, à l'huis de son » logis, se demenait très fort et ne souffrait qu'elle montât. » Et lors elle dit « Menez-le à la croix », qui était devant » l'église auprès, au chemin. Et alors elle monta, sans qu'il » se mût, comme s'il fût lié... » Tout le monde voulait l'accompagner. « Ne oncques gens n'allèrent de meilleure » volonté en besogne ». On se ruinait pour combattre avec Jeanne « Pour ce, vous, Madame ma Mère, qui avez mon » sceau, n'épargnez point ma terre par vente ni par engage ».

La dame de Laval, par un sentiment bien pardonnable à une mère, en envoyant ses deux fils à la cour, aurait voulu qu'ils demeurassent près du roi, elle avait écrit dans ce

sens à La Trémouille, son parent, et peut-être aussi à la Pucelle. Jeanne, entrant dans ses vues, voulait faire patienter le jeune seigneur, lui disant que lorsque le roi prendrait le chemin de Reims, il irait avec lui : « Mais jà Dieu ne veuille, » s'écrie-t-il tout bouillant d'ardeur, que je le fasse et que » je ne aille. Et autretant (tout autant) en dit mon frère et » comme Mgr d'Alençon : abandonné serait celui qui demeu- » rerait ! » (1).

Puis c'est un des plus rudes combattants de la guerre de l'indépendance nationale, le héros de la résistance dans le Maine, Ambroise de Loré, qui après avoir amené Jeanne à Orléans et participé aux mémorables combats qu'elle livre sous les murs de cette ville, proclame hautement le caractère véritable de ses succès.

« J'ai entendu, dit en effet le duc d'Alençon dans sa dépo- » sition au procès de réhabilitation, des capitaines qui » avaient pris part aux opérations, déclarer que ce qui » s'était fait à Orléans tenait du miracle ; que c'était là une » œuvre d'en haut, non une œuvre humaine. C'est ce que » m'a dit notamment à plusieurs reprises le seigneur » Ambroise de Loré, naguère gouverneur de Paris » (2).

Ce témoignage est d'autant plus remarquable qu'Ambroise de Loré, digne émule des La Hire et des Xaintrailles, était dans toute la force du terme, un soldat de son époque, peu crédule et assez peu confiant avant la délivrance d'Orléans

(1) Vallon. *Jeanne d'Arc*, Paris, Didot, 1876, in-4° p. 98. — Quicherat, *Procès de condamnation et de réhabilitation*, Paris, 1849, tome V, p. 105. — De Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, tome II, p. 218. — Marius Sepet, *Jeanne d'Arc*, Tours, Mame, 1885 (2e édition), p. 213, etc., etc.

(2) J. Fabre. *Procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc, traduit d'après les textes latins officiels*, Paris, Delagrave, 1888, 2 vol. in-12, t. I, p. 176. — « Et prout audivit referri ab armatis et capitaneis qui ibidem interfuerant, quod quasi omnia facta Aurelianis adscribebant Dei miraculo et quod illa non fuerant facta opere humano, sed desuper acciderat. Et hoc audivit dici pluries domino Ambrosio *de Loré*, nuper prœposito Parisiensi. Quicherat, *Procès*, t. III, p. 94.

pour agir à l'encontre de Jeanne (1) ; qu'il fut un des hommes les plus distingués du règne de Charles VII et qu'il mourut en 1426 prévôt de Paris, cumulant des fonctions considérables que se partagent aujourd'hui le préfet de la Seine, le préfet de police et le général gouverneur (2).

Les populations du Maine s'empressent d'ailleurs de confirmer par elles-mêmes l'opinion de leur grand capitaine. Pendant qu'elles gémissent sous la domination anglaise, leur pélerinage préféré avec le Mont Saint-Michel, c'est l'église de Sainte-Catherine de Fierbois (3). Or, comme l'a dit fort justement Siméon Luce (4), il n'est pas téméraire de supposer que le souvenir de Jeanne d'Arc était dans cette circonstance le principal stimulant des Manceaux pour lesquels ce pélerinage devenait un acte de patriotisme en même temps que de dévotion.

Quelques années plus tard, dès que l'heure de la justice a sonné pour l'illustre martyre de Rouen, c'est l'évêque du Mans, Martin Berruyer, qui prend la plume, et dans un mémoire très solide, très éloquent, d'une irréfutable logique, démontre l'iniquité de la condamnation.

(1) Il contribua, avec le maréchal de Rais, à faire adopter, pour amener le convoi de Blois à Orléans, la route de la Sologne qu'indiquaient les considérations stratégiques, mais dont Jeanne d'Arc ne voulait pas. Cf. *Le Mystère du siège d'Orléans*, Paris, 1862, in-4°, p. 447.

AMBROISE DE LORÉ :

« Vous avez très bien devisé,
« A Chécy nous y faut aller.....
« Il n'en conviendra point parler
« A la Pucelle nullement,
« Si non que on la veut mener
« Droit a Orléans, tant seulement ».

(2) Au double point de vue militaire et administratif, Ambroise de Loré fut une des personnalités les plus en vue de son époque. Nous espérons lui consacrer un jour une étude approfondie. Rappelons seulement ici qu'après avoir organisé à Blois le premier convoi de ravitaillement et conduit Jeanne d'Arc à Orléans, il prit part à ses côtés à toute la campagne de la Loire.

(3) Arch. nat. reg. KK. 324.

(4) S. Luce. *Le Maine sous la domination anglaise*, Paris, Palmé, 1878.

Ce mémoire, daté du 7 avril 1456, demeure, encore aujourd'hui, l'une des meilleures démonstrations de la mission de Jeanne d'Arc (1). Son importance est dès lors considérable, et il mérite à l'Église du Mans, qui avait déjà placé dans les beaux vitraux de sa cathédrale le portrait d'Yolande d'Aragon « l'âme du parti national » (2), l'honneur d'une participation toute spéciale dans la grande cause que la France catholique poursuit en ce moment avec toute l'ardeur de sa foi et de son patriotisme.

S'il faut en croire certains historiens, l'évêque du Mans, Martin Berruyer, aurait même eu l'honneur de présider à Rouen en Juillet 1446 la séance dans laquelle fut prononcée la première sentence de réhabilitation (3).

Pendant les trois siècles qui s'écoulent entre celui de Jeanne d'Arc et le nôtre, les Manceaux n'oublient point la bonne lorraine. Si quelques-uns, imbus du scepticisme de la réforme ou des vieux parlementaires, réservent leur opinion sur Jehanne la Pucelle et leurs sentiments « sur une chose si bizarre et si surprenante » comme Guillaume Langey du Bellay (4), Le Corvaisier de Courteilles (5) et Blondeau (6), la plupart de nos historiens locaux, Jean de Bour-

(1) Bibl. nat. ms. 5970, fol. 144. — Sur Martin Berruyer, voir Quicherat, *Procès*, t. III, p. 314. — Dom Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. V, p. 157 et 171., et l'abbé E. Dubois, dans l'*Union hist. et littéraire*, t. I, p. 11. — Cet évêque avait un tel culte pour Jeanne d'Arc qu'affaibli par l'âge et les infirmités il se laissa un instant abuser par la fausse pucelle du Mans, Jeanne La Féronne : Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, II, p. 456.

(2) Le vitrail d'Yolande d'Aragon a été reproduit par M. E. Hucher dans les *Calques des vitraux de la cathédrale du Mans* et postérieurement dans plusieurs autres ouvrages, tels que la *Jeanne d'Arc* de Vallon.

(3) *Mém. pour servir à l'hist. de France*, édit. Michaud, t. III, p. 177.

(4) *Instructions sur le faict de la guerre*, Paris, 1548, in-fol. p. 56. Guillaume du Bellay est un des très rares écrivains manceaux à voir dans la Pucelle l'objet d'un stratagème de la cour.

(5) *Vies des Évesques du Mans*, à Paris, chez Sébastien Cramoisy, 1648.

(6) *Portraits des hommes illustres de la province du Maine*, au Mans, chez Jacques Ysambart, 1666.

digné, Maucourt de Bourjolly, La Chesnaye des Bois, notamment, n'hésitent pas à reconnaître l'œuvre de Dieu. « En l'an 1429, écrit au commencement du XVIe siècle dans son *Hystoire agrégative des annales et cronicques d'Anjou et du Maine*, Jean de Bourdigné, fut envoyée miraculeuse-» ment une jeune pucelle du pays de Barroys au secours du » roi de France et si vertueusement se porta qu'elle mena » le roy Charles sacrer en sa ville de Reims » (1). — Et fut » toujours présente (aux cérémonies de Reims) ajoute Bour-» jolly, Jehanne la Pucelle toute armée à blanc et tenant » son étendard en la main, comme celle qui était le mobile » de l'ordre et de la volonté de Dieu etc. (2). — Cette fille, » conclut La Chesnaye des Bois, possédait toutes les vertus » d'une âme simple et innocente, remplie de piété, de can-» deur, de générosité et de courage » (3).

Bien mieux, un jour peut-être, il sera donné de constater que le souvenir de Jeanne d'Arc a été particulièrement en honneur au Mans sous le règne de Louis XIII.

On a signalé jadis, en effet, sur une des vieilles maisons du faubourg du Pré (à l'angle de la rue de la Douelle et de la rue du Pré), un blason invisible aujourd'hui, qui reproduit, dit-on, les armes de Jeanne (4), et un autre blason offrant une analogie frappante avec les armes du Lys se voit, d'autre part, avec le monogramme IHS sur une curieuse épée donnée, comme prix de tir à l'arquebuse, par le roi Louis XIII lors de son passage au Mans en 1614, à Guillaume Masmer, capitaine des arquebusiers du faubourg Saint-Jean, épée qui vient d'être achetée par le Musée archéolo-

(1) *Chronicques d'Anjou et du Maine*, édit. de Quatrebarbes, Angers, 1842, t. I, p. 157.

(2) *Mémoire chronologique sur la ville de Laval et ses seigneurs*, édit. Le Fizelier et Bertrand de Broussillon, Laval, 1886, I, p. 300.

(3) *Dictionnaire historique des mœurs, usages et coutumes des Français*, Paris, 1767, 3 vol. in-12, t. III, p. 321. L'auteur était né à Evreux.

(4) E. Hucher, *Compte-rendu archéologique de 1878*, p. 375. — *L'Avenir de la Sarthe* du 24 avril 1894 : *La Maison aux armes de Jeanne d'Arc*.

gique (1). En l'absence de documents, il n'est pas permis, certes, de conclure à un lien de parenté entre les descendants de Jeanne d'Arc et la famille des Masnier, modestes bourgeois du Mans, qui ne figurent sur aucune des généalogies de la Pucelle. Mais aussi il est peu probable que Louis XIII, après avoir confirmé en 1612 les du Lys dans les armes de Jeanne d'Arc, ait distribué sans motif, dans des tirs à l'arquebuse, des épées portant leur blason, ou laissé prendre au hasard des blasons analogues par les premiers venus. Le rapprochement semble devoir s'expliquer plutôt par un souvenir particulier, peut-être par un hommage indirect à la mémoire de Jeanne d'Arc que la publication récente des ouvrages de Hardal et de Charles du Lys (2) venait de rendre plus populaire (3).

Cette popularité, d'ailleurs, devait renaître plus grande que jamais, après les tristes excès de la Révolution.

Au commencement de notre siècle, que caractériseront tant de contrastes singuliers, c'est à un sous-préfet de Saint-Calais, Le Brun de Charmettes, que revient la gloire de publier, en 1817, la meilleure histoire parue jusqu'alors, de Jeanne d'Arc (4). « Il y a dans cette œuvre, dit M. J. Fabre, le vaillant champion de Jeanne devant le Parle-

(1) Une description détaillée en a été donnée par M. F. Hucher dans le *Nouvelliste de la Sarthe*, du 13 décembre 1893.

(2) Publiés en 1612. Cf. Lanéry d'Arc, *Bibliographie de Jeanne d'Arc*. Paris, Techener, 1894, nos 101, 1278, 1279, etc.

(3) Telle est du moins l'hypothèse émise par M. Lanéry d'Arc, descendant de Jeanne d'Arc, dans une lettre qu'il nous a fait l'honneur de nous adresser à la date du 30 avril 1894, après avoir pris connaissance des articles précédemment cités, et dans laquelle il nous informe « qu'il n'a aucun souvenir d'avoir rencontré le nom de Masnier » dans les nombreux documents qu'il a réunis sur la famille de Jeanne d'Arc. La question devra être reprise lorsqu'on démolira la maison de la rue du Pré pour l'ouverture prochaine d'une voie actuellement en projet, et qu'il sera possible dès lors de retrouver le blason signalé par M. E. Hucher d'après d'anciens souvenirs locaux.

(4) Paris, Arthur Bertrand, 1817, 4 vol. in-8°, de XVI-451 ; 430 ; 455; 458 pages.

ment actuel, du talent, beaucoup de sagacité et infiniment de conscience. Le récit présente un développement, une exactitude, un intérêt et une chaleur qui le rendent bien supérieur à tout ce qui avait été écrit jusque-là ». Ajoutons que l'auteur résume son opinion sur la mission de Jeanne d'Arc, en disant dans toute la simplicité de son cœur : « Je suis français, je suis chrétien ».

Le livre du sous-préfet de Saint-Calais a été traduit en allemand (Berlin, 1826) et a fourni les éléments à plusieurs autres ouvrages (1).

De nos jours, le savant historien de l'Église du Mans, dom Piolin, s'est empressé de saluer dans l'évêque Martin Berruyer, l'un des défenseurs les plus autorisés de la Pucelle.

Puis la poésie, la musique et les arts se sont joints à l'histoire pour célébrer la gloire de Jeanne. MM. Louis de Chauvigny et des Essarts lui ont consacré de charmants vers (2) ; Mme la Vtesse de Grandval et le R. P. Gondard des compositions musicales très appréciées (3) ; M. Eugène Hucher, le maître regretté des archéologues manceaux s'est fait honneur de prendre part au premier concours des vitraux d'Orléans, en 1878 (4) ; au concours de l'année der-

(1) Lanéry d'Arc. *Bibliographie raisonnée et analytique des ouvrages relatifs à Jeanne d'Arc*. Paris, Techener, 1894, p. 122.

(2) *Les Croyances*, Paris, Ollendorf, in-8°. V. aussi une *Ode à Jeanne d'Arc*, de M. Hyp. Duguet. Le Mans, Dupé, 1889, 8 p. in-12 ; une poésie de M. Alfred des Essarts sur *Jeanne d'Arc*, et une conférence de M. Emmanuel des Essarts dans la *Revue littéraire du Maine*, août 1889 et février 1890 ; E. Bodin, *Jeanne d'Arc à Chinon*, etc.

(3) Vicomtesse de Grandval, *Jeanne d'Arc*, scène pour contralto ou baryton, poème de Casimir Delavigne, musique de Mme la Vtesse de Grandval, avec accompagnement d'orgue, Paris, au *Menestrel*, s. d, in-4° de 9 pages.

R. P. Gondard. *La Revanche de Jeanne d'Arc*, drame historique en quatre actes et en vers par le P. V. Delaporte, musique du P. Gondard, chant et piano. Paris, Peregalli et Parvy Fils, 1893, grand in-8.

(4) « MM. Hucher et Rathouis, du Mans, nous semblent « être rapprochés beaucoup plus que leurs confrères du système décorativo-peint par « les tapisseries flamandes de la Renaissance de Louis XII et qui est si « favorable aux verrières à grands sujets. Sauf M. Hucher, les artistes qui

nière, nos deux peintres manceaux les plus éminents, MM. Albert Maignan et Lionel Royer sont venus à leur tour présenter des cartons dignes de leur remarquable talent et de la merveilleuse épopée de l'héroïne nationale (1).

Si incomplètes et si rapides qu'elles soient, ces quelques notes suffisent à prouver que le Maine n'est point resté indifférent au culte de Jeanne d'Arc.

La noblesse, par l'élan d'enthousiasme des jeunes seigneurs de Laval ; l'armée, par la déclaration si nette et si loyale du rude soldat Ambroise de Loré ; le clergé, par la voix de l'évêque Martin Berruyer, l'administration moderne par la plume du sous-préfet de Saint-Calais, les Beaux-Arts par des œuvres estimées, ont rendu tour à tour, d'éclatants hommages à la Libératrice de la France.

Ces hommages, le peuple les a éloquemment confirmés par son libre suffrage : au XVe siècle par des pélerinages de protestation contre la domination anglaise ; au XIXe par de récentes manifestations, toutes spontanées et toutes pacifiques, dont la mémorable cérémonie du 6 mai 1894 à la cathédrale du Mans peut être considérée comme le couronnement (2). L'humble bergère de Domrémy appartient

« ont pris part à ce concours ne se sont pas assez préoccupés de composer « de véritables vitraux. » Edouard Didron, *Les Vitraux de Jeanne d'Arc à Orléans*, en 1878, dans le journal le *Monde*, cité par l'*Union de la Sarthe* du 16 décembre 1879. Les cartons de M. Hucher sont malheureusement demeurés la propriété de l'évêché d'Orléans et nous aurons le regret de ne pouvoir les reproduire avec ceux de MM. Lionel Royer et A. Maignan. M. Hucher a également publié dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1876, une note sur un tableau de Jeanne d'Arc, reproduit dans la *Jeanne d'Arc* de Vallon, p. 258.

(1) En outre de ces vitraux dont nous parlerons dans un prochain article, M. Albert Maignan a signé cinq des grandes compositions de la *Jeanne d'Arc* de M. Marius Sepet (2e édit. 1885) : *L'enfance de Jeanne ; Jeanne devant le Dauphin ; Jeanne à l'abbaye de Saint-Denis ; Jeanne allant au tribunal ; Mort de Jeanne*, et il doit exposer au salon de cette année un nouveau vitrail de Jeanne d'Arc.

(2) En 1892 et 1893, la population du Mans avait déjà donné deux témoignages éclatants de sa vénération pour Jeanne d'Arc en venant en foule

d'ailleurs tout entière au peuple de France ; elle demeurera toujours l'une de ses gloires les plus pures, l'une de ses héroïnes les plus chères.

Désireuse de conserver quelques-uns de ses souvenirs, si glorieux pour Jeanne d'Arc et si honorables pour le Maine, cette *Revue* reproduira successivement deux des principaux vitraux de Jeanne d'Arc, présentés au concours d'Orléans par des artistes manceaux, l'un de MM. Lionel Royer et Latteux Bazin ; l'autre de MM. Albert Maignan et Champigneulle. Elle publiera ensuite la première traduction française, complète et littérale, du mémoire de Martin Berruyer (1).

écouter à la cathédrale Mgr Pagis, l'éloquent panégyriste de Jeanne, et à la Couture le P. Marchal, l'un de ses dévoués missionnaires. Ce dernier reçut à lui seul à l'issue de sa conférence, pour la basilique de Domrémy, une somme de 1214 fr. que des dons postérieurs portèrent à plus de 1500 fr. Depuis 1866, la presse locale, et notamment la *Semaine du Fidèle* a consacré de nombreux articles à Jeanne d'Arc.

(1) Cité par Quicherat, *Procès*, III, p. 314, ce mémoire a été publié pour la première fois en latin par M. Lanéry d'Arc, en 1889, dans son volume intitulé *Mémoires et consultations en faveur de Jeanne d'Arc par les juges du procès de réhabilitation*, puis analysé *partiellement* en français par le P. Ayroles dans la *Vraie Jeanne d'Arc*, t. I. Gaume, 1890, gr. in-8. Les conclusions en ont été rappelées dans l'*Union hist. et littéraire*, I, p. 11 et la *Semaine du Fidèle* du 28 avril 1894.

LES VITRAUX DE JEANNE D'ARC

CONCOURS DE 1893

Le 8 octobre 1893 s'ouvrait à Paris, à l'École des Beaux-Arts, l'exposition des projets des dix verrières mises au concours pour la cathédrale d'Orléans.

Le programme de ces verrières était ainsi compris :

1re verrière. *Domrémy :* Jeanne entend les voix du Ciel, vallée de la Meuse, maison de Jeanne d'Arc, l'église (1425).

2e verrière. *Vaucouleurs :* Jeanne à cheval, partant pour se rendre auprès de Charles VII, à Chinon (25 février 1429).

3e verrière. *Chinon :* Jeanne est présentée à la cour de Charles VII (8 mars 1429).

4e verrière. *Orléans :* Jeanne, à cheval, entre par la porte de Bourgogne, vers huit heures du soir, à la lumière des torches, et précédée de son étendard (29 avril 1429).

5e verrière. *Orléans :* Jeanne à l'assaut du boulevard et de la forteresse des Tourelles (7 mai 1429).

6e verrière. *Orléans :* Jeanne, après la délivrance de la ville, rend grâce à Dieu dans la cathédrale de Sainte-Croix (8 mai 1429).

7e verrière. *Reims :* Jeanne au sacre de Charles VII, dans la cathédrale (17 juillet 1429).

8e verrière. *Compiègne :* Jeanne est faite prisonnière devant la ville (23 mai 1430).

9e verrière. *Rouen :* Jeanne prisonnière dans la tour du château (1430-1431).

10e verrière. *Rouen :* Jeanne sur le bucher de la place du Vieux-Marché (30 mai 1431).

C'était un immense et difficile travail, pour un verrier consciencieux, que de chercher pour chacun de ses tableaux, sans s'écarter des costumes et de la tradition en général, un ensemble qui ne détonnât point par une faute, fut-elle minime, de restauration historique. « Domrémy, Vaucouleurs, Chinon, Orléans, Reims, Compiègne, Rouen ! autant de noms qui tour à tour évoquent une série de visions où passent les laborieux travailleurs des champs, la vieille église du village natal, les costumes des courtisans, du roi, des gardes, des valets, les loques du peuple, tout un attirail de guerre fait de cuirasses, de casques à visière, de lances, de chevaux caparaçonnés, d'étendards déployés au vent, de machines de combat, tous les accessoires du culte depuis les pesantes chasubles jusqu'aux mitres d'or et aux crosses sculptées ! » (1).

Malgré ces difficultés sérieuses, le concours, dans son ensemble, a été jugé remarquable, et tous les projets ont mérité des éloges.

Douze exposants étaient en présence. Chacun d'eux avait envoyé les esquisses réduites des dix sujets, un carton de grandeur d'exécution et un spécimen de vitrail. La plupart s'étaient adjoints un artiste en renom comme dessinateur.

C'est à ce dernier titre que nos deux peintres manceaux les plus éminents, MM. Albert Maignan et Lionel Royer, ont été appelés à prendre part à cette exposition. Très appréciées du public d'élite qui est venu en foule les visiter, leurs belles compositions font honneur à notre pays du Maine et contribuent à la gloire de Jeanne d'Arc.

(1) *L'Œuvre d'art,* du 25 octobre 1893.

I

LE SACRE DE CHARLES VII A REIMS

PAR MM. LATTEUX-BAZIN ET LIONEL ROYER

Membre de la Société française d'archéologie, M. Latteux-Bazin dirige au Mesnil-Saint-Firmin (Oise) une importante manufacture de vitraux peints fondée en 1845 et qui a obtenu depuis quelques années douze médailles d'or et d'argent, dont la première médaille d'or à l'exposition de Bruxelles en 1880.

Il avait eu l'heureuse pensée de demander les cartons de ses vitraux de Jeanne d'Arc à notre compatriote M. Lionel Royer, qui a mérité, avec la croix de Saint-Grégoire et plusieurs médailles au Salon, une très flatteuse notoriété artistique par ses tableaux militaires consacrés à l'histoire du régiment des Zouaves Pontificaux, par ses portraits du général de Charrette et du Père Monsabré, tout récemment par son magnifique tableau : *Le 14e de ligne à Eylau*, si remarqué à la dernière exposition des Champs-Élysées.

MM. Latteux-Bazin et Lionel Royer se sont efforcés, avant tout, de se conformer à la vérité historique et aux traditions archéologiques. Bien qu'il ne nous appartienne pas de discuter ici la grande question de savoir si le vitrail doit être une copie, un recommencement, où si le verrier moderne doit s'affranchir tout net des anciennes traditions et oublier les artistes du Moyen-Age, nous ne saurions trop féliciter, pour notre part, les deux artistes du sentiment qui les a inspirés et des efforts consciencieux que revèlent leurs projets.

Quoi qu'on en puisse dire, en effet, il ne nous semble pas qu'il y ait lieu de bannir des vitraux la science archéologique, admise sans contestation pour les monuments dont ils sont le complément. L'art ne peut exclure le vrai, et certes il n'est plus possible, à notre époque, de concevoir une scène du XVe siècle traduite en dehors des idées, des mœurs, des costumes du temps.

Au reste, les compositions de M. Lionel Royer, pour être empreintes d'un véritable sentiment religieux, d'une foi sincère et naïve, et d'une certaine saveur archéologique, n'en sont pas moins très dramatiques (1).

Le carton du *Sacre de Charles VII* comprend quatre baies de 3m 56 de hauteur, de 0m 80 de largeur, séparées par des meneaux de 0m 15. Sept barres de fer horizontales divisent la verrière en vingt-huit panneaux. C'est donc dans une sorte de damier que M. Lionel Royer devait distribuer la composition (2).

Une telle disposition entraînait une difficulté matérielle qui gênait à tout moment l'artiste, obligé de combiner le mouvement des personnages de façon à ce que ni l'armature de fer ni les meneaux ne vinssent en détruire l'harmonie, soit en faussant l'aspect des raccourcis, soit en grandissant les personnages hors proportions. L'écueil a été évité si habilement qu'on ne peut même le soupçonner.

La scène se passe, le 17 juillet 1429, dans la cathédrale de Reims dont l'architecture a été fidèlement copiée. Jeanne d'Arc, armée de toutes pièces, debout, son étendard à la main, occupe l'une des baies du milieu du vitrail, la troisième. Son attitude est noble, digne, sans fierté exagérée ; l'expression de son visage a un reflet céleste. A ses côtés, mais en arrière plan, un seigneur tient ouvert le livre des Évangiles.

L'autre baie du milieu, la deuxième, nous présente Charles VII, agenouillé, revêtu du manteau royal, la tête inclinée, les mains jointes, pendant que l'évêque prononce les paroles sacrées. Deux seigneurs tiennent au-dessus de la tête du roi la couronne qui va ceindre son front.

Dans la première baie, à gauche, le prélat consécrateur, mitré et vêtu d'une riche chape, entouré d'évêques et de moines. Au premier plan un enfant de chœur d'une naïveté charmante.

(1) V. Fournels. *Le Correspondant* du 25 octobre 1883.
(2) Description rédigée d'après les notes de M. Latteux-Bazin.

Dans la quatrième baie, à droite, un moine agenouillé, à l'expression pieuse et austère, au type caractéristique et vraiment monacal. En arrière des guerriers avec bannières et fanions.

Au fond du vitrail et à la partie supérieure on aperçoit des tribunes ornées de tapisseries. Des sonneurs de trompettes font retentir de joyeux échos les voûtes de la basilique et en chassent les colombes qui y avaient pris gîte : l'une d'elle, suivant la légende, descend vers le roi.

La planche ci-jointe fera mieux saisir que toute description les caractères et les expressions des figures qui animent cette magistrale composition dont nous devons nous borner à esquisser la distribution générale. Tous les détails, telles que les tapisseries et les armures, ont été scrupuleusement copiés au musée d'artillerie.

Au lieu d'un seul panneau de vitrail exigé comme spécimen sur verre pour le concours, M. Latteux-Bazin a exécuté la travée entière de Jeanne d'Arc. La coloration et la peinture ont heureusement complété et rehaussé le dessin de M. Lionel Royer, dont le carton et les maquettes sont actuellement exposés au Palais des Champs-Élysées.

De l'avis des juges les plus compétents MM. Latteux-Bazin et Lionel Royer ont témoigné d'une grande connaissance de l'époque : ils ont interprété plusieurs des sujets, entre autres *Jeanne écoutant les voix* et *Jeanne à Chinon*, d'une façon très remarquable, et M. Lionel Royer a mérité des éloges particulièrement flatteurs pour la sincérité des diverses attitudes de Jeanne d'Arc. Leur œuvre ne sera point oubliée des nombreux connaisseurs qui ont eu occasion de l'admirer (1).

ROBERT TRIGER.

(1) Nous sommes heureux d'adresser ici tous nos remerciements à M. Latteux-Bazin, à la générosité duquel la *Revue* doit la belle planche du *Sacre de Charles VII*, à M. Lionel Royer, qui a bien voulu en autoriser la reproduction, et à notre dévoué collègue M. Jules Chappée qui nous a servi d'intermédiaire auprès des deux artistes.

LES FORTIFICATIONS DU MAINE

DE L'ORIGINE DES CHATELLIERS

OU

DES FORTIFICATIONS EN TERRE

L'étude des fortifications en terre est toujours le sujet de nombreuses controverses (1) ; l'aspect général des talus et des fossés ne produit guère sur le visiteur qu'une impression uniforme, qui se traduit par la qualification de *camp de César* ou *camp romain*. Dans les lieux-dits la qualification est *château* et plus souvent *châtellier ;* de part et d'autre une seule expression désigne tous les retranchements en terre, quelles que soient l'origine, la date et la cause de leur construction. Il nous semble cependant, en dehors de tout parti pris, de toute théorie préconçue, que ces retranchements offrent des assiettes, des proportions et des profils trop variés pour que l'on puisse accepter une seule époque de construction. On n'a pas, il est vrai, pour défendre ses théories des preuves aussi parlantes que dans les constructions en pierres ; les appareils des murs sont bien connus et depuis longtemps déterminés, les murailles des villes ont exigé pour être construites non-

(1) Ce mémoire a été lu à la Sorbonne, le 29 mars 1894, au Congrès des Sociétés savantes à Paris.

seulement beaucoup de temps, mais encore beaucoup d'hommes, elles ont été longtemps occupées et les chroniques en ont plus ou moins conservé le souvenir, décrit les sièges, raconté les fortunes diverses. Le retranchement en terre, au contraire, est en général l'œuvre d'un jour, dans une époque de guerre ou de panique, c'est le refuge d'un petit nombre d'hommes, il a peu ou point d'annales.

Nous pensons toutefois qu'il est possible d'essayer une classification parmi ces *châtelliers* en étudiant les retranchements dans leurs diverses parties fondamentales telles que l'assiette, les profils, les fossés et les talus.

Pour le Maine et la région de l'Ouest cette question a déjà été traitée plusieurs fois, mais avec des conclusions absolument opposées.

M. Ledain dans son ouvrage : *De l'Origine et de la destination des camps romains dits châtelliers en Gaule, principalement dans l'Ouest* (1) attribue uniformément tous les châtelliers à l'époque gallo-romaine, quelles qu'en soient les bases et les dimensions. Tout en constatant que les plans et les profils sont très variés dans ces différents camps, il maintient une origine unique et une même époque de construction, s'appuyant sur le texte de Végèce qui conseille d'établir les camps suivant la configuration des terrains (2).

M. l'abbé Angot, au contraire, dans son étude sur les *Châteaux et Châtelliers dans la Mayenne* (3), prétend qu'il

(1) Mémoire lu au Congrès des Sociétés savantes le 15 avril 1884.

(2) Prout loci qualitas aut necessitas postulaverit, castra facienda sunt. Végèce. *De re militari*, lib. I, 23.

(3) M. l'abbé Angot ne cite presque comme exemples que des camps à bases elliptiques, avec mottes, à une ou plusieurs enceintes. Il ajoute de plus qu'il a écrit ces pages « sans avoir consulté aucun ouvrage spécial, sans avoir même de livres sous la main » n'ayant d'autre but « que de poser une question historique qui demande et mérite plus de recherches et une autre préparation ». *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*. 1890, t. II, p. 299.

faut renoncer à voir dans ces fortifications des travaux de l'époque romaine, les châtelliers étant des constructions du XIe et du XIIe siècle. « Tous ces retranchements, écrit-il, sont de la même époque et d'une même inspiration. En effet, le nom traditionnel donné à tous ces ouvrages est presque uniformément celui de *château* ou de *châtellier*, et cette appellation qui dans notre langage actuel ne représente aucunement l'objet qu'il désigne, est la traduction exacte du terme employé par les auteurs contemporains de Guillaume-le-Conquérant. Presque partout Orderic Vital appelle ces fortifications : les châteaux, castella.... »

Ce dernier argument n'est pas bien fondé. Si les ouvrages techniques, même de la basse latinité, emploient les expressions *castra* et *castella* avec des sens bien déterminés, si les *Commentaires de César* distinguent toujours les *oppida* des *castra* et des *castella*, on ne rencontre pas la même précision dans les chroniques latines du moyen-âge. Trompé par de vagues souvenirs, nous avions cru pouvoir établir une classification des fortifications anciennes d'après les chroniqueurs du moyen-âge, et dresser des séries pour les *oppida*, les *castra*, les *castella*, les *munitiones*, les *munimenta*, etc. ; nous avons compulsé maints chroniqueurs, écrit de nombreuses fiches, et après leur classement, nous avons eu la déception de constater que dans le même auteur et le même ouvrage, le même lieu portait toutes ces qualifications, et que la variété dans l'expression n'avait d'autre règle que l'élégance du langage ; pour l'auteur le mot employé n'était pas une expression technique, mais seulement un synonyme. Citons par exemple cette phrase empruntée à Orderic Vital : « Ambreras *oppidum* ejus cœpit, et Meduanam.... combussit ;.... his itaque duobus *castellis* sibi subactis.... (1) » ; ou bien encore celle-ci : « *Castrum* quod

(1) Orderic Vital, t. II, p. 103.

novus Mercatus dicitur... prædictum *oppidum*... ac tuitionem præfatæ *munitionis* (1). »

Une autre opinion a été émise par M. Léon Maître dans une communication sur les châtelliers en Bretagne (2). Cet auteur suppose que ces retranchements étaient des établissements métallurgiques ; il appuie son opinion sur la présence dans ces terrains de nombreux débris de forges, laitiers et scories, ainsi que sur le voisinage de gisements métallurgiques. Il reconnaît que ces châtelliers remontent les uns à l'époque gauloise et les autres à l'époque romaine, mais il ne veut pas admettre le système qui fait de tous les châtelliers des camps militaires. D'après lui, c'étaient pour la plupart des fonderies industrielles exploitées par des colonies d'ouvriers romains ou gaulois (3).

M. Buhot de Kersers a fait observer que beaucoup de châtelliers ont dû néanmoins servir de refuges défensifs, et que les buttes de scories ne peuvent être confondues avec des enceintes de terre servant à un but militaire. Si l'on trouve à côté des châtelliers ou à l'intérieur de leurs enceintes des débris de forges, il n'est pas prouvé que toutes ces buttes aient été élevées dans un but industriel (4).

Pour le Maine, le doute n'est pas possible ; les buttes et les talus sont en sable ou en terre arable ; les pierres qui y sont noyées sont de nature calcaire ou schis-

(1) Orderic Vital, t. II, p. 112.

(2) Congrès des Sociétés Savantes à la Sorbonne, 27 mai 1890.

(3) Cette année M. Léon Maître dans une communication sur les *Châtelliers paroissiaux en Bretagne*, a constaté en plus des nombreux châtelliers qui doivent leur origine aux établissements métallifères, l'existence de châtelliers situés souvent en bas-fonds, au milieu des taillis, dans des endroits difficiles à découvrir, loin des voies romaines et des constructions féodales. Ils n'affectent en rien la régularité antique, n'ont pas de ressemblance avec les constructions féodales, et ont dû servir de retraites aux populations depuis le quatrième siècle jusqu'au douzième. Ces châtelliers renferment souvent dans leurs enceintes une église paroissiale. (Congrès des Sociétés savantes, 1894.)

(4) Congrès des Sociétés Savantes à la Sorbonne, 27 mai 1890.

teuse, si quelques traces de minerai peuvent y être observées, ce n'est qu'à l'état d'exception ; on y trouve cependant fréquemment des scories ou des laitiers comme dans les fortifications du Moyen-Age, et de nombreux lieux-dits dans les environs des camps ont conservé les noms suivants : *le Fourneau*, *le Creuset*, *la Forge* ou autres synonymes ; et cela ne doit pas surprendre, car dans toute agglomération, l'usage du fer est indispensable (1).

D'après le bref exposé que nous venons de faire, on voit quelles nombreuses divergences d'opinions se sont produites sur cette question des fortifications en terre. Malgré toute l'autorité et la science de leurs auteurs, nous espérons qu'il nous sera permis de vous soumettre les réflexions qui nous ont été suggérées par l'étude comparative de quelques retranchements bien conservés et dont les formes nous ont paru caractéristiques.

Nos observations portent seulement sur la région du Maine et du Perche, et nous insistons sur ce point, parceque nous sommes convaincu que les détails de construction se modifient à l'infini suivant les régions, la nature et les accidents du sol.

Nous avons ramené à cinq types principaux les divers retranchements anciens que nous avons étudiés sur le terrain.

Premier type.

L'enceinte, de forme allongée, de petite dimension, est située sur le point culminant d'un promontoire ; elle est limitée sur presque tout son périmètre par des escarpements naturels dominant les vallées environnantes ; du côté du prolongement du faite de la colline, la séparation est pratiquée par une haute levée de terre dont la coupe forme sen-

(1) Cf. nos *Fortifications du Sonnois du Xe au XIIe siècle*, p. 62.

siblement un triangle équilatéral ; cette levée n'est point protégée à l'extérieur par un fossé, comme dans les autres fortifications ; il n'existe pas de plate-forme sur la crête du talus, l'intérieur de la levée est composé par la superposition de plateaux de pierre enlevés dans les environs et recouverts d'une couche de terre.

La forme primitive du camp de Saint-Evroul (1), près Oisseau, peut être donnée comme exemple de ce type. Le

SAINT-EVROUL

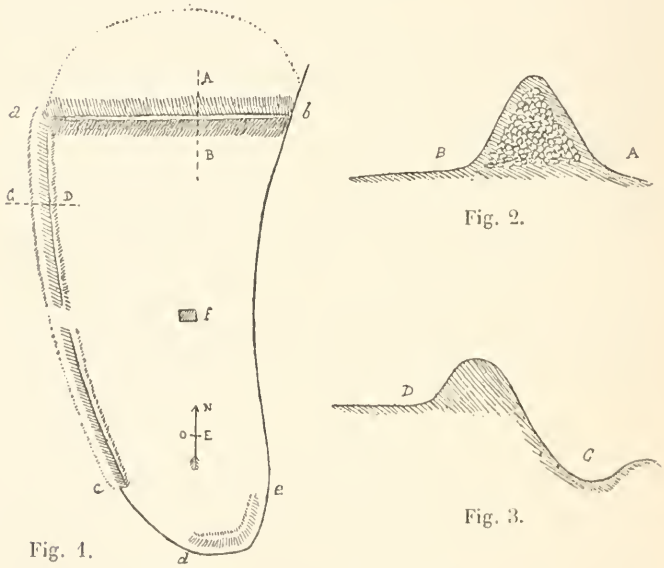

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 1. Plan général, échelle 1/5000.
Fig. 2. Elévation suivant *A B*. Fig. 3. Elévation suivant *C D*, échelle 1/2500.

(1) Le camp de Saint-Evroul est situé sur la commune de Gesne-le-Gandelin, canton de Saint-Paterne, arrondissement de Mamers, département de la Sarthe. — Cf. *Revue historique et archéologique du Maine*, t. XXXV, p. 121. *A propos des ruines romaines d'Oisseau-le-Petit*, par M. de La Sicotière.

plateau est isolé par des vallées profondes et des pentes abruptes sur presque tout son périmètre, et, à sa partie la plus étroite, par un immense talus de terre et de pierres *a b*, sans fossé.

Ce camp fut remanié, ses défenses naturelles furent utilisées, et de nouveaux talus furent élevés, précédés de larges fossés, *a c*, *d e*.

M. Liger attribue cette fortification à l'époque gauloise, tout en constatant l'occupation de cet emplacement à l'époque du moyen-âge (1).

Ce retranchement a de bien petites proportions pour que l'on puisse, l'attribuer avec certitude à l'époque gauloise, et les profils des fossés et des remparts dans la partie circulaire *a c*, *d e*, correspondent davantage à ceux des fortifications du moyen-âge. La chapelle existant encore au milieu de l'enceinte doit être contemporaine des fortifications, car on rencontre dans presque tous les retranchements du XIe et du XIIe siècle, des chapelles érigées au milieu des forteresses (2).

Nous n'avons pu trouver aucun document sur la construction ou l'occupation de ce camp, ni sur l'érection de la chapelle. Nous en sommes réduit aux hypothèses.

(1) « A environ 1800 mètres du clocher d'Oissean, au nord-ouest, est un monticule assez élevé et contourné de ravins profonds, présentant à sa crête un plateau d'un niveau assez régulier, entouré d'un retranchement continu fait de main d'homme....

« Ce plateau, qui porte le nom de Saint-Evroult, fut donc un camp gaulois, un oppidum.

« Il peut se faire qu'il ait été occupé par les Romains, mais on n'y rencontre aucuns vestiges de cette origine. Toutefois, il est certain qu'il fut utilisé au Moyen-Age, car on y trouve des maçonneries et des poteries de cette époque. Les fondements de la chapelle qui y est construite paraissent être du XIIe siècle. »

Cf. *La Civitas Onaqoriton*. Bulletin de la Mayenne, t. V, 1882, p. 10 et 11.

(2) Nous pouvons citer comme exemples Saint-Rémy du-Plain, Sonné, Pirmil, Bourg-le-Roi, La Bosse, Gisors, etc.

Nous prenons la liberté d'en présenter une qui nous a été suggérée par le nom de Saint-Evroul donné à la chapelle élevée dans ce camp (1). L'abbaye de Saint-Evroul, au diocèse de Lisieux, compte parmi ses premiers fondateurs (2) divers membres de la famille Giroie, ennemie de Mabille de Bellême et de Roger de Montgommery. Cette famille Giroie a possédé le château de Saint-Cénery, situé non loin d'Oisseau et de Gesne-le-Gandelin ; n'aurait-elle pas pu utiliser aussi notre vieille enceinte et y élever une chapelle en l'honneur du saint pour lequel elle avait déjà créé une abbaye ? Du reste les Giroie avaient certainement des possessions non loin de là, car ils ont donné à l'abbaye de Saint-Evroul des dîmes sur Fyé (3).

(1) M. Liger dit, sans indication de sources, que « cette chapelle était une dépendance du monastère de Saint-Evroult, qui fut fondé dans le voisinage. »

Cf. *Civitas Ouagoriton.* Bulletin de la Mayenne, t. V, 1892, p. 11.

Plus loin dans le même travail il ajoute :

« En 1128 l'oppidum gaulois était devenu une abbaye ou du moins une annexe de cet établissement ainsi que le prouve une charte de Henri, roi d'Angleterre..... Concedo præterea in continuo..... apud Belfai duas partes quarumdam decimarum ad hospitem unum..... (*Gallia Christiana*, XI.)

Cf. *Civitas Ouagoriton,* Bulletin historique de la Mayenne, p. 18.

Le *Pouillé* pour le diocèse du Mans inscrit la chapelle de Saint-Evroul comme dépendant du Petit-Oisseau, il ne désigne pas le présentateur. Dans les registres des *Insinuations* (1668-1680), ce bénéfice est toujours conféré directement par signature apostolique. (Communication de M. l'abbé Froger.)

(2) ..... Mabilia (quæ Geroianos Ebrulfiani monasterii fundatores semper exosos habuerat)..... (Ord. Vital, t. II, p. 410.)

(3) « De donis vero Willelmi Geroiani et successorum ejus, atque fidelium hominum suorum clericorum et laïcorum, petente Roberto Geroiano, concedo et confirmo prædicto monasterio..... apud *Belfai* duas partes quarumdam decimarum et hospitem unum ; ecclesiam S. Petri de Nidis cum decimis, terris aliisque pertinentiis suis ; apud Sanctum Sereniciam ecclesiam..... »

1128. Diplomus Henrici regis Angliæ pro S. Ebrulfo. *Gallia Christiana*, t. XI. Instrumenta ecclesiæ Lexoviensis, col. 207, A. C.

Le Paige (1), et après lui, Pesche (2), racontent que d'après la tradition, il existait autrefois à Béton, un château nommé *Ongrie*, dont il ne reste aucun vestige. Il aurait été situé sur les hauteurs qui dominent à l'ouest les bourgs de Béton et d'Oisseau. Pesche ajoute qu'il n'en existe plus rien et que le nom de ce château est tout-à-fait ignoré dans la contrée.

La situation du camp de Saint-Evroul correspond à ces indications, et ses ruines couvertes par les taillis sont peut-être les derniers vestiges d'un château de l'*Ongrie* construit par les Giroie. C'est une simple hypothèse que nous ne pouvons prouver, faute de documents.

Deuxième type.

L'enceinte, de forme arrondie, d'assez grande dimension, est située sur le promontoire d'une colline. Les pentes, bien accentuées, ne sont cependant pas abruptes ; la limite est déterminée par un gradin dans la pente. Sur les points où

(1) « La tradition porte qu'il y avait autrefois à Béton un château nommé Ongrie, il n'en reste aucun vestige. » Le Paige, t. I, p. 102.

(2) « La tradition du pays indique l'existence d'un vieux château nommé Ongrie, dont il resterait encore quelques vestiges. »

Pesche, t. I, p. 166, v° Beton.

« Nous avons promis, à l'article Béton, de parler ici d'un prétendu château d'Ongrie, dont la tradition locale selon Le Paige, aurait conservé le nom, lequel aurait été situé sur les hauteurs qui dominent à l'ouest, les bourgs de Béton et d'Oisseau ; nous pouvons assurer que le nom de ce château, est tout-à-fait ignoré aujourd'hui dans la contrée. »

Pesche, t. IV, p. 310, v° Oisseau-le-Petit.

« Peut-être le nom de Longueraie, que porte une pièce de terre, située près des ruines [romaines] a-t-il donné lieu à celui d'Ongrie, rapporté par Le Paige. »

Pesche, t. IV, p. 312.

Nous avons comme Pesche la naiveté de croire que ce château d'Ongrie fut une construction féodale. Le mot *chateau* n'indique pas une ruine quelconque, mais bien un lieu fortifié.

Cf. F. Liger, *Civitas Onagoriton*, p. 23 et p. 8.

les pentes sont plus douces, le gradin est protégé par un fossé dont les terres ont été rejetées à l'extérieur et en avant du fossé, et non à l'intérieur du camp. Du côté du prolongement du faîte, le camp est isolé par une double section, fossé avec talus, puis fossé avec gradin surmonté d'un talus recouvert de pierres sèches.

Le châtellier de Semur est un spécimen de ce type.

SEMUR. — LE CHATELLIER

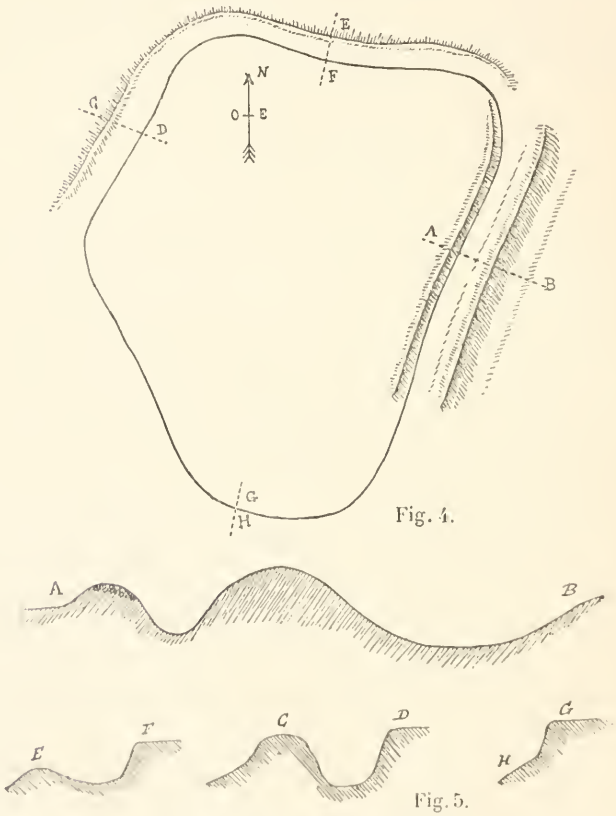

Fig. 4. Plan général, échelle de 1/5000.
Fig. 5. Elévation suivant *A B*, *C D*, *E F*, *G H*, échelle 1/2500.

L'enceinte fortifiée de Semur entoure un large plateau à l'extrémité d'un promontoire. Le système de défense n'est pas uniforme sur tout le périmètre. Sur trois côtés, les accidents de terrain sont très prononcés, surtout sur les flancs où la vallée est plus profonde et les pentes plus raides ; en arrière, sur le faîte de la colline, la plate-forme est presque horizontale, aussi de ce côté se trouvent les travaux les plus importants. Suivant la ligne *A B*, nous voyons en partant du centre de la fortification, un premier talus haut de 1m 50 au-dessus du niveau intérieur, large de 3 à 4 mètres, un fossé d'une profondeur de 4 mètres à partir de la crête du talus et d'une largeur égale, puis un grand remblai de 6 mètres d'élévation mesurant une dizaine de mètres à la base, et précédé d'un large vallonnement.

Au point opposé, en *C D*, la ligne extérieure du camp n'est point indiquée par un remblai, mais par un simple talus presque à angle droit, sur le bord d'un fossé large et profond, servant aujourd'hui de chemin et dont on ne peut par conséquent préciser les dimensions ; les terres du déblai ont été rejetées en avant de ce fossé et forment un talus sur la crête, mais sans fossé extérieur.

Sur les flancs, nous croyons également reconnaître la présence d'un talus à angle droit précédé d'un fossé avec terres rejetées en avant pour former contre-escarpe. Sur le flanc sud, un chemin a conservé le fossé, mais sur le flanc nord, la culture a nivelé les talus ; cependant les dépressions sont encore fort visibles. Du reste cette pièce de terre est inscrite de nos jours sur le cadastre sous le nom typique de *Les Fossés* (1).

(1) La commune de Semur appartient au canton de Vibraye, arrondissement de Saint-Calais, département de la Sarthe. L'enceinte que nous décrivons se trouve au lieu dit *Les Chatelliers* sur une éminence près du bourg.

Ce camp, complètement inconnu, nous a été signalé par M. le vicomte d'Elbenne.

Troisième type.

L'enceinte, de forme rectangulaire, à angles arrondis, tracée sur le flanc et presque au haut d'une colline, est limitée par une ceinture de fossés peu profonds, d'une largeur d'environ quatre mètres au niveau du sol, avec terres rejetées à l'intérieur du camp pour former un talus de deux mètres de hauteur au-dessus du sol, et une plate-forme de semblable largeur. Ce camp, tracé sur un terrain déclive, est cependant horizontal à l'intérieur ; le niveau est donné par un talus plus élevé sur le côté déclive du terrain. Dans ce côté, une ouverture est ménagée pour la porte, et le talus n'est point précédé de fossé profond.

Nous proposons comme type de ce genre le châtellier de Perseigne.

Le châtellier de la forêt de Perseigne, situé près d'Aillières (1), se compose d'un rectangle, aux angles arrondis, formé par des talus entourés de fossés. Construit sur le flanc méridional d'une colline, sur une pente douce, presque à mi-côte, il mesure environ 65 mètres sur 90. Sur les côtés nord et ouest, les talus et les fossés sont peu visibles sous la futaie ; les talus ont à peine 1^{m} 50 d'élévation sur quatre mètres de base, les fossés sont seulement indiqués par un vallonnement. Le côté méridional est beaucoup plus accentué. Sur ce point, les talus mesurent deux mètres d'élévation intérieure, et six à huit mètres à l'extérieur ; le fossé est peu profond. Au milieu du talus est une large brèche qui semble indiquer l'entrée du camp ; sur les trois autres côtés nous n'avons remarqué nulle trace d'ouverture ancienne. Ce côté méridional a, en dehors de l'enceinte, un

(1) A trois cents mètres environ de l'angle formé par la ligne d'Haute-Roche et le chemin de La Fresnaye. Ce camp nous a été indiqué par M. le comte Boulay de la Meurthe, et par M. le curé d'Aillières.

prolongement d'environ trente mètres de longueur, formé par un talus de hauteur égale à celui du camp, mais ce pro-

PERSEIGNE. — LE CHATELLIER

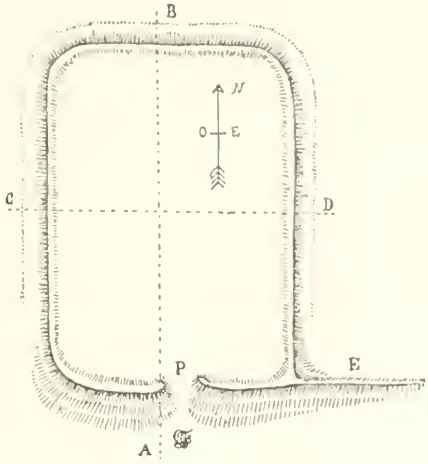

Fig. 6.

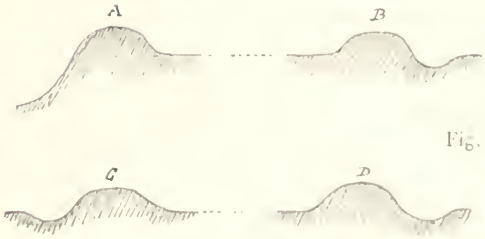

Fig. 7.

Fig. 6. Plan général, échelle 1/5000. Fig. 7. Élévation A B, C, D, échelle 1/2500.

longement n'est relié à son extrémité avec aucune autre ligne de circonvallation.

Ce camp offre si peu de relief général que l'on pourrait facilement mettre en doute son origine romaine si l'on ne pouvait citer à l'appui des points de com-

paraison. Dans une forêt voisine, celle de Bellême (Orne), on peut étudier un autre châtellier qui offre tous les mêmes caractères, mais plus accusés (1). Sa base est celle d'un rectangle aux angles arrondis, mesurant 137 mètres sur 93

BELLESME. — LE CHATELLIER

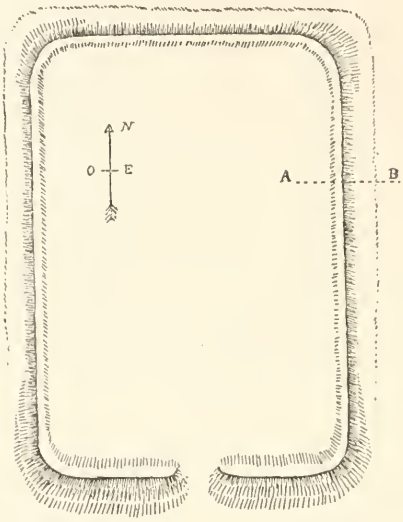

Fig. 8.

Fig. 9.

Fig. 8. Plan général, échelle 1/5000. Fig. 9. Elévation suivant *A B*, échelle 1/2500.

(1) Il se trouve dans la coupe du Châtellier, à quelques pas de la ligne du Châtellier, entre la ligne de Chêne-Gallon et celle de la Bajolière. Ce camp a été décrit par M. le Dr Jousset de Bellesme dans le *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, t. XVIII, p. 708-713. On y a constaté la présence de nombreux fragments de tuiles et de poteries romaines.

en dehors des fossés. Les talus sont élevés de deux mètres au-dessus de la plate-forme intérieure, avec deux mètres d'épaisseur à la crête, les fossés profonds de quatre mètres, ont six mètres d'ouverture et un fond moitié plus étroit. Le côté méridional a ses talus plus élevés extérieurement par suite de la déclivité du terrain, mais n'est point défendu par un fossé profond ; une ouverture est ménagée dans ce seul côté.

Il est facile de voir la corrélation qui existe entre ces deux retranchements, et leur rapprochement fournit une preuve convaincante d'identité d'origine.

Quatrième type.

Celui-ci offre beaucoup de points de ressemblance avec le deuxième type que nous venons de décrire, quant à la situation, au tracé et à la construction des gradins sur les pentes,

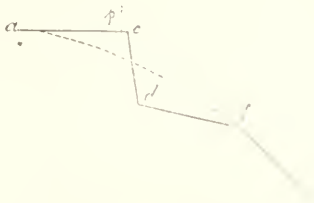

Fig. 10. Coupe d'un gradin.

mais il en diffère par ses fossés et ses talus. Les fossés sont très larges et très profonds, et les terres rejetées à l'intérieur du camp forment de hauts et épais talus ; de plus, on constate dans ces enceintes la présence d'une motte en terre plus ou moins élevée, mais généralement placée du côté de la porte d'entrée ou d'un point faible dans la défense par suite du peu de différence de niveau avec les terrains environnants.

Les camps d'Aillières et de Courgains sont deux bons exemples de ces constructions.

COURGAINS. — MONT DE LA GARDE

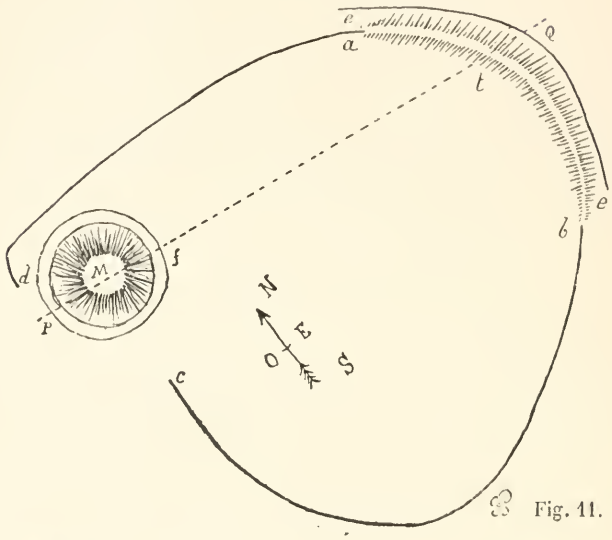

Fig. 11.

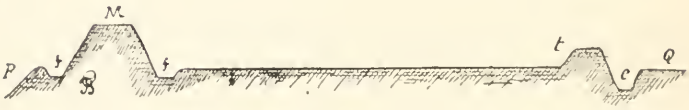

Fig. 12.

Fig. 11. Plan général. Fig. 12. Elévation suivant la ligne *P Q*, échelle 1/3500.

Le Mont-de-la-Garde est limité par une vaste enceinte, les deux côtés *d*, *a*, et *b*, *c*, sont formés par des gradins de deux à quatre mètres d'élévation, sans fossés ni talus ; au contraire, la partie *a*, *b*, sur le faîte de la colline, est fermée par un talus de six mètres d'élévation, avec fossés de dix mètres de largeur. La motte *M*, placée à l'extrémité du plateau, mesure à son sommet onze mètres de diamètre sur seize.

Le camp de Villeneuve, d'un grand développement, est limité par un large fossé *f*, *f*, avec talus très élevés et très épais construits en *c*, *a*. et en *b*, *d*. Sur les flancs nord et est,

AILLIÈRES. — VILLENEUVE

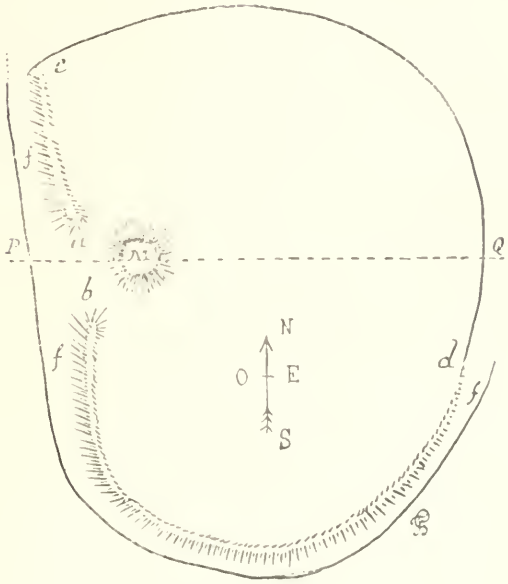

Fig. 13.

Fig. 14.

Fig. 13. Plan général. Fig. 14. Elévation suivant la ligne *P Q*, échelle 1/500.

de *c* en *d*, protégés par un escarpement naturel, la défense ne repose que sur la construction d'un gradin. L'entrée du camp *P*, d'une largeur de quinze mètres entre les deux talus *a* et *b*, est défendue par une petite motte *M*.

Cinquième type.

Ce dernier type de fortification en terre n'est plus construit uniquement sur des faîtes de collines ou des promontoires ; pourtant, il se rencontre généralement dans des situations dominant les environs. Sa caractéristique est la pluralité des enceintes ; nous y retrouvons, comme dans le type précédent, les fossés larges et profonds, avec des talus immenses, et enfin, dans une des enceintes, une haute motte en terre de grand diamètre.

Nous citerons comme exemples, Lurson et le Mont-de-la-Nue.

LE VAL. — LURSON

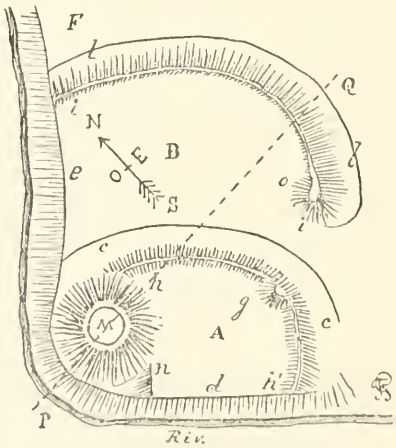

Fig. 15.

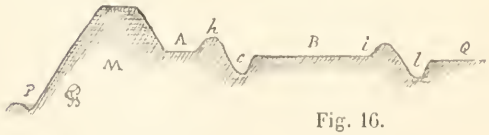

Fig. 16.

Fig. 15. Plan général. Fig. 16. Elévation suivant la ligne *P Q*, échelle 1/3500.

Le camp de Lurson se compose d'une motte *M* et de deux enceintes en terre *A* et *B* ; l'une entièrement fermée, l'autre *B*, communiquant avec la plaine par une large porte *i*.

CONTILLY. — MONT-DE-LA-NUE

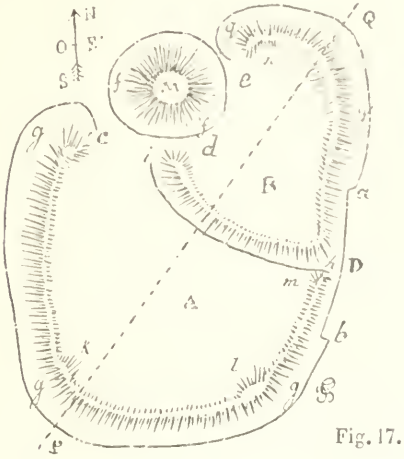

Fig. 17.

Fig. 18.

Fig. 17. Plan général. Fig. 18. Elévation suivant la ligne *P Q*, échelle 1/500.

Les fortifications du Mont-de-la-Nue comprennent une motte *M*, et deux enceintes *A* et *B*. La motte occupe l'angle nord-ouest. L'enceinte générale est divisée perpendiculairement à la face par un talus qui forme une seconde enceinte extérieure.

CONCLUSION

Nous voyons dans ces différents types, des constructions d'époques diverses, et nous rattachons :

Le premier type, à l'époque préhistorique, c'est-à-dire à une période non classée, antérieure à l'époque gauloise.

Le deuxième type, à l'époque gauloise.

Le troisième type, à l'époque romaine.

Et les quatrième et cinquième types, au moyen-âge, antérieurement au XIIe siècle.

En effet, à partir de cette date les fortifications en terre sont remplacées par des murs, des tours et des donjons en pierre (1).

Cette classification repose sur les observations suivantes.

Pour la période préhistorique, nous nous sommes trouvé en présence de travaux d'un genre tout spécial et bien primitif au point de vue de la défense. Les fragments de poterie que l'on rencontre dans ces enceintes, et surtout l'absence de fossés et de plate-forme sur les talus, dénotent une occupation très ancienne, antérieure à l'époque gauloise, et par conséquent à l'époque romaine (2).

Pour l'époque gauloise, nous établissons notre attribution, en comparant les retranchements avec les enceintes murées

(1) La fortification féodale, partant de la motte comme première application d'un système défensif, s'est développée successivement par l'adjonction d'une ou de deux enceintes, la première attribuée au château, la seconde réservée aux habitants inféodés. Les talus en terre et les constructions en bois ont été remplacés insensiblement par les murs et les donjons en pierres ; en un mot la ville au XIIIe siècle, avec son château, son baille et son enceinte, est le résultat développé et perfectionné des premiers travaux de défense. Cf. nos *Recherches sur les fortifications du Maine*, 1888.

(2) M. de la Noë voit, dans ces enceintes, plutôt une retraite religieuse qu'une fortification. Cf. *Principes de la fortification antique depuis les temps préhistoriques jusqu'aux Croisades pour servir au classement des enceintes.....* par G. de la Noë, colonel du génie, p. 28.

de la même période, et en éliminant les enceintes romaines. Le talus en dehors du fossé n'a jamais existé dans la fortification romaine : en outre, le gradin, construit sur le bord du fossé avec un talus à parement extérieur en pierre sèche, se distingue très nettement du vallum romain, et se rapproche beaucoup du mur en pierres, terre et bois, élevé dans les constructions gauloises des grands centres, désignées généralement par le mot *oppida*. Nos retranchements, sont, il est vrai, de faible proportion comparés aux fortifications des grands oppida gaulois, mais nous ne devons pas oublier que nous sommes en présence de stations de peu d'importance, d'une superficie de quelques hectares seulement.

Pour le troisième type, que nous attribuons à l'époque romaine, nous n'avons plus les mêmes hésitations, nous nous trouvons en présence de retranchements qui répondent aux règles précises formulées par tant d'auteurs, et qui, appliquées à la lettre et dans les plus petits détails, nous fournissent des points de comparaison indiscutables. Nous y constatons en effet, la forme rectangulaire à angles arrondis, avec les proportions de deux à trois pour les côtés [*tertiata*], des fossés de quatre à six mètres d'ouverture, à fond plus étroit, un vallum de deux mètres seulement de hauteur, sur quatre mètres de largeur, en un mot la forme classique du camp romain, mais dont les proportions de l'aire sont diminuées, parceque le camp passager est destiné à abriter un petit corps de troupes, et non une légion (1).

(1) Opere tumultuario fossa perducitur, lata pedes quinque, alta tres... Stativa autem castra æstate vel hyeme, hoste vicino, majore cura ac labore firmantur...., fossam aperiunt latam aut novem aut undecim, aut tredecim pedibus, vel, si major adversariorum vis metuitur, pedibus decem et septem (imparem enim numerum observari moris est).... agger erigitur. Végèce. *De re militari*, lib. III, 8.

Hygin, en parlant des fossés, dit :

Quibus latitudo dari debet ad minimum quinque, altitudo pedum trium.... Vallum loco suspectiori extrui debet cespite, aut lapide, aut saxo, sive camento ; sufficient latitudini pedes octo, altitudini, pedes sex. *De castrametatione*.

Pour les quatrième et cinquième types, nous avons pour nous les chroniques du moyen-âge qui nous donnent les dates de construction et de restauration de ces divers retranchements. Nous ne reviendrons pas sur ce sujet que nous avons déjà traité dans un précédent mémoire (1).

Quand nous écartons des fortifications romaines certaines enceintes à bases elliptiques, nous avons contre nous le texte de Végèce, toujours cité en pareil cas, qui recommande de construire le camp suivant la configuration du terrain, etc. (2).

Il est vrai que la fortification romaine n'a pas toujours conservé les règles précises et classiques formulées par Polybe (3). Mais si parfois le parallélogramme a été abandonné, Hygin nous apprend cependant que sous le règne de Trajan, le type de la forme des camps était encore le rectangle. Flavius Josephe dit que les Romains établissent leurs camps avec beaucoup de soin, sur un terrain uni ; si le terrain est inégal, ils l'aplanissent, et donnent à leurs retranchements la forme quadrangulaire (4). Julius Africanus (5) recommande la forme quadrangulaire de préférence à la forme circulaire, et enfin, Végèce lui-même, constate que si la forme n'a aucune influence fâcheuse sur l'utilité du camp, néanmoins celui dont la longueur est d'un tiers plus considérable que la largeur est réputé comme le plus beau (6).

(1) Cf. nos *Fortifications du Sonnois du Xe au XIIe siècle*, 1887.

(2) Interdum autem quadrata, interdum trigona, interdum semirotunda, prout loci qualitas aut necessitas postulaverit, castra facienda sunt. Végèce. *De re militari*, lib. I, 23.

(3) Τούτων ὁ ὗτος ἐχόντων τὸ μὲν σύμπαν σχῆμα γίγνεται τῆς στρατοπεδείας τετράγωνον ἰσοπλευρον. Polybe, *Histoires*, t. II, p. 263.

(4) *Bel. Jud.* III, 5.

(5) *Cestes*, VI, 6.

Τὸ δὲ σχῆμα τοῦ φοσσάτου οὐ δεῖ εἶναι στρογγύλον, διὰ εὐχερῶς ὑπο τῶν πολεμίων κυκλόθεν καταπολεμεῖσθαι, ἀλλὰ μᾶλλον εἶναι δεῖ τετράγωνον, οὕτως γὰρ ὗτος ἤ κατὰ μίαν πλευρὰν ἐπιθήσονται αὐτὸ οἱ πολέμιοι ἢ ἀνάγκη διαιρεθέντας αὐτους, εἰς τὰς δύο τοῦ φοσσάτου πλευρᾶς, καὶ εἰς τὰς τρεῖς ἢ καὶ εἰς τὰς τεσσαρας, ἀσθενεστέραν αὐτῶν τὴν ἐπίθεσιν γινέσθαι.

(6) Quibus caute studioseque provisis, pro necessitate loci vel quadrata,

Cette proportion est également recommandée par Hygin (1).

Dans les plans des châtelliers, on remarque que la forme carrée ou rectangulaire est très rare, et nous venons de voir, au contraire, que tous les anciens préconisent le parallélogramme. Les camps à bases elliptiques, circulaires ou triangulaires, doivent être des exceptions dans la fortification romaine ; or, il n'est pas logique de s'appuyer sur une exception pour formuler une règle générale. Des camps romains ou gallo-romains peuvent avoir par exception des formes elliptiques, mais il n'en faut pas conclure que tous les camps elliptiques doivent être attribués à l'époque gallo-romaine.

Donnons un dernier argument contre l'hypothèse qui assignerait une date unique à la construction des châtelliers ; nous le tirerons de la présence, dans une même région, à de très petites distances, de plusieurs retranchements élevés sur des plans parfois très différents. Ainsi à Aillières, dans un espace de trois à quatre kilomètres, on peut visiter encore trois retranchements, sans compter ceux qui ont disparu, (au moins deux) (2). Ces fortifications appartien-

vel rotunda, vel trigona, vel oblunga castra constitues, nec utilitati prejudicat forma, tamen pulchriora creduntur quibus ultra latitudinis spatium tertia pars longitudinis additur. Végèce. *De re militari*, lib. III, 8.

Stewech, dans ses commentaires sur le *De re militari* de Végèce, attribue à Galba le système elliptique. « Semirotunda seu oblunga castra Galbæ fuerunt ». *Godescalci Stevechii commentarius ad Flavii Vegeti Renati de re militari libros*, 1592, p. 64.

(1) Castra, in quantum fieri potest, tertiata esse debebunt ut lata duas, tres partes sint longa, hoc, dixi tertiata. Hyginus, *De Castrametatione*.

L'empereur Léon le Philosophe, qui a emprunté une grande partie de ses *Institutions militaires*, aux écrits de l'empereur Maurice, préconise le rectangle oblong comme le plus propre pour y camper régulièrement. Ὅθεν ἴδοιμεν ὅτι διαφόρους θέσεις καὶ σχήματα ποσάκις οἱ ἀρχαῖοι πολεμοῦσι κατὰ τὴν στρατοπεδείαν, ἐπαινετὴ δὲ ἡ παραμακρὰ τετράγωνος σύστασις καὶ ἀναγκαία, Constitutione. IX.

(2) Il y avait une motte sur l'emplacement actuel du château d'Aillières. D'autre part, il existait un retranchement dans la forêt de Perseigne, dans

nent à trois types différents, ce qui exclut l'idée de l'exécution d'un plan d'ensemble, et d'un système de fortification permanente tel qu'on en a constaté sur les frontières. Nous voyons là volontiers les traces d'occupations successives, de nombreux passages de troupes tant à l'époque romaine qu'à celle du moyen-âge. Il faut donc rattacher l'origine des châtelliers à différentes époques, car on ne saurait admettre une classification basée seulement sur une épithète ou sur une similitude de noms transmise par la tradition. Les divers systèmes de fortifications ont, nous le reconnaissons, supporté de nombreuses modifications dans les plans originaux, mais toutes les fortifications d'une même période ont conservé des caractères généraux que l'on ne peut confondre ; c'est donc dans leur étude seulement que l'on doit chercher les bases d'une classification et d'une date, et non dans l'étymologie d'une expression vague et indécise.

Les châtelliers ont été parfois occupés durant des périodes successives ; ils ont eu leurs talus et leurs fossés modifiés et aménagés suivant les nécessités du temps, et l'on trouve souvent dans leurs enceintes des débris d'armes et de poteries appartenant à diverses époques. Aussi on ne peut guère s'appuyer sur le mobilier pour baser une classification ; car la localité a pu être habitée sans être fortifiée, et le sol a pu garder des traces de divers passages qui, lors de la fortification postérieure, ont été déplacées et englobées dans les nouveaux travaux.

Le mobilier peut servir à constater une station, mais non une époque de fortification. Comme exemples de transformation évidente nous citerons Saint-Evroul et Duneau.

la coupe du Châtellier, non loin de l'abbaye de Perseigne. Ce terrain a été donné en 1484 par Catherine d'Alençon à des religieux de l'ordre de saint François de Paule, pour y construire un monastère qui disparut avant 1768. L'emplacement encore visible a la forme d'un rectangle allongé.

Saint-Evroul, construction préhistorique, a été complété au XIe siècle (1).

Duneau a vu son châtellier romain complété par une enceinte au XIe siècle, sur les ordres de l'évêque Avesgaud (2).

Pour résumer nos observations, nous croyons pouvoir conclure en disant :

Le terme *châtellier* désigne simplement un lieu fortifié à une époque indéterminée. L'origine et la date de la construction ne sauraient être précisées que par l'étude des plans et des reliefs, et par leur comparaison dans les divers systèmes de fortification.

GABRIEL FLEURY.

(1) Voir ce que nous avons exposé plus haut en parlant du premier type de retranchement en terre.

(2) Accidit ut faceret episcopus castellum causa refugii, nomine Dunellum. (Anal. 304.)

LA SOCIÉTÉ

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DE LA SARTHE

SES ARCHIVES ET SA BIBLIOTHÈQUE

HISTORIQUE

De toutes les Sociétés savantes de province, une des plus anciennes assurément est la *Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.* A l'origine, ce fut surtout une fondation d'intérêts pratiques, sagement inspirée par le pouvoir royal, afin de protéger et perfectionner l'agriculture, transmettre aux cultivateurs la connaissance des améliorations et progrès nouveaux, aider les efforts individuels et secourir le peuple dans les besoins continuels de l'alimentation.

Fondée en 1761, sous le titre de *Bureau d'agriculture du Mans*, dépendant de la *Société royale d'agriculture de la Généralité de Tours*, qui venait d'être créée par arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 24 février (1), elle se réunit pour la première fois le 14 avril suivant, sur l'invitation de

(1) Arrest du Conseil d'État du Roi, du 24 février 1761, qui ordonne l'établissement d'une Société d'agriculture dans la Généralité de Tours, devant être partagée en trois Bureaux, un à Tours, un à Angers et l'autre au Mans, pour ne faire qu'un seul et même Corps, etc. Paris, imp. royale, 1761, 6 p. in-4. — *Ibid.*, 2e édition, Paris, ve d'Houry, 1761, 8 p. in-8.

M. Samson de Lorchère, lieutenant-général au siège présidial et maire du Mans, d'après les ordres du Roi, transmis par l'Intendant, M. de l'Escalopier. Dans cette première séance, le Règlement de la *Société royale d'agriculture de Paris*, composé de quatorze articles, est adopté à l'unanimité par tous les membres présents, qui s'empressent de nommer M. Samson de Lorchère, directeur, M. Veron du Verger, secrétaire perpétuel, et fixent ensuite par le sort la place que chacun d'eux doit tenir à toutes leurs séances de cette année.

A cette époque le *Bureau d'agriculture du Mans* se compose seulement de vingt membres, tous résidants au chef-lieu de la province, à l'exception de deux ou trois, choisis parmi les hommes les plus distingués par leur mérite, leur goût pour les sciences, les lettres, les arts, ou leur dévouement au progrès et aux intérêts agricoles de notre province. Je ne puis résister au désir de citer ici leurs noms :

L'abbé Belin de Beru, } archidiacre et chanoines de
L'abbé Bucquet, } l'Église du Mans.

L'abbé de la Briffe-Ponsan, chanoine.

Le R.-P. Hebert, chanoine régulier, prieur de l'abbaye de Beaulieu.

Dom Guillon, cellerier et ancien procureur de l'abbaye de Saint-Vincent.

Le Père Parizis, lazariste, procureur du Séminaire de Coëffort.

Le comte de Maillé de la Tour-Landry.

De Fontenay de Montreuil, chevalier de Saint-Louis.

De la Goupillière, chevalier de Saint-Louis.

Le marquis de Courceriers, à Aunié.

Le comte de Vaussay, chevalier de Saint-Louis.

Samson de Lorchère, maire du Mans.

Neveu de Rouillon, lieutenant-criminel au Présidial du Mans.

De Blanchardon, ancien Maître-particulier des eaux et forêts.

Le Prince d'Amigné, conseiller au Présidial.

Fanneau de la Touche, ingénieur des ponts-et-chaussées.

Prud'homme de la Boussinière, bourgeois.

Desportes de Linières, maître de forges.

De Courteilles, négociant.

Veron du Verger, négociant.

En outre de ces vingt membres, le bureau comprend environ soixante membres associés, résidants dans le Haut et Bas-Maine, et une quinzaine de membres correspondants qui tous doivent faire connaître les renseignements, améliorations ou progrès agricoles dont ils seront témoins, afin de pouvoir les généraliser et en faire profiter la province.

A cet effet, les questions générales sur l'agriculture, posées par le Bureau du Mans à tous ses membres, sont divisées en cinq branches principales :

1° Les labours, engrais, semences, etc.

2° Les prairies naturelles et artificielles, etc.

3° Les défrichements des terres ou landes incultes, ainsi que les moyens d'y parvenir.

4° Les bois, vignes, mines et carrières.

5° Les bestiaux, gibiers, volailles, mouches à miel et insectes divers.

Le premier travail publié par la Société a pour auteur l'abbé Éléonord Froger, curé de Mayet (1). Il est intitulé : *Mémoire sur la fécondité de la terre, et quel en est le vrai principe?* Il fut imprimé dans le *Recueil des délibérations et des Mémoires de la Société royale d'agriculture de la Généralité de Tours, pour l'année 1761* (2), p. 68 à 95 de la troisième partie réservée au Bureau du Mans. A la suite

(1) Agronome distingué, mort en 1785.

(2) Tours, F. Lambert, 1763, 1 vol. in-8, divisé en trois parties, ayant leur pagination spéciale, 136, 68 et 182 p., avec un grand tableau.

on remarque plusieurs autres travaux de ses membres, parmi lesquels je dois signaler :

Mémoire sur les moyens de se délivrer de la fougère, par M. de Mozé, p. 96 à 107.

Mémoire sur le préjudice que cause la chèvre à l'agriculture, à la population de l'homme et à celle des bestiaux, par MM. de Fontenay et des Mazis, p. 131 à 139.

Remède pour guérir la maladie connue dans le Maine sous le nom de l'Aragne.

Procédés pour prévenir la carie des blés.

Avantages que l'Arrêt du Conseil d'État du Roi, du 16 août 1761, en faveur des défrichements, procure à la paroisse de Marigné, dans le Maine.

Rapport sur les Mesures du blé de Paris à la Mesure du Mans.

Du 14 avril 1761 au 30 mai 1775, le Bureau du Mans tient 476 séances qui deviennent de plus en plus importantes, soit par le nombre des membres qui se font un devoir d'y assister exactement, soit par les travaux intéressants dont on donne lecture et qui souvent inspirent de savantes discussions ou de spirituelles réparties. C'est dans la dernière de ces séances que l'abbé Rottier de Moncé présente son travail manuscrit intitulé : *Précis historique sur l'établissement et le progrès de la Société royale d'agriculture de la Généralité de Tours et du Bureau du Mans en particulier, depuis sa fondation jusqu'au 14 février 1775.* Ce gros volume in-4, fruit de quatorze années de labeur, vaut à son auteur de nombreuses félicitations.

Pendant cette période, le Bureau d'agriculture du Mans publie différents opuscules, circulaires, avis, avertissements, etc., tous imprimés chez Charles Monnoyer, entre autres le *Compte rendu* de sa 119e séance, tenue en 1763, relative à une poudre contre la rage.

Dissous au moment de la Révolution, comme toutes les autres Sociétés savantes, le Bureau d'agriculture voit naturel-

lement clore ses réunions et ses membres se disperser de tous côtés. C'est seulement le 25 mars 1794 que la municipalité du Mans reconstitue une *Commission des Arts*, composée de notables manceaux. Peu après, au mois d'août, le Directoire du district établit, dans la même ville, une *Commission bibliographique et du Musée*, puis, l'année suivante, en avril 1795, un *Bureau consultatif de commerce et d'agriculture*.

En 1794, les membres de ces diverses commissions se réunissent pour ne former qu'une association qui prend le titre de *Bureau central de correspondance des Arts près la municipalité du Mans*. Elle admet également dans ses rangs la plupart des membres de l'ancien *Bureau d'agriculture*, ainsi que plusieurs autres citoyens distingués par leur goût pour les sciences ou les lettres, puis, au mois de mars 1799, elle prend la dénomination de *Société libre des Arts du département de la Sarthe* (1).

Aussitôt les troubles passés et le calme revenu dans les esprits, de l'an IX au 20 novembre 1809, la Société libre des Arts tient sept séances publiques auxquelles assiste l'élite de la Société mancelle. Les procès-verbaux de ces séances rédigés par Nioche de Tournay, ancien inspecteur des manufactures et secrétaire de la Société (2), sont publiés et imprimés également chez Charles Monnoyer. Ils forment cinq brochures in-8. Plus tard, du 22 décembre 1821 au 1er juin 1826, quatre autres séances publiques sont tenues, dont les procès-verbaux furent rédigés par Michel Houdbert, secrétaire général. Il y eut enfin plusieurs autres séances générales et publiques, les dernières, du 30 juillet au 2 août 1855, le 16 juin 1862 et des 22 au 26 juin 1864. La Société en publia les travaux en 3 volumes in-8 de 312, 194 et 208 p. (3).

(1) *Bulletin de la Société royale*, etc., t. I, p. 5.

(2) Né à Saint-Jean-d'Angély (Charente), vers 1736, mort au Mans, le 27 mai 1816.

(3) Deux conférences agricoles furent également tenues à la mairie le

De plus, pour exciter l'émulation parmi le public qui s'intéresse à ses travaux, et grâce à une allocation plus généreuse du Conseil général, la Société libre des Arts décide d'instituer des concours et de décerner des récompenses aux agriculteurs et industriels les plus méritants. Elle fait paraître à cette occasion, de l'an XI à l'année 1843, onze programmes des prix proposés et arrêtés au cours de ses séances.

Sous la Restauration, la Société libre des Arts du Mans change de nouveau son nom et devient *Société royale des Arts du Mans;* elle ne publie aucun travail jusqu'à l'année 1817. A cette date, un de ses membres résidents, Jean-Antoine Daudin (1), ingénieur des ponts et chaussées, conservateur du Musée du Mans et auteur de nombreux travaux appréciés de ses collègues, rédige et leur présente un ouvrage resté manuscrit, de 132 p. in-4, intitulé : *Extraits de divers Mémoires présentés à la Société;* puis vers la même époque, de 1817 à 1821, son secrétaire, Michel Houdbert (2), ancien oratorien et ancien député de la Sarthe au Corps législatif, publie 5 volumes in-8 sous ce titre : *Extraits des journaux et ouvrages périodiques concernant l'économie rurale et domestique, ou Recueil de pratiques, recettes, etc., qui intéressent la culture des terres, la conservation des récoltes, etc., résumés par les membres de la Société* (3).

En 1820, André-Pierre Ledru, bibliothécaire et auteur de nombreux ouvrages, donne le tome Ier, seul paru, de son *Analyse des travaux de la Société royale des Arts du Mans*, depuis l'époque de son institution, en 1794, jusqu'à la fin de 1819 (4).

31 mars et le 1er juillet 1859. C'est M. A. de Villiers de l'Isle-Adam qui en rédigea les procès-verbaux.

(1) Né à Paris en 1749, mort au Mans, le 29 décembre 1832.

(2) Né à La Flèche, le 31 juin 1768, mort au Mans, le 9 mai 1842.

(3) Le Mans, Monnoyer, 1817-1821, 5 vol. in-8.

(4) Au Mans, Monnoyer, 1 vol. in-8, avec 2 tableaux. André-Pierre

C'est le 26 mai 1825 que le ministre de l'intérieur, le comte Corbière, autorise la Compagnie à prendre le titre de *Société royale d'agriculture, sciences et arts du Mans*, qu'elle conserve jusqu'en 1833, année ou elle prend le titre définitif de *Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, qu'elle porte encore actuellement. C'est aussi en 1833 qu'elle commence à publier un *Bulletin* périodique, imprimé chez Monnoyer, et arrivé aujourd'hui à son 34e volume in-8. Cet important recueil comprend une quantité de travaux variés, parfois remarquables, sur l'agriculture en général, les sciences, les beaux-arts, les belles-lettres, l'histoire de la province du Maine, l'archéologie, etc., dont je regrette de ne pouvoir donner ici la description, même abrégée.

Comme annexe à cette publication, la Société fit paraître en 1855, sous le titre de *Mémoires*, un premier fascicule renfermant le travail d'un de ses membres correspondants les plus distingués, M. G. de Lestang. Ce travail intitulé : *Incursions normandes dans le Maine* (1), valut à son auteur une médaille d'or décernée par la Société dans sa séance du 7 décembre 1852 (2). Le second fascicule ne parut que longtemps après, de 1871 à 1875 ; il comprend onze travaux publiés sous le titre de *Sigillographie du Maine*, par la Commission d'archéologie et d'art, alors présidée par M. Eugène Hucher, conservateur du Musée des monuments historiques du Mans et correspondant du ministère des beaux-arts.

Ledru, d'abord curé de Notre-Dame-du-Pré, devint professeur de législation à l'École centrale de la Sarthe, en 1798. Né à Chantenay, le 22 janvier 1761, il mourut au Mans, le 11 juillet 1825.

(1) Au Mans, Monnoyer, 1855, 96 p. gr. in-8.

(2) Le docteur Barbier publia en 1851, chez Monnoyer (34 p. in-8), un *Rapport général* sur la situation et les travaux de la Société, qu'il présenta à la séance publique du 19 décembre 1850.

ARCHIVES

Les Archives de la Société, conservées dans cinquante cartons, renferment, outre sa Correspondance avec ses membres titulaires ou associés, avec les ministères de l'agriculture, du commerce et des beaux-arts, la Société d'agriculture de Tours, la préfecture de la Sarthe et la mairie du Mans, un grand nombre de travaux autographes de ses divers membres sur l'agriculture dans le Maine, les différents procédés agricoles qui y sont en usage, l'industrie, les manufactures, les sciences, la littérature, les beaux-arts, la topographie, l'histoire provinciale, l'archéologie, ainsi que des notices biographiques sur les sociétaires décédés. Quelques-uns de ces travaux ont été publiés dans les différents recueils de la Société, mais la plupart sont encore inédits et offrent une source précieuse de renseignements pour les travailleurs et les érudits. Malheureusement, l'action du temps et des hommes a causé bien des lacunes dans ce dépôt ; c'est pour cela que je souhaite qu'un Catalogue en soit rédigé au plus tôt pour faire connaître au public toutes ses richesses et en assurer la conservation.

BIBLIOTHÈQUE

A la fin du siècle dernier, le Bureau d'Agriculture possède déjà un nombre assez considérable de livres ou brochures provenant d'achat ou d'hommages de plusieurs de ses membres et qui s'accumulent depuis sa fondation. Cette collection importante s'augmente bientôt d'une manière remarquable, à la Révolution, avec les dépouilles des nombreuses abbayes bénédictines et autres communautés religieuses de la province, et grâce au zèle de ses deux premiers bibliothécaires, Pierre Renouard d'abord, auteur des *Essais historiques et*

littéraires sur la province du Maine (1), et après lui, André-Pierre Ledru, obtiennent de l'administration préfectorale et de la municipalité du Mans de recevoir, au profit de la Société libre des Arts de la Sarthe, qui vient de se réorganiser, tous les ouvrages en double exemplaire, se trouvant alors dans la Bibliothèque du département dont ils ont aussi la garde.

Ce fond déjà bien important s'accroît chaque jour davantage et se trouve encore augmenté par les publications périodiques des Sociétés savantes de France, d'Europe, et même d'Amérique, au nombre d'environ 140, qui correspondent avec la Société par l'échange régulier de leurs publications.

En ce moment, la Bibliothèque de la Société est une des plus remarquables que puisse posséder une Société provinciale. Elle se recommande par un grand nombre d'ouvrages des XVIe au XVIIIe siècles, la plupart en édition originale et devenus rares ; on y remarque même quelques incunables. Elle compte actuellement environ 11,000 volumes ou recueils.

Dans la partie intéressant plus spécialement le Maine, et classée à part, nous remarquons parmi les imprimés, outre d'anciennes Coutumes du Maine, de 1554, 1581, 1607, etc., et un Missel du Mans, gothique de 1541, d'après l'édition de Pierre Hennier, de Laval, de 1489, les œuvres de la plupart de nos auteurs manceaux anciens et modernes : Robert-Garnier, de la Ferté-Bernard, Jacques Tahureau, du Mans, Pierre Ronsard, René Flacé, curé de la Couture, le P. Marin Mersenne, d'Oizé, Ambroise Paré, de Laval, Pierre Massé et Pierre Trouillart, sieur de Montferré, avocats au Mans, François de La Mothe Le Vayer, Antoine Pichon, de La Chartre, le P. Jean Boucher, Nicolas Coëffeteau, évêque de Marseille, François et Jean Bondonnet, Claude Blondeau, Fréart de Chambray, Thomas Cauvin, etc., etc. ; puis une

(1) Au Mans, chez Fleuriot, 1811, 2 vol. in-12.

belle collection des *Almanachs du Maine* avant la Révolution, de 1756 à 1796, 41 vol. in-16, précédés de *l'Almanach Mancean* édité, en 1728, par Dom Liron, bénédictin de Saint-Vincent; les *Annuaires de la Sarthe*, depuis l'année 1800 jusqu'à nos jours; les *Affiches du Maine*, premier journal paru dans notre pays, édité par la maison Monnoyer, depuis le 4 février 1771, date de sa fondation, jusqu'à la fin de décembre 1870; une collection précieuse à plus d'un titre des *Journaux* politiques ou littéraires parus dans le Maine pendant et après la Révolution, de 1790 à 1833; le *Recueil des Actes administratifs de la préfecture de la Sarthe*, depuis son origine, au mois de floréal an XIII, jusqu'à nos jours; les *Étrennes aux Manceaux*, petit almanach très-rare édité chez Toutain, en 1772; des recueils de *Noëls* anciens, si recherchés des bibliophiles, etc., etc.

Parmi les manuscrits nous devons noter un précieux volume sur vélin, de 1542, aux armes de Jean Dugué, chanoine de l'Église du Mans et curé de La Suze, relatif à l'école de Saint-Benoît du Mans, le Chartrier et censif du prieuré conventuel de Saint-Ursin, paroisse de Lignières-la-Doucelle, au Maine, rédigé par Frère Guillaume Onfroy, prieur en 1510, un choix des écrits du vénérable Bède, et les œuvres de saint Isidore, manuscrits in-4 de la fin du XIIIe ou commencement du XIVe siècle, etc.

Je ne saurais oublier non plus la *Carte du Maine*, de Jaillot, la *Carte archéologique de la Sarthe*, de l'abbé A. Voisin, et la *Carte topographique de la Sarthe*, de M. Triger, réduite par M. Guiller, ainsi que plusieurs vues anciennes du Mans, qui ornent les salles de la Bibliothèque.

Enfin une collection précieuse de trente portraits de manceaux célèbres, peints à l'huile à la fin du siècle dernier ou au commencement du XIXe, donnés par plusieurs de ses membres, vient encore enrichir et charmer le lieu des réunions de la Société. Ces portraits servirent plus tard à

Pelletier qui les reproduisit par la lithographie pour son *Iconographie Cénomane*, parue chez Monnoyer, vers 1830, en 14 livraisons de 4 portraits chacune.

CATALOGUE

Afin de faire connaître aux travailleurs et aux savants les richesses que renferme une Bibliothèque, il convient d'en publier le catalogue. Parmi les membres de la Société des Arts du Mans, le premier qui entreprend ce travail est Pierre Renouard, dont nous avons déjà parlé. Son Catalogue, resté manuscrit, se compose de 51 feuilles in-fol., renfermant 963 numéros, et fut présenté à la Société dans sa séance du 29 messidor an VII (17 juillet 1799).

André-Pierre Ledru, qui lui succède dans sa charge de bibliothécaire, parvient à faire un classement qui se compose d'environ 1500 numéros, parmi lesquels se trouvent des Recueils renfermant jusqu'à cinquante travaux différents.

Après lui viennent Thomas Cauvin (1) et M. Pierre Leprince, ancien professeur de langues (2), nommés l'un après l'autre par la Société, avec le titre d'archiviste-bibliothécaire, et qui mettent tous leurs soins à classer les ouvrages imprimés ou manuscrits qui leur sont confiés. Ce sont eux qui rédigent le catalogue sur fiches des ouvrages renfermés dans la Bibliothèque et le dépose dans une Boîte spéciale mise à la disposition des membres de la Société.

Mais ces fiches, rédigées souvent d'une manière peu exacte et remplies de fautes bibliographiques, ne peuvent être consultées utilement. Il devient donc de plus en plus néces-

(1) Ancien oratorien, naturaliste, historien, directeur-général de l'Institut des provinces de France, et l'un de ses fondateurs, inspecteur-divisionnaire de la Société française pour la conservation des monuments historiques ; auteur de nombreux travaux ; né à Caen, le 5 juillet 1762, mort au Mans, le 7 janvier 1846.

(2) Mort au Mans, le 20 avril 1875, dans sa 80e année.

saire de dresser et publier un catalogue plus complet, répondant mieux aux recherches actuelles. Le vœu en était émis depuis longtemps lorsqu'en 1876, la *Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, ayant nommé une Commission de classement, entreprend à ses frais, et comme Supplément à son *Bulletin*, la publication d'un Catalogue et charge son bibliothécaire actuel de le rédiger. Celui-ci, malgré ses nombreuses occupations, et pour être utile à ses collègues, accepte cette lourde charge et en commence la publication en 1877 pour la finir en 1881.

Ce Catalogue, dans lequel les ouvrages sont classés chronologiquement et par ordre de matières, selon la méthode la plus ordinaire, est divisé en trois grandes parties principales :

1° Les livres anciens et modernes, d'un intérêt général ;

2° Les ouvrages relatifs à l'histoire du Maine, ou dus à des écrivains manceaux ;

3° Les publications périodiques.

Imprimé chez M. Edmond Monnoyer, avec le goût qui distingue cette ancienne maison et dans le format du Bulletin, ce Catalogue forme un volume gr. in-8, de VIII-515 p. et renferme 5436 numéros.

Si ce bref résumé, destiné à rappeler l'origine et le passé de notre antique Société des Arts du Mans, à décrire ses publications et ses collections, peut servir à la faire mieux connaître, je me croirai récompensé de mes peines et ne saurai mieux finir qu'en priant le Congrès bibliographique de vouloir bien, malgré les nombreuses lacunes de cette étude, en accepter bienveillamment l'hommage.

L. BRIÈRE.

PERRINE DUGUÉ

SON IMAGE POPULAIRE

Bien qu'en lui même d'une importance secondaire, l'épisode de Perrine Dugué est l'un des plus connus et des plus populaires de la chouannerie mancelle.

A peine âgée de 17 ans, Perrine Dugué fut assassinée en 1796, au milieu des landes de Blandouet (Mayenne), dans des circonstances restées mystérieuses et sans qu'on sache même d'une façon certaine à quel parti on doit imputer sa mort ; mais une légende étrange ne tarda pas à se former autour de son nom ; la politique et la superstition firent de la malheureuse jeune fille une sainte et une martyre, et l'introduisirent pieusement dans leur singulier calendrier. On lui attribua des miracles. De nombreux pélerins affluèrent à son tombeau. Comme une véritable sainte de l'Eglise catholique, elle eut, non pas seulement ses partisans, mais ses fidèles, ses croyants, ses dévôts, sa chapelle, une sorte de culte, éphémère il est vrai. Il y eut même des complaintes rimées, imprimées en son honneur.

M. de La Sicotière vient de consacrer à ce tragique épisode, dans la *Revue illustrée des Provinces de l'Ouest*, une série d'articles fort intéressants pour tous ceux qui aiment les traditions et les légendes de notre pays du Maine.

Après avoir rétabli, à l'aide des rares documents qu'il a pu réunir, les circonstances du fait et les détails du crime, M. de La Sicotière étudie en quelques pages toutes nouvelles le culte bizarre rendu à Perrine Dugué ; il raconte les prétendus miracles de cette « sainte *patriote* qu'on avait vue monter au ciel avec des ailes tricolores », et qui excita à si haut point, pendant dix-huit mois, l'enthousiasme contagieux des foules ; puis il publie les trois complaintes qu'elle a inspirées et qui se terminent par une « Oraison à N.-S. Jésus Christ pour les femmes enceintes et les voyageurs ».

Ces complaintes offrent un très curieux spécimen de la littérature populaire dans nos contrées de l'Ouest, et de la littérature populaire appliquée, par une bien rare exception, à des événements révolutionnaires. Elles paraissent toutes les trois de la même main. Elles ne doivent pas être l'œuvre d'un paysan grossier et ignorant, mais plutôt d'un curé constitutionnel, et on les a attribuées à un ancien vicaire de Ballée, Choltière, devenu curé assermenté de Sablé et finalement commissaire du Directoire à Ballée. M. de La Sicotière incline plutôt à croire qu'elles sont dues au curé constitutionnel de Thorigné-en-Charnie (paroisse natale de Perrine), l'abbé Fretté, dont la famille habitait à Alençon, où elles furent imprimées chez Jouenne.

L'édition des trois complaintes réunies, donnée à Alençon par l'imprimeur Jouenne, en huit pages in-8, sur mauvais papier, est très défectueuse. « C'est, ajoute le savant auteur, un véritable *canard*, pour employer l'expression consacrée, qui se chantait et se vendait dans les foires et marchés. Il semble qu'elle eut été tirée à un très grand nombre d'exemplaires, car les chanteurs ambulants la répandirent non seulement dans le département de la Mayenne, mais dans tout l'Ouest et même dans le reste de la France. Elle est devenue excessivement rare. Je n'en ai jamais rencontré

qu'un seul exemplaire, celui que je posséde » (1).

M. de La Sicotière ajoute qu'il n'a jamais pu rencontrer la gravure sur bois qui, au dire de l'abbé Boullier, aurait illustré une des éditions des complaintes.

Cette gravure *rarissime*, nous avons eu l'heureuse chance de la retrouver tout récemment, grâce à une obligeante communication de M. G. Fleury, et nous en donnons ci-contre une réduction qui complètera d'une manière inespérée les intéressantes recherches de M. de La Sicotière.

La planche, en bois de poirier, signée Godard, graveur à Alençon, était restée sans doute dans les ateliers de Jouenne qui fut aussi imprimeur à Mamers au commencement du siècle, après avoir exercé à Alençon, et dont MM. Fleury et Dangin sont aujourd'hui les successeurs. Elle représente au premier plan, Perrine Dugué, en costume du pays, un panier au bras, la main sur la hanche, cheminant sur la route de Sainte-Suzanne où elle va voir ses frères incorporés dans les compagnies franches. Au second plan, à gauche, un hussard républicain frappant à coups de sabre la malheureuse jeune fille agenouillée pour demander pitié ; à droite, un tombeau sur les marches duquel une femme, subitement guérie, dépose ses béquilles en criant au miracle.

L'auteur de cette gravure, Godard père, né à Alençon le 21 janvier 1768, mort à Saint-Denis-sur-Sarthon le 22 juillet 1838, est bien connu : M. de La Sicotière lui a consacré jadis une notice. Il n'avait pas, à proprement parler, d'atelier ou de fabrique d'images, mais il a gravé sur bois une quantité considérable de sujets de toute sorte et de *placards* à l'usage des foires, des marchés et des chaumières.

Le culte de Perrine Dugué, en souvenir de laquelle on avait élevé une petite chapelle sur la route de Thorigné

(1) La Bibliothèque du Mans possède, elle aussi un exemplaire de cette curieuse plaquette. Cf. *Catalogue des ouvrages relatifs au Maine*, t. II, n° 1694.

MIRACLE

à Sainte-Suzanne, ne survécut guère à l'établissement du Concordat et à la pacification religieuse. « Aujourd'hui, on ne parle de Perrine dans le pays qu'avec une certaine réserve et un certain mystère. C'est à peine si de loin en loin quelques vieilles femmes, se dérobant aux leçons de leur curé et aux brocards des esprits forts, viennent en cachette, à la tombée de la nuit, prier sur son tombeau ».

R. T.

CHRONIQUE

La Société historique et archéologique du Maine vient d'éprouver une perte des plus sensibles dans la personne de l'un de ses vice-présidents et de l'un de ses fondateurs, M. l'abbé Gustave Esnault, officier d'Académie, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, décédé au Mans le 25 avril 1894, dans sa 51e année.

Ses obsèques ont eu lieu à la cathédrale le samedi 28 avril, en présence d'un grand nombre de membres de la Société ; les cordons du poële étaient tenus par MM. le comte de Bastard, Alexandre Celier, le chanoine Fouqué, directeur du collège Saint-Louis et Robert Triger, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Au cimetière, M. le comte de Bastard, président de la Société, a prononcé les paroles suivantes :

« Messieurs,

« C'est au nom de la Société historique et archéologique du Maine que je viens associer, en quelques mots, notre tristesse à la vôtre, et joindre l'assurance de nos profonds regrets aux impressions douloureuses que vous cause la mort si subite de M. l'abbé Esnault, l'un de nos vice-présidents, officier d'Académie, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques.

« Ils deviennent cruellement nombreux les vides que la mort fait parmi nous ! Et il nous est bien dur d'inscrire ce

nom nouveau au nécrologe de nos confrères disparus dont vous avez le souvenir présent au cœur. Car je ne puis me faire à cette cruelle réalité et croire que M. l'abbé Esnault, à l'esprit si vif, à la vie intellectuelle si en éveil, n'est déjà plus de ce monde.

« Mais s'il ne m'appartient pas de parler ici du prêtre, de ses mérites et de ses vertus, du moins il est de mon devoir, que j'ai à cœur de remplir, de dire le dernier adieu à notre savant confrère qui aimait tant notre province du Maine, qui se complaisait, avec un charme infini, à en étudier l'histoire, à en recueillir les titres et documents, et à mettre au jour de nombreuses et importantes publications qu'il serait malséant aujourd'hui d'énumérer et d'apprécier comme elles le méritent, devant cette tombe et à cette heure où nos pensées ne doivent appartenir qu'à Dieu.

« Si la vie fut parfois sévère pour M. l'abbé Esnault, du moins l'étude lui fut toujours douce, et son cabinet de travail eut toujours pour lui un sourire. D'accord avec plusieurs érudits de notre province, où le caractère du prêtre sait si bien et si heureusement s'associer aux goûts des choses de l'esprit et aux habitudes de travail, — et j'en compte autour de moi de nombreux exemples parmi nos confrères — M. l'abbé Esnault fût, il y a dix-huit ans, l'un des zèlés fondateurs de notre Société, à laquelle il n'a pas cessé dès lors de consacrer, après le service de Dieu, tout l'intérêt de sa vie.

« Le passé l'attirait ; il aimait notre vieille France, il comprenait et appréciait tout ce que les institutions d'alors renfermaient de traditions à garder, et les travaux historiques le confirmaient chaque jour dans sa fidélité.

« Nature délicate et fine, éminemment distinguée, esprit prompt et fertile, cœur ardent et dévoué, M. l'abbé Esnault nous est ravi à un âge où l'avenir ne semble pas sans lendemain ! Et cependant Messieurs, nous devons désormais demander ce lendemain au souvenir durable que garderont de lui nos pensées et nos cœurs, puisque la mort s'est placée

entre lui et nous ; nous devons le demander à notre foi chrétienne qui nous assure de l'éternel au-delà, et nous donne la consolante certitude que la bonté de Dieu accorde à ses élus une vie nouvelle et bienheureuse où j'adresse avec émotion à M. l'abbé Esnault notre suprême au revoir. »

La *Revue* reviendra ultérieurement sur les travaux scientifiques de notre regretté confrère.

Nous avons aussi le vif regret d'apprendre la mort d'un autre membre titulaire de la Société, M. Alfred Dobremer, chef d'escadron d'artillerie en retraite, officier de la Légion d'honneur, ancien vice-président du Conseil général de la Sarthe, décédé à Paris le mois dernier, dans sa quatre-vingt-troisième année.

M. Alfred Dobremer s'intéressait tout particulièrement aux études d'histoire locale et y avait participé lui-même d'une manière effective. C'est à lui notamment qu'est due l'excellente carte historique qui accompagne la *Géographie ancienne du diocèse du Mans* de Cauvin, publiée en 1845 par l'Institut des Provinces et couronnée par l'Académie des Inscriptions.

Depuis la publication de la dernière livraison, le Conseil de la Société a admis, comme membre titulaire :

M. de LORIÈRE, au château de Moulin-Vieux à Parcé (Sarthe).

Et comme membre associé :

M. de BOISRICHEUX (Albéric), maire de Pommérieux, par Craon (Mayenne) et avenue de Paris, 24 *ter*, au Mans.

Le dernier numéro de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (novembre-décembre 1893), publie le commencement d'un très important travail du regretté M. J. Havet sur les *Actes des Evêques du Mans*. Cette étude critique, d'un intérêt capital pour l'histoire du Maine, forme, comme les *Chartes de Saint-Calais* parues en 1887, l'un des chapitres des savantes dissertations que M. J. Havet avait entreprises sous le titre de *Questions mérovingiennes*. Elle porte principalement sur les deux célèbres manuscrits des *Gesta Aldrici* et des *Actus pontificum Cenomannis in urbe degentium*. Après avoir rappelé la thèse des savants allemands, récemment élargie par le docteur Bernhard Simpson d'après lequel ces deux manuscrits, comme les *Fausses Décrétales*, seraient l'œuvre d'un seul et même imposteur, M. J. Havet revient sur la première opinion qu'il avait d'abord adoptée à la suite du docteur Simpson et de plusieurs critiques français. Il arrive à ces conclusions générales que bon nombre de chartes mancelles, qu'on avait crues fausses, doivent être considérées comme authentiques, et que le manuscrit des *Gesta Aldrici*, notamment, « n'aurait jamais dû être maltraité par la critique. »

L'ouvrage de M. J. Havet qui proclame ainsi l'authenticité d'une partie des sources de notre histoire locale, compromise par des généralisations trop précipitées, mérite d'être accueilli avec une faveur toute particulière par les érudits du Maine. Il demande mieux qu'une brève analyse, et sera prochainement dans cette *Revue* l'objet d'un article de fond d'un de nos collaborateurs les plus compétents, M. l'abbé Froger, à qui est due l'excellente édition des *Gesta Aldrici* que M. J. Havet cite à chaque page dans son travail.

Le *Nouveau Moniteur de Rome* vient de faire paraître une série d'articles ayant trait aux travaux publiés en France sur

le chant Grégorien. Parmi les savants qui les premiers se sont livrés à ces études, nous avons été heureux d'y rencontrer le nom de M. le chanoine Gontier qui, en 1859, fit imprimer une *Méthode raisonnée du Plain-Chant.* Plus tard vinrent les travaux des Bénédictins, et en 1880 Dom Pottier publia les *Mélodies Grégoriennes* qui, traduites en plusieurs langues, ont été comme la préface du *Liber Gradualis*, édité par les soins de ce religieux d'après les plus anciens manuscrits, et qui renferme tous les chants actuellement en usage pendant la Messe. Voulant faciliter l'étude de cet ouvrage, Dom Schmitt, en 1885, fit lithographier une *Méthode pratique* renfermant les conseils les plus utiles pour la bonne interprétation des formules Grégoriennes. Quatre ans plus tard parurent sous la direction de Dom Mocquereau, disciple de Dom Pottier, les premiers numéros de la *Paléographie musicale* qui a prouvé jusqu'à l'évidence l'authenticité des mélodies du *Liber Gradualis.* Cette même revue a reproduit en fac-simile un manuscrit du Xe siècle provenant de l'abbaye de Saint-Gall et en ce moment elle publie le Codex 121, du XIe siècle, du monastère bénédictin d'Einsilden. Afin de montrer à tous que les manuscrits ont fidèlement gardé la tradition du chant ecclésiastique, les éditeurs de la *Paléographie* ont reproduit le même morceau de chant *Justus ut Palma*, d'après plus de deux cents manuscrits de tout pays et de toute époque, et nous avons été heureux de constater que les livres de l'Eglise du Mans imprimés dans le XVIe siècle avaient fidèlement conservé les formules Grégoriennes.

Parmi les autres publications dont s'occupe le *Nouveau Moniteur de Rome* et qui sont éditées par les Bénédictins nous devons mentionner le *Vesperal romain*, *l'Antiphonaire monastique*, un *Processional* et le recueil intitulé *Variæ Preces.* Ces deux derniers ouvrages renferment un grand nombre de pièces liturgiques autrefois en usage dans nos églises et qu'on est heureux d'y retrouver avec leur ancienne

notation. Citons au hasard le répons : *O Constantia Martyrum* attribué au roi Robert-le-Pieux, un autre répons non moins célèbre : *Media Vita*, la séquence *Salve dies dierum gloria* d'Adam de Saint-Victor, le chant pascal des Eglises des Gaules *Salve Festa dies*, etc., etc.

A propos de ces divers travaux une lutte assez vive avait éclaté entre les éditeurs français et un éditeur étranger qui désirait posséder le monopole des livres de chant pour toute l'Eglise. « Jamais, dit le *Nouveau Moniteur de Rome*, Léon XIII n'a prétendu faire une obligation de choisir telle ou telle édition de chant ; il laisse à ce sujet la plus grande liberté. Et quand on voit le soin, l'amour qu'il a mis depuis tant d'années à nous ramener aux vraies sources de la science catholique, on peut facilement se guider dans son choix. »

R. T.

Le Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements s'est ouvert le mardi 27 mars, dans le grand amphithéâtre de la nouvelle Sorbonne, sous la présidence de M. E. Levasseur, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.

La section d'*Histoire et Philologie* avait pour président M. Léopold Delisle. La section d'*Archéologie* M. Ed. Le Blant, assisté de M. Robert de Lasteyrie, secrétaire.

Parmi les travaux présentés au Congrès nous signalerons comme se rapportant plus spécialement au Maine, une communication de M. l'abbé Bourdais sur l'*Œuvre architectonique de Foulques Nerra*, qui fut un grand constructeur d'églises en même temps qu'un grand batailleur et fit construire, entre autres, le prieuré de Saint-Maurice de Châteaugontier, puis un mémoire de notre confrère M. Gabriel Fleury, sur l'*Origine des Châtelliers dans le Maine*, mémoire que nous publions dans ce bulletin.

A la séance de clôture du Congrès, M. Spuller, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, a prononcé un discours dont nous extrayons les passages suivants :

« Messieurs, quand je vous parle de la gratitude qui est due à vos services, je ne fais pas seulement allusion à celle que tous ceux qui s'intéressent à la science vous doivent pour vos recherches si patientes, si persévérantes, et pour les résultats si dignes d'attention que vous consignez dans vos mémoires ; je veux parler surtout des services que vous rendez, chacun dans votre sphère, à cette foule innombrable qui ne vous connaît pas et qui, d'ailleurs, ne s'occupe ni de vos personnes ni de vos ouvrages, mais dont il est cependant possible, et dont il serait si désirable de réformer les idées, en ce qui vous touche, si on lui montrait ce que vous apportez d'exactitude, de conscience, d'amour de la vérité dans vos recherches et dans vos travaux.

Rien ne serait plus utile, en effet, messieurs, que de bien établir pour le grand public ce qu'un savant qui semble être absorbé dans ses études solitaires et personnelles peut faire dans une grande démocratie, quand ce ne serait que donner le bon exemple, l'exemple du bon emploi du temps et des facultés de l'esprit, l'exemple de la sûreté dans les informations, de la précision dans les idées, poussée jusqu'au scrupule. C'est le propre du vrai savant de ne risquer jamais une opinion, sans l'avoir contrôlée, vérifiée, non pas dix fois, vingt fois, mais cent fois. L'homme de science ne s'avance qu'avec circonspection, et sa devise est toute dans ces deux mots : Prudence et sincérité. C'est ainsi que, non seulement, les savants agrandissent le domaine de la science, mais c'est aussi par là que, comme je le disais tout à l'heure, ils peuvent contribuer, concourir à l'éducation intellectuelle et morale de la nation. Ah ! messieurs, si tout le monde pouvait vous voir ! S'il était possible que dans ce pays où l'on entend tous les jours tant de gens élever la voix, le plus souvent sans rien savoir de ce qu'ils ont à dire, s'il était

possible à ces imprudents de vous connaître et de vous apprécier dans vos méthodes, certainement, à votre école, ils apprendraient que la vraie sagesse comme la vraie science consiste à ne rien dire et à ne rien faire qui puisse être démenti par les faits qui ne déclament pas, eux, mais qui s'imposent. Ce serait là, messieurs, une excellente leçon..... »

Et plus loin :

« L'étude de l'histoire, si excellente en elle-même, portera toujours les meilleurs fruits. A cet égard, j'ai eu occasion de dire devant vous, Messieurs, que l'on ne doit pas séparer le présent du passé.

« Permettez-moi de répéter qu'il n'y a pas deux France, l'ancienne et la nouvelle. La France d'aujourd'hui procède de celle d'autrefois, et c'est une obligation sacrée pour ceux qui aiment vraiment leur pays de garder pieusement aux ancêtres la reconnaissance qui leur est due pour nous avoir fait ce que nous sommes.

« Les savants ne se trompent pas en revenant incessamment sur le passé de la France..... Chacun est donc prêt à proclamer l'indépendance nécessaire aux hommes d'étude et de science, à respecter la liberté qu'ils apportent à choisir la matière même de leurs occupations, et même à défendre cette liberté, si elle pouvait être menacée, par les meilleurs moyens. »

A la suite de ce discours, M. le Ministre fait connaître les décorations accordées à l'occasion du Congrès. Au nombre des trois nouveaux chevaliers de la Légion d'honneur, nous sommes heureux de rencontrer un nom particulièrement connu au Mans, celui de M. Armand Gasté, ancien professeur au Lycée du Mans, ancien secrétaire de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, aujourd'hui professeur à la Faculté des lettres et secrétaire de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, auteur de

nombreux travaux d'histoire locale et d'intéressantes études sur la littérature normande. R. T.

La quatrième livraison du tome II de la *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques des Sociétés savantes* que MM. Robert de Lasteyrie, E. Lefèvre-Pontalis et E. S. Bougenot viennent de faire paraître sous les auspices du ministère de l'Instruction publique, contient la bibliographie complète, jusqu'à l'année 1885 inclusivement, des Sociétés savantes de la Sarthe, *Société d'agriculture, sciences et arts* (1761-1885), *Société des lettres, sciences et arts de La Flèche* (1835-1885), *Société française d'archéologie subdivision du Mans* (1847-1848), *Société historique et archéologique du Maine* (1875-1885), *Société Philotechnique du Maine* (1875-1885). On y trouve pour la première fois, la table détaillée des travaux historiques publiés dans l'importante collection du *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.* (Paris, imprimerie nationale, et librairie Hachette, prix 4 fr.)

La Société française d'archéologie tiendra cette année son *soixante et unième* Congrès archéologique, à Saintes et à La Rochelle, du 29 mai au 6 juin, sous la présidence de son éminent directeur, M. le comte de Marsy.

Indépendamment des visites aux monuments historiques et musées de Saintes et La Rochelle, le programme comporte de nombreuses excursions dans la région, à Saint-Jean-d'Angély, à Rochefort, l'île de Ré, etc.

Les adhésions doivent être adressées le plus tôt possible à M. Th. Poirault, trésorier du Congrès, rue Alsace-Lorraine, à Saintes. Des réductions seront accordées par les compa-

gnies de chemin de fer. Les membres de la Société française d'archéologie n'ont aucune cotisation à verser pour le Congrès : les personnes étrangères à la Société y sont admises moyennant une souscription de dix francs.

Les *Mémoires du chancelier Pasquier*, publiés par M. le duc d'Audiffret-Pasquier, et dont nous annoncions il y a quelque temps le tome Ier, continuent à nous apporter dans chacun de leurs volumes des détails fort intéressants pour l'histoire contemporaine de la Sarthe.

Le tome II par exemple (1812-1814), révèle l'active participation de Bazin, « l'un des membres les plus capables » des *Philadelphes*, à la conspiration Mallet, et les procédés arbitraires qu'employait certain préfet pour enrôler les jeunes gens riches du Mans dans les régiments des gardes d'honneur. Le tome III (1814-1815), dépeint sous un jour curieux la situation des esprits dans le Maine à la fin de l'Empire. Le premier avril 1815, en effet, M. Pasquier, compromis par son adhésion au gouvernement royal, quittait Paris où l'Empereur était de retour, et venait se réfugier chez son frère, ancien préfet de la Sarthe, au château de Coulans, à trois lieues du Mans, sur la route de Laval. Il se trouvait là au milieu de tous les hommes depuis longtemps dévoués aux Bourbons, dans une province où ils étaient nombreux et ardents. Il entendit parler de projets d'insurrection... On se persuadait, un peu légèrement sans doute, qu'on pouvait comme par le passé, disposer des habitants et les soulever. Puis se rencontraient « des hommes moins désintéressés, moins sincères qui cherchaient dans les troubles politiques des occasions de fortune », et enfin « il ne manquait pas de gens suspects ». Ayant plus que son frère l'habitude de juger les partis et de pénétrer les hommes, M. Pasquier s'efforce

de tempérer les zèles intempestifs et de donner un peu de prudence. Bientôt la nouvelle du désastre du duc d'Angoulême vient causer autour de lui une profonde affliction. Il négocie adroitement avec le préfet impérial M. Lagarde, dont il loue fort l'administration extrêmement douce, démasque, sous les ombrages du parc de Coulans, un agent de Fouché et du duc de Rovigo, et n'en est pas moins forcé de partir pour le Mont Dore avant d'avoir pu calmer suffisamment ses parents et amis, « heureux d'avoir eu affaire à un préfet bien décidé à ne pas se compromettre avec le parti royaliste ».

Dans le même ordre d'idées, nous devons aussi signaler chez Plon et Nourrit l'ouvrage tout récent de M. Gaston Steigler, sur *le Maréchal Oudinot, duc de Reggio, d'après les souvenirs inédits de la Maréchale.*

« C'est une misérable vieillesse que celle de notre siècle, dit M. Costa de Beauregard dans la remarquable préface qu'il a placée en tête de ce livre. Elle s'achève dans l'impuissance. Le passé est détruit ; l'avenir n'espère que dans la négation ; quant au présent, parmi tant de cendres éteintes « il meurt de froid », selon le mot si étrangement caractéristique de Tocqueville.

« Aussi, quel bien être, lorsqu'arrive jusqu'à nous, à la façon d'un chaud rayon de soleil, quelque grand souvenir du passé ! Quel soubresaut de cœur, lorsqu'éclate dans notre triste silence quelque fanfare héroïque ! Chacun alors relève la tête pour voir passer, comme dans l'admirable toile que Detaille a appelée *le Rêve*, les gloires de la vieille France...

Oudinot fut doublement grand ; car c'est du sang de ses *trente-deux* blessures qu'il a teint son bâton de maréchal.... Héroïque sur le champ de bataille, loyal ailleurs, il sut toujours résister à ces ambitions qui brûlent l'honneur ».

Puis derrière lui, dans son ombre, se dessine une idéale figure de femme. A lui les récits de guerre, à elle les récits du foyer ».

Très varié et très piquant, grâce à cette collaboration délicate d'une femme du monde qui, toute jeune, prit part à la retraite de Russie, et plus tard a dépeint avec beaucoup de grâce et de finesse la physionomie si curieuse de la cour de la duchesse de Berry, le livre de M. Gustave Stiegler ajoute un nouveau chapitre, du plus vif attrait, à l'histoire du drame héroïque de la Révolution et de l'Empire. Il sera lu avec un intérêt tout particulier par nos confrères du Maine, toujours heureux de pouvoir saluer, au château de Malicorne, les descendants de l'illustre Oudinot qui, au dire de Napoléon Ier « *dans cent combats montra autant d'intrépidité que de savoir* ».

R. T.

Essai de Bibliographie cantonale ; Canton de Vimoutiers (Orne), par MM. le comte G. de Contades et l'abbé A.-L. Letacq, Paris, Champion, 1893, un vol. in-18, de 201 pages.

A plusieurs reprises déjà, la *Revue historique et archéologique du Maine* a eu occasion de signaler les très intéressantes bibliographies consacrées aux différents cantons du département de l'Orne par M. le comte de Contades et ses dévoués collaborateurs. Ce nouveau volume, non moins élégant et plus riche encore que les précédents, nous apporte l'indication d'une quantité de pièces rarissimes et de documents historiques peu connus, dus « à des recherches minutieuses poussées jusqu'au plus humble hameau, jusqu'au plus modeste manoir ».

Bien qu'il concerne une région un peu éloignée de la nôtre, les bibliophiles du Maine y rencontrent des noms qui ne leur

sont point indifférents et des renseignements curieux, tels que la bibliographie du « citoyen Bodeau », instituteur au Mans avant la Révolution, auteur de diverses « inventions de guerre, de marine et d'utilité publique » ; celle de mademoiselle Deshayes-Dubuisson, membre de la Société des gens de lettres, née à Poillé (Sarthe), institutrice à Vimoutiers ; l'indication d'une note publiée dans le *Journal des Débats* du 28 février 1805, par le célèbre docteur Moreau, de la Sarthe, « sur un prodige d'intelligence dans un enfant de 7 ans et 4 mois, né à Vimoutiers » etc.

Si les Manceaux, en dépit de l'éloignement, trouvent à glaner plusieurs épis dans ce charmant volume, à plus forte raison la moisson est abondante pour leurs voisins et amis de l'Orne qui peuvent recueillir à chaque page des notes précieuses. On ne saurait donc trop encourager M. le comte de Contades et M. l'abbé Letacq à continuer ces excellentes *Bibliographies cantonales* ; elles ont le grand mérite de sauver et de révéler beaucoup de documents rares et leur ensemble présentera une réelle importance pour l'histoire de la région.

R. T.

David Rivault de Fleurance et les autres précepteurs de Louis XIII, par l'abbé A.-P. Anis, licencié ès lettres, etc. Laval, Leroux, 1893, grand in-8° de 155 pages.

C'est une personnalité à bien des titres fort intéressante que celle de ce précepteur de Louis XIII que M. l'abbé Anis met pour la première fois en plein relief dans cette excellente étude historique et littéraire, extraite du *Bulletin historique et archéologique de la Mayenne.*

D'une ancienne famille originaire de Bretagne, David Rivault, seigneur de Fleurance, naquit à la Cropte (Mayenne),

dans le troisième quart du XVIe siècle. Son instruction et son éducation furent très soignées. A vingt-cinq ans, il publiait un premier ouvrage qui révélait une érudition réelle et en 1608, après plusieurs voyages en Italie et en Hollande, il était nommé par Henri IV gentilhomme ordinaire de sa Chambre. Trois ans plus tard, il avait décidément conquis une place honorable dans le monde des lettres ; sa réputation s'étendait même au-delà des frontières de la France.

Un second voyage en Italie lui vaut de la part des lettrés de nombreux témoignages d'estime, et lui procure l'occasion de remplir son devoir de gentilhomme en poursuivant quelque temps, sur les mers d'Orient, les Turcs qu'il a déjà combattus, d'ailleurs, en Hongrie, avec Guy XX de Laval.

A son retour, grandi par de nouveaux succès, il est nommé sous-précepteur du dauphin, ou plus exactement « lecteur aux mathématiques ». L'année suivante, 1612, il devient premier précepteur du roi Louis XIII, « qui en était alors au point d'un de nos élèves actuels au sortir de sa seconde ou peut-être même de sa rhétorique ». Le choix était excellent, car David Rivault de Fleurance offrait de sérieuses garanties de moralité, une expérience suffisante, un bon esprit et une foi sûre qui lui attiraient les sympathies unanimes.

Malheureusement, la situation d'un précepteur auprès d'un jeune roi est toujours difficile, et celle de M. de Fleurance le devint surtout lorsque Louis XIII eût grandi et que son instruction littéraire fut considérée comme achevée. Un coup de pied donné pendant une leçon à un chien que le roi aimait beaucoup, amena Rivault de Fleurance à reprendre sa liberté.

La réconciliation toutefois ne se fit pas attendre, et Louis XIII, reconnaissant de ses services, songea à lui, dit-on, pour l'archevêché d'Aix. Bien mieux, en 1615, il lui donna une insigne marque de confiance, en le chargeant

d'accompagner jusqu'aux Pyrénées Madame Elisabeth de France, fiancée à Philippe d'Espagne.

M. de Fleurance à qui sa fortune assurait une entière indépendance, occupa ses derniers loisirs à traduire en latin les œuvres d'Archimède et mourut à Tours, en janvier 1616, âgé seulement de quarante-cinq ans.

David Rivault de Fleurance est à tous égards l'un des grands hommes et l'une des illustrations de la Mayenne. Sa vie n'avait pas encore été écrite avec les développements qu'elle mérite et le regretté M. Le Fizelier était mort avant d'avoir pu utiliser les nombreux documents qu'il avait réunis, plusieurs années durant, sur l'ancien précepteur de Louis XIII.

En reprenant l'œuvre interrompue, M. l'abbé Anis a complété les premières recherches de M. Le Fizelier et en a fait surgir un travail d'un vif intérêt. Après avoir reconstitué la biographie de M. de Fleurance, il analyse et étudie au point de vue scientifique et littéraire, ses différents ouvrages : les *Estats esquels il est discouru du prince, du noble et du tiers-état* (1595) ; les *Elemens d'artillerie* (1605 et 1608), l'*Art d'embellir*, la traduction latine des œuvres d'Archimède. Il montre l'auteur tour à tour moraliste et philosophe d'une naïveté charmante, fin observateur, pittoresque et érudit, mathématicien savant et parfois galant. Il expose en détail les méthodes suivies pour l'éducation de Louis XIII par ses différents précepteurs, Nicolas des Yveteaux, Nicolas Lefebvre et Rivault de Fleurance, ainsi que le projet dû à ce dernier, dès 1612, d'une Académie « qui serait quelque chose comme les hautes études de la Cour ou bien encore comme une école dans laquelle se formerait la jeune noblesse et où elle trouverait l'occasion et les moyens d'utiliser ses loisirs ». Ce projet offre une incontestable importance pour l'histoire des origines de l'Académie française, créée vingt-trois ans plus tard, et suffirait

seul pour donner une portée générale à l'étude si consciencieuse de M. l'abbé Anis sur David Rivault de Fleurance.

R. T.

Marie de Sainte-Euphrasie Pelletier, fondatrice du généralat de la congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur d'Angers, par M. le chanoine Portais, rédacteur des conférences ecclésiastiques du diocèse d'Angers. Angers, Germain et Grassin, 1893, 2 vol. in-8°.

Dans tous les établissements religieux établis au Mans dans le cours de ce siècle, la maison du Bon Pasteur est l'un des plus connus et des plus appréciés. Son rôle social est considérable, son influence efficace, et lui assure à bon droit les sympathies de la population. Il est dès lors intéressant de connaître les origines de cet important établissement qui rend chaque jour de si utiles services aux classes laborieuses, et c'est à ce titre que nous signalons ici l'étude historique consacrée à sa fondatrice par M. le chanoine Portais.

Rose-Virginie Pelletier, en religion Marie de Sainte-Euphrasie, naquit le 31 juillet 1796 à Noirmoutiers, sur cette terre héroïque de la Vendée que l'habileté et la modération de Hoche venaient d'arracher, depuis quelques mois à peine, aux horreurs de la guerre civile. Dès son enfance, elle partagea « toutes les aspirations, toutes les espérances, tous les enthousiasmes de la Vendée en pleurs et de l'Église en deuil ». Entrée en 1814 dans la Congrégation de Notre-Dame de Charité de Tours, elle en devient supérieure dès 1825, avant l'âge requis et en vertu d'une dispense de Rome motivée par les qualités et les talents exceptionnels de la

jeune religieuse. Peu après, à la veille de 1830, sans se laisser effrayer par les symptômes prochains d'un nouvel orage, elle fonde à Angers, avec le précieux concours du comte Le Roy de la Potherie de Neuville, la maison de Notre-Dame de la Charité du Bon Pasteur, et y rétablit l'œuvre si belle des pénitentes ou Madeleines. Placée définitivement, en 1831, à la tête de cette maison, elle lui donne un accroissement tout à fait inattendu, entreprend de nombreuses fondations en France et à l'étranger, est élue « générale » de son institut, et crée peu à peu « une des grandes œuvres du siècle ». A sa mort, survenue en 1868, « Marie de Sainte-Euphrasie Pelletier avait fondé sur les différents points du globe, malgré des oppositions parfois formidables, *cent dix* monastères dont le principal renferme mille à onze cents personnes et dont les autres en ont souvent plusieurs centaines. »

Ce développement de l'institut de Notre-Dame de Charité en France, en Belgique, en Allemagne, en Italie, en Angleterre, même aux Etats-Unis, au Chili, en Egypte et jusqu'en Birmanie, est assurément fort curieux à étudier. C'est une œuvre « providentielle » qui, en plus des éminents services rendus à l'humanité, offre le patriotique avantage de répandre dans des contrées lointaines l'influence française, de la faire aimer et apprécier davantage.

Nous ne pouvons nécessairement suivre les multiples péripéties de ces fondations. Rappelons seulement que la maison du Mans a été créée l'une des premières, dès 1833, sous l'épiscopat de Mgr. Carron, et dès le principe fort bien accueillie dans la ville où l'on sut admirer « l'intelligence, le cœur, la piété et l'habileté administrative de Marie Pelletier. L'histoire, quelque peu mouvementée, de cette nouvelle maison du Mans forme une page caractéristique des annales ecclésiastiques contemporaines. M. le chanoine Portais l'expose en détail dans son intéressant ouvrage qui est édité avec beaucoup de soin et accompagné de plusieurs

portraits de Marie Pelletier, du comte de la Potherie, de Mgr Montault et autres protecteurs du Refuge.

R. T.

A l'heure même où nous terminons cette chronique, (6 mai 1894), a lieu à la cathédrale du Mans une grande fête patriotique et religieuse en l'honneur de Jeanne d'Arc. Une foule considérable, à la tête de laquelle ont pris place M. le général commandant en chef le IVe corps, tous les généraux présents au Mans et un grand nombre d'officiers de la garnison, remplit le vaste édifice décoré des armes de Jeanne d'Arc et de drapeaux tricolores. Sur l'un des piliers du chœur se remarque une reproduction due au talent de M. Renouard, de l'étendard de la Pucelle ; sur l'autre, le blason de l'évêque du Mans, Martin Berruyer, l'un des premiers défenseurs de Jeanne. Cette imposante cérémonie, qui occupera une place dans les annales contemporaines de la ville du Mans, est un éclatant témoignage de la reconnaissance des Manceaux pour la Libératrice de la France, qu'ils ont tenu à honneur d'acclamer, eux aussi, sous les voûtes de leur vieille cathédrale.

R. T.

TABLE DES MATIÈRES

DU TRENTE-CINQUIÈME VOLUME

	Pages.
Liste des membres de la Société historique et archéologique du Maine.	5
Un Drame religieux du moyen-âge : le Miracle de Théophile, par M. Marius Sepet. . .	26
L'abbaye de l'Épau du XIIIe au XVe siècle (deuxième partie), *suite et fin*, par M. A. Ricordeau.	55, 134
Documents inédits : Lettres du Père Mersenne à Peiresc *(suite et fin)*, publiées par M. Ph. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Institut.	92, 188
A propos des ruines romaines d'Oisseau-le-Petit, par M. L. de La Sicotière, sénateur.	113
L'Epitaphe de François Tholmer et les armoiries de la ville du Mans, par M. P. Le Vayer, inspecteur des travaux historiques de la ville de Paris.	125
Le Testament d'un chanoine de Trôo, par M. E. Toublet.	171
Notice biographique sur Dom Paul Piolin, par M. A. Celier.	225
Contribution à la biographie de René Flacé, curé de Notre-Dame de la Couture (1596), par M. l'abbé G. Esnault.	248

Hommages à Jeanne d'Arc : I. Les vitraux d'Orléans, par M. Robert Triger. 221
Les Fortifications du Maine. — De l'origine des Châtelliers ou des Fortifications en terre par M. Gabriel Fleury. 271
La Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe. — Ses Archives et sa Bibliothèque, par M. Louis Brière. 296
Perrine Dugué, par M. Robert Triger. . . . 308

CHRONIQUES ET BIBLIOGRAPHIES

Admission de nouveaux membres. 111, 211, 316
Séance de la Commission des Monuments historiques. 111
Les Ruines d'Oisseau (Sarthe) et le camp des Provenchères (Mayenne). 112
Acquisition pour le Musée archéologique. . 112
Notes bibliographiques. 112
Les peintures murales de Saint-Pierre-du-Lorouer, d'après une note de M. le comte de Janssens. 211
Découverte d'un sarcophage antique à Thorée. 215
Maxime du Camp à Fresnay-sur-Sarthe. . . 215
Le Séminaire d'Angers et les Mémoires de Joseph Grandet. 221
La Constitution civile du Clergé et les Prêtres de Bazouges en 1791. 223
Les Agnelles de La Ferté. 223
Nécrologie : M. l'abbé Gustave Esnault. . . 314
— M. Alfred Dobremer. 316
Les Actes des Évêques du Mans, par M. J. Havet. 317
Articles du *Moniteur de Rome* sur le chant Grégorien en France. 318

Congrès des Sociétés Savantes. Bibliographie des Sociétés savantes de la Sarthe. . . . 319
Congrès archéologique. 322
Mémoires du chancelier Pasquier et du maréchal Oudinot. 323
Bibliographie du canton de Vimoutiers (Orne), par M. le Cte de Contades et l'abbé A.-L. Letacq. 325
David Rivault de Fleurance et les autres précepteurs de Louis XIII, par M. l'abbé A.-P. Anis. 326
Marie Lepelletier, par M. le chanoine Portais. 329
La Fête de Jeanne d'Arc au Mans. 331

PLANCHES ET VIGNETTES

Carte de la campagne de l'Epau. 56
Plan général de l'Epau. 59
Coupe longitudinale sur les transepts. . . . 63
Détail d'une travée. 69
Détail d'une fenêtre de la construction primitive. 71
Détail d'une fenêtre de la restauration. . . 72
Détail de la grande fenêtre du chœur. . . . 73
Coupe longitudinale sur la nef et le chœur. . 77
Détail de la crédence du chœur. 79
Détail des ouvertures du bas-côté de la nef. . 81
Coupe transversale sur les transepts et sur les chapelles. 82
Façade orientale de l'église. 85
Vue du bas-côté de l'église. 87
Détail de l'arcature située dans le cloître dans le mur du transept sud. 88
Détail de la porte d'entrée du bas-côté de la nef. 89

Plan de la sacristie de l'Épau. 135
Détails des voûtes de la sacristie. 137
Vue perspective de l'une des travées de la sacristie. 140
Le lavement des pieds. 141
Peinture murale de la sacristie. 142
Plan et coupe de la salle capitulaire. . . . 145
Profil des nervures. 147
Vue perspective de la salle capitulaire. . . 149
Pierre tombale de la salle capitulaire. . . . 151
Détails des fenêtres du fond de la salle capitulaire. 154
Façade de la salle capitulaire. 155
Chapiteaux de la façade de la salle capitulaire. 156
Détails de la fenêtre de la salle capitulaire. . 157
Porte d'entrée située à côté de la salle capitulaire. 159
Façade du bâtiment central. 161
Essai de restitution du réfectoire. 163
Façade du bâtiment du réfectoire. 165
Essai de restitution du cloître. 167
Epitaphe de François Tholmer, 1526. . . . 127
Trôo. Le puits qui parle. 173
Trôo. Rue du Milieu. 183
Portrait de Dom Paul Piolin. 225
Vitrail de Jeanne d'Arc. 269
Châtelliers. 1er type. Saint-Evroul, fig. 1, 2 et 3. 276
— 2me type. Semur, fig. 4 et 5. . . 280
— 3me type. Perseigne, fig. 6 et 7. . 283
— Id. Bellème, fig. 8 et 9. . 284
— 4me type. Coupe d'un gradin, fig. 10. 285
— Id. Courgains, Mont de la Garde, fig. 11 et 12. . 286
— Id. Aillières, Villeneuve, fig. 13 et 14. 287

Châtelliers. 5me type. Le Val, Lurson, fig. 15 et 16. 288
— Id. Contilly, Mont de la Nue, fig. 17 et 18. . . . 289
Perrine Dugué. 311

NOMS D'AUTEURS

MM.		MM.	
L. Brière.	296	P. Le Vayer.	125
A. Celier.	225	A. Ricordeau.	55, 134
E. Chambois.	223	M. Sepet.	26
G. Esnault.	238	Tamizey de Larroque.	92, 188
G. Fleury.	271	E. Toublet.	171
L. de La Sicotière.	113	R. Triger.	221, 308, 317

Mamers. — Typ. G. Fleury et A. Dangin. — 1894.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00697 4741